



Le bon sens a de l'avenir

**Actualisation
du document
de référence
2011-A01
Éléments financiers
2011 du groupe
Crédit Agricole**

► Sommaire

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.	2
Chiffres-clés du groupe Crédit Agricole	3
Les six pôles métiers du Crédit Agricole	4
1 Rapport de gestion	7
Activité et informations financières	8
Facteurs de risque	45
Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2	87
2 Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole	121
Cadre général	122
États financiers consolidés	126
Notes annexes aux états financiers	134
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	247
3 Personne responsable du Document de référence et de ses actualisations	249
Attestation du responsable	249
Contrôleurs légaux des comptes	250

Le présent document d'actualisation complète les informations publiées dans le document de référence de Crédit Agricole S.A. au titre de la rubrique 7 "organigramme", sous-rubrique 7.1 "Description du Groupe" de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004, figurant dans la table de concordance pages 487 à 489 du document de référence 2011.

Il présente les éléments financiers 2011 du groupe Crédit Agricole.

Actualisation du Document de référence 2011 - A01

Éléments financiers 2011 du groupe Crédit Agricole

Profil

Le groupe Crédit Agricole est le leader de la banque universelle de proximité en France et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe.

Au service de l'économie réelle, le groupe Crédit Agricole accompagne les projets de ses clients dans tous les métiers de la banque de proximité et les métiers spécialisés qui lui sont associés.

Avec sa nouvelle signature "Le bon sens a de l'avenir", le Crédit Agricole réaffirme ses valeurs et son engagement. Il place la satisfaction et l'intérêt de ses 54 millions de clients, 1,2 million d'actionnaires, 6,5 millions de sociétaires et de ses 160 000 collaborateurs, au cœur de son action.

Fort de son fondement coopératif et mutualiste, le groupe Crédit Agricole mène une politique de responsabilité sociale et environnementale volontariste. Celle-ci se traduit par une démarche de progrès pour les clients, les collaborateurs et l'environnement illustrée par des indicateurs chiffrés.

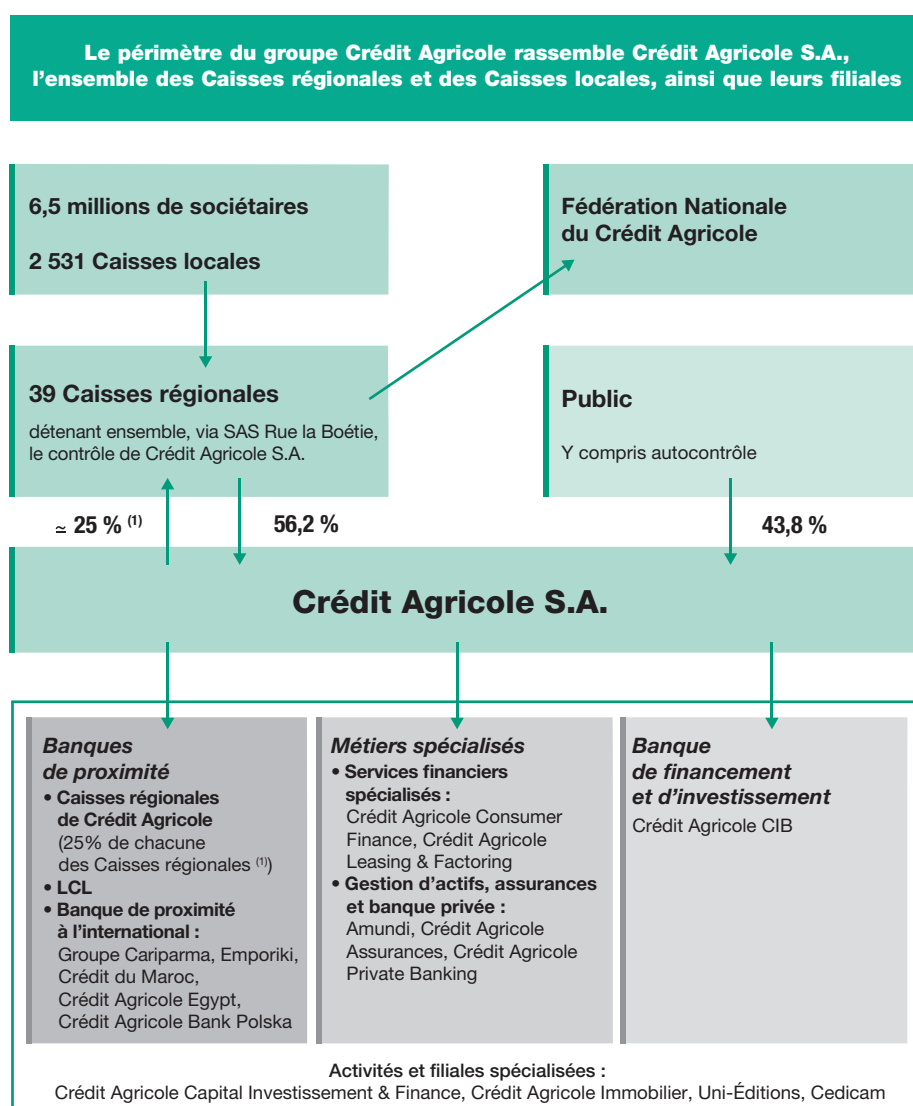
Une banque au service de 54 millions de clients

- 3 marchés domestiques : France, Italie, Grèce
- 11 600 agences dans 13 pays
- Présence dans 70 pays

Un acteur au service de l'économie

- Adhésion au Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes climat
- Adoption des Principes Équateur par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
- Signature des Principes pour l'investissement responsable par Amundi, Crédit Agricole Cheuvreux, et Crédit Agricole Assurances

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2011

(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Chiffres-clés du groupe Crédit Agricole

intégrant les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Produit net bancaire	35 129	34 206	31 305
Résultat brut d'exploitation	13 500	13 357	11 652
Coût du risque	(6 708)	(5 191)	(6 482)
Résultat net	1 127	4 091	3 069
Résultat net part du Groupe	812	3 611	2 747

ACTIVITÉ

(en milliards d'euros)	2011	2010	2009
Total du bilan	1 880	1 731	1 694
Prêts bruts	929,8	882,0	828,1
Ressources clientèle	833,0	811,8	774,0
Capitaux propres	76,7	77,4	74,7
Capitaux propres, part du Groupe	70,7	71,5	68,8

NOTATIONS DES AGENCES DE RATING

Agences	Court terme	Long terme	Perspectives
Moody's	P1	Aa3	Mise sous surveillance négative
Standard and Poor's	A-1	A	Stable
FitchRatings	F1+	A+	Stable

Les six pôles métiers du Crédit Agricole

Banque de proximité en France – Caisses régionales

► **Produit net bancaire : 14,0 milliards d'euros**

Banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités publiques, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture ; offre de moyens de paiement ; services à la personne ; services para bancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurances dommages et de prévoyance.

- 21 millions de clients particuliers
- 7 007 agences et 6 868 points verts
- Premier en part de marché (*source : banque de France*) dans :
 - les dépôts bancaires des ménages : 23,4 % ;
 - dans les crédits aux ménages : 20,9 % ;
 - dans les crédits aux agriculteurs : 78,5 % (*source : RICA 2010*).
- Taux de pénétration :
 - auprès des agriculteurs : 88 % (*source : Adéquation 2011*) ;
 - auprès des professionnels : 33 % (*source : Pépites CSA 2010*) ;
 - auprès des entreprises : 34 % (*source : TNS Sofres 2011*) ;
 - auprès du secteur associatif : 23 % (*source : CSA 2010 – observatoire des comportements financiers et d'assurance des associations*).

Banque de proximité en France – LCL

► **Produit net bancaire : 3,8 milliards d'euros**

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises. La banque des flux transverses aux marchés complète le dispositif.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurances ainsi que des prestations de gestion de patrimoine. Les services sont accessibles à partir de multiples canaux de distribution : les réseaux d'agences, avec des implantations dédiées aux entreprises ou à la banque privée ; les sites Internet et le téléphone.

- 6 millions de clients particuliers, 320 000 professionnels, 27 000 entreprises.
- 2 065 implantations commerciales, dont :
 - 87 pôles dédiés aux entreprises et institutionnels ;
 - 68 pôles et sites dédiés à la banque privée ;
 - 3 implantations grands investisseurs privés.

Banque de proximité à l'international

► **Produit net bancaire des filiales consolidées : 3,5 milliards d'euros**

Le Crédit Agricole dispose d'une présence très significative en banque de proximité en Europe (zone euro plus particulièrement) et sur le pourtour du bassin méditerranéen, et s'est renforcé en Italie. Le Crédit Agricole, qui y était déjà présent depuis 2007 sous les enseignes de Cariparma et de FriulAdria, a consolidé en 2011 son implantation avec l'achat de la Caisse d'Épargne de La Spezia (Carispezia) avec ses 76 agences, ainsi que celui de 96 agences auprès d'Intesa Sanpaolo S.p.A. Au total, les 962 points de vente de ce nouvel ensemble (902 agences bancaires et 60 centres d'affaires), très majoritairement situés dans les zones les plus riches d'Italie, au nord notamment, servent plus de 1,7 million de clients.

En Grèce, le Crédit Agricole est présent avec Emporiki Bank, avec 337 points de vente et 1,3 million de clients.

Hors de la zone euro en Europe centrale, le Crédit Agricole opère désormais sous la marque Crédit Agricole, en Pologne (Crédit Agricole Bank Polska), en Ukraine (Crédit Agricole) et en Serbie (Crédit Agricole Srbija).

Le Crédit Agricole est également présent sur le pourtour du bassin méditerranéen, au Maroc (Crédit du Maroc avec 77,0 % d'intérêts) et en Égypte (Crédit Agricole Egypt avec 60,5 % d'intérêts).

Le Crédit Agricole est présent à Madagascar avec la BNI (51 % d'intérêts).

Enfin, le Crédit Agricole détient des participations dans deux banques bien établies sur leurs marchés : au Portugal, dans la 3^e banque portugaise en total de bilan, le Banco Espírito Santo, dont il détient 20,5 % d'intérêts et en Espagne dans Bankinter dont il détient 24,5 % d'intérêts.

En application de sa stratégie de développement en Europe, le Crédit Agricole a finalisé en début d'année 2011 la cession de trois de ses filiales : en janvier, le Crédit Uruguay Banco S.A. à BBVA ; en février, la BIMR à Djibouti à la BOA ; et en avril, la SCB Cameroun à AttijariWafa Bank.

Services financiers spécialisés

► **Produit net bancaire : 3,9 milliards d'euros**

Crédit à la consommation : Crédit Agricole Consumer Finance est un acteur majeur du crédit à la consommation en Europe, présent dans 23 pays, (20 pays européens mais aussi, l'Arabie Saoudite, le Maroc et la Chine). Crédit Agricole Consumer Finance occupe une position dominante sur tous les canaux de distribution : vente directe, financement sur le lieu de vente (automobile, équipement de la maison et amélioration de l'habitat...), e-commerce, partenariats et courtage.

Crédit Agricole Consumer Finance développe également une activité de produits d'épargne et de distribution d'assurances emprunteurs, d'assurances destinée aux produits nomades et techniques et de produits de prévoyance.

Crédit Agricole Consumer Finance gère au total 78,3 milliards d'euros d'encours de crédits à la consommation.

Crédit Agricole Leasing & Factoring accompagne les entreprises, les professionnels, les agriculteurs et le secteur public avec des offres innovantes en crédit-bail et en affacturage.

Encours gérés à fin 2011 : 24,6 milliards d'euros.

Crédit-bail :

- en France : n° 1 du crédit-bail mobilier et immobilier (*source : ASF, juin 2011*) et financeur majeur du développement durable et du secteur public ;
- en Europe : n° 7 du crédit-bail (*source : Leaseurope, juin 2011*), n° 1 du crédit-bail en Pologne (*source : Polish Leasing association 2011*).

Encours en crédit-bail : 19,9 milliards d'euros.

Affacturage :

- en France : n° 1 de l'affacturage (*source : ASF 2011*) ;
- en Europe : n° 4 de l'affacturage (*source : Société*), n° 4 en Allemagne (*source : Deutscher Factoring-Verband juin 2011*).

Chiffre d'affaires factoré : 59,9 milliards d'euros

Gestion d'actifs, assurances, banque privée

► **Produit net bancaire : 5,2 milliards d'euros**

Gestion d'actifs : le métier de la gestion d'actifs, exercé par le groupe Amundi, englobe la gestion d'OPCVM destinés à la clientèle de particuliers, d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, et les mandats de gestion pour le compte d'entreprises et d'investisseurs institutionnels.

Les encours gérés par le groupe Amundi s'établissent à 658,6 milliards d'euros.

Assurances : le métier d'assureur est exercé principalement par le groupe Crédit Agricole Assurances. 2^e assureur vie en France (*source : Argus*) et 7^e assureur en Europe (*source : Argus*), Crédit Agricole Assurances couvre l'ensemble des besoins clients en assurance de personnes, assurance dommages et assurance des emprunteurs en France et à l'international. S'appuyant en France sur les Caisses régionales et LCL, et à l'international sur les réseaux de banques partenaires et d'établissements financiers, l'assurance couvre aujourd'hui 18 pays.

Le chiffre d'affaires du groupe Crédit Agricole Assurances s'élève à 25,2 milliards d'euros en 2011.

Banque privée : le groupe Crédit Agricole est un acteur majeur de la banque privée.

En France, il compte parmi les leaders sur le marché de la clientèle fortunée où il intervient au travers de trois marques :

- Crédit Agricole Banque Privée, concept lancé par les Caisses régionales ;
- BGPI (Banque de Gestion Privée Indosuez), filiale spécialisée de banque privée du Groupe dédiée à la clientèle fortunée et à la gestion privée (GPI), travaillant en étroite collaboration avec les Caisses régionales mais également sur une clientèle en direct ;
- LCL Banque Privée, pôle de gestion spécialisé à destination de la clientèle haut de gamme intégré au réseau LCL.

À l'international, le Groupe est également un des principaux intervenants du secteur de la banque privée où il intervient sous la marque Crédit Agricole Private Banking, notamment en Suisse, au Luxembourg, à Monaco et sur les marchés en forte croissance (Asie, Amérique latine et Moyen-Orient).

Actifs gérés : 126,3 milliards d'euros⁽¹⁾.

(1) Actifs LCL Banque Privée (34,8 milliards d'euros) inclus et hors actifs détenus par les Caisses régionales et activités de banque privée au sein de la Banque de proximité à l'international.

Banque de financement et d'investissement

► **Produit net bancaire : 5,4 milliards d'euros**

Crédit Agricole CIB propose à ses clients des produits et services dans les métiers de la banque de marchés, de la banque d'investissement, des financements structurés, du courtage, de la banque commerciale et de la banque privée internationale. La Banque accompagne les clients sur les grands marchés internationaux grâce à son réseau mondial. Les activités de Crédit Agricole CIB s'articulent autour de cinq pôles :

Coverage and Investment Banking regroupe les expertises de la Banque afin de servir au mieux les besoins globaux des clients, entreprises et institutions financières, grâce à un réseau mondial de banquiers conseil. Le pôle propose également l'activité syndication de crédit.

Global Investment Banking regroupe les activités de conseil en fusions et acquisitions, les métiers d'*Equity Capital Markets*, de *Strategic Equities* et de *Structured Financial Solutions*, ainsi que les équipes sectorielles spécialisées, incluant les financements structurés télécoms.

Le pôle **Structured Finance** consiste à originer, structurer et financer des opérations de grande exportation et d'investissement, souvent adossées à des actifs garantis (tels qu'aéronautique et rail, maritime, hôtellerie), ainsi que des crédits complexes et structurés.

Fixed Income Markets couvre l'ensemble des activités de trading et de vente de produits de marché à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs. L'ensemble des entités s'appuie sur des services de recherche dédiée.

L'offre de la banque en **Equity Brokerage** (courtage actions) est organisée autour de Crédit Agricole Cheuvreux, en Europe, et de CLSA, en Asie, chacun occupant des positions de leaders. Cette couverture est complétée par Crédit Agricole Securities (USA) Inc. et Newedge, filiale détenue conjointement par Crédit Agricole CIB et Société Générale.

Rapport de gestion

► Activité et informations financières	8
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	8
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	10
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	11
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ	12
BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	27
GESTION DU CAPITAL	31
PARTIES LIÉES	31
CONTRÔLE INTERNE	31
TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES	43
► Facteurs de risque	45
RISQUES DE CRÉDIT	46
RISQUES DE MARCHÉ	56
EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU <i>FINANCIAL STABILITY BOARD</i>	63
GESTION DU BILAN	67
RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE	74
RISQUES OPÉRATIONNELS	83
RISQUES DE NON-CONFORMITÉ	86
► Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2	87
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	87
GESTION DES RISQUES	88
RATIOS PRUDENTIELS	88
FONDS PROPRES, EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ADÉQUATION DU CAPITAL	91
RISQUE DE CRÉDIT	99
RISQUE DE MARCHÉ	119
RISQUE OPÉRATIONNEL	119

Activité et informations financières

► PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le groupe Crédit Agricole est composé de 2 531 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central "Crédit Agricole S.A." et de leurs filiales.

Son organisation fait de lui un Groupe uni et décentralisé. Elle repose sur une structure à trois niveaux, avec les Caisses locales regroupées en Caisses régionales, qui détiennent, au travers de la SAS Rue La Boétie, 56,2 % du capital de Crédit Agricole S.A. (au 31/12/2011), société cotée sur Euronext Paris, compartiment A.

Sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelque 32 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie détenue par les Caisses régionales détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. a été organisé lors de sa cotation, en décembre 2001, pour être représentatif de tous les métiers et de toutes les composantes du Groupe. Crédit Agricole S.A. est l'organe central du réseau Crédit Agricole qui comprend les 39 Caisses régionales ainsi que, depuis le 14 décembre 2011, CACIB. A ce titre, et conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier, Crédit Agricole S.A. veille à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et représente le Groupe auprès des autorités bancaires. Il veille au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. Il prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés. Responsable de la cohérence de son développement, il coordonne, en liaison avec ses filiales spécialisées, les stratégies des différents métiers en France et à l'international.

Groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE/77/780), le groupe Crédit Agricole établit des comptes consolidés conformément à la directive 86/635 sur la base de l'entité de reporting telle que définie par le règlement européen 1606/2002 et constituée de l'organe central et des établissements affiliés.

Changements de principes et méthodes comptables

Application du référentiel IAS/IFRS

La note 1 de l'annexe aux états financiers du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2011 "Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées" expose le cadre réglementaire ainsi que la comparabilité avec les données relatives à l'exercice précédent.

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2011.

Les normes utilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Rappelons par ailleurs que le Groupe n'applique pas les normes et interprétations d'application optionnelle sur l'exercice, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier l'amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers. Le Groupe n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Évolution du périmètre de consolidation

Les notes 12 et 2.1 des annexes aux états financiers présentent respectivement le périmètre de consolidation et son évolution au cours de l'exercice.

Au cours de l'année 2011, le groupe Crédit Agricole n'a pas réalisé d'opération de croissance externe majeure. Les résultats et le périmètre ont cependant été affectés par un certain nombre d'opérations significatives (hors plan d'adaptation annoncé le 14 décembre 2011).

Le périmètre de consolidation a été impacté en 2011 par des opérations initiées en 2010 ou antérieurement :

■ Extension du réseau d'agences italien

Conformément aux modalités prévues par l'accord passé avec Intesa Sanpaolo et annoncé le 18 février 2010, le Crédit Agricole a poursuivi l'extension de sa présence en Italie avec la finalisation, au premier semestre 2011, de l'acquisition par Cariparma et FriulAdria de Cassa di Risparmio della Spezia (Carispezia) ainsi que d'un réseau d'agences d'Intesa Sanpaolo, portant le total du réseau du Crédit Agricole en Italie à 902 agences.

Ainsi, le Crédit Agricole, au travers de sa filiale Cariparma détenue à 85 %, a acquis aux conditions de marché, pour un montant total en numéraire de 740 millions d'euros, 80 % de Carispezia ainsi qu'un ensemble de 96 agences du réseau Intesa Sanpaolo.

Après comptabilisation à leur juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables de Carispezia et des 96 agences, un écart d'acquisition total a été enregistré pour 512 millions, dont 425 millions d'euros part du Groupe.

■ Cession de Crédit Uruguay Banco

Poursuivant son désengagement des pays non coopératifs en matière fiscale, Crédit Agricole S.A. a signé le 4 mai 2010 un accord portant sur la vente à Banco Bilbao Vizcaya Argentaria Uruguay de 100 % du capital de Credit Uruguay Banco, sa filiale de banque de proximité en Uruguay, pour 74 millions d'euros. La réalisation effective de cette opération est intervenue au cours du premier trimestre 2011. La cession a dégagé une moins-value nette d'impôt et de frais de cession de 4 millions d'euros.

■ Cession de SCB Cameroun

La cession de 51 % du capital de la SCB Cameroun à Attijariwafa Bank a été finalisée le 8 avril 2011. Cette opération complète la cession de 14 % du capital de la SCB à l'État camerounais réalisée le 7 avril 2011. Avec ces opérations se termine la mise en œuvre du projet engagé, il y a plus de deux ans, à savoir la cession par le groupe Crédit Agricole de ses participations dans des banques subsahariennes au groupe Attijari en contrepartie de la montée au capital du Crédit du Maroc et de Wafasalaf. Les cessions ont dégagé une plus-value de 13 millions d'euros en 2011.

D'autre part, le périmètre de consolidation et les résultats du groupe Crédit Agricole ont été impactés en 2011 par les opérations suivantes :

■ Acquisition de Centea

Le groupe belge de bancassurance KBC et le Crédit Agricole de Belgique (dont Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales Nord-Est et Nord de France détiennent ensemble 50 % du capital) ont finalisé le 1^{er} juillet 2011 l'accord de cession de la banque d'épargne Centea pour un montant total de 525 millions d'euros. Centea a été consolidé en intégration globale à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du Groupe est de 13,8 millions d'euros au 31 décembre 2011.

■ Cession d'Eurofactor UK

La cession effective d'Eurofactor UK est intervenue le 29 juillet 2011 et a dégagé un résultat de cession de 4,8 millions d'euros. Cette opération est conforme à l'approche d'intervention sélective annoncée dans le Plan à moyen terme du Groupe.

■ Dilution de la participation de Crédit Agricole S.A. dans BES

À l'issue de l'offre d'échange en actions des émissions de dettes subordonnées et d'actions préférentielles émises par BES, la participation de Crédit Agricole S.A. dans BES a été diluée à 20,5 % contre 23,8 % avant l'OPE. L'impact de cette dilution sur le résultat net part du Groupe est de - 95 millions d'euros.

Enfin, Emporiki a fait l'objet d'opérations particulières :

■ Rachat des minoritaires et retrait de cote d'Emporiki

En mai 2011, Crédit Agricole S.A. a lancé une offre publique volontaire d'achat portant sur le solde du capital (soit 4 %) de sa filiale grecque Emporiki Bank of Greece S.A. non encore détenu par Crédit Agricole S.A. et Sacam International SAS, pour retirer la Banque de la Bourse d'Athènes. À l'issue de son offre publique sur les titres Emporiki (1,76 euro par action) réalisée en juillet 2011 et après une procédure de retrait obligatoire, le groupe Crédit Agricole a porté sa détention à 100 % du capital de sa filiale grecque. Au terme de cette opération, la banque

a demandé le retrait des titres Emporiki à la Bourse d'Athènes. L'opération de retrait a été approuvée le 26 octobre 2011 par le Conseil d'administration de la Commission Hellénique des Marchés des Capitaux. Le rachat des minoritaires s'est traduit dans les comptes par un impact de - 47 millions d'euros sur la part Groupe des capitaux propres.

- Afin de permettre à sa filiale Emporiki Bank de respecter les ratios réglementaires en fin d'année, Crédit Agricole S.A. a réalisé une avance complémentaire de 1,6 milliard d'euros, portant le montant de son avance à 2 milliards d'euros, qui ont été convertis en augmentation de capital le 24 janvier 2012.

Enfin, d'autres opérations dont l'impact ne prendra effet qu'en 2012 sont à signaler :

- L'année 2011 a été marquée par la signature d'un accord de partenariat avec CITICS visant à la création d'un leader mondial du courtage, doté d'une solide présence locale afin de mieux servir les clients et investisseurs partout dans le monde. CITICS deviendrait ainsi actionnaire minoritaire de CLSA et de Crédit Agricole Cheuvreux avec des participations de 19,9 % à leur capital. L'activation de cet accord est sujette à l'obtention des autorisations réglementaires d'usage et sa conclusion devrait intervenir en 2012.
- Crédit Agricole et Coller Capital ont annoncé le 16 décembre 2011 la signature d'un accord portant sur la cession par Crédit Agricole S.A. à Coller Capital de 100 % du capital de Crédit Agricole Private Equity et de la majeure partie des fonds détenus par Crédit Agricole Capital Investment Finance.

► ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

En première partie d'année, l'économie mondiale a fait face à une série de chocs. Le monde arabe a connu un soulèvement populaire qui a pris sa source en Tunisie, avant de faire tache d'huile dans toute la région. En Tunisie, en Égypte ou en Libye, cette quête de démocratie a fait basculer les régimes autoritaires, alors qu'ailleurs les mouvements contestataires ont été étouffés dans la répression. Ces troubles géopolitiques au Moyen-Orient ont fait craindre une rupture généralisée d'approvisionnement en pétrole avec, pour résultante, une explosion de son prix. Ce dernier a franchi début février la barre psychologique des 100 dollars US par baril pour la qualité Brent avant de s'installer durablement au-dessus de ce niveau. Au mois de mars, des catastrophes en chaîne se sont abattues sur le Japon avec un séisme d'amplitude historique, un tsunami ravageur et un accident nucléaire majeur. Elles ont créé des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement en composants et pièces détachées pénalisant certains secteurs industriels, notamment le secteur automobile.

Conséquence de ces chocs adverses, la croissance américaine a connu un passage à vide au premier semestre (0,4 % au premier trimestre, puis 1,3 % au deuxième trimestre en rythme annualisé) au point de ranimer les craintes d'un retour en récession. Ces inquiétudes ont culminé à l'été, suite aux débats houleux sur le relèvement du plafond de la dette et le déclassement par l'agence de notation S&P de la note souveraine des États-Unis, qui a ainsi perdu son AAA. **À l'inverse, la croissance en Europe a fait preuve de résilience (3,2 % au premier trimestre et 0,8 % au deuxième trimestre en rythme annualisé) tout en restant très hétérogène entre un centre bien portant et une périphérie en pleine cure d'ajustement.** Par ailleurs, les tensions inflationnistes en provenance de l'amont ont poussé la BCE à remonter son taux directeur à deux reprises en avril et en juillet pour le porter à 1,5 %.

Le feuilleton de la crise des dettes souveraines a connu de nombreux rebondissements. En mai, après la Grèce et l'Irlande, le Portugal a été à son tour contraint de se mettre sous le parapluie européen pour s'extraire des mouvements brutaux des marchés, le temps de s'ajuster. En juin, les investisseurs se sont mis à spéculer sur un défaut imminent de la Grèce, contraignant le pays à plus de rigueur budgétaire pour sécuriser un nouveau plan d'aide financière. Le 21 juillet, face aux signes visibles de contagion à l'Italie et l'Espagne, l'Europe est allée un cran plus loin en admettant le problème de solvabilité de la Grèce et en appelant à une participation du secteur privé (PSI) pour réduire son stock d'endettement. Il a également été décidé d'étendre la flexibilité du fonds de sauvetage européen pour lui donner les moyens d'agir préventivement, avec l'octroi de prêts aux états solvables en panne de liquidité ou aux banques en manque de fonds propres.

Les marchés n'ont pas été convaincus avec des doutes persistants sur la capacité de l'Europe à s'unir et à agir en cas d'extension de la crise aux deux poids lourds de la zone euro et sur la solidité du système financier européen très exposé à ces risques souverains. Est venu s'ajouter à cela, un assèchement de la liquidité en dollars pour les banques européennes, avec le retrait pendant l'été des fonds monétaires américains. Pour stopper ces effets dominos entre risques, souverain et bancaire, la BCE a réactivé son programme de rachat de dette en août pour l'étendre à l'Italie et l'Espagne et les ventes à découvert sur les valeurs financières ont été momentanément interdites. En septembre, la BCE a, en coordination avec plusieurs Banques centrales, dont la Fed, décidé de réintroduire une facilité en dollar à trois mois à un coût réduit. Le sommet européen d'octobre s'est également attaqué au problème de taille du mécanisme de sauvetage financier, en proposant deux mécanismes à effet de levier pour accroître sa capacité d'intervention. Dans un environnement financier dégradé, les Européens ont finalement demandé des concessions supplémentaires de la part des créanciers privés, avec un effacement d'environ 50 % de la dette grecque.

Après un calme précaire, un nouveau mouvement de panique s'est emparé des marchés début novembre, suite à l'annonce surprise du Premier ministre grec d'organiser un référendum sur le plan de sauvetage et à de nouvelles tensions politiques en Italie. **L'intensification de**

la crise des souverains s'est immédiatement transmise aux banques, via un assèchement des financements de marché. Les banques les plus exposées à des souverains en difficulté et les plus dépendantes des ressources de marché ont été les plus touchées. Si l'on ajoute les lourdes tombées d'échéances de dette en 2012, le renforcement accéléré des ratios de solvabilité d'ici juillet 2012 recommandé par l'EBA et l'affaiblissement de la conjoncture économique, synonyme de ralentissement de l'activité bancaire et de remontée du coût du risque, le tout dans un contexte où la levée de capital se révèle périlleuse, on a pu craindre un ajustement brutal des bilans des institutions financières fait de cessions forcées d'actifs et de resserrement de l'offre de prêts.

La BCE a réagi en ouvrant à fond les vannes de la liquidité avec l'annonce le 8 décembre de deux opérations de refinancement à long terme sur des maturités de trois ans, assorties d'un assouplissement des critères d'éligibilité des collatéraux. Elle a également consenti une nouvelle baisse de taux (après celle de novembre), lequel a retrouvé son plancher historique de 1 %. **En abreuvant coûte que coûte les banques en liquidité quasi gratuite, la BCE joue ainsi son rôle de prêteur en dernier ressort pour faire en sorte que l'assainissement nécessaire des bilans bancaires se fasse de la manière la plus ordonnée possible, sans trop endommager la croissance.** L'alternance politique en Grèce et en Italie avec la mise en place de deux gouvernements de transition, dirigés par des technocrates, a été bien accueillie par les marchés. Enfin le sommet européen du 9 décembre a gravé dans le marbre la discipline budgétaire en zone euro en imposant des limites "constitutionnelles" aux déficits publics et en renforçant les mécanismes de surveillance et de sanctions. L'ensemble a permis d'apaiser les tensions sur les marchés de dette et de stopper les effets dominos transitant via le secteur bancaire. En revanche, la croissance n'a pas été épargnée avec un recul de l'activité en fin d'année en zone euro (- 0,3 % au quatrième trimestre par rapport au troisième, soit - 1,2 % en rythme annualisé). Avec 3 % de croissance en rythme annualisé au dernier trimestre, les États-Unis ne semblent pas avoir souffert de l'aggravation de la crise des dettes souveraines en Europe.

Les investisseurs sont restés très prudents tout au long de l'année, comme en témoigne la décline tendancielle des taux sans risque qui ont atteint un niveau historiquement bas en décembre (moins de 2 % pour les rendements publics à dix ans aux États-Unis et en Allemagne). L'euro a terminé l'année autour des 1,30 contre le dollar, un niveau surévalué eu égard aux fondamentaux économiques de la zone euro. Mais les écarts de rendements entre monnaies et la perspective d'un nouvel assouplissement quantitatif de la Fed ont pénalisé le billet vert.

▶ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010
Produit net bancaire	35 129	34 206	+ 2,7 %
Charges d'exploitation	(21 629)	(20 849)	+ 3,7 %
Résultat brut d'exploitation	13 500	13 357	+ 1,1 %
Coût du risque	(6 708)	(5 191)	+ 29,2 %
Résultat d'exploitation	6 792	8 166	(16,8 %)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(789)	(900)	(12,3 %)
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	(2 039)	(658)	x 3,1
Résultat avant impôt	3 964	6 608	(40,0 %)
Impôt sur les bénéfices	(2 851)	(2 538)	+ 12,3 %
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	14	21	(33,8 %)
Résultat net	1 127	4 091	(72,4 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	812	3 611	(77,5 %)

En 2011, le groupe Crédit Agricole a confirmé sa place de premier financeur de l'économie française et sa capacité à maintenir une rentabilité opérationnelle solide malgré le durcissement du contexte, tant en termes conjoncturel que de conditions de marchés.

L'encours de crédit du Groupe a progressé de 39,5 milliards d'euros sur l'année, grâce notamment à la production de 96 milliards d'euros de crédits sur douze mois, pour la seule banque de proximité en France. En termes de ressources, le Groupe est parvenu à augmenter sa collecte bilan de 7 % sur un an, soit une hausse de plus de 43 milliards d'euros. Celle-ci représente à fin 2011, 45 % de la collecte totale contre 42 % un an auparavant. Le ratio crédit sur collecte s'améliore ainsi de 2,0 points en douze mois pour s'établir à 120 % à fin décembre 2011, avec une nette accélération de cette amélioration au cours du dernier trimestre.

L'environnement dans lequel évolue le Groupe a toutefois été marqué par l'incertitude sur la solvabilité de certains états européens périphériques, l'accélération et le durcissement de la réglementation prudentielle bancaire, une crise de liquidité sans précédent depuis l'été du fait de l'assèchement des sources de refinancement en dollar américain et la fermeture des marchés de dette, et enfin la détérioration profonde de la conjoncture.

En conséquence, l'exercice 2011 se caractérise pour le groupe Crédit Agricole par une scission marquée entre le premier et le second semestre de l'année, tant en termes de niveau d'activité et de croissance des résultats opérationnels qu'en termes d'éléments négatifs non récurrents générés par les mesures destinées à faire face au durcissement de l'environnement. Ainsi, prenant la mesure des événements intervenus durant l'été, Crédit Agricole S.A. a annoncé en septembre 2011 un plan de désendettement de 50 milliards d'euros entre juin 2011 et décembre 2012, qu'est venu compléter un plan d'adaptation communiqué en décembre. La majeure partie des coûts financiers de ce plan a été provisionnée dans les comptes du dernier trimestre de 2011. Ces impacts affectent en 2011 le produit net bancaire du groupe Crédit Agricole, ses charges d'exploitation et son coût du risque. Ils s'élèvent, en résultat net part du Groupe, à - 482 millions d'euros. Par ailleurs, les dépréciations passées au quatrième trimestre en lien avec le plan d'adaptation s'élèvent à 2 634 millions d'euros (impact net part du Groupe).

Parallèlement, la situation grecque continuant de se dégrader tout au long de l'année, Emporiki a vu ses pertes opérationnelles augmenter, à 941 millions d'euros. Le groupe Crédit Agricole a également déprécié l'écart de valeur d'acquisition résiduel (impact de 379 millions d'euros) et une partie du stock d'impôts différés actifs (impact de 148 millions d'euros). Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole participant au plan de sauvetage de la Grèce mis en application dès le deuxième trimestre 2011, 1,3 milliard d'euros ont été passés en coût du risque sur la Grèce au titre de la dépréciation des titres souverains grecs détenus par Crédit Agricole S.A., par les sociétés d'assurance et par sa filiale Emporiki. Ainsi, en 2011, le coût de la crise grecque totalise 2 416 millions d'euros pour le Crédit Agricole en résultat net part du Groupe.

Ainsi, le résultat net de l'année 2011 s'élève à 1 127 millions d'euros. Malgré ce durcissement du contexte conjoncturel et des conditions de marché, les réseaux de la Banque de proximité en France ont confirmé leur rôle de financeur de tout premier plan de l'économie française, se traduisant par une hausse globale de 4,6 % de leurs encours de crédit entre fin 2010 et fin 2011. Ils ont parallèlement continué de remporter de réels succès commerciaux, et à accroître leurs encours de collecte de 1,6 % sur un an, pour atteindre 701 milliards d'euros à fin 2011, dont près de 56 % en collecte de bilan. Les métiers de gestion de l'épargne maintiennent également des niveaux d'activité et de rentabilité satisfaisants à la lumière de l'environnement dans lequel ils évoluent. Quant aux métiers de la Banque de financement et d'investissement et des Services financiers spécialisés, leurs résultats sont impactés par le plan d'adaptation.

Le **produit net bancaire** du Groupe Crédit Agricole s'établit à 35,1 milliards d'euros, en hausse de 2,7 % sur un an. Les **charges d'exploitation**, de 21,6 milliards d'euros, augmentent de 3,7 %, intégrant les charges relatives au projet NICE et les dépenses liées au plan d'adaptation. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 13,5 milliards d'euros, en hausse de 1,1 %. Le coefficient d'exploitation du groupe Crédit Agricole ressort à 61,6 %, en légère hausse (+ 0,6 point) par rapport à l'année précédente.

Le **coût du risque** ressort en hausse sensible, + 29,2 % à 6,7 milliards d'euros. Il intègre à hauteur de 1,3 milliard d'impact de la participation du Groupe au plan de soutien à la Grèce. Hors cet impact, la hausse est limitée à 3,7 %, reflétant notamment la baisse sensible du coût du risque pour la banque de proximité en France (- 25 %), qui compense le niveau toujours élevé pour Emporiki en Grèce.

Le **résultat des entreprises mises en équivalence**, à - 789 millions d'euros, intègre à hauteur de 981 millions d'euros les dépréciations des titres mis en équivalence (BES et Bankinter). En 2010, il intégrait l'impact négatif de la déconsolidation de la participation dans Intesa Sanpaolo S.p.A pour 1,2 milliard d'euros.

La ligne de **résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition s'établit** à - 2 039 millions d'euros. Elle intègre dépréciation totale de l'écart d'acquisition sur Emporiki pour - 379 millions d'euros, et à hauteur de 1 671 millions d'euros la diminution de valeur d'utilité des filiales.

Après un **impôt** de 2,8 milliards d'euros, le **résultat net part du Groupe** du groupe Crédit Agricole s'établit à 812 millions d'euros, contre 3,6 milliards d'euros l'année précédente. En excluant les impacts du plan d'adaptation et du plan de soutien à la Grèce, il s'établirait à 5 599 millions d'euros.

▶ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Au sein du groupe Crédit Agricole, les métiers sont structurés en six pôles d'activité :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- Banque de proximité en France – LCL ;
- Banque de proximité à l'international ;

- Services financiers spécialisés ;
 - Gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
 - Banque de financement et d'investissement ;
- auxquels s'ajoute le pôle Compte propre et divers.

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011 - Note 5 "Informations sectorielles".

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DU CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Banque de proximité en France	4 131	4 008
Banque de proximité à l'international	(2 663)	(962)
Services financiers spécialisés	88	536
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	955	1 515
Banque de financement et d'investissement	(219)	996
Compte propre et divers	(1 480)	(2 482)
TOTAL RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	812	3 611

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole

En 2011, les Caisses régionales ont maintenu un rythme d'activité soutenu, se traduisant par une hausse de 3,6 % du résultat net part du Groupe pour atteindre 3,4 milliards d'euros. Leur résultat brut d'exploitation s'élève à 5,2 milliards d'euros, en hausse de 5,4 %.

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010
Produit net bancaire	13 981	13 807	+ 1,3 %
Charges d'exploitation	(7 743)	(7 477)	+ 3,6 %
Résultat brut d'exploitation	6 238	6 330	(1,5 %)
Coût du risque	(1 024)	(1 382)	(25,9 %)
Résultat d'exploitation	5 214	4 948	+ 5,4 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	3	2	+ 42,9 %
Résultat net sur autres actifs et variations des écarts d'acquisition	4	(10)	n.s.
Impôts sur les bénéfices	(1 800)	(1 637)	+ 9,9 %
Résultat net	3 421	3 303	+ 3,6 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 421	3 302	+ 3,6 %

Ces résultats traduisent la bonne dynamique commerciale qui s'est poursuivie tout au long de l'année au sein des réseaux des Caisses régionales, malgré un contexte très difficile sur l'ensemble de leur activité.

En 2011, les Caisses régionales ont poursuivi leur dynamique de conquête, se traduisant par la progression de 11,3 % du nombre d'ouvertures de comptes nettes pour l'ensemble des marchés. Sur le marché des particuliers, elles ont poursuivi le déploiement de démarches commerciales telles que la "Démarche retraite" ou le "Compte à composer" ; le nombre de cartes "Double Action" a par ailleurs augmenté de 6,5 % entre fin décembre 2010 et fin décembre 2011. Dans le domaine du multicanal, les Caisses régionales ont poursuivi leur politique d'innovation avec le lancement en mai 2011 de "Kwixo", première solution bancaire de paiement entre particuliers, qui comptait près de 140 000 adhérents et plus de 600 e-commerçants à fin décembre 2011. En matière d'épargne, près de 800 000 Plans épargne-logement ont été souscrits en 2011, portant leur stock à près de 4,2 millions d'euros, alors que le nombre de Livrets A ouverts s'élève à plus de 6 millions à fin 2011 pour un encours global supérieur à 22 milliards d'euros. En matière de crédit habitat, le lancement du PTZ+ a été un réel succès avec plus de 57 000 PTZ+ souscrits à fin septembre. Enfin, entre fin décembre 2010 et fin décembre 2011, le nombre de polices d'assurances souscrites auprès des Caisses régionales a augmenté de 4,5 % dont + 6,3 % pour l'assurance de biens et + 3,3 % pour l'assurance de personnes.

ENCOURS DE COLLECTE DES CAISSES RÉGIONALES

(en milliards d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	Évolution 2011/2010
Dépôts à vue	84,6	83,4	+ 1,5 %
Livrets ⁽¹⁾	93,0	87,1	+ 6,8 %
Épargne logement	77,2	76,5	+ 1,0 %
Comptes et dépôts à terme ⁽²⁾	60,8	52,8	+ 15,2 %
Sous-total ressources bancaires	315,6	299,8	+ 5,3 %
Assurance-vie	156,8	154,4	+ 1,5 %
Titres (actions, obligations, TCN, TSR, CCI...) ⁽³⁾	39,7	44,0	(9,7 %)
OPCVM ⁽⁴⁾ et SCPI	38,1	44,9	(15,3 %)
TOTAL ENCOURS ⁽⁵⁾	550,2	543,1	+ 1,3 %

(1) Comptes sur livrets, livrets « jeunes », livrets d'épargne populaires (LEP), livrets de développement durable (LDD).

(2) Y compris bons de caisse, Plans d'Épargne Populaire, CDN de la clientèle non financière.

(3) Titres conservés par les centrales titres dans les portefeuilles des clients des Caisses régionales (hors TCN de la clientèle financière et interbancaire).

(4) Y compris OPCVM hors Groupe.

(5) Hors placements de la clientèle financière.

L'activité de collecte est forte au sein des Caisses régionales, et tout particulièrement sur les produits de bilan. Les encours de collecte s'élèvent à plus de 550 milliards d'euros à fin 2011 (+ 1,3 % en un an) dont près de 316 milliards d'euros pour la collecte de bilan, qui progresse pour sa part de 5,3 % en un an. Elle est notamment tirée par les comptes et dépôts à terme (hausse des encours de 15,2 % en un an), et les livrets (+ 6,8 %) ; les DAV et l'épargne-logement voient leurs encours croître de respectivement 1,5 % et 1,0 % en 2011. Les encours de collecte hors bilan sont quant à eux en baisse de 3,6 % entre décembre 2010 et décembre 2011 en raison de la baisse conjoncturelle et des marchés qui affecte les activités titres, OPCVM et SCPI. L'assurance-vie affiche quant à elle une évolution positive, avec une augmentation de 1,5 % des encours en un an malgré un dernier trimestre difficile.

CRÉDITS DES CAISSES RÉGIONALES

(en milliards d'euros)	Encours bruts au 31/12/2011	Encours bruts au 31/12/2010	Évolution des encours 2011/2010
Habitat	214,1	202,5	+ 5,7 %
Agriculture	33,5	33,4	+ 0,4 %
Entreprises et Professionnels	84,6	82,6	+ 2,5 %
Consommation	17,0	17,5	(3,1 %)
Collectivités locales	41,4	39,3	+ 5,4 %
TOTAL	390,6	375,3	+ 4,1 %

Dans le domaine des crédits, les Caisses régionales ont maintenu une nouvelle fois en 2011 leur engagement auprès de leur clientèle et de l'économie française, engagement qui se traduit par la croissance globale de 4,1 % des encours de crédits clientèle en un an pour atteindre près de 391 milliards d'euros. Cette croissance a été portée notamment par l'habitat dont les encours augmentent de 5,7 % en douze mois pour atteindre plus de 214 milliards d'euros, mais elle concerne l'ensemble des acteurs de l'économie, à l'exception du crédit à la consommation dont les encours baissent de 3,1 % en un an en raison de la baisse de la demande. Ainsi, les encours sur les entreprises et les professionnels progressent de 2,5 % entre fin décembre 2010 et fin décembre 2011 et les encours sur les collectivités locales de 5,4 % sur la même période ; l'agriculture voit croître ses encours de 0,4 %.

Le ratio crédit/collecte s'améliore légèrement en 2011 (+ 0,8 %), notamment à compter du second semestre 2011 : il atteint 129,0 % à la fin de l'année. Le déficit collecte/crédit recule quant à lui de 400 millions d'euros au cours du second semestre 2011, suivant la mise en œuvre du plan et grâce à la hausse saisonnière des dépôts à vue en fin d'année.

Le produit net bancaire des Caisses régionales s'établit à 14,0 milliards d'euros pour l'exercice 2011, en hausse de 1,3 % en un an. Le produit net bancaire clientèle progresse de 1,1 % entre fin 2010 et fin 2011 et le produit net bancaire clientèle hors épargne-logement de 1,2 % sur la même période sous l'effet conjugué de la hausse des volumes et de celle des marges sur crédits. Les revenus de commissions augmentent de 1,3 % un an, tirés notamment par la hausse de 4,4 % des commissions générées par les activités d'assurance.

Les charges restent maîtrisées en 2011 mais traduisent notamment les investissements liés au projet NICE : elles progressent de 3,6 % en un an en intégrant ces charges. Le coefficient d'exploitation augmente en conséquence de 1,2 point sur la même période pour s'établir à 55,4 % à fin décembre 2011.

Le coût du risque marque un net recul en 2011 en raison du ralentissement des dotations aux provisions collectives, alors que les Caisses régionales maintiennent un niveau élevé de dotations sur les provisions individuelles. Le coût du risque baisse de 25,9 % pour s'établir à - 1 024 millions d'euros en 2011. L'encours total de provisions constituées à fin 2011 représente 108,8 % des créances douteuses contre 107,5 % à fin 2010 ; celles-ci se stabilisent à 2,4 % des encours de crédits.

En conséquence, la contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe du groupe Crédit Agricole atteint 3,4 milliards d'euros en 2011, en hausse de 3,6 % par rapport à 2010.

2. Banque de proximité en France – LCL

Pour LCL, l'année 2011 a été portée par la dynamique du premier semestre, puis contrainte dès le troisième trimestre par le durcissement du contexte économique. LCL a toutefois confirmé sa capacité à maintenir de bons résultats commerciaux et financiers.

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010 ⁽¹⁾
Produit net bancaire	3 822	3 945	(1,5 %)
Charges d'exploitation	(2 497)	(2 575)	(0,6 %)
Résultat brut d'exploitation	1 325	1 370	(3,3 %)
Coût du risque	(286)	(359)	(20,2 %)
Résultat d'exploitation	1 039	1 011	+ 2,7 %
Sociétés mises en équivalence	-	-	n.s.
Résultat net sur autres actifs	1	(2)	n.s.
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	n.s.
Résultat avant impôt	1 040	1 009	+ 3,1 %
Impôt	(330)	(303)	+ 9,0 %
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	n.s.
Résultat net de l'exercice	710	706	+ 0,6 %
Intérêts minoritaires	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	710	706	+ 0,6 %

(1) Reclassement en 2010 des commissions liées aux moyens de paiement de charges en produit net bancaire, conformément à la méthode utilisée à partir du premier trimestre 2011.

LCL a confirmé en 2011 son rôle dans le financement de l'économie française ainsi que l'illustre la progression en un an de 6,9 % des encours de crédits qui atteignent 87,8 milliards d'euros à fin 2011. Cette évolution est portée notamment par la hausse des crédits à l'habitat (encours + 11,7 % entre décembre 2010 et décembre 2011), mais aussi par les crédits aux entreprises et professionnels dont la production progresse de 27,8 % sur la même période.

L'année 2011 est également marquée par le maintien d'un rythme de collecte soutenu (+ 2,6 % sur un an) sur une base d'offre élargie. La croissance a porté sur la collecte bilan dont la hausse s'élève à + 16,7 % sur l'année pour atteindre un encours de plus de 76 milliards d'euros à fin décembre. Hormis les encours d'épargne-logement qui reculent de 1,9 % entre décembre 2010 et décembre 2011, l'ensemble des classes de collecte bilan est en progression sur l'année de façon significative. L'encours de dépôts à vue augmente ainsi de 12,5 % en un an, l'encours de livrets de 12,2 % et celui des comptes à terme et plans épargne populaire de 44,1 %. La collecte de ressources hors bilan est négativement impactée en 2011 par les conditions conjoncturelles et de marché. Elle baisse de 8,6 % entre fin décembre 2010 et fin décembre 2011, baisse attribuable tant à la collecte titres qu'aux OPCVM. Les encours d'assurance-vie sont quant à eux stables à 48,6 milliards d'euros (+ 0,2 %). LCL a d'autre part lancé avec succès plusieurs émissions obligataires à compter du deuxième trimestre 2011, qui ont permis de collecter un total de 1,7 milliard d'euros au cours de l'année.

Sous l'effet conjugué de l'évolution des crédits et des ressources, le ratio crédit/collecte de LCL s'améliore de 7,5 points sur l'année : il passe de 122,8 % fin 2010 à 115,3 % fin 2011.

LCL a également maintenu une bonne activité commerciale tout au long de l'année. Sur le marché des particuliers et des professionnels, la production de contrats d'assurance MRH, automobile et santé a progressé de 12,6 % en un an, notamment grâce au succès du contrat LCL

Auto ; la production sur les autres segments de l'assurance augmente de 14,3 % sur la même période, avec une accélération au cours du dernier trimestre. La production en équipement de cartes a augmenté de 9,7 % en 2011, principalement axée sur les cartes haut de gamme dont l'encours progresse trois fois plus vite que celui des autres cartes. Le nombre de clients actifs sur ce segment continue également d'évoluer favorablement en 2011 : il progresse de près de 2,0 % sur les particuliers et de 2,4 % sur les professionnels. La base de clientèle entreprises augmente, quant à elle, de 2,3 % en douze mois.

Toujours pionnière et innovatrice, LCL a également lancé en 2011 le plan Centricité Clients 2013, avec le Droit de changer d'avis et le Contrat de Reconnaissance, mais aussi les offres Kwixo dans le domaine des moyens de paiement, LCL à la Carte pour les étudiants et le compte à taux progressif Pro destiné aux professionnels.

Le produit net bancaire de l'année 2011 s'inscrit en légère baisse, de 1,5 % en un an à méthode constante. La marge d'intérêt est pénalisée sur la deuxième moitié de l'année par le rehaussement du coût de la collecte de bilan qui est en forte hausse et accuse une baisse de 1,9 % en un an. Parallèlement, en sus du reclassement des charges liées aux moyens de paiement vers le produit net bancaire depuis le dernier trimestre de 2010, les revenus de commissions ralentissent : ils affichent une baisse de 1,1 % entre fin décembre 2010 et fin décembre 2011, en raison notamment de la baisse de l'activité de gestion mobilière et de la réduction de la commission interchange de paiement depuis le 1^{er} octobre 2011.

Les charges d'exploitation sont maîtrisées : elles sont en baisse de 0,6 % en un an en tenant compte du reclassement en 2010 des commissions liées aux moyens de paiement des charges vers le produit net bancaire. Le coefficient d'exploitation s'établit à 65,3 % à fin 2011.

Le coût du risque est en recul de 20,2 % entre 2010 et 2011 malgré une remontée en fin d'exercice. Alors que les engagements s'inscrivent en nette hausse sur l'année, le poids du coût du risque sur les encours s'établit à 31 points de base sur l'année 2011 à comparer à 33 points de base sur l'année 2010. Le taux de créances douteuses et litigieuses a également évolué favorablement : il s'établit à 2,5 % à fin décembre 2011 à comparer à 2,6 % à fin décembre 2010. Le taux de couverture atteint quant à lui 75,5 % et ce, y compris les provisions collectives, en amélioration de 2 points sur la même période.

Au total, le résultat net part du Groupe s'établit à 710 millions d'euros pour l'exercice 2011 (+ 0,6 % par rapport à 2010).

3. Banque de proximité à l'international

L'année 2011 a été marquée par l'intégration dans le réseau italien de Carispezia et des 96 agences acquises auprès d'Intesa Sanpaolo. Cependant, la forte dégradation de la situation en Grèce, et de moindre ampleur dans les autres pays de présence de la Banque de proximité à l'international, a impacté les résultats du pôle. Ainsi, le coût du risque d'Emporiki s'est alourdi, pour partie en raison de sa participation au plan de soutien à la Grèce. Parallèlement, des dépréciations ont porté à la fois sur les sociétés mises en équivalence (BES et Bankinter) pour 981 millions d'euros et sur les filiales pour 665 millions d'euros (impact net part du Groupe sur Emporiki, Cariparma et Crédit Agricole Ukraine).

Le **résultat net part du Groupe** du pôle enregistre ainsi en 2011 une perte de 2 663 millions d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT ET DONNÉES D'ACTIVITÉ DE LA BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010
Produit net bancaire	3 482	3 292	+ 5,8 %
Charges d'exploitation	(2 403)	(2 165)	+ 11,0 %
Résultat brut d'exploitation	1 079	1 127	(4,3 %)
Coût du risque	(1 873)	(1 475)	+ 26,9 %
Résultat d'exploitation	(794)	(348)	x 2,3
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(926)	98	n.s.
Résultat net sur autres actifs	8	8	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(664)	(472)	+ 40,3 %
Résultat avant impôts	(2 376)	(714)	x 3,3
Impôts sur les bénéfices	(267)	(203)	+ 31,6 %
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	14	21	(32,4 %)
Résultat net	(2 629)	(896)	x 2,9
Intérêts minoritaires	34)	66	(48,7 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(2 663)	(962)	X 2,8
<i>Données d'activité (en milliards d'euros)</i>			
Crédits bruts	65,4		
Crédits nets	59,6		
Collecte bilan	53,9		
Collecte hors bilan	47,8		

Dans un contexte économique incertain dans de nombreux pays, le produit net bancaire progresse de 5,8 % sur un an grâce à l'intégration de Carispezia et des nouvelles agences acquises auprès d'Intesa Sanpaolo intervenue sur le premier semestre. En excluant cet effet périmètre, le produit net bancaire progresse d'environ 3 % sur un an. Les charges apparaissent en hausse de 11 %, comprenant des charges d'intégration pour 47 millions d'euros chez Cariparma liées à l'intégration de Carispezia et des nouvelles agences, et des charges de restructuration pour 51 millions d'euros chez Emporiki liées aux départs de personnel. Retraitées de ces coûts d'intégration et de restructuration et de l'effet périmètre, elles sont en baisse de 0,5 %. Ainsi, le résultat brut d'exploitation hors coûts d'intégration et de restructuration et effet périmètre s'inscrit en baisse de 6,4 %, un recul limité étant donné le contexte économique difficile dans lequel évoluent Emporiki notamment, mais également les filiales égyptienne et marocaine. Le coût du risque progresse quant à lui de 27,0 % sur un an, affecté par les efforts de provisionnement réalisés sur l'ancienne génération de crédits d'Emporiki ainsi que sa participation au plan de soutien à la Grèce via une décote de 70 % sur l'année, qui représente 246 millions d'euros de coût du risque sur l'année. Hors Emporiki et hors effet périmètre, le coût du risque serait en recul de 1,5 %.

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à - 926 millions d'euros, intégrant une dépréciation des valeurs de mise en équivalence de 364 millions d'euros sur BES et 617 millions d'euros sur Bankinter, pour tenir compte de la dégradation de la situation économique dans les pays d'Europe du Sud. Enfin, sur Emporiki, l'écart d'acquisition résiduel a été déprécié pour 379 millions d'euros au deuxième trimestre, après une dépréciation de 445 millions d'euros en 2010. Par ailleurs, au quatrième trimestre, le Groupe a enregistré une dépréciation technique de 211 millions d'euros (nette part du Groupe) au titre de Cariparma, ainsi qu'une dépréciation de moindre ampleur sur l'Ukraine (60 millions d'euros).

En **Italie**, Cariparma a consolidé ses positions, notamment via l'intégration des nouvelles agences, et reste l'un des acteurs les plus performants et rentables du marché italien malgré un environnement marqué par le ralentissement de l'économie.

COMpte DE Résultat ET DONNÉES D'ACTIVITÉ DU GROUPE CARIPARMA

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010
Produit net bancaire	1 592	1 436	+ 10,9 %
Charges d'exploitation	(1 006)	(835)	+ 20,5 %
Résultat brut d'exploitation	586	601	(2,5 %)
Coût du risque	(278)	(231)	+ 20,1 %
Résultat d'exploitation	308	370	(16,7 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	n.s.
Résultat net sur autres actifs	-	2	n.s.
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(226)	-	n.s.
Résultat avant impôts	82	372	(78,0 %)
Impôts sur les bénéfices	(59)	(144)	(59,2 %)
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	n.s.
Résultat net	23	228	(89,9 %)
Intérêts minoritaires	30	42	(28,6 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(6)	186	n.s.
<i>Données d'activité (en milliards d'euros)</i>			
Crédits bruts	33,8	29,1	+ 16,1 %
Crédits nets	32,7		
Collecte bilan	33,8	28,5	+ 18,4 %
Collecte hors bilan	46,5		

Sur un an, la forte progression de la collecte bilan, à + 18,4 %, a bénéficié de l'apport en liquidité de Carispezia et des nouvelles agences italiennes. Cariparma a par ailleurs maintenu une bonne dynamique des encours de crédits, qui enregistrent une hausse de + 16,1 % (y compris effet périmètre) par rapport à décembre 2010. La fin d'année est néanmoins marquée par un ralentissement de la production en ligne avec la demande, notamment sur les crédits aux entreprises. Ces bonnes performances commerciales ont permis à Cariparma d'afficher en fin d'année un équilibre collecte / crédit.

Le produit net bancaire, à 1 592 millions d'euros pour l'année 2011, affiche une progression de 10,9 % sur un an. À périmètre constant, le produit net bancaire clientèle progresse également de 4,9 %, impacté par la hausse du coût de la collecte. Les charges restent toujours contenues, à + 0,6 % sur un an, hors effet périmètre et comptabilisation des coûts liés à l'intégration des nouvelles agences et de Carispezia. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 58,4 % en 2011 sur cette base.

Le coût du risque sur encours de crédits s'élève à 83 points de base sur l'année 2011 (82 points de base sur l'année 2010), impacté par le provisionnement d'une opération clientèle et d'un nombre limité de dossiers entreprises. Il se compare favorablement avec les banques italiennes.

La contribution 2011 de Cariparma a par ailleurs été affectée par la dépréciation technique de l'écart d'acquisition à hauteur de 226 millions d'euros, dont 15 millions reviennent aux minoritaires, soit un impact net part du Groupe de 211 millions d'euros. Un dégrèvement fiscal a finalement permis à Cariparma d'économiser 89 millions d'euros d'impôts sur l'année.

Au total, la contribution de Cariparma au résultat net part du Groupe hors dépréciation de l'écart d'acquisition s'élève à 205 millions d'euros.

En Grèce, la priorité a été en 2011 d'agir sur l'ensemble des leviers disponibles pour limiter l'impact sur les comptes de la dégradation économique du pays : limitation de l'activité, forte baisse des charges d'exploitation et efforts de recouvrement.

COMPTE DE RÉSULTAT ET DONNÉES D'ACTIVITÉ DU GROUPE EMPORIKI

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010
Produit net bancaire	721	760	(5,2 %)
Charges d'exploitation	(572)	(595)	(3,9 %)
Résultat brut d'exploitation	149	165	(9,9 %)
Coût du risque	(1 418)	(1 022)	+ 38,7 %
Résultat d'exploitation	(1 269)	(857)	+ 48,1 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	n.s.
Résultat net sur autres actifs	8	6	+ 25,0 %
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(379)	(445)	(14,8 %)
Résultat avant impôts	(1 641)	(1 296)	+ 26,6 %
Impôts sur les bénéfices	(163)	(18)	x 9,1
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	
Résultat net	(1 803)	(1 314)	+ 37,2 %
Intérêts minoritaires	(47)	(44)	+ 6,8 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(1 756)	(1 270)	+ 38,3 %
<i>Données d'activité (en milliards d'euros)</i>			
Crédits bruts	23,2		
Crédits nets	19,0		
Collecte bilan	11,6		
Collecte hors bilan	0,9		

Emporiki poursuit la politique de refinancement mise en place depuis le début de l'année 2011 visant à se procurer davantage de ressources propres et à réduire ainsi son refinancement auprès de Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédit brut diminue d'environ 100 millions d'euros sur le périmètre Groupe Emporiki. Cette baisse, conjuguée à l'effort de provisionnement qui s'est poursuivi en 2011, portant le stock de provisions à 4,2 milliards d'euros sur un portefeuille de 23,2 milliards d'euros, a permis une réduction forte des encours de crédits nets. Par ailleurs, dans un contexte de forte concurrence parmi les banques grecques pour attirer des dépôts clientèle, Emporiki est parvenu à augmenter ses encours de collecte, notamment grâce à une meilleure rémunération des comptes à terme et le recours à des sources alternatives de collecte (EMTN, CDs). Sa part de marché collecte est portée à 5,7 % à fin 2011 (+ 44 points de base sur l'année), dans un marché en décollecte. Le déficit collecte/crédit net s'est ainsi sensiblement amélioré sur l'année 2011.

Le recours accru à la Banque centrale européenne, porté à 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2011, ainsi que le remboursement anticipé d'une ligne moyen long terme de 1,3 milliard d'euros, en lien avec l'augmentation de capital de 2 milliards d'euros réalisée début 2012, ont également permis de faire baisser le montant de refinancement de Crédit Agricole S.A. accordé à Emporiki Bank. Celui-ci s'établit à 5,5 milliards d'euros au 31 décembre, contre 10,4 milliards d'euros au 31 mars 2011. L'exposition de Crédit Agricole S.A. s'élève par ailleurs à 1,3 milliard d'euros en capital (1,0 milliard au 31 mars 2011) après l'augmentation de capital de début 2012.

Malgré cet environnement difficile, marqué notamment par l'augmentation des coûts de refinancement, le produit net bancaire s'établit en 2011 à 721 millions d'euros, en baisse limitée de 5,2 % sur un an. Les charges d'exploitation reculent (- 3,9 % sur un an) grâce aux importants efforts de restructuration menés par la banque, incluant notamment 610 départs de personnel. Ces derniers ont impacté les charges à hauteur de 51 millions d'euros et permis de ramener le nombre d'employés à 5 100 (- 11 % sur un an), dont 4 100 chez Emporiki Bank (- 12 %). Au total, le résultat brut d'exploitation s'élève à 149 millions d'euros, en recul de 9,9 %. Hors coûts de restructuration, le coefficient d'exploitation est maintenu en deçà de 75 %, à 72,4 %, en hausse de 1,3 point par rapport à l'année 2010.

Le coût du risque s'élève à 1 418 millions d'euros sur l'année 2011, en hausse de 38,7 %. Il est fortement impacté par la participation d'Emporiki au plan de soutien à la Grèce, à hauteur de 246 millions d'euros, représentant 70 % de l'exposition brute en obligations d'État grec. De plus, l'effort de provisionnement réalisé par Emporiki sur l'ancienne génération de prêts s'est poursuivi au cours de l'année 2011. Ce montant n'intègre pas la soulte versée par Crédit Agricole S.A. à Emporiki au titre de la résiliation de la garantie qu'elle lui octroyait, comptabilisée en Compte propre et divers pour 161 millions d'euros. Le taux de couverture est porté à 54 % en fin d'année, dont 78 % sur les crédits *corporate*, alors que le taux de créances douteuses et litigieuses atteint 33,5 %.

La charge d'impôt est également impactée par une charge exceptionnelle de 148 millions d'euros liée à la dépréciation du stock d'impôts différés actifs dont le montant était de 278 millions d'euros au 31 décembre 2010. Y compris la dépréciation de l'écart d'acquisition résiduel réalisée au deuxième trimestre à hauteur de 379 millions d'euros, la contribution au résultat net part du Groupe d'Emporiki s'inscrit en perte de plus de 1,7 milliard d'euros pour l'année 2011.

4. Services financiers spécialisés

En 2011, le pôle **Services financiers spécialisés** continue de démontrer son dynamisme dans un environnement contraint. Quatre événements viennent néanmoins impacter l'activité : l'entrée en application au milieu d'année des dernières dispositions de la Loi sur le crédit à la consommation, l'arrêt des bonifications fiscales sur les économies d'énergie, la fin de la prime à la casse sur les véhicules automobiles et l'annonce du plan de désendettement et d'adaptation par Crédit Agricole S.A.

Les conséquences du plan d'adaptation se font ressentir en fin d'année à travers la baisse de la consommation de liquidité pour 1 milliard d'euros sur le second semestre 2011 et des coûts directs en résultat net part du Groupe pour 350 millions d'euros.

Au total, avant coûts du plan d'adaptation, le résultat brut d'exploitation reste solide avec une croissance de 1,3 % sur l'année 2011 et les frais généraux, en baisse de près de 2,7 %, restent bien maîtrisés. Le résultat net part du Groupe d'élève à 441 millions d'euros, en baisse de 17,8 % sur un an, du fait principalement de la hausse du coût du risque en Grèce et en l'Italie.

COMPTE DE RÉSULTAT SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010
Produit net bancaire	3 926	3 945	(0,5 %)
Charges d'exploitation	(1 744)	(1 734)	+ 0,6 %
Résultat brut d'exploitation	2 182	2 211	(1,3 %)
Coût du risque	(1 606)	(1 298)	+ 23,8 %
Résultat d'exploitation	576	913	(36,9 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	14	12	+ 16,7 %
Résultat net sur autres actifs	-	-	n.s.
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(247)	-	n.s.
Résultat avant impôts	343	925	(62,9 %)
Impôts sur les bénéfices	(242)	(330)	(26,5 %)
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	5	-	n.s.
Résultat net	106	595	(82,3 %)
Intérêts minoritaires	18	59	(70,0 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	88	536	(83,7 %)

Dans le métier **crédit à la consommation**, l'année 2011 est marquée par un ralentissement de l'activité sous l'effet conjugué de la situation économique dégradée et des évolutions réglementaires. La réduction de l'activité, pilotée par Crédit Agricole S.A. dans le cadre du plan de désendettement annoncé le 28 septembre 2011, se traduit par des encours gérés en hausse limitée, de 0,3 % sur l'année et par une baisse de la consommation de liquidité. Les besoins de liquidité du métier baissent ainsi de 0,6 milliard d'euros sur le second semestre 2011 correspondant à la baisse des encours clientèle au bilan de Crédit Agricole Consumer Finance. La diversification des sources de refinancement externes, grâce notamment à la collecte de nouveaux dépôts en Allemagne et aux titrisations en France permet par ailleurs un apport de liquidité de 2 milliards d'euros sur la même période.

Les premiers effets du plan d'adaptation annoncés par Crédit Agricole S.A. le 14 décembre 2011 impactent les comptes du quatrième trimestre 2011 et par conséquent les comptes annuels. L'impact en résultat net part du Groupe du plan s'établit ainsi à - 103 millions d'euros sur l'année correspondant au provisionnement des coûts de restructuration pour - 57 millions d'euros en frais généraux et au provisionnement lié aux cessions de créances douteuses pour 99 millions d'euros en coût du risque. L'impact en impôt est quant à lui positif et s'élève à 53 millions d'euros.

Dans cet environnement fortement contraint, le métier Crédit à la consommation continue néanmoins de renforcer son efficacité opérationnelle. Avant coûts du plan d'adaptation, les frais généraux sont en baisse de 2,3 % sur un an et le coefficient d'exploitation, à 39,9 %, s'améliore de 0,6 point sur l'année.

Au total, retraité des coûts liés au plan d'adaptation, le résultat net part du Groupe pour l'année reste solide et s'établit à 452 millions d'euros, en baisse de 1,8 % sur un an malgré un renforcement du taux de couverture sur les créances dépréciées sur le portefeuille Agos.

Les métiers du **crédit-bail et de l'affacturage** continuent de progresser mais à un rythme ralenti à compter du deuxième semestre 2011.

Dans le métier du **crédit-bail**, les encours gérés s'établissent à 19,9 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 5,0 % sur un an. Cette progression, qui s'est ralentie au cours du deuxième semestre 2011 en lien avec les décisions du plan d'adaptation, s'accompagne d'un recentrage vers les partenariats stratégiques et rentables en France.

L'**affacturage** connaît un développement maîtrisé en lien avec la nécessité de piloter les besoins de liquidité du Groupe. Le chiffre d'affaires factoré s'établit à 59,9 milliards d'euros sur l'année avec un bon niveau d'activité en France où, à 39,0 milliards d'euros, il progresse de 9,6 % sur l'année. À l'international, le chiffre d'affaires factoré augmente de 15,8 % sur un an, en excluant la cession d'Eurofactor UK en août 2011.

Les résultats du métier **crédit-bail et affacturage** sont marqués sur l'année par les premiers impacts du plan d'adaptation avec une dépréciation des écarts d'acquisition de 247 millions d'euros sur le métier du crédit-bail et une focalisation de l'activité vers les clients des réseaux de proximité du Groupe en France. Le produit net bancaire, en hausse de 0,6 % sur l'année, résiste bien malgré une hausse du coût de la liquidité. Le coût du risque est en forte baisse en France mais reste pénalisé à l'international par les provisions passées sur les activités de crédit-bail en Grèce (142 millions d'euros sur l'année) et en Italie (20 millions d'euros sur l'année). Ces montants n'intègrent pas les provisions comptabilisées en Compte propre et divers pour 97 millions d'euros au titre du crédit-bail en Grèce.

5. Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Le pôle **Gestion d'actifs, assurances et banque privée** a été impacté en 2011 par deux éléments principaux. D'une part, la dépréciation des titres d'État grecs, décotés en moyenne à 74 %, qui a pénalisé le métier assurance à hauteur de 1,1 milliard d'euros en coût du risque soit 712 millions d'euros en résultat net part du Groupe. D'autre part, l'environnement de marché très défavorable à compter du deuxième semestre qui a pénalisé l'activité de l'ensemble du pôle. Au 31 décembre 2011, les encours gérés atteignent ainsi 1 006 milliards d'euros (808,5 milliards d'euros hors double compte), en baisse de 5,4 % sur un an.

En dépit de ces deux éléments, le pôle dégage un résultat net part du Groupe de 954,5 millions d'euros sur l'année. Hors impact du plan européen de soutien à la Grèce, le résultat net part du Groupe s'établirait à 1 666 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2011.

COMPTE DE RÉSULTAT GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010
Produit net bancaire	5 243	4 978	+ 5,3 %
Charges d'exploitation	(2 508)	(2 488)	+ 0,8 %
Résultat brut d'exploitation	2 735	2 490	+ 9,8 %
Coût du risque	(1 075)	(24)	x 44,4
Résultat d'exploitation	1 660	2 466	(32,7 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	11	3	x 3,2
Résultat net sur autres actifs	(1)	(8)	n.s.
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	n.s.
Résultat avant impôts	1 670	2 461	(32,1 %)
Impôts sur les bénéfices	(620)	(799)	(22,4 %)
Résultat net	1 050	1 662	(36,8 %)
Intérêts minoritaires	95	147	(35,1 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	955	1 515	(37,0 %)

Dans le domaine de la **gestion d'actifs**, Amundi (y compris les activités de gestion d'actifs de la BFT intégrées le 1^{er} juillet 2011) affiche des résultats en légère progression malgré un environnement financier très défavorable. Ainsi, en 2011, l'activité a bien résisté avec des encours sous gestion qui s'élèvent au 31 décembre à 658,6 milliards d'euros, en baisse limitée de 7 % sur un an tandis que l'indice CAC 40 chutait de près de 17 % sur la même période. Cette baisse des encours résulte d'un effet marché et change défavorable de 16,7 milliards d'euros et d'une décollecte sur l'année de 35,0 milliards d'euros, réalisée au deuxième semestre du fait de l'aggravation de la crise financière (le premier semestre avait enregistré une collecte nette de 1,7 milliard d'euros). Cette décollecte s'est concentrée sur la France et les produits monétaires originés par les réseaux, ainsi que sur les grands *corporates* du fait de l'arbitrage vers les produits bilanciaux. Les succès auprès

des institutionnels à l'international (3,1 milliards d'euros de collecte), sur l'épargne entreprise (3,7 milliards d'euros de collecte) ou sur les ETF (1,7 milliard d'euros de collecte, 3^e collecteur européen) permettent toutefois de compenser partiellement les rachats enregistrés.

Le produit net bancaire s'établit à 1 392 millions d'euros, en baisse de 8,2 % sur un an. Il pâtit du recul des commissions de surperformance affectées par les conditions de marché au deuxième semestre. Les commissions de gestion, en revanche, résistent grâce à la stabilité de la marge de gestion nette. Dans le même temps, les charges d'exploitation baissent de 5,8 % ⁽¹⁾ en 2011 par rapport à 2010 reflétant l'effet en année pleine des synergies et la poursuite des gains de productivité. Le coefficient d'exploitation s'établit à fin 2011 à 55,9 %, au meilleur niveau en Europe. Le résultat net atteint 413 millions d'euros, en progression de 1,8 % par rapport à 2010.

Au total, le résultat net part du Groupe s'établit à 308 millions d'euros pour l'année 2011.

Le métier des **services financiers aux institutionnels** continue d'afficher une activité commerciale soutenue permettant de limiter la baisse des actifs dans un contexte de marché difficile. Ainsi, CACEIS a poursuivi l'élargissement de son offre produit (solutions de *middle-office*, etc.) et a accentué le développement du *collateral management*. À fin décembre 2011, les encours conservés s'élevaient à 2 259 milliards d'euros, en baisse de 5,0 % par rapport à 2010. Les encours administrés reculent plus fortement sur l'année (- 9,6 %). Parallèlement, les dépôts espèce progressent au cours de l'année 2011.

Ce bon niveau d'activité ainsi que la diversification des revenus (trésorerie, compensation des dérivés listés et prêt/emprunt de titres) permettent au métier d'enregistrer sur l'année une hausse de 1,8 % du produit net bancaire qui s'établit à 825 millions d'euros. Les charges sont en baisse de 0,6 % sur un an traduisant la poursuite des efforts d'efficacité opérationnelle. Le coefficient d'exploitation poursuit son amélioration régulière : il s'établit à 69,2 % pour l'année 2011, en amélioration de 1,7 point sur un an, plaçant ainsi CACEIS parmi les meilleurs de l'industrie. Au total, le résultat brut d'exploitation progresse de 7,5 % tandis que le résultat net à 164 millions d'euros enregistre une hausse de 12,4 % sur la même période.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 138 millions d'euros pour l'année 2011.

La **banque privée** a engagé en novembre 2011 la structuration de son activité en créant la holding Crédit Agricole Private Banking, à laquelle sont rattachées désormais les entités de banque privée : Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, CFM Monaco, Crédit Agricole DTVM Brazil et CAPB Uruguay. Le rattachement de la BGPI et de Crédit Agricole Espagne est prévu courant 2012.

Sur l'année 2011, la ligne métier résiste malgré l'aggravation de la crise financière au deuxième semestre. Les encours, qui atteignent 126,3 milliards d'euros, présentent globalement une solidité qui se traduit d'une part par une stabilité sur le périmètre France à 57,2 milliards d'euros, avec notamment une collecte des produits bilan en hausse chez LCL Banque Privée et d'autre part, par un léger repli sur le périmètre international, à 69,1 milliards, soit une baisse de 2,6 % sur un an, dû notamment à un effet marché défavorable particulièrement marqué au troisième trimestre.

En termes de résultats, la banque privée dégage des revenus de 676 millions d'euros, en hausse de 4,8 % en 2011 par rapport à 2010 (+ 2,9 % hors effet change et périmètre) grâce à une bonne tenue des marges sur dépôts et à la vente de produits structurés.

Les charges affichent une hausse de 9,3 % sur un an (+ 3,0 % hors effet change et périmètre).

Au total, le résultat net part du Groupe enregistre une progression de 5,9 % sur l'année. Il s'établit ainsi à 115 millions d'euros. Cette performance est tirée par l'augmentation de 4,8 % du produit net bancaire en 2011 par rapport à 2010.

Le pôle **assurances** affiche un chiffre d'affaires de 25,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

L'assurance-vie en France résiste dans un marché difficile. La part de marché sur les encours reste stable à 15,1 % ⁽²⁾ à fin 2011 et la collecte nette cumulée sur un an reste positive à 2,5 milliards d'euros mais subit une baisse de 67 % par rapport à l'année 2010. Le chiffre d'affaires est également en repli de 14 % ⁽³⁾ sur un an.

L'assurance dommages en France réalise une excellente année. Le chiffre d'affaires s'élève à 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 11 % ⁽⁴⁾ sur un an et sur l'ensemble des produits. Cette progression reste très supérieure à celle du marché (+ 4 % ⁽⁵⁾). L'année 2011 connaît également une production record avec 1,8 million d'affaires nouvelles permettant ainsi une progression du portefeuille de contrats de 6 % sur un an.

L'activité assurance emprunteurs enregistre une légère hausse de son chiffre d'affaires. Il s'établit à un peu plus d'un milliard d'euros et progresse de 8 % en France notamment sur les crédits immobiliers. L'activité des filiales à l'international est quant à elle pénalisée en 2011 par la dégradation du contexte économique et financier dans l'ensemble des pays d'implantation. Elle résiste néanmoins en Italie où le chiffre d'affaires vie est en retrait de 6 % sur un an dans un marché en baisse de 19 % ⁽⁶⁾.

(1) Hors coûts de restructuration en 2010 (81 millions d'euros).

(2) Données FFSA décembre 2011.

(3) Y compris Spirica, entrée dans le périmètre de consolidation en 2011.

(4) Retraitée de l'évolution réglementaire de la taxe sur la Couverture Maladie Universelle (CMU) en 2011.

(5) Données FFSA décembre 2011.

(6) Données IAMA novembre 2011.

Au total et avant dépréciation des titres d'État grecs, le résultat net part du Groupe du métier Assurances s'établit à 1 110 millions d'euros en 2011.

Sur l'année 2011, les titres d'État grecs ont été dépréciés en moyenne de 74 %. La dépréciation à la charge de l'assureur a été comptabilisée en coût du risque pour 1 081 millions d'euros sur l'année 2011. L'impact de cette dépréciation sur les comptes de Crédit Agricole Assurances est partiellement compensé par l'extériorisation de plus-values en produit net bancaire qui progresse ainsi de 16,8 % sur l'année. Les frais généraux, en hausse de 19,8 % sur un an, subissent quant à eux la hausse de l'assiette de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour 69 millions d'euros.

Dans ce contexte, les fondamentaux du métier assurances sont toujours robustes. Les encours gérés en assurance-vie augmentent de 1,3 % sur un an et s'établissent à 221,5 milliards d'euros dont 181 milliards d'euros pour les contrats en euros, en hausse de 2,4 % sur un an, et 40,5 milliards d'euros pour les contrats en unités de compte, pénalisés par la baisse des marchés financiers. La sinistralité en assurance dommages est maîtrisée avec un ratio sinistres sur cotisations ⁽¹⁾ (S/C) de 68,6 % à fin décembre 2011. Par ailleurs, l'organisation et la gestion financière du métier assurances poursuivent leur adaptation aux nouvelles normes Solvabilité II.

6. Banque de financement et d'investissement

Le plan d'adaptation au nouvel environnement annoncé par le groupe Crédit Agricole le 14 décembre intègre une nouvelle donne pour Crédit Agricole Corporate and Investment Bank qui s'impose à toutes les banques de financement et d'investissement européennes : contraintes conjoncturelles liées à la gestion de la liquidité et contraintes structurelles avec l'accélération très forte du calendrier réglementaire.

Les conséquences du plan affectent de manière significative la performance de la Banque en 2011, conformément à ce qui avait été annoncé le 14 décembre 2011 : l'impact financier sur le résultat net part du Groupe de l'exercice s'établit à 1,5 milliard d'euros, dont 386 millions d'euros correspondant à l'effet net d'impôt du provisionnement des coûts de restructuration et aux actions entreprises en termes de réduction de bilan, et 1 137 millions d'euros correspondant à la dépréciation d'écarts d'acquisition (affectés par convention à la Banque de marché et d'investissement).

Parallèlement, la très forte volatilité des marchés a entraîné la prise en compte dans les résultats de l'exercice d'un montant significatif au titre de la gestion financière (+ 462 millions d'euros contre - 32 millions d'euros en 2010) principalement constitué par l'effet de la réévaluation de la dette en valeur de marché (+ 671 millions d'euros en produit net bancaire).

Le résultat net part du Groupe de la Banque de financement et d'investissement ressort ainsi en perte de 219 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2011	2011 Coût du plan d'adaptation	2011 Impact de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts	2011 retraité ⁽¹⁾	Dont activités pérennes retraitées ⁽¹⁾
Produit net bancaire	5 436	(269)	711	4 994	5 176
Charges d'exploitation	(3 784)	(336)	-	(3 448)	(3 351)
Résultat brut d'exploitation	1 652	(605)	711	1 546	1 825
Coût du risque	(504)	-	-	(504)	(329)
Résultat d'exploitation	1 148	(605)	711	1 042	1 496
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	133	-	-	133	133
Résultat net sur autres actifs	1	-	-	1	1
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(1 137)	(1 137)	-	-	-
Résultat avant impôts	145	(1 742)	711	1 176	1 630
Impôts	(383)	219	(249)	(353)	(503)
Résultat net	(238)	(1 523)	462	823	1 127
Intérêts minoritaires	(19)	-	-	(19)	2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(219)	(1 523)	462	804	1 125

(1) Retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts, et avant coût du plan d'adaptation en 2011.

(1) Net de réassurance.

Concernant les activités pérennes, hors impact des couvertures de prêts et de la réévaluation de la dette, et avant coûts du plan d'adaptation, leur produit net bancaire s'établit à 5,2 milliards d'euros en 2011, en baisse de 9,8 % par rapport à 2010. Les charges d'exploitation des activités pérennes baissent de 1,4 % sur un an.

Le coût du risque enregistre une hausse de 17,1 % sur l'année, imputable en majorité aux dotations individuelles réalisées au dernier trimestre en banque de financement, après plusieurs trimestres d'un coût du risque très faible.

Les résultats de la Banque Saudi Fransi, mise en équivalence, sont voisins de ceux de l'année précédente.

Après charge d'impôt, le résultat net des activités pérennes, retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts et avant coûts du plan d'adaptation, s'élève à 1 127 millions d'euros contre 1 603 millions d'euros en 2010.

(en millions d'euros)	2011 Activités pérennes	2011 Activités pérennes ⁽¹⁾	2010 Activités pérennes ⁽¹⁾	Variation 2011/2010 Activités pérennes ⁽¹⁾
Produit net bancaire	5 750	5 176	5 738	(9,8 %)
Charges d'exploitation	(3 676)	(3 351)	(3 400)	(1,4 %)
Résultat brut d'exploitation	2 074	1 825	2 338	(22,0 %)
Coût du risque	(329)	(329)	(281)	+ 17,1 %
Résultat d'exploitation	1 745	1 496	2 057	(27,3 %)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	133	133	139	(4,3 %)
Résultat net sur autres actifs	1	1	(6)	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(1 137)	-	-	n.s.
Résultat avant impôts	742	1 630	2 190	(25,6 %)
Impôts	(585)	(503)	(587)	(14,3 %)
Résultat net	157	1 127	1 603	(29,7 %)

(1) Retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts, et avant coût du plan d'adaptation en 2011.

Banque de financement

(en millions d'euros)	2011	Coût du plan d'adaptation	2011 avant coût du plan	2010	Variation 2011 ⁽¹⁾ /2010
Produit net bancaire	2 425	(127)	2 552	2 703	(5,6 %)
Charges d'exploitation	(982)	(102)	(880)	(850)	3,5 %
Résultat brut d'exploitation	1 443	(229)	1 672	1 853	(9,8 %)
Coût du risque	(319)	-	(319)	(164)	94,5 %
Résultat d'exploitation	1 124	(229)	1 353	1 689	(19,9 %)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	134	-	134	138	(2,9 %)
Résultat net sur autres actifs	2	-	2	(6)	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	n.s.
Résultat avant impôts	1 260	(229)	1 489	1 821	(18,2 %)
Impôts	(406)	83	(489)	(466)	4,9 %
Résultat net	854	(146)	1 000	1 355	(26,2 %)
Résultat net retraité des couvertures de prêts	828		974	1 355	(26,2 %)

(1) Avant coût du plan d'adaptation en 2011.

Dans un contexte de marché difficile, les métiers de banque de financement affichent une bonne résistance. En fin d'année, les différents métiers commencent à ressentir les effets financiers du renchérissement de la liquidité ainsi que la sélectivité accrue des nouvelles opérations dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'adaptation de la Banque.

En banque commerciale, Crédit Agricole CIB a maintenu sa présence auprès de ses clients prioritaires en les accompagnant dans leurs financements de trésorerie et leurs émissions de garanties, malgré les contraintes de liquidité.

Les revenus des activités de financement structurés affichent une progression de 5,4 % et permettent à la banque de conserver ses positions dominantes.

En financements de projets, Crédit Agricole CIB est classé 3^e chef de file monde et 1^{er} chef de file sur la zone EMEA parmi les banques internationales (PFI – 2011). En financements rail, Crédit Agricole CIB a été primé, pour la première fois, “Rail Finance House of the Year 2011” (*Jane’s Transport Finance* – novembre 2011).

Sur le marché de la syndication bancaire, Crédit Agricole CIB a conforté sa position de leader en France en tant que teneur de livre et obtient la 2^e place sur la zone EMEA. La Banque se classe également 6^e mondial – hors États-Unis (Thomson Reuters et Dealogic, 31/12/2011).

Après de nombreux trimestres de coût du risque faible, celui-ci affiche un rebond, notamment dans les derniers mois de l’année.

Banque de marchés et d’investissement

(en millions d’euros)	2011	Coût du plan d’adaptation	2011 avant coût du plan	2010	Variation 2011 ⁽¹⁾ /2010
Produit net bancaire	3 325	(10)	3 335	2 986	+ 11,7 %
Charges d’exploitation	(2 694)	(223)	(2 471)	(2 549)	(3,1 %)
Résultat brut d’exploitation	631	(233)	864	437	97,7 %
Coût du risque	(10)	-	(10)	(119)	(91,6 %)
Résultat d’exploitation	621	(233)	854	318	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(1)	-	(1)	1	n.s.
Résultat net sur autres actifs	(1)	-	(1)	-	-
Variation de valeur des écarts d’acquisition	(1 137)	(1 137)	-	-	-
Résultat avant impôts	(518)	(1 370)	852	319	n.s.
Impôts	(179)	84	(263)	(104)	n.s.
Résultat net	(697)	(1 286)	589	215	n.s.
Résultat net retraité de la réévaluation de la dette	(1 133)		153	215	n.s.

(1) Retraité du coût du plan d’adaptation.

En banque d’investissement, Crédit Agricole CIB maintient ses revenus et a confirmé sa position de premier plan, notamment sur le secteur immobilier, et est ainsi 10^e au classement des opérations annoncées en France en fusions et acquisitions (Thomson Reuters – 2011).

Les équipes *Equity Capital Markets* ont accompagné les clients dans leurs projets de cotation en Asie, notamment à Hong Kong. Crédit Agricole CIB est intervenu dans l’introduction de Prada à la Bourse de Hong Kong qui a obtenu les prix “Asian Equity Deal of the Year” et “Global IPO of the Year” (IFR, décembre 2011). La Banque est classée 3^e teneur de livre sur le marché Equity Capital Markets en France (Thomson Reuters, 2011).

Les activités de banque de marché ont particulièrement souffert d’une défiance généralisée des marchés et de la persistance des incertitudes liées à la résolution de la crise de la dette souveraine européenne.

De surcroît, comme pour les autres banques françaises, Crédit Agricole CIB a dû réagir face à la raréfaction et au renchérissement des sources de liquidité en particulier en dollars.

Dans ce contexte, l’activité dette et marchés de crédit limite sa baisse à 4 % et a poursuivi sa progression en parts de marché sur les *euros bonds*. Crédit Agricole CIB se classe ainsi 5^e teneur de livre sur le marché international des obligations en euros (Thomson Financial, 2011). Crédit Agricole CIB a également été reconnu 2^e meilleure banque pour l’activité *Covered Bonds* lors de la remise des prix “The Cover Awards” par *Euroweek* en septembre 2011.

L’activité courtage a été pénalisée par un environnement dégradé et de faibles volumes, particulièrement en Europe pour Crédit Agricole Cheuvreux.

L’année 2011 a été marquée par la signature d’un accord de partenariat avec CITICS visant à la création d’un leader mondial du courtage, doté d’une solide présence locale afin de mieux servir les clients et investisseurs partout dans le monde. CITICS deviendrait ainsi actionnaire minoritaire de CLSA et de Crédit Agricole Cheuvreux avec des participations de 19,9 % à leur capital. L’activation de cet accord est sujette à l’obtention des autorisations réglementaires d’usage.

Activités en cours d'arrêt

(en millions d'euros)	2011	Coût du plan d'adaptation	2011 avant coût du plan	2010	Variation retraité 2011/2010
Produit net bancaire	(314)	(132)	(182)	(374)	(51,3 %)
Charges d'exploitation	(108)	(11)	(97)	(108)	(10,2 %)
Résultat brut d'exploitation	(422)	(143)	(279)	(482)	(42,1 %)
Coût du risque	(175)		(175)	(340)	(48,5 %)
Résultat avant impôts	(597)	(143)	(454)	(822)	(44,8 %)
Impôts	202	52	150	265	(43,4 %)
Résultat net	(395)	(91)	(304)	(557)	(45,4 %)

La contribution négative aux résultats des activités en extinction diminue de 45,4 % d'une année sur l'autre.

Les dérivés exotiques actions ont enregistré des résultats positifs sur l'exercice à hauteur de 44 millions d'euros, en hausse par rapport à ceux de 2010 qui s'élevaient à 35 millions d'euros.

Le comportement du portefeuille de corrélation et des indicateurs de suivi en risques continue d'être conforme au plan de stabilisation mis en place dès fin 2009, avec un impact de - 119 millions d'euros sur le produit net bancaire 2011 essentiellement lié aux risques de contrepartie.

Les dépréciations sur les CDO, CLO et ABS ont été de - 283 millions d'euros (en produit net bancaire et en coût du risque) contre - 608 millions d'euros en 2010.

Ces chiffres incluent le risque de contrepartie sur les garants *monolines* et *Credit Derivatives Product Company* dont les expositions continuent de se réduire.

7. Compte propre et divers

Les résultats du pôle Compte propre et divers intègrent en 2010 et 2011 des éléments exceptionnels de montants significatifs qui les rendent peu comparables.

Au 31 décembre 2011, le produit net bancaire du pôle s'établit à - 761 millions d'euros, en nette amélioration de 29,3 % par rapport à 2010. Il bénéficie notamment des bonnes performances de la gestion financière, de coûts de financement maîtrisés malgré les tensions sur les marchés de refinancement survenues au cours du second semestre. Enfin, il inclut 48,5 millions d'euros de dividendes reçus d'Intesa Sanpaolo, déconsolidée au quatrième trimestre 2010.

Le coût du risque progresse fortement en 2011 par rapport à 2010 ; il intègre une provision de 97 millions d'euros au titre d'activités de crédit-bail en Grèce et la résiliation de la garantie envers Emporiki pour 161 millions d'euros.

Au total, le pôle Compte propre et divers dégage en 2011 un résultat net part du Groupe de - 1 447 millions d'euros, en nette amélioration par rapport à 2010. Pour mémoire, 2010 était marquée par des éléments non récurrents tels que les opérations sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Intesa Sanpaolo (impact négatif des cessions de titres : - 171 millions d'euros en résultat net sur autres actifs, déconsolidation de la participation au quatrième trimestre 2011 ayant généré un impact négatif en résultat des sociétés mises en équivalence de - 1,24 milliard d'euros) et l'*exit tax* sur contrats d'assurance-vie dont l'impact positif en impôts a été supérieur à 400 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010
Produit net bancaire	(761)	(1 076)	(29,3 %)
Charges d'exploitation	(950)	(903)	+ 5,4 %
Résultat brut d'exploitation	(1 711)	(1 979)	(13,5 %)
Coût du risque	(340)	(30)	x 11,5
Résultat d'exploitation	(2 051)	(2 009)	+ 2,1 %
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(24)	(1 154)	(97,9 %)
Gains/pertes sur autres actifs	(4)	(168)	(97,4 %)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	n.s.
Résultat avant impôts	(2 079)	(3 331)	(37,6 %)
Impôts sur les bénéfices	791	1 040	(23,8 %)
Gains/pertes nets des activités arrêtées	(5)	(1)	x 4,2
Résultat net	(1 293)	(2 292)	(43,6 %)
Intérêts minoritaires	187	190	(1,1 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(1 480)	(2 482)	(40,4 %)

► BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Fin 2011, le total du bilan consolidé du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 879,5 milliards d'euros contre 1 730,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010, soit une hausse de 8,6 %. Cette augmentation de 148,7 milliards d'euros reflète un développement satisfaisant des activités du Groupe, malgré la crise. Il se traduit en particulier par une très forte hausse des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et par un taux de croissance équilibré des crédits et de la collecte sur la clientèle. Au passif, le seul poste significatif qui recule par rapport au 31 décembre 2010 est celui de dettes représentées par un titre (- 11,8 %).

Actif du bilan

Les principaux postes de l'actif sont constitués des prêts et créances émis sur la clientèle (42,5 %), des actifs financiers à la juste valeur par résultat (25,9 %), et des actifs financiers disponibles à la vente (13,0 %). Ces postes représentent 81,5 % de l'actif et enregistrent globalement une forte hausse (+ 115,5 milliards d'euros au total, intégrant une augmentation de 75,4 milliards pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat et 39,6 milliards d'euros pour les prêts et créances sur la clientèle).

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des actifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat représente 487,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre 412,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de 18,3 % sur un an.

L'essentiel du portefeuille (91,1 % ou 444,0 milliards d'euros) est constitué des actifs financiers détenus à des fins de transaction; ils augmentent de 21,0 % sur l'année, soit 77,0 milliards d'euros. Il s'agit principalement de la juste valeur positive des instruments financiers dérivés (pour 346,0 milliards d'euros contre 235,2 milliards d'euros à fin 2010) et du portefeuille de titres détenus à des fins de transaction (76,1 milliards d'euros contre 95,8 milliards d'euros à fin 2010), composé d'effets publics et assimilés (pour 31,0 milliards d'euros), d'obligations et autres titres à revenu fixe (pour 28,9 milliards d'euros) et d'actions et autres titres à revenu variable (pour 16,1 milliards d'euros), mais aussi des opérations de titres reçus en pension livrée (pour 21,7 milliards d'euros contre 35,6 milliards d'euros à fin 2010).

La forte augmentation (de 47,1 % ou 110,8 milliards d'euros) du poste "Instruments dérivés" est essentiellement le reflet d'un effet prix positif sur swaps de taux d'intérêts, enregistré principalement chez Crédit Agricole CIB. Elle n'est que partiellement compensée par l'effet négatif enregistré par ailleurs sur les titres détenus à des fins de transaction (- 20,6 % ou 19,7 milliards d'euros) et les titres reçus en pension livrée (- 39,0 % ou 13,9 milliards d'euros).

Le reste du portefeuille (8,9 % ou 43,6 milliards d'euros) est constitué de titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une option prise par le groupe Crédit Agricole; il s'agit pour l'essentiel d'actifs représentatifs de contrats en unités de compte des activités d'assurances, en baisse de 2,7 % par rapport à 2010, reflétant les moindres performances des marchés financiers en 2011. Cette baisse se retrouve de façon symétrique dans les provisions mathématiques au passif du bilan.

Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

L'encours net global ressort à 901,8 milliards d'euros ; il enregistre une hausse de 4,7 % par rapport à 2010 soit 40,6 milliards d'euros.

L'encours net des prêts et créances sur la clientèle (y compris les opérations de location-financement) s'élève à 799,0 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 5,2 % par rapport au 31 décembre 2010, soit + 39,6 milliards d'euros. Cette progression, moins forte que par rapport à l'année 2009 (5,8 %), reflète une croissance maîtrisée en matière de crédits à la clientèle, dans un contexte d'ajustement aux contraintes à la fois de marché et réglementaires.

L'essentiel de la progression des créances sur la clientèle concerne les postes "Titres reçus en pension livrée", qui augmente de 26,5 % (soit 11,2 milliards d'euros) et "Autres concours à la clientèle", qui enregistre une hausse de 4,7 % (soit +31,4 milliards d'euros). L'activité de crédit reste bien orientée dans les réseaux français et italien, malgré la crise. À l'inverse, les concours à la clientèle sont en diminution notamment chez Crédit Agricole CIB, au sein des sociétés de crédit à la consommation en France et en Italie, conformément au plan d'adaptation communiqué en septembre 2011, ainsi que chez Emporiki.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 102,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en progression de 1,0 % soit + 1,0 milliard d'euros sur l'exercice.

Cette relative stabilité reflète à la fois une hausse des comptes et prêts de 25,9 %, soit 13,6 milliards d'euros, compensée par une baisse des opérations de titres reçus en pension livrée de 25,3 %, soit 12,2 milliards d'euros.

Les dépréciations des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle en principal et hors opérations de location financement augmentent de 9,8 % en un an (soit 2,4 milliards d'euros). Elles incluent 7,2 milliards d'euros de provisions collectives, contre 6,8 milliards à fin 2010.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente (nets de dépréciations) n'augmentent que de 0,5 milliard d'euros (+ 0,2 %) entre les 31 décembre 2010 et 2011 pour représenter 245,2 milliards d'euros. Au sein du groupe Crédit Agricole, Predica est le plus important détenteur de ces titres. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs sont constitués d'obligations et autres titres à revenu fixe (158,3 milliards d'euros), d'effets publics et valeurs assimilées (62,0 milliards d'euros), d'actions et autres titres à revenu variable (17,9 milliards d'euros), ainsi que de titres de participation non consolidés (6,8 milliards d'euros). L'augmentation de 31,8 milliards d'euros (+ 25,1 %) du portefeuille d'obligations et autres titres à revenu fixe en 2011 résulte notamment d'un reclassement de 13,6 milliards d'euros d'effets publics et valeurs assimilées, poste qui recule de 26,5 milliards d'euros nets sur la période. Les titres de participation non consolidés (6,8 milliards d'euros à fin 2011) intègrent depuis 2010 la participation dans Intesa Sanpaolo.

Les moins-values nettes latentes après impôts s'élèvent à - 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011 (contre des plus-values latentes nettes de 0,3 milliard d'euros en 2010) ; elles sont compensées par la participation aux bénéfices différée active nette d'impôt de 1,9 milliard d'euros des sociétés d'assurance du Groupe. Le solde de 1,3 milliard d'euros est comptabilisé en capitaux propres.

Au 31 décembre 2011, les provisions pour dépréciation durable ont augmenté de + 5,9 milliards d'euros pour s'établir à 7,8 milliards d'euros (1,8 milliard en 2010). Cette hausse est principalement imputable aux dépréciations de titres d'état grec de 5,1 milliards d'euros effectuées dans le cadre du plan d'aide à la Grèce. Elle est imputable, de façon moindre, à des dotations sur les obligations et autres titres à revenu fixe, sur les actions et autres titres à revenu variable, principalement chez Predica, ainsi que sur les titres de participation non consolidés.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Net de dépréciations, leur montant recule, entre 2010 et 2011, de 4,5 milliards d'euros (soit - 17,3 %) à 21,6 milliards d'euros, en raison du déclasserement de dettes souveraines européennes de Titres détenus jusqu'à l'échéance en Titres disponibles à la vente et de titres d'état arrivant à échéance.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le montant des participations dans les entreprises mises en équivalence passe de 4,4 milliards d'euros en 2010 à 3,7 milliards d'euros en 2011. Ce montant reflète notamment des pertes de valeur concernant BES et Bankinter, lesquelles sont compensées par des gains concernant notamment Bank Al Saudi Al Fransi.

Les écarts d'acquisition

À 18,3 milliards nets, les écarts d'acquisition sont en réduction de 1,5 milliard d'euros. Ce montant intègre l'acquisition de Carispezia et de 96 agences d'Intesa Sanpaolo, qui a généré un écart d'acquisition de 512 millions d'euros. Il reflète des pertes de valeur de 1,9 milliard d'euros résultant de la mise en œuvre du Plan d'adaptation du Groupe et du durcissement des paramètres de valorisation, concernant notamment Crédit Agricole CIB, pour 1,1 milliard d'euros et Emporiki pour 379 millions d'euros.

Passif du bilan

Le passif du bilan regroupe principalement les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle (42,2 %), les passifs financiers à la juste valeur par résultat (23,2 %), les provisions techniques des contrats d'assurance (12,4 %) et les dettes représentées par un titre (8,8 %). Ces éléments représentent dans leur ensemble 86,6 % du passif y compris les capitaux propres.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat représente 435,8 milliards d'euros. Ce portefeuille est constitué presque uniquement de passifs financiers détenus à des fins de transaction. Il se compose d'instruments financiers dérivés de transaction (pour 342,5 milliards d'euros), d'opérations de titres donnés en pension livrée (pour 36,0 milliards d'euros), de dettes représentées par un titre (30,4 milliards d'euros) et d'opérations de vente à découvert (26,3 milliards d'euros).

Le total des passifs financiers à la juste valeur par résultat augmente de 27,7 % en 2011 (soit 94,5 milliards d'euros par rapport à 2010). Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de transaction (+112,4 milliards d'euros), diminuée de la baisse des titres donnés en pension livrée (- 18,6 milliards d'euros).

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle représentent 793,1 milliards d'euros ; elles sont en hausse de 46,6 milliards d'euros sur l'année (+ 6,2 % par rapport à 2010).

Les dettes envers les établissements de crédit, à 126,4 milliards d'euros, sont en hausse de 3,2 milliards d'euros soit + 2,6 %.

Pour leur part, **les dettes envers la clientèle** s'élèvent à 666,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Leur croissance de 43,4 milliards d'euros sur l'exercice (+ 7,0 %) reflète le développement de l'activité de collecte bancaire des entités du groupe Crédit Agricole tant en France qu'à l'international. La répartition géographique des ressources illustre l'internationalisation du Groupe ; la part des dettes envers la clientèle à l'international représente 30,7 % en 2011 contre 30,5 % en 2010.

L'augmentation des dettes envers la clientèle porte essentiellement sur les comptes ordinaires créditeurs, qui progressent de 23,5 milliards d'euros (+ 12,8 %) à 206,5 milliards et les comptes d'épargne à régime spécial, qui affichent une croissance de 6,7 % (+ 14,8 milliards d'euros) pour atteindre 237,3 milliards d'euros à fin 2011, en liaison avec la bonne tenue de la collecte de la Banque de proximité en France (LCL et Caisses régionales) sur ces produits – notamment sur le Livret A. Les titres donnés en pension livrée augmentent de 12,5 milliards (+ 20,9 %) à 72,1 milliards. Quant aux autres dettes envers la clientèle, elles diminuent de 4,9 milliards d'euros (- 3,2 %) pour s'établir à 148,8 milliards d'euros fin 2011.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre (hors celles en juste valeur par résultat cf. note 6.2) ont reculé de 22,2 milliards d'euros (- 11,8 %) au cours de l'année pour s'établir à 166,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011, le groupe Crédit Agricole ayant réduit son recours au marché sous forme de titres de créances négociables de 45,2 milliards d'euros (- 37,0 %) alors que les emprunts obligataires affichent une hausse de 21,7 milliards d'euros (+ 39,6 %).

Pour leur part, les dettes subordonnées sont stables à 33,1 milliards d'euros en 2011.

Provisions techniques des contrats d'assurance

Pour leur part, les provisions techniques des contrats d'assurance restent stables à 232,1 milliards d'euros. Les passifs d'assurance sont toujours pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS en vigueur à la date d'arrêté.

Fonds propres

Les capitaux propres s'élèvent à 76,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en baisse de 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2010. Les capitaux propres, part du Groupe, (y compris le résultat de l'exercice) s'établissent à 70,7 milliards d'euros à fin 2011 contre 71,5 milliards d'euros à fin 2010, en baisse de 0,8 milliard d'euros sur la période.

Gestion du capital et ratios prudentiels

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politique et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la note 3.6 de l'annexe aux états financiers, ainsi que dans la partie "Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2" présentée ci-après.

► GESTION DU CAPITAL

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politique et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la Note 3.6 de l'annexe aux états financiers, ainsi que dans la partie "Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2" présentée ci-après.

Ratio européen de solvabilité des Caisses régionales

Chacune des 39 Caisses régionales de Crédit Agricole, en tant qu'établissement de crédit, déclare le ratio CRD Bâle 2.

RATIO DE SOLVABILITÉ CRD DES CAISSES RÉGIONALES

(en %)	31/12/2011	31/12/2010
Plus haut	18,62	17,59
Moyen ⁽¹⁾	14,65	13,31
Plus bas	10,69	9,97

(1) Moyenne arithmétique des ratios de solvabilité individuels.

Le ratio moyen des Caisses régionales apparaît en hausse de 1,34 point de pourcentage entre fin 2010 et fin 2011, avec un niveau élevé à fin 2011 de 14,6 %.

La progression du ratio des Caisses régionales en 2011 provient de celle des fonds propres nets au numérateur, qui ressort à + 18,2 % pour le cumul des Caisses régionales. L'augmentation des fonds propres provient principalement, d'une part, de l'intégration de résultats conservés d'un niveau confortable, en très léger accroissement par rapport à 2010, et d'autre part, des opérations effectuées en fin d'année 2011 dans le cadre des garanties Switch, intégrant des remboursements des avances d'actionnaires et des T3CJ (qui venaient en déduction pour le calcul des fonds propres des Caisses régionales).

Cette progression des fonds propres a permis de compenser la croissance des risques pondérés au dénominateur, qui ressort à + 7,5 % en 2011. L'évolution des risques s'explique par la croissance des encours de crédit, encore relativement élevée en 2011 (+ 4,1 %), et par l'impact des garanties Switch accordées par les Caisses régionales. En 2011, le mécanisme du *floor* qui s'applique aux risques a été reconduit : il est de 80 % des risques calculés selon la définition du ratio de solvabilité européen.

Il importe de rappeler que les Caisses régionales ont accordé à Crédit Agricole S.A. leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, dans l'éventualité où celle-ci ne pourrait pas faire face à ses obligations. Cette garantie constitue le pendant des engagements de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, de maintenir la solvabilité et la liquidité des Caisses régionales. En conséquence, les agences de notation internationales accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales notées.

► PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées, sociétés mises en équivalence et intégrées proportionnellement et principaux dirigeants du Groupe, au 31 décembre 2011 sont décrites dans les états financiers consolidés "Cadre général – Parties liées".

► CONTRÔLE INTERNE

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et *reportings* mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration et au Comité d'audit, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier ⁽¹⁾, du règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit et entreprises d'investissement, du règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au groupe Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables au groupe Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de contrôle interne.

2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

(1) Article L. 511-41.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux⁽¹⁾

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration du 9 décembre 2009 et du 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application des arrêtés du 14 janvier, du 3 novembre 2009 et du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02 ainsi que des recommandations professionnelles bancaires, relatifs d'une part à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques.

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions supports.

LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE GROUPE

Le Comité de contrôle interne Groupe (CCIG), instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le CCIG, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité d'audit et des risques, démembrement du Conseil d'administration. Le Comité est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques et contrôles permanents, Conformité.

TROIS LIGNES MÉTIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le responsable de la Direction risques et contrôles permanents Groupe et l'Inspecteur général Groupe, responsable du Contrôle périodique, sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. En outre, la fonction Conformité, assumée par un Directeur juridique et conformité du Groupe, est rattachée à un Directeur général délégué, en qualité de responsable de la Conformité. Les trois responsables

(1) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Conseil d'administration sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du Rapport du Président figurant au chapitre 2 du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

(du Contrôle périodique, du Contrôle permanent et de la Conformité) disposent d'un large droit d'accès au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe a été désigné comme responsable de la Filière risques pour le groupe Crédit Agricole S.A., ainsi que pour le groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction risques et contrôles permanents Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité et des risques juridiques par la Direction juridique et conformité. La Direction de la conformité assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs. Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou *via* des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données (comptabilité, contrôle de gestion, etc.).

En application de l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la Filière risques a été désigné dans chaque filiale de premier rang de Crédit Agricole S.A. et chaque Caisse régionale. Il a notamment vocation à alerter les organes exécutifs et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Crédit Agricole S.A. a également diffusé à ses filiales bancaires françaises de premier rang ainsi qu'aux Caisses régionales un "guide d'autoévaluation" dont le cadre a été élaboré à partir du recueil de bonnes pratiques de gestion des risques diffusé par la Fédération des Banques Françaises et approuvé par l'Autorité de Contrôle Prudenciel. Ce guide a permis de s'assurer de la conformité des différentes entités du Groupe aux nouvelles exigences du règlement 97-02. Le cas échéant, un plan d'actions correctrices a été mis en œuvre.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du suivi du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de Direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par le département Caisses régionales de la Direction risques et contrôles permanents et par la Direction de la conformité.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale du Groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel relatif à l'exercice 2011 aura été présenté au Comité d'audit et des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et aux Commissaires aux comptes. Il fera également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Les responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. rendent compte de leurs missions au Comité d'audit et des risques créé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne. Il dispose à cet effet d'un large droit de communication de toute information relative au contrôle périodique, au contrôle permanent – y compris comptable et financier –, et au contrôle de la conformité.

À ce titre, il bénéficie de présentations régulières sur les dispositifs d'encadrement des activités et sur la mesure des risques. Une information semestrielle sur le contrôle interne relative au premier semestre 2011 lui a été présentée lors de sa séance du 7 novembre 2011. Le Rapport annuel relatif à l'exercice 2011 lui sera présenté lors de sa séance du 12 avril 2012.

Par ailleurs, le Président du Comité d'audit et des risques est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

3. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

Mesure et surveillance des risques

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers structurels, autres, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe exécutif, à l'organe délibérant, au Comité d'audit et des risques, notamment *via* les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le rapport de gestion (chapitre "Facteurs de risques") et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Organisation de la fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques et contrôles permanents, créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02, a mené une activité soutenue en 2011 visant à la mesure et à la maîtrise des risques du Groupe, dans les meilleures conditions de réactivité et d'efficacité.

La ligne métier Risques et contrôles permanents a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues *a minima* une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques et contrôles permanents Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction risques et contrôles permanents Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la ligne métier Risques et contrôles permanents à fin 2011 sont de l'ordre de 2 500 personnes (en équivalents temps plein) sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. et environ 450 personnes sur le périmètre des Caisses régionales.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, le Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et méthodologies, le Comité de pilotage des recommandations de Bâle, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction risques et contrôles permanents Groupe et les filiales, et divers Comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information. Le Comité de surveillance des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., se réunit de façon hebdomadaire et a pour rôle de surveiller l'apparition de risques afin de dégager les orientations adaptées.

En 2011, l'organe exécutif (*via* le Comité des risques Groupe), le Comité d'audit et le Conseil d'administration ont été tenus informés régulièrement des stratégies Risques et du niveau des risques financiers et de crédit du Groupe. Le Comité des risques Groupe a réexaminé autant que nécessaire les stratégies des métiers du Groupe en adaptant leurs limites d'intervention. L'approche transverse au Groupe a en outre été poursuivie sur les secteurs économiques et pays sensibles.

FONCTIONS TRANSVERSES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (DIRECTION RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS GROUPE)

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction risques et contrôles permanents Groupe assure le suivi et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction risques et contrôles permanents Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk-management* (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction risques et contrôles permanents comprend également une fonction "Suivi métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. Sont ainsi désignés des responsables suivi métier en charge de la relation globale et consolidée (tous types de risques inclus) avec chaque filiale du Groupe, notamment la Banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole Corporate and Investment Bank). La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un département spécifique de la Direction risques et contrôles permanents.

Le suivi des risques Groupe, outre le suivi par entité, par les unités de suivi métier, s'effectue *via* l'examen des risques en Comité des risques Groupe et Comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de "scénarios catastrophes". En 2011, le Groupe a participé aux exercices de simulation de crise organisés par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) dont les résultats ont été publiés en juillet 2011 (*stress tests* européens) et décembre 2011 ("*EBA capital exercise*"). Ces exercices ont été menés sur le périmètre prudentiel groupe Crédit Agricole. À l'occasion de "*EBA capital exercise*", il n'a pas été identifié de besoin de fonds propres complémentaires pour atteindre l'objectif de solvabilité demandé par l'EBA à l'horizon du 30 juin 2012.

Du point de vue de la gestion interne, les exercices de *stress tests* ont été réalisés par l'ensemble des entités dans le cadre du budget 2012 afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat des diverses composantes du Groupe à une dégradation significative de la conjoncture économique.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les "affaires sensibles".

Dans un contexte de risque maîtrisé en 2011 (hors situation spécifique de la Grèce) et incertain en 2012, Crédit Agricole S.A. a mené une politique de revue active des politiques de risques appliquées par les filiales. Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Crédit Agricole S.A. met en œuvre depuis 2008 le calcul de ses encours de risques pondérés pour le calcul des fonds propres Bâle 2, en vertu de ses modèles internes, homologués par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (modèle "IRB" pour le calcul des risques de crédit, modèle AMA pour le calcul des risques opérationnels ; la méthode "standard" est appliquée sur le périmètre destiné à une validation ultérieure ou restant en standard durable).

Concernant le risque de liquidité, suite à la publication de l'arrêté du 5 mai 2009 modifiant le règlement 97-02 et au choix du Groupe de mettre en place un dispositif de gestion du risque de liquidité en approche avancée, des travaux ont été entrepris dès 2009 afin de renforcer le système de gestion et d'encadrement de la liquidité. Le Groupe a ainsi défini un dispositif d'encadrement du risque de liquidité et dispose d'outils et d'indicateurs de mesure de ce risque à court et moyen long terme sur un périmètre de gestion représentatif du risque de liquidité.

En 2011, dans un contexte marqué par une accélération de la crise des dettes souveraines et les tensions induites sur les marchés de refinancement des banques, le Groupe a adapté sa gestion du risque de liquidité en :

- adoptant un ensemble de mesures d'adaptation visant à réduire les besoins structurels de liquidité, notamment à court terme ;
- mettant en place un Comité de suivi rapproché de la situation de liquidité du Groupe, associant la Direction générale et les Directions des finances et des risques ;
- renforçant son dispositif de contrôles permanents sur les indicateurs clés, notamment les réserves de liquidité.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi ses travaux d'analyse et de simulation relatifs aux futurs ratios de liquidité réglementaires (*Liquidity Coverage ratio* "LCR" et *Net Stable Funding ratio* "NSFR").

En 2011, Crédit Agricole S.A. a fait évoluer le dispositif en fonction de la situation des marchés et de l'évolution de la crise, en mettant notamment en place un suivi rapproché d'indicateurs clés. Sur le périmètre des activités de marché, Crédit Agricole CIB a par ailleurs mis en œuvre les règles de calcul des fonds propres prudentiels au titre du risque de marché conformément à la directive CRD 3.

Un dispositif relatif aux incidents significatifs sur l'ensemble des risques est en place depuis 2009 et une procédure précise les seuils de significativité et les modalités de remontée des incidents aux organes exécutifs et délibérants de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales.

Les principes d'organisation de la filière risque formalisés en 2010 ont fait l'objet d'un plan d'actions sur 2010 et 2011, portant notamment sur l'exploitation des cartographies des risques.

Contrôles permanents et risques opérationnels

La Direction risques et contrôles permanents assure la coordination du dispositif Groupe de contrôles permanents (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un *reporting* des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe). En 2011, la Direction des risques a réalisé un questionnaire afin d'actualiser l'état du déploiement des dispositifs de contrôle permanent et procédé à un recensement des bonnes pratiques. Dans le prolongement des travaux méthodologiques de 2010, le groupe Crédit Agricole a progressivement rehaussé son pilotage des risques liés aux activités essentielles externalisées. En matière de risques opérationnels, le Groupe a renforcé son dispositif de suivi des risques opérationnels par l'enrichissement des instances de pilotage et de gouvernance et le

développement d'un nouvel outil de collecte intégré à la plateforme logicielle des contrôles permanents et la réécriture du moteur de calcul des fonds propres en AMA. La Direction des risques a par ailleurs procédé à un bilan du dispositif d'alertes et révisé la norme correspondante.

S'agissant du renforcement de la gestion des risques opérationnels générés par les activités de marché, le programme dédié Marly, lancé en 2007 chez Crédit Agricole CIB et transformé en structure pérenne de pilotage depuis lors, a enregistré en 2011 la clôture de 18 chantiers sur un total de 29. À la suite de la révélation d'une malversation sur les activités de *trading* dans une banque européenne au cours de l'année 2011, Crédit Agricole CIB a notamment réalisé une revue des processus dérivés actions.

FONCTIONS RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS DÉCONCENTRÉES, AU NIVEAU DE CHACUN DES MÉTIERS DU GROUPE

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable Risques et contrôles permanents (RCPR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RCPR métier est rattaché hiérarchiquement au RCPR Groupe et fonctionnellement à l'organe exécutif du pôle métier concerné. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RCPR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de contrôle interne).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction risques et contrôles permanents Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction risques et contrôles permanents ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'une stratégie risques, validée par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction risques et contrôles permanents, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- mise en place entre chaque filiale ou métier et la Direction risques et contrôles permanents d'une convention de fonctionnement, périodiquement révisée, précisant le mode de déclinaison opérationnelle, au sein de l'entité, des principes du Groupe en matière d'organisation de la fonction Risques et contrôles permanents, notamment le format du *reporting* vers la Direction risques et contrôles permanents ;
- principe de délégation de pouvoirs du RCPR Groupe aux RCPR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe ;
- Comité suivi métier réunissant périodiquement la Direction risques et contrôles permanents et l'entité sur la qualité du dispositif risques et contrôles permanents et le niveau des risques, y compris sur la Banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole CIB).

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des Risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché au Directeur général. Le dispositif a été complété en 2010 par la nomination d'un responsable de la Filière risques suite à la mise en place de la "filière risques" telle que définie par les textes.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., *via* la Direction risques et contrôles permanents Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques et contrôles permanents des Caisses régionales, notamment en diffusant dans les Caisses régionales les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information et de plans de continuité d'activités

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer un *reporting* périodique auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques sur les Plans de Continuité d'Activités (PCA) et sur la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI).

Localement, les responsables SSI et responsables PCA ont œuvré sur la déclinaison et la mise en œuvre des politiques générales de sécurité du Groupe. Dans ce cadre, plusieurs tests unitaires ont été réalisés par les entités et ont permis de valider le caractère opérationnel des solutions de secours mises en œuvre.

Dans le cadre de la démarche initiée par le Groupe en 2010 de PCA par ligne métier, permettant d'éviter un effet "cloisonnement" lors d'un sinistre affectant une des entités de la ligne métier, des tests transverses ont été menés en 2011 pour les lignes métiers Assurances, Moyens de paiements et Titres retail.

Le dispositif national de gestion de crise a été testé trimestriellement en associant tous les correspondants de crise désignés par les entités du Groupe (Caisses régionales et filiales).

Parmi les grands projets stratégiques engagés par le Groupe en 2010 et contribuant à apporter une meilleure couverture et maîtrise des risques de fonctionnement et informatique, deux d'entre eux se sont concrétisés par une mise en production en 2011 :

- **Projet Evergreen** : le regroupement sur Montrouge des services de Crédit Agricole S.A. et de certaines filiales s'est terminé au premier trimestre 2011 ;
- **Projet Greenfield** : la relocalisation et centralisation des sites de production informatique du groupe Crédit Agricole S.A. sur une structure "bi-site" en province, sont opérationnelles depuis le deuxième trimestre 2011.

Par ailleurs, le programme NICE, engagé depuis 2009 et visant à unifier le système d'information des Caisses régionales d'ici fin 2013, a fait l'objet d'un accompagnement particulier de Crédit Agricole S.A. en 2011, au travers :

- d'un suivi régulier de la Direction Informatique et Industriel Groupe (IIG) ;
- d'un soutien effectif des différentes équipes métiers et maîtrise d'ouvrage de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dans le développement des projets mis en chantier en 2011 par les différents pôles métiers du programme NICE ;
- d'une présentation à l'ACP de l'état d'avancement du programme de migration NICE et de son dispositif de contrôle interne.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉLABORATION ET DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions de la Direction des finances Groupe sont définis par une note de procédure.

La fonction centrale Finances est organisée en ligne métier au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Les responsables de la fonction Finances d'un métier et/ou d'une filiale sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur des finances Groupe.

Au niveau de chaque pôle métier, la Direction des finances Groupe constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des principes du Groupe en matière de normes, d'organisation des systèmes d'information ; elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et des données de gestion du métier. Chaque Direction risques et contrôles permanents au sein du Groupe est également responsable de la production des données risques utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière et de la mise en œuvre de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables.

Chaque métier et/ou entité se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, de gestion et risques transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein de la Direction des finances Groupe, trois fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la Comptabilité, le Contrôle de gestion, la Communication financière.

La fonction Comptable

La fonction Comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., les comptes consolidés des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole, y compris l'information sectorielle du groupe Crédit Agricole S.A. selon la définition des métiers arrêtée aux fins de communication financière et en application de la norme IFRS 8. Pour répondre à cette mission, la fonction Comptable assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires, notamment dans un contexte de changement d'outil de consolidation en 2011.

La fonction Contrôle de gestion

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction Contrôle de gestion Groupe participe avec la Direction de la gestion financière à la définition des règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation), consolide, construit et chiffre le budget et le plan à moyen terme du groupe Crédit Agricole S.A., assure le *reporting* et le suivi du budget. Pour répondre à cet objectif, la fonction Contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

La fonction Communication financière

La fonction Communication financière et relations investisseurs de Crédit Agricole S.A. assure la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels, agences de notation, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la fonction Communication financière élabore, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur des finances Groupe de Crédit Agricole S.A., les supports de présentation des résultats, de la structure financière ainsi que de l'évolution des métiers du groupe Crédit Agricole S.A., permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe délibérant ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central. Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont présentés au Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion et des données risques.

Données comptables

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par le groupe Crédit Agricole S.A.

Données de gestion et données risques

Les données de gestion sont issues de la fonction Contrôle de gestion de la Direction des finances Groupe ou de la Direction des risques Groupe. Chaque métier et/ou filiale transmet à Crédit Agricole S.A. ses informations de gestion après réconciliation préalable avec les données comptables du métier ou de la filiale.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque centrale européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du CESR, l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées : informations historiques, données *pro forma*, prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul ;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

La fonction de Contrôle permanent comptable a pour objectif de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Cette fonction est réalisée par le service Contrôle comptable Groupe et Contrôle permanent FIG (pôle Finances Groupe), rattaché hiérarchiquement à la Direction risques et contrôles permanents. La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe s'appuie sur un maillage du dispositif constitué par les responsables des Risques et des contrôles permanents des filiales et des Caisses régionales. Elle exerce directement des missions de contrôle sur les fonctions d'élaboration de l'information financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le service exerce dans ce domaine d'activité quatre missions principales :

- définir les normes et les principes d'organisation et de fonctionnement du contrôle permanent, au sein du groupe Crédit Agricole ;
- évaluer la qualité des processus Groupe d'élaboration de l'information comptable et financière et du dispositif de surveillance des risques liés à cette information, mis en place au sein du groupe Crédit Agricole ;
- assurer la surveillance et l'animation des dispositifs de contrôle permanent comptable déployés au sein des filiales et des Caisses régionales du Groupe ;
- rendre compte de la qualité des dispositifs de contrôle permanent de l'information comptable et financière pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, auprès des instances de suivi du contrôle interne du Groupe et, à leur demande, auprès de l'organe délibérant ou du Comité d'audit et des risques.

En 2011, la fonction Contrôle permanent comptable Groupe a poursuivi l'animation et l'accompagnement des entités dans le déploiement de leurs dispositifs, et notamment dans le déploiement des contrôles clés du Guide du contrôle comptable et la déclinaison de la note de procédure sur le rapprochement comptabilité/risques. Elle a également diffusé la note de procédure relative au dispositif d'alerte sur les risques comptables, et effectué une mise à jour du Guide du contrôle comptable et du référentiel des indicateurs de contrôles permanents de niveau Groupe.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit de Crédit Agricole S.A. leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Les fonctions de Conformité sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans chacune de ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées en équivalent temps plein par près de 800 personnes au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et environ 195 personnes en Caisses régionales.

La fonction Conformité est assumée par le Directeur juridique et de la conformité du Groupe, lui-même rattaché à un Directeur général délégué, en charge des domaines Fonctions centrales Groupe, Assurance et gestion d'actifs, qui assure la fonction de responsable de la Conformité au regard du règlement 97-02.

La Direction de la conformité dispose d'une autorité fonctionnelle sur les responsables Conformité des filiales françaises et étrangères de Crédit Agricole S.A. Les missions des responsables Conformité des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont exercées en toute indépendance grâce à un double rattachement hiérarchique à l'entité et fonctionnel à la ligne métier Conformité.

La Direction de la conformité Groupe élabore les politiques Groupe relatives au respect :

- des dispositions législatives et réglementaires, et assure leur diffusion et le contrôle de leur observation,
- des règles en matière de prévention du blanchiment des capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de gestion des embargos et de gel des avoirs ainsi que de la lutte contre la fraude.

Au sein de la ligne métier Conformité, chaque responsable Conformité met en particulier à jour une cartographie des risques de non-conformité consolidée par la Direction de la conformité Groupe.

Le Comité de management de la conformité, présidé par le Directeur général délégué, se réunit dans sa forme plénière bimestriellement. Ce Comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements les plus importants portés à sa connaissance. Les travaux de ce Comité font régulièrement l'objet de comptes rendus au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Au sein de la Direction de la conformité Groupe, des unités sont spécifiquement dédiées aux expertises transverses Groupe : conformité et procédures, sécurité financière et prévention de la fraude, conformité et systèmes. En outre, des unités sont dédiées à l'animation des entités par métier : Banque de proximité en France, Banque de proximité à l'international, Assurances et Services financiers spécialisés, Marché des capitaux, Gestion d'actifs et titres, Sécurité financière de la Banque privée à l'international.

En qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction de la conformité Groupe, anime et coordonne la ligne métier Conformité dans les Caisses régionales notamment en diffusant les normes nécessaires, en particulier au regard du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement 97-02 modifié.

Dans le cadre des actions déjà engagées et suite aux évolutions des textes réglementaires, la ligne métier Conformité a en particulier :

- renforcé le dispositif de surveillance des opérations visant à respecter les règles internationales d'embargos et de gel des avoirs et mis en place des mesures spécifiques pour gérer les conséquences des crises libyenne et syrienne ;
- finalisé et diffusé les procédures en matière de prévention de la corruption ;
- rédigé une note de procédure sur la politique de filtrage des flux et commencé sa déclinaison opérationnelle auprès de différentes entités du Groupe ;
- diffusé les règles de conformité applicables dans le cadre des financements structurés aux collectivités locales ;
- poursuivi le plan d'actions de mise en conformité des dossiers clients ;
- renforcé son dispositif de protection de la clientèle notamment à travers le suivi du respect des normes professionnelles (mobilité et tarification bancaires) ;
- initié un chantier sur les réclamations clientèle visant à renforcer la transparence et la qualité du service rendu au client ;
- poursuivi le chantier sur le processus Nouveaux Produits/Nouvelles Activités au sein du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- diffusé des instructions visant l'amélioration du dispositif MIF en Caisse régionale ;
- élaboré de nouveaux parcours de formation à la conformité (intégrant la lutte contre la corruption) ;
- adressé un mémento reprenant les points clés des procédures de conformité FIDES à tous les collaborateurs de Crédit Agricole S.A. (diffusion en cours dans les Caisses régionales) ;
- appuyé la démarche de Développement Durable Groupe avec la mise en œuvre de plans d'actions dans le cadre de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

S'agissant de la **prévention de la fraude**, des actions d'animation et de pilotage se sont poursuivies à travers les Comités de coordination Groupe et métier et se sont enrichies en 2011 d'une journée dédiée à la Banque de proximité (Caisses régionales et filiales françaises) et des contributions aux réunions communautaires des Caisses régionales. En complément, un groupe de travail a été conduit sur la prévention et le traitement de la fraude identitaire et documentaire sous trois aspects : le traitement opérationnel des cas de fraude, notamment sous l'angle juridique, la sensibilisation renforcée des réseaux sur les contrôles des documents originaux remis par les clients, la généralisation d'un outil de détection des faux documents.

En matière de sensibilisation à la prévention de la Fraude, des programmes de formation des collaborateurs sur la base de modules e-learning Groupe sont en cours et un module dédié aux activités de banque privée a été finalisé.

Concernant **les systèmes d'information**, la prise en compte dans les outils des contraintes propres à la 3^e Directive européenne relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, est réalisée en France et fait également l'objet d'un déploiement dans la Banque de proximité à l'international. L'outil de partage sécurisé d'informations utilisé dans le cadre des obligations d'échanges d'informations au sein du Groupe a été adapté à la remontée et à la prévention des cas de fraude, il sera déployé progressivement courant 2012 à l'ensemble des Caisses régionales et chez LCL. Le dispositif de filtrage des flux continue d'être déployé à destination des entités de la Banque de proximité à l'international selon les spécifications de la politique de filtrage formalisée en 2011.

En terme d'amélioration d'outils, le Groupe s'est par exemple doté d'une base partagée, permettant la remontée des dysfonctionnements, qu'il est prévu de déployer au début de l'année 2012.

Enfin, à compter du 1^{er} juillet 2013 ⁽¹⁾, tous les avoirs financiers détenus hors des États-Unis par des "US persons" (nationaux ou résidents fiscaux américains) devraient être déclarés à l'administration fiscale américaine (IRS) par les établissements financiers étrangers, dans le cadre du dispositif FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*), sauf à subir une retenue à la source punitive de 30 % sur les paiements de source US. Le groupe Crédit Agricole S.A. ayant décidé d'appliquer ce dispositif, un projet transversal et mondial a été mis en place, dont la coordination est assurée par la Direction de la conformité.

(1) Date qui doit être confirmée.

Contrôle périodique

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du groupe Crédit Agricole. Elle assure le contrôle périodique du groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection du groupe Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales.

Elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'Audit-Inspection interne.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Au cours de l'exercice 2011, les missions de vérifications sur place et sur pièces de l'Inspection générale Groupe ont concerné diverses entités et unités, et porté notamment sur le dispositif de mesure et de gestion du risque de liquidité, la conformité de la commercialisation des produits financiers, la filiale d'assurance dommages Pacifica, la banque en ligne BforBank, le dispositif Bâle 2 (déploiement chez CA Consumer Finance, Cariparma et dans les Caisses régionales ; évaluation du modèle Crédit Entreprises), le portefeuille de crédits de Crédit Agricole CIB New York, le projet CAP 2010 de Crédit Agricole CIB (relatif aux nouvelles exigences de fonds propres au titre du risque de marché), la gestion de taux chez Amundi, le dispositif de surveillance des risques de marché, la sécurité des grands réseaux de télécommunications, la gestion des habilitations, et sur certaines thématiques financières, réglementaires et technologiques.

L'Inspection générale Groupe assure également un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales, Crédit Agricole CIB et LCL compris, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs. La ligne métier regroupe 870 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2011 au sein du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris Inspection générale Groupe mais hors les audits du périmètre des Caisses régionales dont les effectifs sont de l'ordre de 400 collaborateurs).

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, l'audit interne, le responsable du Contrôle permanent et le responsable de la Conformité de chaque entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et à l'Inspecteur général Groupe d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès du Comité d'audit et des risques, tel que prévu par l'article 9-1 du règlement 97-02 modifié.

► TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives 2012

La croissance va rester un des thèmes dominants en 2012. La zone euro ne va pas échapper à la récession (- 0,3 % en 2012), avec deux trimestres consécutifs de croissance négative au tournant de l'année. Ce recul de l'activité devrait être d'ampleur et de durée limitées, loin des ordres de grandeur connus en 2009, suivi d'une reprise en pente douce en deuxième partie d'année. Les enquêtes de confiance donnent de premiers signes d'amélioration sauf dans les pays en cure d'ajustement pour qui il est seulement question de stabilisation à de très bas niveaux. L'accalmie sur le front de la crise des dettes souveraines, quoique fragile, aide à la stabilisation des anticipations de marchés.

L'édifice Europe se consolide pas à pas avec une stratégie de sortie de crise qui combine de l'austérité pour réduire déficits et dettes, des soutiens financiers pour rendre ces ajustements plus supportables et des réformes de structure pour faire renaître des espoirs de croissance. C'est un processus d'ajustement qui s'inscrit dans la durée, un horizon de temps difficilement acceptable par les marchés et donc source de tensions sporadiques, lesquelles pourraient ressurgir au cours de l'année. Cette stratégie n'est pas non plus dénuée de risque notamment si les plans drastiques d'ajustement, imposés en contrepartie des aides accordées, s'avèrent contre-productifs avec un étiolement des économies sur fond de dérapage ininterrompu des dettes.

La Grèce reste de ce point de vue un sujet d'inquiétudes : le coup de rabot sur la dette et la mise sous perfusion financière du pays éloigne à court terme le spectre du défaut de paiement, mais l'asphyxie conjointe de la croissance et des finances publiques fragilisent toujours les bilans de l'État et des banques. Le Portugal s'enfoncé également dans une trappe à austérité, mais devrait bénéficier d'une nouvelle aide financière de l'Union courant 2012, afin de continuer à s'ajuster sans souffrir de conditions de financement excessivement chères. L'Italie ou l'Espagne sont, de par leur taille, une menace systémique bien plus grande. L'année 2012 s'annonce comme une année charnière, avec des économies qui replongent en récession (croissance à - 1,4 % et - 1,7 % respectivement en 2012), mais des réformes de structure qui posent les jalons d'une croissance plus solide à moyen terme. La croissance française est également attendue en net freinage (0,2 % en 2012), mais les cibles budgétaires devraient pouvoir être préservées. Seule l'Allemagne devrait échapper à la récession, sans toutefois pouvoir jouer un rôle de locomotive pour la zone euro, avec un ralentissement marqué de l'activité (0,6 % en 2012, contre 3 % en 2011).

Face à une conjoncture dégradée et des signes de modération de l'inflation, la BCE pourrait assouplir davantage sa politique avec deux nouvelles baisses de taux d'ici le mois de septembre. Elle devrait également faire preuve de flexibilité concernant son programme de rachat de dettes souveraines sur le marché secondaire, en cas de nouvelles turbulences financières.

Aux États-Unis, les enquêtes de confiance et les indicateurs conjoncturels laissent entrevoir une consolidation de la croissance en 2012 (prévue en moyenne à 2,0 %). Ce mieux cyclique devrait laisser imperturbable la Fed, laquelle a déjà décidé de repousser dans le temps (fin 2014) l'éventualité d'une première hausse de taux. Elle devrait même opter dans le courant de l'année pour de nouvelles mesures d'assouplissement quantitatif, centrées sur le rachat d'obligations adossées à des prêts immobiliers (RMBS), afin de mettre un couvercle sur les taux et de soutenir le processus de reprise molle à l'œuvre. **Cette politique très accommodante devrait freiner la hausse du dollar avec une cible de 1,28 contre euro à mi-année. Le retour, même timide, de l'appétit pour le risque devrait se traduire par une remontée tendancielle des rendements obligataires des meilleures signatures souveraines (2,5 % pour le Bund allemand en juin) et par le graduel dégonflement des primes de risque des états à finances fragiles.**

Pour Crédit Agricole S.A.

Dans un environnement difficile, Crédit Agricole S.A. a l'intention de poursuivre au cours de l'année 2012 la mise en œuvre de son plan de désendettement de 50 milliards d'euros entre juin 2011 et décembre 2012, complété de son plan d'adaptation communiqué en décembre 2011. Ce dernier plan vise à une rationalisation des portefeuilles d'activité de Crédit Agricole S.A., en particulier en banque de financement et d'investissement, recentrée sur la distribution et le service aux grands clients ; ceci passe par un recentrage géographique et la sortie de certaines activités (dérivés actions et *trading* de *commodities*). La Banque de financement et d'investissement va ainsi réduire son bilan, adapter sa base de coûts et adapter son modèle pour générer des revenus dans un environnement contraint notamment en renforçant la part des commissions dans le mix revenus. De même, dans l'activité de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage, des cessions de portefeuilles de crédits sont programmées.

Facteurs de risque

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le groupe Crédit Agricole est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants⁽¹⁾ :

- les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe ;
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, *spreads* de crédit) ;
- les risques particuliers induits par la crise financière ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et contrôles permanents (DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale de Crédit Agricole S.A.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe. Des modalités de fonctionnement adaptées à l'organisation du pôle des Caisses régionales sont définies et mises en œuvre par la DRG afin de garantir la surveillance du Groupe sur base consolidée et le respect des stratégies de prise de risques décidées par les instances de gouvernance des Caisses régionales (Cf. ci-avant la partie relative au Contrôle interne).

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du groupe Crédit Agricole, s'appuyant sur un réseau de responsables des Risques et des contrôles permanents (RCPR). Au sein des filiales de Crédit Agricole S.A., ces derniers sont rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier. Les RCPR des Caisses régionales sont pour leur part rattachés hiérarchiquement au Directeur général de leur entité et fonctionnellement au RCPR Groupe.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;

(1) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2011 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital, sont assurés par le département gestion financière de la Direction des finances Groupe (FIG) de Crédit Agricole S.A.

La surveillance de ces risques par la Direction générale de Crédit Agricole S.A. s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

Gouvernance

Une revue périodique en termes de risques de crédit et de risques de marché est organisée par la DRG, à l'occasion des Comités des risques trimestriels, qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration. Ces Comités risques couvrent l'ensemble des risques du groupe Crédit Agricole (incluant ceux des Caisses régionales) et sont présidés par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

La DRG informe régulièrement le Comité d'audit de Crédit Agricole S.A. de l'exposition aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et de ses recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

► RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par les entités du groupe Crédit Agricole doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables de Risques et de contrôle permanent.

La prise de risque de crédit par les Caisses régionales doit respecter les critères d'intervention et les limites qui ont été décidées par leur Direction générale et approuvés par leur Conseil d'administration.

Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, ils surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays (en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements).

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés, portage de risque avec Oseo Garantie) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe. Pour les Caisses régionales, cette responsabilité incombe à leur Conseil d'administration, dans le respect des prérogatives données à Crédit Agricole S.A. par le Code monétaire et financier.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité *ex ante* de transaction est réalisé (sur la base du RAROC – *risk adjusted return on capital*).

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. LES SYSTÈMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole.

Sur le périmètre de la clientèle de détail, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, LCL et les filiales de crédit à la consommation (Crédit Agricole Consumer Finance) sont dotés de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles *a posteriori* des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut (dont deux notes pour les contreparties sous surveillance) et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et banques centrales, les entreprises, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la clientèle des entreprises, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue à l'entrée en relation, et est actualisée à chaque demande de limite ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *front office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin d'assurer une notation unique de chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe est responsable de sa notation.

Le processus de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales porte sur :

- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne ;

- le *backtesting* des méthodologies de notation interne, qui est réalisé annuellement. Tous les résultats sont présentés au Comité des normes et méthodologies ainsi qu'au Comité des risques Groupe.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grandes clientèles pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réforme Bâle 2. Notamment, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

2.2. MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple).

Ainsi, l'assiette de risque de contrepartie correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient, appelé *add-on*, représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Il est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des sous-jacents. Lorsque les contrats de compensation et de collatéralisation mis en place avec la contrepartie le permettent, le risque de contrepartie est évalué selon une approche nette de portefeuille et de collatéral éligible. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie par la Banque de financement et d'investissement et se différencie :

- de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européens et internationaux de solvabilité ou de déclarations des grands risques ;
- des principes et méthodes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

Afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie, la Banque d'investissement met en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation avec ses contreparties (*cf.* paragraphe 4 ci-dessous : "Mécanisme de réduction du risque de crédit").

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites et des processus spécifiques d'engagements sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille.

3.1. PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégories de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

Fin 2011, les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent moins de 5 % du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (niveau similaire aux 31 décembre 2010 et 2009), matérialisant une bonne diversification du portefeuille sur base individuelle.

Par ailleurs, le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales et de LCL est également opéré au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2011, garantissait à 50 % 8,7 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses régionales et de LCL sur leurs plus grands risques (10,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

3.2. PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier permettent d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risquées et de surveiller l'évolution des concentrations (par filières économiques par exemple). Par ailleurs, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

Les Caisses régionales organisent à leur niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à leur profil de risques.

3.3. PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables de Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Groupe et le Comité d'audit.

3.4. PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES SUR BASE CONSOLIDÉE

Le Comité des risques Groupe examine trimestriellement le tableau de bord des risques réalisé par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. Ce document offre au Comité une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée. En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

L'environnement économique défavorable a amené Crédit Agricole S.A. à maintenir un Comité de surveillance des risques présidé par la Direction générale, se tenant à fréquence hebdomadaire, examinant l'ensemble des alertes de risque centralisées par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe, conformément aux procédures internes relatives aux processus d'alerte.

3.5. PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers du Groupe. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macroéconomique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est basé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique. Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risquées sauf exception.

La mise en place de remontées d'information et de revues régulières permet d'assurer une surveillance précise des risques pays dans une logique de portefeuille, grâce à l'utilisation d'outils quantitatifs. Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macroéconomiques et financières défavorables, et qui permettent de développer une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en termes de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités stratégies et portefeuilles (CSP) ou Comités risques pays (CRP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des risques Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé sont assurés par la Banque de financement et d'investissement. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de *rating* pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;

- la validation par le département des risques pays et portefeuille de Crédit Agricole CIB d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille.

La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un suivi spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques.

Les pays de la zone euro affichant une notation interne les rendant éligibles à une surveillance au titre du risque pays font l'objet d'une procédure de suivi *ad hoc* séparé.

3.6. IMPACTS DE STRESS SCENARIOS

Des *stress scenarios* de crédit sont effectués périodiquement en liaison avec les métiers, soit dans le cadre de besoins internes soit à la demande de l'Autorité de contrôle prudentiel, afin d'évaluer le risque de perte encouru et d'évolution de l'exigence en fonds propres en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier. Les résultats de ces *stress tests* sont examinés en Comité des risques Groupe ou en Comité exécutif, notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1. GARANTIES REÇUES ET SÛRETÉS

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (application du dispositif CRD mis en œuvre dans le cadre de la réforme Bâle 2 du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces. La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

4.2 UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie, Crédit Agricole S.A. et ses filiales appliquent une compensation des expositions en risque de cette dernière. Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales recourent également aux techniques de collatéralisation (dépôt en espèces ou en titres) des positions pour réduire leur risque.

4.3. UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises (*banking book*), la Banque de financement et d'investissement a recours à des dérivés de crédit conjointement à un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations. Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de perte.

Les risques liés à ces opérations font l'objet d'un suivi à l'aide d'un jeu d'indicateurs, dont la VaR (*Value at Risk*) pour l'ensemble des opérations liquides d'achat et de vente de protection pour compte propre.

L'encours des protections achetées par Crédit Agricole CIB sous forme de dérivés de crédit unitaires s'élève en position nominale à 11,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011 (13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010) ; le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 965 millions d'euros (907 millions d'euros au 31 décembre 2010).

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit du groupe Crédit Agricole correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	430 064	344 189
Instruments dérivés de couverture	35 905	25 205
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	220 554	215 115
Prêts et créances sur les établissements de crédit	102 780	101 759
Prêts et créances sur la clientèle	799 005	759 452
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 649	26 186
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 609 957	1 471 906
Engagements de financement donnés	216 793	232 646
Engagements de garantie financière donnés	97 384	102 894
Provisions - Engagements par signature	(379)	(416)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	313 798	335 124
TOTAL EXPOSITION NETTE	1 923 755	1 807 030

Au 31 décembre 2011, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 924 milliards d'euros (1 807 milliards d'euros au 31 décembre 2010), en progression de 6,5 % sur l'année 2011.

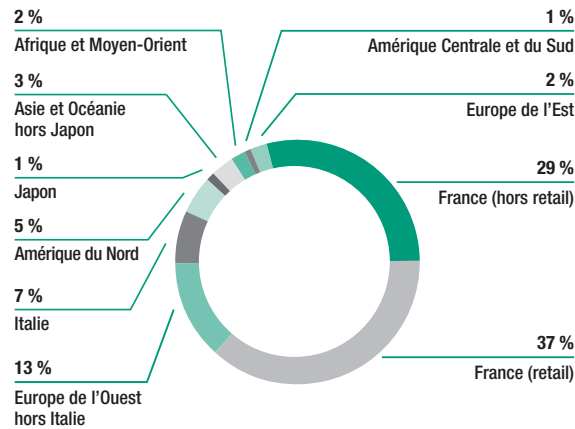
2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors collatéral versé par le groupe Crédit Agricole dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, soit 1 174 milliards d'euros) est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (*cf.* risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance (160 milliards d'euros - *cf.* risques du secteur de l'assurance).

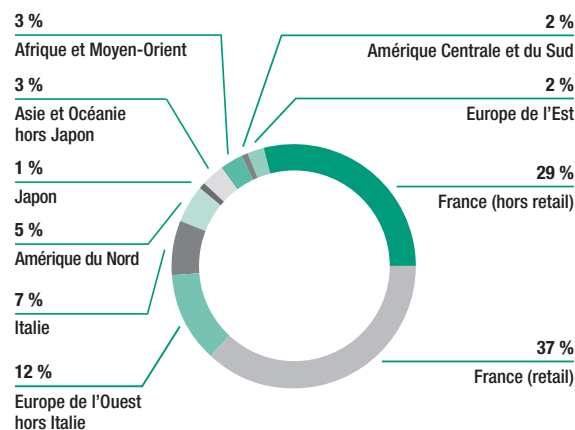
2.1. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe) ventilé par zone géographique s'élève à 1 152 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 125,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Ces ventilations reflètent le pays de risque des engagements commerciaux.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2011



RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2010



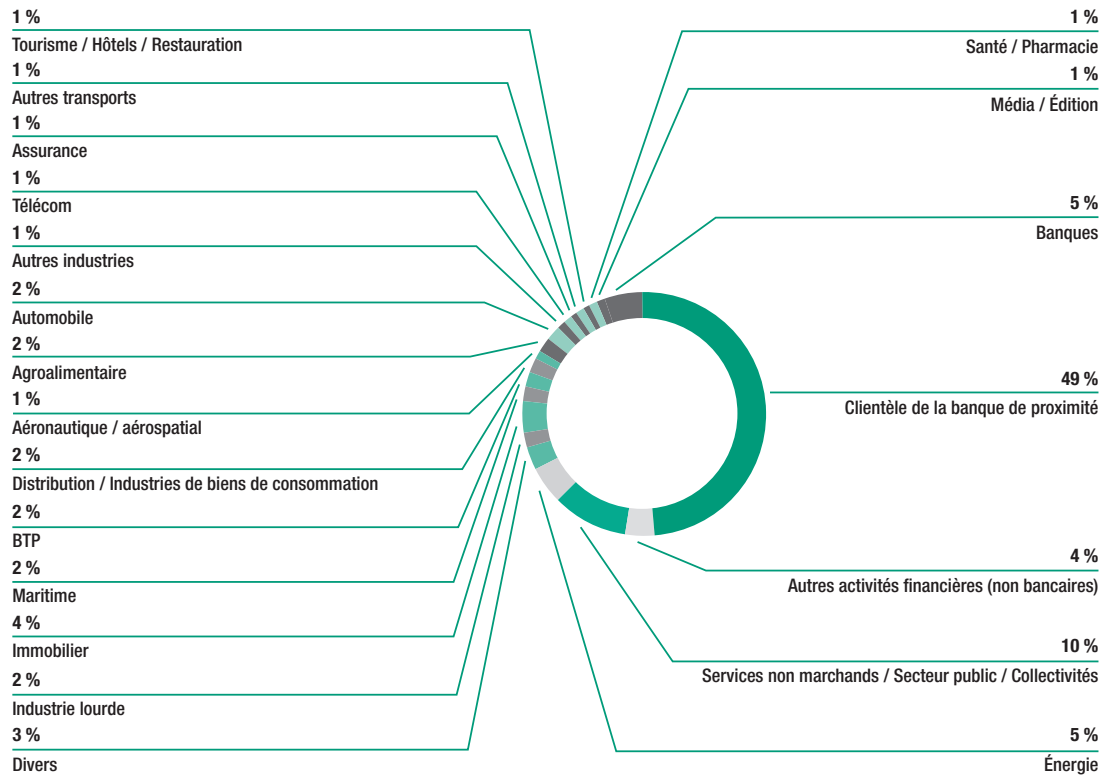
Les engagements commerciaux répartis par grande zone géographique présentent une grande stabilité sur l'année 2011, avec une légère croissance de la zone France (Banque de proximité) au détriment de la zone Afrique et Moyen-Orient.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

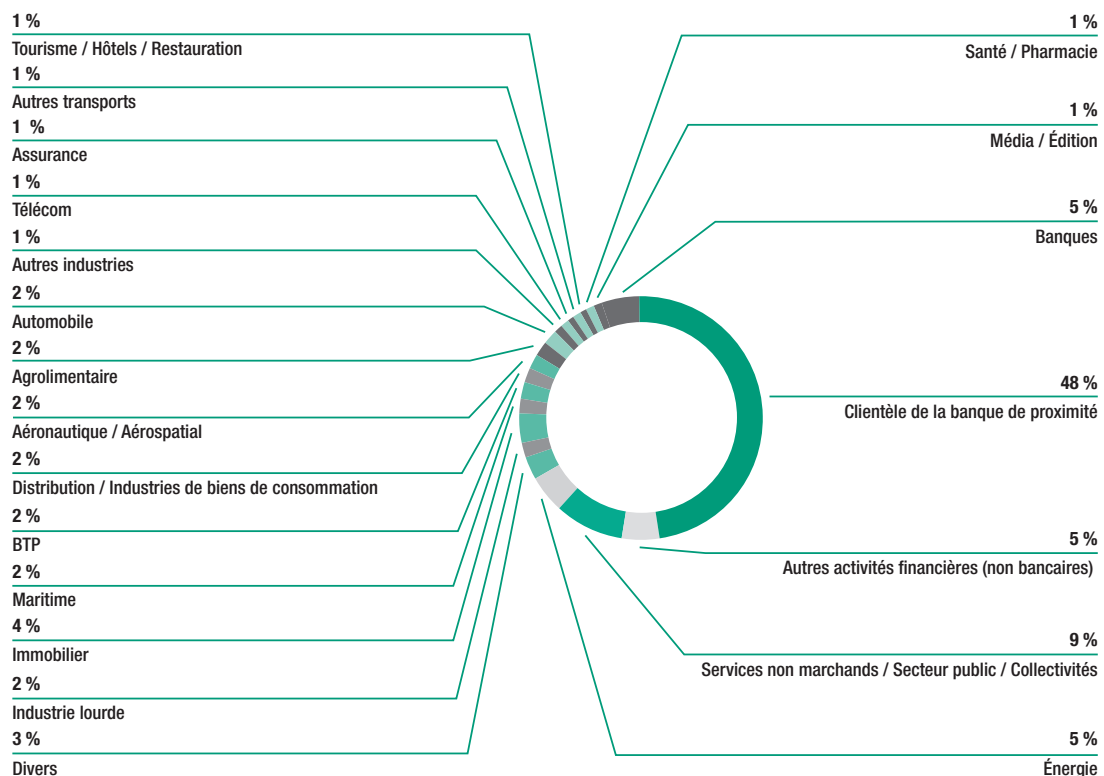
2.2. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 1 095,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre 1 076,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2011



RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2010



Bien diversifié, le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique reste relativement stable sur l'année 2011. La progression de la clientèle de la banque de proximité et des services non marchands (1 % chacun) est absorbée par le très léger recul des autres activités financières non bancaires et de l'aéronautique.

2.3. VENTILATION DES ENCOURS DE PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (929,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011 incluant les créances rattachées, contre 882,0 milliards d'euros au 31 décembre 2010) augmentent de 5,4 % en 2011. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 26,1 % et 48,9 %, contre respectivement 28,8 % et 47,4 % au 31 décembre 2010). La proportion des institutions non-établissements de crédit et des établissements de crédit progresse à 21,7 % de ces encours au 31 décembre 2011 contre 20,4 % au 31 décembre 2010.

2.4. EXPOSITION AU RISQUE PAYS

L'année 2011 a été marquée dès le premier semestre par trois événements importants qui ont eu un impact négatif sur la croissance mondiale et dont les effets risquent de se prolonger en 2012 : une crise sociopolitique grave dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, la catastrophe nucléaire au Japon et le renforcement des tensions sur la dette souveraine de plusieurs pays d'Europe. À ces événements s'est ajoutée une prise de conscience plus aiguë des marchés financiers de l'ampleur des déficits publics et de la dette souveraine de plusieurs économies développées rendant leur refinancement plus aléatoire. Alors que 2010 avait laissé espérer une reprise plus durable, l'année 2011 s'est achevée sans laisser de visibilité et sans solutions immédiates à la crise de la dette européenne.

Dans ce contexte incertain, les pays émergents ont montré davantage de résilience et ont réussi à maintenir globalement un taux de croissance de plus de 6 %, en retrait toutefois par rapport à 2010 (7,3 %), qui tranche nettement avec la faiblesse de la croissance des pays développés (inférieure à 2 %).

Les engagements commerciaux (bilan et hors bilan) sur la clientèle du groupe Crédit Agricole en risque sur les pays émergents proviennent essentiellement de Crédit Agricole CIB, de l'UBAF détenue par Crédit Agricole CIB (à 47 %) et de la Banque de proximité à l'international. Ces engagements tiennent compte des garanties reçues venant en déduction (assurance-crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.).

Au 31 décembre 2011, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) s'élèvent à 50,7 milliards d'euros, contre 57,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

La concentration des encours sur les pays émergents est stable sur l'année 2011 : les 20 premiers pays représentent 84,5 % du portefeuille d'engagements à fin 2011 contre 82,0 % à fin 2010.

Trois zones géographiques sont dominantes : le Moyen-Orient/Afrique du Nord, l'Europe de l'Est et l'Asie. Elles sont suivies par l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent la première grande zone d'exposition, avec 35,7 % au 31 décembre 2011 contre 34,2 % au 31 décembre 2010, soit 18,1 milliards d'euros d'encours (constant en valeur absolue). Les engagements sont concentrés sur le Maroc, les Émirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite et l'Égypte.

Europe de l'Est

Les engagements sur cette région représentent 25,7 % des risques sur pays émergents pour 13 milliards d'euros. Ils restent concentrés sur cinq pays (Pologne, Russie, Ukraine, Serbie, Hongrie). Au 31 décembre 2010, cette région représentait 25,2 % des risques sur pays émergents à hauteur de 14,5 milliards d'euros.

Asie

L'Asie représente la troisième plus importante exposition parmi les pays émergents avec 22,8 % des encours à fin 2011 (23,9 % à fin 2010), soit 11,6 milliards d'euros d'encours à fin 2011 contre 13,8 milliards au 31 décembre 2010). L'activité est restée concentrée sur les principaux pays de la région (Chine, Hong Kong et Inde), qui se sont montrés plus résilients face à la crise mondiale.

Amérique latine

À fin 2011, cette région représente 10,4 % de l'exposition sur les pays émergents avec des encours de 5,3 milliards d'euros, concentrés sur quatre pays : Mexique, Brésil, Chili et Pérou (contre 10,3 % à fin 2010 pour 5,9 milliards d'euros).

Afrique subsaharienne

Cette région représentait une exposition à fin 2011 de 2,7 milliards d'euros, soit 5,4 % des risques pays, dont 37,6 % sur l'Afrique du Sud (3,6 milliards d'euros à fin 2010 dont 40,4 % sur l'Afrique du Sud). La baisse en valeur absolue de cette zone est liée à la fermeture en cours de l'entité de Crédit Agricole CIB en Afrique du Sud.

3. Qualité des encours

3.1. ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR CATÉGORIES

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Ni en souffrance, ni dépréciés	877 495	833 728
En souffrance, non dépréciés	16 798	16 881
Dépréciés	35 508	31 426
TOTAL	929 801	882 035

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2011 est composé à 94,4 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés (94,5 % au 31 décembre 2010).

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 93 % des créances en souffrance non dépréciées.

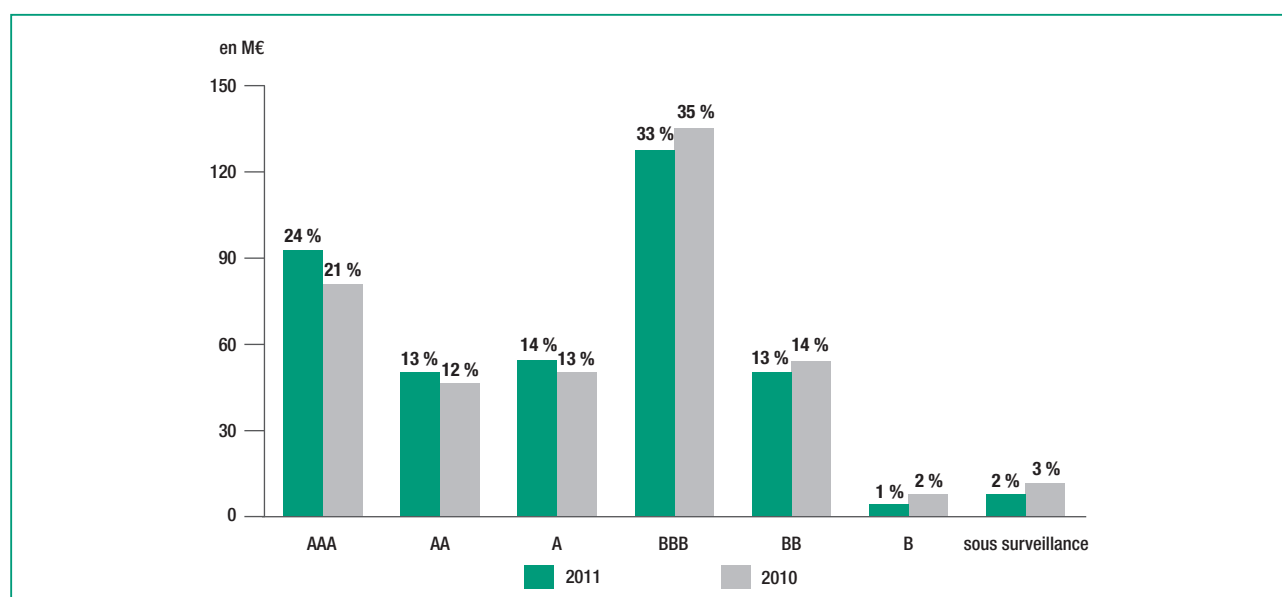
Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

3.2. ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (624,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre 597,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010), les emprunteurs notés représentent 78 % de ce portefeuille (487,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 477,8 milliards au 31 décembre 2010). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN D'ENGAGEMENTS COMMERCIAUX HORS CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE PAR ÉQUIVALENT INDICATIF S&P DU RATING INTERNE



Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité et qui affiche globalement un profil de risque stable sur l'année 2011. Au 31 décembre 2011, 84 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés *investment grade* (contre 81 % au 31 décembre 2010) et 2 % sont sous surveillance rapprochée (contre 3 % par rapport au 31 décembre 2010).

3.3. DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en banque de proximité.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2011, l'ensemble des engagements dépréciés s'élève à 35,5 milliards euros (contre 31,4 milliards au 31 décembre 2010), en progression suite à l'intégration des créances rattachées et à l'aggravation de la situation économique de la Grèce. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés représentent 3,8 % des encours bruts comptables du Groupe (3,6 % au 31 décembre 2010) et sont couverts par des dépréciations individuelles à hauteur de 20,8 milliards d'euros (17,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010), y compris les opérations de location-financement et hors dépréciations collectives.

Les encours sains ayant fait l'objet d'une restructuration s'élèvent à 4,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011 (3,0 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

4. Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole s'élève à 6,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 5,2 milliards d'euros en 2010. Le coût du risque des Caisses régionales enregistre une baisse de 26 %, passant de 1,4 milliard d'euros en 2010 à 1 milliard d'euros en 2011. Cette progression globale s'explique par l'aggravation de la situation économique en Grèce et par la nécessité de déprécier, dans les filiales bancaires et d'assurance, les titres souverains grecs entre 70 % et 75 % selon les maturités. Les pôles métiers Banque de proximité en France et Banque de financement et d'investissement affichent un niveau de coût du risque en retrait sur l'année (respectivement - 25 % et - 19 %) tandis que celui de la Banque de proximité à l'international reste globalement stable hors Emporiki Bank et ses filiales. Le pôle métier des Financements spécialisés (*Consumer Finance, Leasing et Factoring*) affiche en revanche une nette progression du coût du risque, principalement suite aux besoins de renforcement de la couverture des risques en Grèce et en Italie.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés. Ce dernier est ventilé par ligne métier dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Les expositions du risque de contrepartie sur instruments dérivés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2011 sont indiquées en note 3.1 des états financiers consolidés.

► RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;

- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies d'identification et de mesure des risques.

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités de marché, principalement celles d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés. Les portefeuilles de placement des Directions financières sont suivis séparément.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité d'audit) de l'état des risques de marché ;
- au niveau local, pour chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., un responsable des Risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des métiers de l'entité. Au sein de la filiale Crédit Agricole CIB, la Direction des risques et contrôles permanents s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger. Ces fonctions de contrôle reposent sur trois équipes :
 - a) le *Risk Management* dont la mission est d'assurer au niveau mondial un suivi et un contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produit : proposition de limites qui sont validées par le Comité des risques de marché et suivi de leur respect, analyse des dépassements de limites ainsi que des variations significatives de résultats qui sont portés à la connaissance du Comité des risques de marché ;
 - b) l'analyse quantitative : validation des modèles de valorisation et de mesure des risques, identification et quantification des risques de modélisation, recommandations de provisionnement des incertitudes liées au modèle ;
 - c) le suivi d'activité : contrôle et validation des paramètres de marché utilisés pour la production du résultat et des indicateurs de risque, production des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché, rapprochement des résultats de gestion et des résultats comptables.

Des conventions de fonctionnement établies entre le niveau central et le niveau local déterminent le niveau d'information, le format et la périodicité des *reportings* que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

Les Caisses régionales n'ont pas vocation à intervenir sur les marchés de capitaux internationaux à des fins spéculatives ou d'arbitrage. Leurs activités de marché se limitent à des activités de refinancement, de couverture et de trésorerie courante qui ne génèrent pas ou peu de charges prudentielles.

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- le Comité de surveillance des risques, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine hebdomadairement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché ;
- le Comité des normes et méthodologies est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole CIB, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de Direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marché de Crédit Agricole CIB et les responsables de suivi des risques, en charge d'une activité donnée. Ce Comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marché de Crédit Agricole CIB et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes ponctuelles de révision de limites.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la *Value at Risk*, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs). Par ailleurs, suite aux évolutions réglementaires relatives à la mesure de l'exigence de fonds propres au titre du risque de marché, Crédit Agricole CIB a mis en place les indicateurs relatifs à la directive CRD 3 (VaR stressée, *Incremental Risk Charge*, *Comprehensive Risk Measure*).

Le dispositif de mesure des indicateurs repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre, d'une part, des procédures de validation des modèles et, d'autre part, des procédures permettant de structurer les *backtesting* de ces derniers.

1.1. LA VAR (VALUE AT RISK)

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans ses activités de *trading*, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.). La corrélation des facteurs entre eux influe sur le montant de perte maximale.

La compensation se définit comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de compensation entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents. Une procédure de *backtesting* (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

La principale méthode utilisée pour la mesure de la VaR est celle de la VaR historique. La méthode Monte-Carlo n'est utilisée que sur une partie marginale du périmètre des activités sur matières premières de Crédit Agricole CIB.

Le modèle interne de VaR de Crédit Agricole CIB, principal contributeur à la VaR du groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet d'une validation par les autorités réglementaires.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date J s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risques reflétant le risque des positions détenues par les entités du groupe Crédit Agricole S.A. (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, corrélation, etc.) ;
- détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;

- déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les deuxième et troisième plus mauvais risques observés.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants.

Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR ne renseigne pas sur les montants de pertes exceptionnelles (au-delà de 99 %).

Le *backtesting*

Un processus de *backtesting* permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour chacune des entités du groupe Crédit Agricole S.A. exerçant une activité de marché. Il vérifie a posteriori que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 % (une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an). Pour Crédit Agricole CIB, dont la mesure de l'exigence de fonds propres au titre du risque de marché dépend en partie du nombre d'exceptions relevées sur une année glissante, il a été constaté sur 2011 une seule exception au niveau de la VaR réglementaire.

1.2. LES STRESS SCENARIOS

Les *stress scenarios* complètent la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (scénario de crise de liquidité et de crédit) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit) et d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales (aplatissement des courbes de taux, baisse des marchés actions et augmentation de la volatilité, baisse de l'USD, élargissement des *spreads* de crédit, hausse de la volatilité sur le marché des matières premières).

Le scénario historique "crise de 2008" et le scénario hypothétique de tensions internationales ont été mis en œuvre en 2011.

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité hebdomadaire.

À fin 2011, les niveaux de risque du groupe Crédit Agricole S.A. (hors activités en extinction de Crédit Agricole CIB qui font l'objet de suivis *ad hoc*) évalués au travers des stress historiques et hypothétiques sont les suivants :

MONTANTS ESTIMÉS DES PERTES ASSOCIÉES AUX STRESS SCENARIOS



Par ailleurs, d'autres types de stress sont réalisés :

- au niveau des entités, des stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur l'ensemble des lignes d'activité y compris sur les activités en extinction ;
- au niveau de Crédit Agricole CIB, des stress extrêmes, calculés depuis le début de l'année 2010, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères sans rechercher les effets de compensation entre les différentes lignes d'activité.

1.3. LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Des indicateurs complémentaires (sensibilité à divers facteurs de risque, *loss-alerts*, *stop loss*, montants nominaux, encours, durées...) sont par ailleurs produits et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent d'une part de mesurer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché et d'autre part d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par la VaR et les *stress scenarios* globaux.

1.4. INDICATEURS RELATIFS A LA DIRECTIVE CRD 3

VaR stressée

La VaR dite "stressée" a été mise en place en juin 2010. Elle est homogène avec une VaR historique 1 jour à 99 % d'intervalle de confiance. Sa particularité vient de l'historique des chocs qui est choisi comme étant la période d'un an la plus pénalisante depuis mi-2007. À fin 2011, elle englobe notamment la fin de l'année 2008 (faillite de Lehman Brothers).

Incremental Risk Charge

L'*Incremental Risk Charge* (IRC), mis en place au quatrième trimestre 2011, est un calcul du risque spécifique de taux sur les produits dérivés de crédits simples. Il correspond à un risque additionnel de défaut et de migration des notations de rating.

Comprehensive Risk Measure

Le *Comprehensive Risk Measure* (CRM), mis en place au quatrième trimestre 2011, est un calcul du risque spécifique de taux sur les produits dérivés de crédit du portefeuille de corrélation (géré en extinction), essentiellement des CDO synthétiques ainsi que leur CDS de couverture. Il vise à mesurer les risques de défaut et de migration (même méthodologie que l'IRC) auxquels s'ajoute la diffusion des *spreads* de CDS et de base corrélation.

2. L'utilisation des dérivés de crédit

Au sein de ses activités de marché de capitaux, Crédit Agricole CIB conduit une activité sur les produits de crédit (*trading*, structuration, et vente) dans laquelle sont utilisés des produits dérivés de crédit. Les produits traités actuellement sont des produits simples (*credit default swaps*), avec pour facteur de risque principal les *spreads* de crédit. L'activité liée aux produits structurés et complexes est gérée en mode d'extinction.

L'ensemble de ces positions est valorisé à la juste valeur, incluant des réfections liées aux incertitudes de modèle et de paramètres.

L'encadrement de l'activité s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de *spread* de crédit et de corrélation) ;
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt.

Des équipes indépendantes sont chargées de la valorisation, du calcul des indicateurs de risques, de la fixation des limites et de la validation des modèles.

IV. Exposition : activités de marché (*Value at Risk*)

Compte tenu de la faible exposition des Caisses régionales au risque de marché, la VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A. est représentative de la VaR du groupe Crédit Agricole sur les activités de marché.

La VaR du groupe Crédit Agricole S.A. est calculée en intégrant les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.

Le périmètre considéré pour les activités de marché de Crédit Agricole CIB est celui de la VaR réglementaire (incluant les activités stratégiques et celles en cours d'arrêt).

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché du groupe Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 en fonction des facteurs de risque principaux :

RÉPARTITION DE LA VAR (99 %, 1 JOUR)

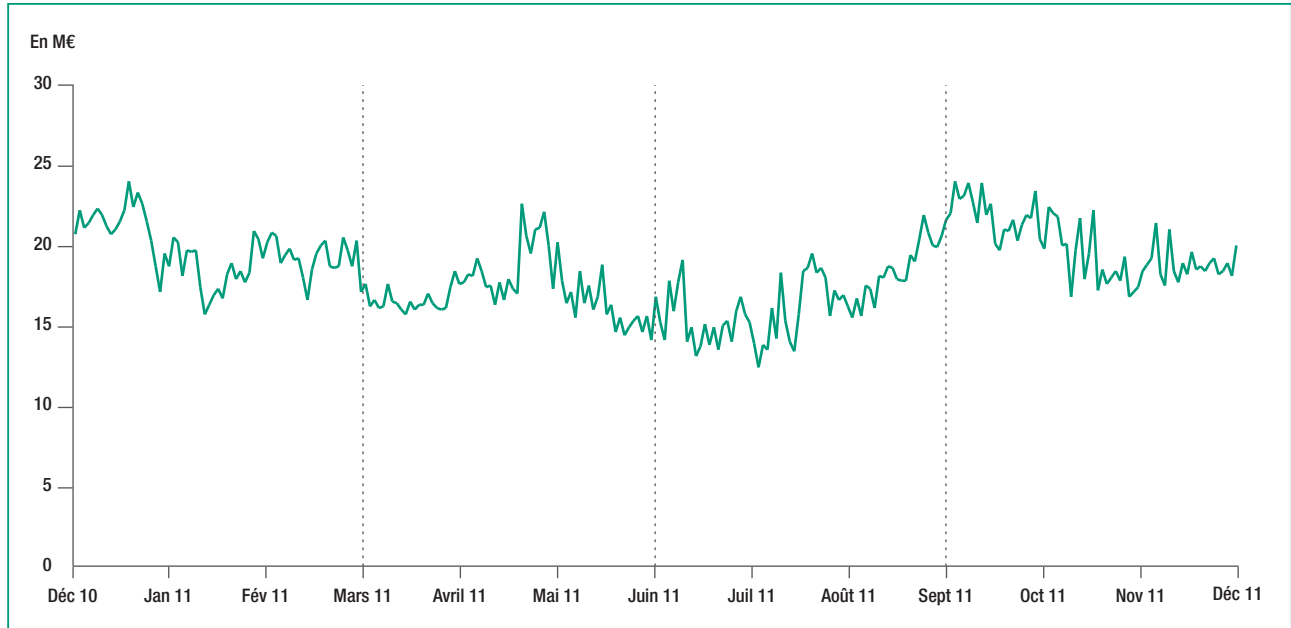
(en millions d'euros)	31/12/2011	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2010
Taux	8	5	17	10	10
Crédit	13	6	18	11	13
Change	4	2	8	4	4
Actions	3	2	10	3	3
Matières premières	5	2	5	3	2
Compensation	(13)			(13)	(11)
VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.	20	12	24	18	21
Pour information :					
Somme des VaR des entités	21	15	36	22	25

Au 31 décembre 2011, la VaR du Groupe s'élève à 20 millions d'euros. La compensation (- 13 millions d'euros) est définie comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risques. Pour information, sans la prise en compte des effets de diversification entre entités, la VaR totale serait de 21 millions d'euros (dont 20 millions d'euros pour Crédit Agricole CIB).

- La VaR Taux, calculée sur le périmètre des activités de trésorerie et de dérivés de taux s'est réduite pour se situer au 31 décembre 2011 à 8 millions d'euros (contre 10 millions d'euros au 31 décembre 2010). Cette VaR a notamment été sensible aux chocs observés sur les émetteurs souverains européens.
- La VaR Crédit, calculée sur le périmètre des activités de marchés de crédit, reste stable au 31 décembre 2011 à 13 millions d'euros. Au cours du dernier trimestre 2011, la forte hausse des spreads de crédit a fait progresser le montant de cette VaR qui a atteint un maximum de 18 millions d'euros sur la période. La VaR Crédit provient essentiellement du portefeuille de corrélation de Crédit Agricole CIB géré en extinction. Elle est la composante principale de la VaR du Groupe au 31 décembre 2011.
- Les VaR actions, change et matières premières ont des contributions plus marginales et s'établissent respectivement au 31 décembre 2011 à 3 millions d'euros, 4 millions d'euros et 5 millions d'euros.

Le graphique suivant retrace l'évolution de la VaR sur l'année 2011, reflétant le maintien d'une stratégie prudente en raison d'un contexte de fortes incertitudes sur les marchés :

VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ENTRE LE 01/01/2011 ET LE 31/12/2011



V. Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions, ou encore dans les actions d'autocontrôle.

1. Risque sur actions provenant des activités de *trading* et d'arbitrage

Le risque sur actions, provenant des activités de *trading* et arbitrage, est issu de positions prises sur les actions et les indices actions au travers de produits *cash* ou dérivés (celles sur dérivés exotiques actions sont gérées en extinction et ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles opérations). Les principaux facteurs de risque sont les prix des actions/indices actions, les volatilités actions/indices actions et les paramètres de *smile* des volatilités actions/indices⁽¹⁾.

La mesure et l'encadrement de ce risque s'inscrivent dans la description des processus dans la section III ci-dessus.

Ce risque est suivi notamment par l'intermédiaire de la VaR dont les niveaux 2011 sont repris dans le tableau de la section IV ci-dessus. La VaR de la ligne produit actions s'élève à 3 millions d'euros au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010.

2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Des entités du groupe Crédit Agricole détiennent des portefeuilles investis en partie en actions et produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions. Au 31 décembre 2011, les encours exposés au risque actions au travers de ces portefeuilles sont principalement constitués d'actifs financiers disponibles à la vente pour 24,6 milliards d'euros (y compris les portefeuilles des entreprises d'assurance pour 17 milliards d'euros) et d'actifs financiers à la juste valeur par résultat détenus par les entreprises d'assurance pour 6,9 milliards d'euros.

La note 6.4 des états financiers présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions classées en "actifs financiers disponibles à la vente". Par ailleurs, les informations relatives au risque de marché (y compris risque sur actions) des portefeuilles détenus par les sociétés d'assurance sont présentées dans la partie "Risque du secteur de l'assurance" ci-dessous.

(1) Le *smile* est le paramètre qui prend en compte la variabilité de la volatilité en fonction du prix d'exercice des produits optionnels.

► EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU *FINANCIAL STABILITY BOARD*

Selon les recommandations du *Financial Stability Board*, les états qui suivent présentent l'exposition du groupe Crédit Agricole aux risques induits par la crise financière. Ces risques proviennent essentiellement des activités de la Banque de financement et d'investissement.

I. Tableau de synthèse des expositions

(en millions d'euros)	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			Catégorie comptable
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette	
RMBS	799	(165)	(82)	552		311	(197)	114	
CMBS	178	(7)	(11)	160	(1)	12	(3)	9	
CDO super senior non couverts	3 396	(1 352)	(754)	1 290		5 682	(4 707)	975	
CDO mezzanines non couverts						1 063	(1 063)	0	
CLO non couverts	2 321	(51)	(9)	2 261	(2)	828	(40)	788	(3)
Protections acquises auprès de monolines						312	(193)	119	
Protections acquises auprès de CDPC						1 145	(160)	985	(4)

(1) Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle – titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés).

(2) Prêts et créances sur la clientèle – titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés).

(3) Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés).

(4) Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés).

II. Asset Backed Securities (ABS) immobiliers

(en millions d'euros)	États-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
RMBS						
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	430	1 009	197	301	172	198
Décote ⁽¹⁾	(132)	(344)	(68)	(60)	(47)	(26)
Exposition nette (en millions d'euros)	298	665	129	241	125	172
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	214	389	66	80	31	35
Décote	(185)	(344)	(7)	(5)	(5)	(3)
Exposition nette (en millions d'euros)	29	45	59	75	26	32
% subprime sous-jacents sur exposition nette	98 %	95 %				
Ventilation par notation de l'exposition brute totale						
AAA	5 %	5 %	7 %	48 %	34 %	65 %
AA	2 %	4 %	34 %	35 %	19 %	9 %
A	7 %	1 %	41 %	6 %	19 %	26 %
BBB	3 %	3 %		1 %		
BB	1 %	4 %	18 %	10 %	3 %	
B	4 %	4 %			25 %	
CCC	21 %	23 %				
CC	9 %	14 %				
C	28 %	36 %				
Non noté	20 %	6 %				

(en millions d'euros)	États-Unis		Royaume-Uni		Autres	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
CMBS						
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition nette ⁽¹⁾			63	73	97	122
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette			5	12	4	5

(1) Dont 93 millions d'euros de provision collective au 31 décembre 2011 contre 31 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, les achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste valeur sont les suivants :

- 31 décembre 2011 : nominal = 320 millions d'euros ; juste valeur = 87 millions d'euros ;
- 31 décembre 2010 : nominal = 589 millions d'euros ; juste valeur = 175 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

III. Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

1. CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie sont calibrés en fonction :

- de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ;
- du comportement historique des portefeuilles (remboursements anticipés, amortissement, pertes constatées).

À compter de fin mars, les taux de pertes sont exprimés en pourcentage du nominal des prêts en vie (jusqu'à présent, les taux étaient estimés en pourcentage du nominal des prêts à l'origine) ; cette approche permet notamment de visualiser les hypothèses de pertes en fonction des risques toujours au bilan de la Banque.

Date de clôture	Taux de pertes <i>subprime</i> produits en		
	2005	2006	2007
31/12/2010	32 %	42 %	50 %
31/12/2011	50 %	60 %	60 %

Les informations relatives à la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles sont données dans la note 10.2 des comptes consolidés au 31 décembre 2011.

2. CDO super senior évalués au coût amorti

Ils sont dépréciés en cas de risque de crédit avéré.

IV. CDO super senior à sous jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2011, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 2,3 milliards d'euros sur des CDO super senior non couverts (après prise en compte d'une provision collective de 754 millions d'euros).

1. Décomposition des CDO super seniors

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	5 682	3 396
Décote	4 707	1 352
Provision collective		754
Valeur nette	975	1 290
Valeur nette (au 31 décembre 2010)	1 246	1 396
Taux de décote⁽¹⁾	83 %	71 %
Sous-jacent		
% des actifs <i>subprime</i> sous-jacents produits avant 2006	50 %	34 %
% des actifs <i>subprime</i> sous-jacents produits en 2006 et 2007	16 %	15 %
% des actifs Alt A sous-jacents	8 %	16 %
% des actifs Jumbo sous-jacents	7 %	3 %

(1) Après prise en compte des tranches décotées à 100 %.

2. Autres expositions au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	828	(40)		788
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	2 321	(51)	(9)	2 261
CDO mezzanines non couverts	1 063	(1 063)		0

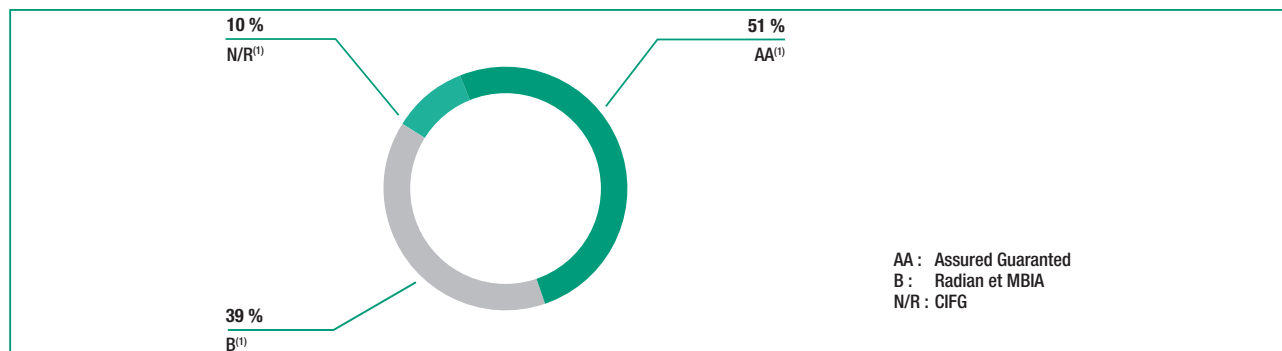
V. Protections

1. Protections auprès de *monolines* au 31 décembre 2011

1.1. EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE *MONOLINES*

(en millions d'euros)	Monolines en couverture de :				Total protections acquises auprès de monolines
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	113	5 489	288	358	6 248
Montant notionnel brut des éléments couverts	113	5 489	288	358	6 248
Juste valeur des éléments couverts	69	5 398	236	233	5 936
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	44	91	52	125	312
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(8)	(50)	(47)	(88)	(193)
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines	36	41	5	37	119

1.2. RÉPARTITION DE L'EXPOSITION NETTE SUR *MONOLINES*



(1) Notation la plus basse émise par Standard & Poors ou Moody's au 31 décembre 2011.

2. Protections auprès de CDPC (*Credit Derivative Product Company*)

Au 31 décembre 2011, l'exposition nette auprès de CDPC est de 985 millions d'euros (contre 672 millions d'euros au 31 décembre 2010) principalement sur des CDO *corporate*, après prise en compte d'une décote de 160 millions d'euros (contre 108 millions d'euros au 31 décembre 2010).

► GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales et de LCL, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

Au niveau des Caisses régionales, leurs Conseils d'administration fixent des limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de *trading*, et déterminent des seuils d'alerte pour la gestion de leurs portefeuilles de placement (Titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

II. Risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale des entités du Groupe, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors-bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

L'exposition du Groupe provient pour une large part de l'activité de la Banque de proximité. En effet, leur bilan est caractérisé par une transformation significative, leur passif incluant de nombreux postes non échancés (fonds propres, dépôts à vue, épargne etc.) alors que leur actif est composé essentiellement de produits échancés (crédits).

Il s'agit :

- en France, des Caisses régionales (pour lesquelles les règles de centralisation financière du Groupe organisent un adossement structurel d'une part importante du risque auprès de Crédit Agricole S.A.) et de LCL (pour qui l'organisation de la gestion financière mise en place opère un transfert de la gestion de certains risques auprès de Crédit Agricole S.A.) ;
- à l'international, d'Emporiki et Cariparma notamment.

Compte tenu de la nature de leur activité, d'autres filiales comme Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Bank Polska et EFL présentent également un risque de taux d'intérêt global.

Lorsque de nouvelles acquisitions interviennent, Crédit Agricole S.A. organise l'adoption par l'entité entrant dans le Groupe des normes et méthodes de gestion du risque de taux d'intérêt global en vigueur et instruit le dossier de calibrage des limites de cette entité, présenté ensuite pour décision en Comité des risques Groupe.

2. Gestion du risque

Chaque entité, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe, gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est régulièrement présentée au Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprenant plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;
- examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global, ces limites étant octroyées en Comité des risques Groupe ;
- valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. géré par la Direction de la gestion financière.

La Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales.

3. Méthodologie

Le groupe Crédit Agricole utilise la méthode des impasses (de taux fixe) pour mesurer son risque de taux d'intérêt global.

Celle-ci consiste à calculer les échéanciers en taux des actifs, passifs, hors bilan et dérivés de couverture à taux fixe ou sensibles à l'inflation (notamment pour les bilans de la Banque de proximité). Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (base mensuelle et annuelle), sur la base de l'encours moyen sur la période considérée. Ces échéanciers tiennent compte du risque jusqu'à la date de révision du taux (période de taux fixée) pour les éléments à taux révisable, jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en modélisant autant que nécessaire des comportements clientèles (retraits ou remboursements anticipés, etc.).

Le calcul de ces impasses nécessite une modélisation de l'écoulement en taux de certains postes de bilan, afin d'en assurer une gestion selon un couple risque rendement prudent. Il s'agit notamment des postes non échancés (fonds propres, dépôts à vue, épargne, etc.). Les méthodologies de modélisation ont fait l'objet d'une validation par le Comité des normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A. et les modèles qui en découlent font l'objet d'une validation par le Comité actif-passif de l'entité et par Crédit Agricole S.A.

La détermination de ces conventions d'écoulement est essentiellement basée sur une méthodologie d'observation du comportement passé du poste de bilan concerné. Les modèles sont contrôlés *a posteriori* régulièrement.

L'impasse de référence utilisée est celle observée à la date d'arrêté : c'est l'impasse "statique". Elle peut être complétée de prévisions de production pour produire une impasse prévisionnelle.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Banque de proximité du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors-bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses selon une mesure d'équivalent delta de leur position résiduelle. Une part significative de ces risques est néanmoins couverte par des produits optionnels.

Ces différentes mesures ont été complétées par la mise en place, pour les principales entités du Groupe, de la mesure du risque de base, qui concerne les opérations à taux révisable et variable dont les conditions de fixation de taux ne sont pas homogènes à l'actif et au passif.

Le Groupe est principalement exposé aux variations des taux d'intérêt de la zone monétaire euro (taux réels avec prise en compte de l'inflation et taux nominaux). Le Groupe gère également des positions de taux d'intérêts liés à d'autres zones monétaires, principalement le dollar américain, le zloty polonais, le franc suisse et la livre sterling.

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner les impasses et donc le risque de taux d'intérêt global en résultant. Les règles de fixation des limites visent notamment à permettre au Groupe de respecter les dispositions du pilier 2 de la réglementation Bâle 2 en matière de risque de taux d'intérêt global mais aussi à limiter l'impact des variations de taux sur le résultat. Outre les validations du Comité des risques du Groupe, ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors-bilan, fermes ou optionnels. À titre d'exemple, la mise en place de relations de couverture de juste valeur reflète le suivi des impasses de taux fixes.

4. Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2011 sur le périmètre du groupe Crédit Agricole sont les suivants :

IMPASSES EN EUROS (AU 31 DÉCEMBRE 2011)

(en milliards d'euros)	2012	2013-2017	2018-2022	> 2022
Impasses euros	(5,7)	(0,7)	2,1	(1,0)

En termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année (2012), le groupe Crédit Agricole est exposé à une hausse des taux de la zone euro (EONIA) et perdrait 57,2 millions d'euros en cas de hausse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de 0,16 % (produit net bancaire de référence de 35,13 milliards d'euros).

Au 31 décembre 2010, en termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année (2011), le groupe Crédit Agricole était exposé à une hausse des taux de la zone euro (EONIA) et aurait perdu 264 millions d'euros en cas de hausse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de 0,77 % (produit net bancaire de référence de 34,21 milliards d'euros).

Sur la base de ces sensibilités, la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 30 prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro est inférieure à 1 % des fonds propres prudentiels (*Tier 1 + Tier 2*) du groupe Crédit Agricole après déductions des participations.

IMPASSES AUTRES DEVISES (AU 31 DÉCEMBRE 2011)

(en milliards d'euros)	2012	2013-2017	2018-2022	> 2022
Impasses autres devises ⁽¹⁾	5,2	1,0	0,6	0,1

(1) Somme des impasses toutes devises en valeurs absolues contre-valorisées en milliards d'euros.

La sensibilité globale du produit net bancaire sur 2012 à une variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élève au total à 0,15 % du produit net bancaire de référence (2011) du groupe Crédit Agricole. Les principales devises sur lesquelles le groupe Crédit Agricole est exposé sont le dollar américain, le zloty polonais, le franc suisse et la livre sterling (la principale devise sur laquelle le périmètre des Caisses régionales est exposé est le franc suisse).

Au 31 décembre 2010, la sensibilité globale du produit net bancaire sur 2011 à une variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élevait au total à 0,05 % du produit net bancaire de référence (2010) du groupe Crédit Agricole. Les principales devises sur lesquelles le groupe Crédit Agricole était exposé sont le dollar américain, le zloty polonais, le franc suisse et le yen japonais (la principale devise sur laquelle le périmètre des Caisses régionales était exposé est le franc suisse).

III. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

1. Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles brutes (avant couverture) du Groupe sont, au 31 décembre 2011, en dollar américain (et les devises liées : ryal saoudien, dollar de Hong Kong par exemple), en livre sterling, en franc suisse et en zloty polonais.

Les risques de change sont principalement portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, les Caisses régionales ne conservant qu'un risque résiduel. Les positions sont déterminées sur la base des états comptables.

La politique du Groupe vise le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'insensibiliser l'investissement réalisé contre le risque de change.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs :

- l'immunisation du ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations de change. Ainsi les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées aux niveaux équilibrant la part des devises concernées dans les encours pondérés qui n'est pas couverte par d'autres types de fonds propres dans la même devise ;
- la couverture du risque de dépréciation des actifs induite par la variation des cours des devises.

Les positions de change du Groupe sont présentées cinq fois par an lors du Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A., présidé par le Directeur général. Les décisions de pilotage global des positions sont prises à ces occasions. Dans ce cadre, le Groupe documente des relations de couverture d'investissement net en devises.

2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte principalement de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions spécifiques ou collectives en devises, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes, etc.).

Crédit Agricole S.A. gère, de même que chaque entité au sein du Groupe portant un risque significatif, les positions impactées par les produits et charges qui leur sont remontés. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, les positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement, et quotidiennement pour les activités de *trading* de change.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé ainsi que les emprunts obligataires et dettes subordonnées par devises d'émission sont indiquées en note 3.2 des états financiers consolidés.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas par exemple de retrait massif des dépôts de la clientèle ou d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires).

1. Objectifs et politique

L'objectif premier du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à des situations de crise de liquidité d'intensité élevée sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un dispositif de mesure et d'encadrement de son risque de liquidité qui repose sur le maintien de réserves de liquidité, sur l'organisation de son refinancement (limitations des refinancements courts, répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements longs, diversification des sources de refinancement) et sur un développement équilibré des crédits et des dépôts.

Un jeu de limites, indicateurs et procédures, vise à assurer le bon fonctionnement du dispositif.

Ce dernier se décline de manière cohérente sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole et permet ainsi une mesure et une gestion consolidée du risque de liquidité.

Ce dispositif a été entériné par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en février 2010. Le système vise à organiser le refinancement du groupe Crédit Agricole en mettant sa structure (volume, composantes, maturités) en congruence avec les seuils de tolérance aux risques de liquidité que le Groupe se fixe. Ces seuils de tolérance s'expriment par la durée de résistance du Groupe à différents stress. Trois limites globales encadrent le risque de liquidité lié à l'endettement court terme et une limite globale encadre l'endettement long et moyen terme.

Cette approche interne incorpore le respect du coefficient de liquidité défini par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis.

2. Gestion du risque

Crédit Agricole S.A. assure la déclinaison et la consolidation du dispositif sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

Au sein de Crédit Agricole S.A., cette responsabilité est répartie entre la Direction de la gestion financière (gestion opérationnelle du refinancement, pilotage des réserves, coordination des trésoreries) et la Direction des risques (validation du dispositif, suivi du respect des règles et des limites).

Gestion du refinancement à court terme :

- fixation des *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Certificats de dépôts négociables [CDN]) ;
- centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les banques centrales des entités du Groupe et définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;
- surveillance et projection des positions de trésorerie.

Gestion du refinancement à long terme :

- recensement des besoins de ressources longues avec d'éventuels arbitrages ;
- planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- exécution et suivi des programmes au cours de l'année ;
- réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le Comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen-long terme. Ce Comité est également le point de coordination entre les trésoreries de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB (les deux plus actives du Groupe). Il prépare les orientations proposées au Comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

L'instance compétente en matière d'octroi de limites globales de liquidité est le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe. Ce Comité a été activé à partir de juin consécutivement à l'entrée dans une nouvelle phase de la crise de la dette souveraine.

3. Conditions de refinancement en 2011

Comme en 2010, mais avec une intensité plus forte, les difficultés rencontrées dans le refinancement de leur dette par certains états de la zone euro ont entraîné des tensions sur les marchés du refinancement notamment à partir de fin mai 2011. Ainsi sur cette période, le groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des établissements financiers français, a subi un retrait de certaines catégories d'investisseurs court terme, notamment les *Money Market Mutual Funds* américains, et une nette hausse des *spreads* sur ses émissions long terme.

Le groupe Crédit Agricole a absorbé, dans un premier temps, la baisse des ressources disponibles sur les marchés monétaires en puisant dans ses excédents de trésorerie et en mobilisant une partie de ses titres et de ses réserves de liquidité. Prenant acte de la raréfaction durable de la liquidité court terme, Crédit Agricole S.A. a décidé la mise en œuvre d'un plan de désendettement de 50 milliards d'euros de juin 2011 à décembre 2012, essentiellement sur l'endettement court terme. Présenté fin septembre et complété par le plan d'adaptation communiqué mi-décembre, ce plan prévoit une réduction des besoins structurels de financement des métiers. Sa mise en œuvre au cours des derniers mois de l'année 2011 s'est accompagnée de la reconstitution des réserves de liquidité, grâce à la base importante, au sein du Groupe, d'actifs titrisables et disponibles de très bonne qualité.

Les décisions prises par la BCE en fin d'année (appels d'offres illimités à 3 ans) ont permis une nette amélioration de la situation des marchés. Le groupe Crédit Agricole y reste toutefois attentif et maintient la réalisation des mesures d'adaptation décidées en septembre.

En 2011, en matière de refinancement à moyen-long terme, Crédit Agricole S.A. a réalisé à 120 % son programme d'émissions sur les marchés, fixé à 22,2 milliards d'euros pour l'année. Les émissions ont ainsi dépassé le programme initial de 4,4 milliards d'euros.

Les émissions de dettes et refinancements garantis par des créances collatéralisées représentent 16,6 milliards d'euros avec une maturité moyenne de 7,7 ans dont :

- Crédit Agricole *Home Loan* SFH (ex : Crédit Agricole *Covered Bonds*) : 12,1 milliards d'euros ;
- CRH (Caisse de refinancement de l'habitat) : 3,6 milliards d'euros ;
- Organismes supranationaux (CDC, BEI, BDCE) : 0,9 milliard d'euros.

S'y ajoutent les émissions de dettes *senior unsecured* (*Euro Medium Term Note* [EMTN], USMTN, placements en devises et placements privés en euros) pour 10 milliards d'euros d'une durée moyenne de 4,1 ans.

Crédit Agricole *Covered Bonds* a obtenu le 12 avril 2011 le nouveau statut légal de Société de Financement de l'Habitat (SFH) et opère désormais sous la nouvelle dénomination "Crédit Agricole *Home Loan* SFH" (CAHL SFH). Ce statut, très proche de celui des Sociétés de Crédit Foncier (SCF), confère notamment aux porteurs d'obligations émises par la SFH un privilège légal qui leur permet, en cas de liquidation de l'émetteur, d'être remboursés prioritairement à tout autre créancier (y compris l'État). Toutes les dettes antérieures bénéficient de ce nouveau statut. De plus, la Société a réalisé sa première émission USMTN sous format 144-A, conformément à la politique de diversification sur les différents marchés de dette.

Le Groupe développe en parallèle l'accès à des financements complémentaires, via ses réseaux de proximité et ses filiales spécialisées. L'émission d'obligations Crédit Agricole S.A. dans les réseaux des Caisses régionales a atteint 4,3 milliards d'euros en 2011 avec une durée moyenne de 9 ans. Les émissions réalisées par LCL et Cariparma dans leurs réseaux représentent environ 5 milliards d'euros en 2011. Crédit Agricole CIB a émis 10,5 milliards d'euros, principalement en placements privés structurés auprès de sa clientèle internationale. Enfin, dans le cadre du plan d'adaptation, Crédit Agricole Consumer Finance a levé 2,2 milliards d'euros en 2011, principalement via des titrisations.

Par ailleurs, l'analyse par durée résiduelle des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle, des dettes des établissements de crédit et de la clientèle, des dettes représentées par un titre ou des dettes subordonnées est détaillée en note 3.3 des états financiers consolidés.

4. Méthodologie

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs court terme constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs long terme qui permettent de mesurer le risque de variation d'une hausse des *spreads* d'émission du Crédit Agricole et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme, dans le but d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe ;
- les indicateurs de diversification qui permettent de limiter la concentration des sources de refinancement ;
- les indicateurs de coût qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et évaluent les charges induites par le coût de la liquidité.

La définition de ces indicateurs et de leur encadrement est précisée dans un jeu de normes qui ont fait l'objet d'examen et de validations auprès des instances du Groupe au cours de l'année.

Opérationnellement, le système de gestion et d'encadrement de la liquidité s'appuie sur un outil interne déployé dans les entités (Caisses régionales et filiales) mesurant et analysant les indicateurs définis dans les normes et permettant ainsi le suivi de la situation de liquidité des entités et le respect de leurs limites.

Le groupe Crédit Agricole continue :

- de suivre les travaux des régulateurs relatifs à l'encadrement du risque de liquidité, notamment en participant par le biais des associations professionnelles françaises et européennes aux consultations réalisées par les instances européennes sur le sujet. Il a pris note des annonces du Comité de Bâle sur la révision de la définition réglementaire des réserves de liquidité ;
- d'analyser et d'effectuer des simulations récurrentes des deux futurs ratios de liquidité bâlois, le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) encadrant la liquidité à un mois et le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR).

5. Exposition

Les établissements de crédit français sont assujettis au coefficient standard défini dans l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et mis en place en juin 2010. Ce coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, sur base sociale, le seuil minimal étant de 100 %.

Au 31 décembre 2011, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élève à 122 % (contre 120 % au 31 décembre 2010).

V. Politique de couverture

Au sein du groupe Crédit Agricole, l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont comptabilisés dans le *trading book* et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39 (interdiction de couvrir les fonds propres, etc.). Ils sont alors également comptabilisés dans le *trading book*.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité au sein du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales, pour leur part, gèrent leurs risques dans le cadre des limites fixées par leurs organes délibérants ou exécutifs.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

1. Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors-bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (*i.e.* de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux fixe et inflation, *caps* de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*)** dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés **de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)**. Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, pour les principales filiales concernées, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2011			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	≥ 5 ans	
Durée restant à courir				
Flux de trésorerie couverts	107	469	1 817	2 393

2. Couverture de l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

Une troisième catégorie de couverture concerne la protection de la valeur patrimoniale du Groupe aux fluctuations de taux de change, qui résulte de la détention d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence du Groupe (l'euro). Les instruments utilisés pour la gestion de ce risque sont classés dans la catégorie des couvertures **de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)**.

► RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Le groupe Crédit Agricole exerce son activité dans le secteur de l'assurance au travers du sous-groupe Crédit Agricole Assurances. Celui-ci commercialise des contrats d'épargne, de prévoyance, d'assurance dommages et d'assurance des emprunteurs au sein de ses filiales françaises et étrangères. Les entités vie du Groupe commercialisent principalement des produits d'épargne/retraite, des garanties décès et d'incapacité/invalidité. Les entités non-vie offrent une large gamme de produits, principalement dommages (dommages aux biens et aux personnes, chômage, santé).

Quatre types de risques sont gérés et suivis par les entités du groupe Crédit Agricole Assurances :

- des risques de marché, principalement de nature actif-passif : risques de taux, sur actions, de change, de liquidité, de rachat. Ces risques sont appréciés en fonction des garanties octroyées au client (taux minimum garanti, garantie plancher, etc.) ;
- des risques de contrepartie sur les actifs en portefeuille (qualité des émetteurs) et sur les réassureurs ;
- des risques techniques liés à l'activité d'assurance, qui évoluent en fonction de la sinistralité et des primes du portefeuille. De ce fait, ils dépendent notamment de la tarification, de la commercialisation et de la sélection médicale. Une part de ces risques peut être réassurée moyennant le paiement d'une prime auprès de compagnies de réassurance ;
- des risques opérationnels, en particulier dans l'exécution des processus. Ces risques peuvent être spécifiques à l'assurance mais leur gestion et leur suivi sont mis en œuvre conformément aux normes établies par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les risques du métier Assurance sont suivis dans le cadre de la réglementation actuelle en matière d'exigence de marge de solvabilité, dite "Solvabilité I", qui s'applique tant au niveau social qu'au niveau consolidé. Le groupe Crédit Agricole Assurances est en conformité avec les obligations de solvabilité qui lui sont applicables. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés est transmis chaque année à l'Autorité de contrôle prudentiel.

Parallèlement, le groupe Crédit Agricole Assurances se prépare à la nouvelle réglementation "Solvabilité II". Il a lancé et planifié, dans ses filiales et au niveau consolidé Groupe, les chantiers pour sa mise en œuvre et en suit le bon avancement, de manière à être en conformité avec la Directive. L'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole Assurances a participé à l'étude d'impact européenne QIS5 ("*quantitative impact study*" n° 5) sur les comptes du 31 décembre 2009 à l'initiative du Comité des régulateurs européens, le CEIOPS. Les QIS consistent à évaluer l'exigence de marge de solvabilité sur la base des comptes consolidés en tenant compte de l'effet de diversification entre les entités du Groupe.

Les simulations appliquées aux comptes du 31 décembre 2010 ont montré que les fonds propres éligibles au titre des règles transitoires couvrent les exigences de capital résultant de Solvabilité II. Par ailleurs, un exercice de *stress tests* complémentaires conduit par l'EIOPA, a confirmé la suffisance des fonds propres dans les différents scénarios.

I. Surveillance et gestion du risque

1. Stratégie Risques

La gestion des risques du groupe Crédit Agricole Assurances s'inscrit dans le cadre défini par la stratégie Risques du métier assurance du groupe Crédit Agricole S.A. Chaque filiale en France et à l'international établit une stratégie risques, à partir d'une cartographie synthétique des risques majeurs auxquels elle est exposée (risques de marché, techniques, de contrepartie, opérationnels spécifiques à leurs activités) et de leur évaluation.

Ces stratégies risques, coordonnées au niveau de Crédit Agricole Assurances, formalisent les politiques mises en œuvre par les entités pour la maîtrise de leurs risques (politiques financière, de souscription, tarifaire, de provisionnement, de réassurance, de gestion des sinistres...). Elles fixent notamment les limites globales à l'intérieur desquelles les expositions à ces risques sont maintenues (en termes d'allocation d'actifs, de limites de contrepartie, règles de couverture par exemple) et décrivent les composantes du dispositif de pilotage. Elles font l'objet d'un avis de la Direction des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. (DRG) en coordination avec les responsables Contrôles permanents et risques (RCPR) des entités. Elles sont présentées pour validation en Comité risques Groupe présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

2. Gestion opérationnelle des risques

Les politiques de gestion des risques définies par chacune des entités sont revues au moins une fois par an et validées par leur Conseil d'administration.

La gestion opérationnelle des risques propres à l'activité de chaque entité est structurée autour de Comités périodiques (Comités financiers ou de placement, Comités actif-passif en assurance-vie, Comités techniques, de réassurance en assurance dommages...). Ces Comités ont pour objet de suivre, à partir du *reporting* établi par la ligne métier concernée (investissements, actuariat, actif/passif...), l'évolution des risques et de présenter les analyses réalisées en appui à la gestion de ceux-ci. Si nécessaire, des propositions d'actions sont formulées, qui seront soumises au Conseil d'administration.

Pour les filiales internationales, Crédit Agricole Assurances S.A. a élaboré des recueils de normes (standards) ayant vocation à être transposés au sein de chaque filiale. Ceux-ci délimitent le champ des décisions décentralisées et précisent les règles à respecter en termes de processus de décision.

3. Surveillance des risques

Les dispositifs de surveillance des risques des entités déclinent les directives du groupe Crédit Agricole S.A. en les adaptant au métier de l'assurance. Ils sont examinés lors des Comités de contrôle interne ou des Comités risques et contrôles permanents, à la lumière des résultats des contrôles permanents et périodiques réalisés. Dans ces instances sont également analysés les tableaux de bord Risques qui rassemblent les indicateurs représentatifs de chaque typologie de risques et rendent compte du respect des limites. Le responsable des Contrôles permanents et risques peut proposer pour validation des limites opérationnelles, des seuils d'alerte en complément des limites globales fixées dans la stratégie risques dont toute modification doit être resoumise pour validation à la Direction des risques Groupe de Crédit Agricole S.A.

Lorsque l'exécution de la gestion financière est confiée à des prestataires d'investissement, les conventions de délégation signées décrivent de façon détaillée le dispositif de maîtrise et de contrôle des risques ainsi que les modalités de suivi (suivi des limites, suivi des objectifs de la stratégie risques mise en œuvre...).

Crédit Agricole Assurances S.A. a instauré un Comité risques et contrôles permanents de niveau groupe Crédit Agricole Assurances pour arrêter les grandes orientations du métier assurance en matière de risques et contrôles permanents et suivre les risques consolidés. Ainsi, Crédit Agricole Assurances produit trimestriellement un tableau de bord Risques Groupe qui s'alimente à partir des indicateurs de pilotage des entités et apporte une vision globale et consolidée des risques du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de son dispositif de surveillance consolidée, le groupe Crédit Agricole S.A. effectue trimestriellement une revue des risques des entités du groupe Crédit Agricole Assurances, sur la base des contributions fournies par les RCPR à la DRG de Crédit Agricole S.A. Les Comités organisés par DRG plusieurs fois dans l'année avec chacune des filiales, en présence de leur Directeur général, de leur RCPR et du RCPR de Crédit Agricole Assurances S.A., permettent un examen du dispositif de gestion et contrôle des risques ainsi que des points d'actualité sur les risques de l'entité. Les RCPR remontent en alerte à la DRG tout dépassement d'une limite globale, la résorption faisant l'objet d'un plan d'actions.

4. Outil de mesure des risques pour l'activité d'épargne et retraite

Pour les activités d'épargne et retraite, la méthodologie de mesure des risques s'appuie principalement sur une modélisation, permettant de valoriser les risques de la compagnie en simulant ses équilibres actif-passif sur la base de méthodes économiques. Cette modélisation permet notamment d'effectuer les calculs de MCEV (*Market Consistent Embedded Value*) et de besoin de capital selon Solvabilité II. L'outil de modélisation, utilisé en France depuis 2005, a été également déployé dans les principales entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance à l'international (Portugal, Italie, Grèce et Japon).

Cet outil réplique, dans différents contextes de marché, les choix de l'assureur (politique d'allocation des actifs, de revalorisation des contrats, de prélèvement de marges, etc.) et le comportement des assurés (application de tables de mortalité, simulation de rachats structurels et conjoncturels, etc.). Il intègre les contraintes réglementaires (minimum de participation aux bénéfiques, dotation de provisions réglementaires, limites relatives aux actifs, etc.). Les simulations réalisées avec cet outil permettent d'éclairer les décisions importantes de chaque entité en termes commercial (politique produit, taux servis), financier (allocation d'actifs, programme de couvertures, etc.) et assurantiel (programme de réassurance) et d'alimenter les débats dans le cadre de sa gouvernance.

II. Le risque de marché

Dans chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances, des politiques financières encadrent les opérations réalisées sur les marchés financiers, selon des modalités propres à leurs portefeuilles d'actifs et l'adossement de leurs passifs (diagnostic actif/passif). Elles prennent en compte les limites réglementaires, les limites internes (celles validées dans la stratégie Risques et les limites opérationnelles fixées par l'entité), le diagnostic financier sur les perspectives des marchés en fonction de scénarios économiques et de leur probabilité, voire des *stress scenarios*.

Le groupe Crédit Agricole Assurances porte une attention constante à la maîtrise des risques financiers. Sa stratégie de diversification des allocations sur l'ensemble des classes d'actifs (obligations, actions, gestion alternative, immobilier) permet de maîtriser la volatilité globale de la valeur du portefeuille de placements. Selon la taille des portefeuilles, les objectifs de rentabilité et les profils de risques visés, certains supports de placement peuvent ne pas être autorisés ou l'être sous conditions, à travers des véhicules collectifs par exemple.

Les activités d'épargne, retraite et prévoyance du groupe Crédit Agricole Assurances sont particulièrement concernées par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés. Les risques de marché sont encadrés à partir des *stress scenarios* établis avec des analyses d'impacts en termes de rentabilité (participation aux bénéfiques et résultats) et de solvabilité selon l'évolution des principaux facteurs de risque : baisse des actions, hausse des taux prenant en compte leurs conséquences en termes de collectes, de rachats (selon les lois implémentées dans l'outil de modélisation interne).

1. Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de valeur du portefeuille obligataire en fonction du niveau des taux d'intérêt. Les investissements à taux variable exposent le Groupe à des fluctuations de flux de trésorerie futurs alors que les investissements à taux fixe exposent à un risque de juste valeur des instruments en portefeuille.

Une baisse des taux peut se traduire par une baisse de rentabilité des portefeuilles et, à terme, par des difficultés à honorer les taux minimums garantis. Une hausse de taux pourrait rendre les contrats d'épargne du groupe Crédit Agricole Assurances moins compétitifs et exposer le Groupe à un risque de rachat massif (ce qui pourrait conduire à la réalisation d'une partie du portefeuille obligataire dans des conditions de marché peu favorables et à une externalisation de moins-values).

Le portefeuille obligataire (hors unités de compte et hors titres émis par Crédit Agricole S.A.) s'élève à 162 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre 156 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Le groupe Crédit Agricole Assurances a donc défini les règles de couvertures et de gestion suivante du risque de taux :

- risque de baisse des taux (notamment du fait de la présence d'un passif bénéficiant de Taux Minimum Garantis (TMG) : ce risque est géré par la définition d'un poids minimum d'obligations, avec également une part minimum d'obligations à taux fixe, et par des instruments de couverture (*swaps, swaptions, floors*).

En France, la réglementation prévoit la constatation d'une provision pour aléa financier si le rendement des actifs devient insuffisant pour faire face aux engagements pris par l'assureur en matière de taux garantis aux assurés. Aucune provision pour aléa financier n'a été constituée par le groupe Crédit Agricole Assurances au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 ;

- risque à la hausse des taux, afin de protéger l'entité contre le risque de rachat des contrats par les assurés en cas de hausse forte et durable des rendements à long terme et de perte de compétitivité des contrats d'épargne par rapport à d'autres placements d'épargne. Ce risque est géré par un encours d'instruments de couverture (*caps*) contre le risque de hausse des taux correspondant fin 2011 à plus d'un tiers de l'encours du portefeuille obligataire et par un encours d'actifs mobilisables rapidement de plus de 20 % (actifs liquides présentant un faible risque en capital).

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire du groupe Crédit Agricole Assurances (hors supports des contrats en unités de compte), déterminée en prenant comme hypothèses une variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêt est la suivante (net de la participation au bénéfice différée et de l'impôt) :

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 100 pb des taux sans risque	(21)	(578)	(5)	(752)
Baisse de 100 pb des taux sans risque	16	576	5	704

Quand les titres sont comptabilisés en actifs disponibles à la vente, la sensibilité est enregistrée en capitaux propres. S'ils sont comptabilisés en *trading*, la sensibilité est reprise en résultat.

Les passifs techniques du Groupe sont peu sensibles aux risques de taux pour les raisons suivantes :

- provisions épargne (plus de 90 % des provisions techniques hors unités de comptes) : ces provisions techniques sont calculées sur la base du taux du tarif (celui-ci ne variant pas dans le temps pour un même contrat) ; ainsi, une variation des taux d'intérêt n'aura aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions dommages : ces provisions techniques n'étant pas actualisées, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions mathématiques de rentes (dommages corporels, incapacité/invalidité) : le taux d'actualisation retenu dans le calcul de ces provisions étant fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de calcul, le montant de ces engagements varie en fonction des taux d'intérêt ; compte tenu du faible montant de ces engagements techniques, ce risque n'est pas significatif pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Les emprunts contractés par le groupe Crédit Agricole Assurances sont rémunérés à taux fixe, les intérêts ne sont donc pas sensibles aux variations de taux.

2. Risque actions

Le risque boursier correspond au risque de baisse de valorisation des placements actions à la suite d'une baisse des indices boursiers.

Les investissements en actions (y compris OPCVM et hors supports des contrats en unités de compte) s'élevaient à 23,9 milliards d'euros au 31 décembre 2011, contre 27,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010 ; cette diminution de l'exposition est la conséquence d'une politique d'allègement sur ce type d'actifs.

Ces baisses de valorisation des actifs peuvent avoir des conséquences multiples : impact négatif sur le résultat en cas de dépréciations significatives et répercussions subséquentes sur la rentabilité, provisions pour garantie plancher et pour renonciation.

Les études d'allocations menées régulièrement ont conduit à plafonner la part des actifs de diversification selon la volatilité implicite des marchés d'actions et permettent d'estimer un optimum d'allocation à long terme. Le groupe Crédit Agricole Assurances a également défini les règles de couverture et de gestion du risque de valorisation des actifs de diversification, et peut mettre en place des couvertures optionnelles afin d'être protégé partiellement en cas de baisse des marchés actions.

La sensibilité au risque actions du groupe Crédit Agricole Assurances, déterminée en prenant comme hypothèses une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions est la suivante (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	60	109	56	127
Baisse de 10 % des marchés actions	(70)	(108)	(60)	(127)

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur, les provisions pour garantie plancher et la provision liée au droit de renonciation des contrats en unités de compte ainsi que les éventuelles provisions pour dépréciation complémentaires résultant d'une diminution des marchés actions.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

3. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La diversification des placements sur les marchés financiers internationaux (actions, taux) génère mécaniquement une exposition au risque de change. Pour les avoirs libellés en dollars, yens, livres sterling détenus à travers des OPCVM dédiés, un taux de couverture minimum est fixé pour chacune de ces devises ; les OPCVM obligataires étant systématiquement couverts contre les risques de change.

À fin 2011, les expositions résiduelles de change étaient faibles.

4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir couvrir ses passifs exigibles, résultant d'une inadéquation entre le besoin de trésorerie et la capacité du groupe Crédit Agricole Assurances à faire face à ses besoins. Il concerne principalement les entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance.

Il peut résulter :

- d'investissements illiquides. À cet effet, les entités du groupe Crédit Agricole Assurances concernées choisissent leurs investissements et privilégient leur liquidité (majorité de titres cotés sur des marchés réglementés liquides ; la valorisation des autres types d'actifs – *private equity*, dérivés de gré à gré etc. – est suivie par les gérants auxquels en est déléguée la gestion) ;
- d'une non-congruence entre les échéanciers d'investissement à l'actif et les échéanciers des contrats d'assurance au passif. Les entités du groupe Crédit Agricole Assurances concernées ont défini un cadre de gestion de la liquidité dans le cadre de leur politique actif-passif.

Les entités vie ont défini un ratio dit de "réactivité", destiné à refléter la capacité de la Compagnie à trouver des liquidités à court terme sans risque de perte de valeur. Ce ratio est calculé comme le rapport des liquidités à moins de deux ans sur l'ensemble du portefeuille. Parmi les liquidités à moins de deux ans figurent la trésorerie, les OPCVM de trésorerie, les OPCVM taux dont la sensibilité est pilotée, des obligations à taux variables ou indexées sur l'inflation ainsi que les couvertures sur des indices CMS de deux à cinq ans et les obligations taux fixe d'une durée résiduelle de moins de deux ans. Par ailleurs, un test d'exigibilité est réalisé pour analyser la capacité de la filiale à faire face à des sorties massives (triplement des rachats constatés).

En assurance non-vie, des simulations internes sont également réalisées afin de mesurer l'ampleur d'un éventuel risque de liquidité consécutif à des chocs sur le passif (majoration des prestations) et/ou l'actif (détérioration des marchés financiers).

III. Le risque de crédit ou de contrepartie

Un deuxième axe de la politique de maîtrise des risques financiers réside dans la maîtrise du risque de contrepartie, c'est-à-dire du risque de défaut de paiement d'une ou plusieurs signatures détenues au sein du portefeuille de placements. Le risque de contrepartie lié aux réassureurs est traité dans le paragraphe sur la réassurance – cf. section IV ci-dessous.

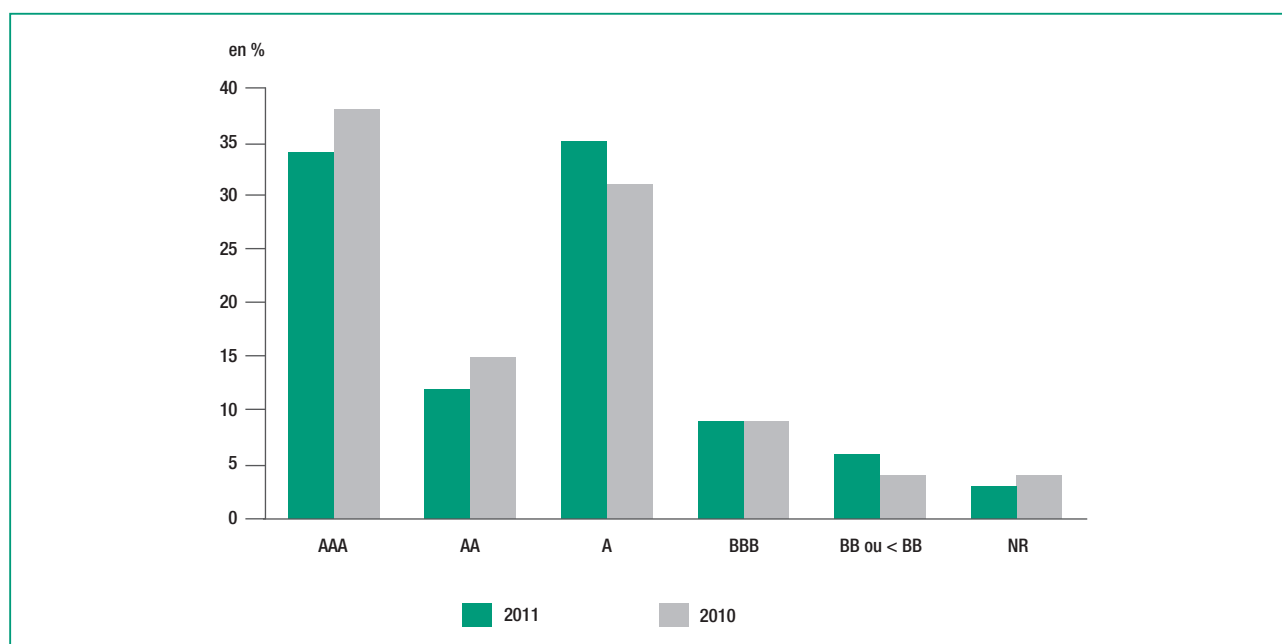
De la même manière que pour les risques de marché, chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances possède une politique de maîtrise des risques de crédit ou de contrepartie adaptée au profil de ses portefeuilles, portant à la fois sur le risque global du portefeuille obligataire et sur les risques unitaires.

Ainsi, le risque de contrepartie est en premier lieu encadré au moyen de limites globales basées sur la notation des émetteurs.

Par ailleurs, les règles édictées par Crédit Agricole Assurances S.A. n'autorisent pas la détention en direct de titres de notation inférieure à BBB, sauf dans le cadre exceptionnel d'un déclassement survenu après l'acquisition et à la condition que l'émetteur concerné conserve une capacité intacte de remboursement. L'investissement indirect, *via* un fonds spécialisé, en titres "haut rendement", quand les règles de placement l'autorisent est lui-même strictement contraint en pondération.

Ainsi au 31 décembre 2011, la part des titres "*non investment grade*" détenus directement ou indirectement, dont les titres d'état grecs, représentait 6 % du portefeuille total du groupe Crédit Agricole Assurances, contre 3 % à fin 2010 ; cette hausse s'expliquant par le contexte financier et les dégradations de notes intervenues sur certains titres détenus par le Groupe.

En complément des ratios de concentration imposés par les réglementations locales, les entités ont également défini des limitations du risque admis pour chaque signature liées à la qualité de celle-ci, et qui, selon les cas peuvent être calibrées par rapport aux fonds propres sociaux de l'entité ou par rapport à l'encours du portefeuille. Au 31 décembre 2011, le portefeuille obligataire (hors unités de comptes et hors titres émis par Crédit Agricole S.A.) ventilé par notation financière se présente ainsi :



Des règles de diversification complémentaires peuvent être instaurées (sectorielles, dépôts bancaires, etc.).

En 2011, une attention toute particulière a été portée à la gestion de l'exposition aux souverains de la zone euro. Les positions sur les souverains fragilisés ont été notamment pilotées à la baisse tout au long de l'année, en fonction des conditions de marché. Les détentions en dette d'État grecque ont fait l'objet de dépréciations successives à partir de juin, intégrant les conséquences du plan européen de soutien à la Grèce.

Une grande sélectivité, voire l'abstention, a également prévalu pour le choix des crédits entreprises ou financiers dans ces pays.

Les expositions résiduelles aux dettes souveraines des pays fragilisés de la zone euro sont détaillées dans l'annexe 6.7 des comptes consolidés.

IV. Les risques techniques

Le risque de souscription d'assurance revêt des formes distinctes selon la nature de l'assurance, vie ou non-vie.

Les risques liés à la réassurance sont traités spécifiquement dans la section IV-3 ci-dessous.

1. Les risques techniques en assurances de personnes

Le risque d'assurance résulte, en assurance-vie, de la tarification lors de la souscription et des risques liés à la durée de la vie humaine ou aux aléas de la vie. Il peut aussi être impacté par la survenance de chocs de mortalité (pandémie par exemple).

Les principales activités concernées sont les activités épargne et prévoyance et l'assurance des emprunteurs pour les garanties vie associées aux contrats.

Le risque d'assurance est issu des hypothèses sous-tendant la tarification des garanties et des options financières qui peuvent être exercées par les assurés.

Il se décompose principalement ainsi :

- quatre risques biométriques élémentaires :
 - risque de mortalité (garantie en cas de décès),

- risque de longévité (garantie en cas de vie : rentes viagères, vie entière, etc.),
- risque de morbidité (garantie en cas d'invalidité et de dépendance),
- risque d'incapacité (garantie en cas d'arrêt de travail) ;
- le risque comportemental correspond au risque de rachat anticipé (ou de prorogation, d'arbitrage, de résiliation, etc.) des contrats d'assurances, par comparaison au niveau anticipé ;
- le risque d'insuffisance de chargements pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs.

Le risque d'assurance est mesuré à partir des écarts observés sur ces facteurs entre les éléments de tarification retenus lors de la souscription et les résultats constatés chaque année sur le portefeuille de contrats :

- pour les risques biométriques, les tables statistiques utilisées, construites soit à partir de statistiques nationales ou internationales soit à partir de statistiques issues de portefeuilles d'assurance (tables d'expérience) ;
- pour le risque de rachat, les lois de rachat construites à partir d'observation sur le portefeuille (rachats structurels) et principalement de règles à dire d'expert pour les rachats conjoncturels (absence d'observation statistique) ;
- pour le risque de chargement, il s'agit de l'écart observé entre les frais réellement prélevés et les frais exposés par l'assureur.

Pour limiter le risque comportemental, la stratégie de rémunération des contrats, en partie discrétionnaire, tient compte des conditions de marché dans une approche prospective. Cette stratégie de distribution de participation s'appuie sur des tests de sensibilité aux conditions de marché ou de sinistralité. Des *stress scenarios* effectués régulièrement permettent d'évaluer les différentes politiques de rémunération des contrats sur les cinq prochains exercices, selon les analyses d'impacts en termes de résultat, de réserves et de solvabilité.

De même, la modélisation du comportement des assurés et l'analyse de leur comportement réel *a posteriori* permettent d'ajuster régulièrement la duration des actifs à celle des passifs et ainsi de limiter le risque d'une déviation non anticipée des rachats.

Au vu du poids et de la physionomie générale des portefeuilles (risque de masse, capitaux moyens), seul le "risque catastrophe" est susceptible d'avoir un réel impact sur les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. Ainsi, le portefeuille de la filiale française d'assurance-vie (Predica) bénéficie de la couverture du BCAC (Bureau Commun des Assurances Collectives), tant en décès collectif (couverture de prêts) qu'en prévoyance individuelle (groupe ouvert) et, pour partie, d'une couverture complémentaire englobant le risque invalidité.

Concernant les contrats libellés en unités de compte, la variation de valeur des supports sous-jacents des contrats en unités de compte est supportée par les assurés, ceci sous réserve de l'existence ou non d'une garantie plancher attachée au contrat. En cas de décès de l'assuré, cette garantie permet aux bénéficiaires du contrat de recevoir au minimum le montant des sommes investies par l'assuré, quelle que soit la valeur des unités de compte à la date du décès de ce dernier. L'assureur est donc exposé à un risque composite provenant (i) de la probabilité de décès de l'assuré et (ii) du risque financier lié à la valorisation des unités de compte. La garantie plancher fait l'objet d'une provision technique, évaluée selon une méthode économique qui intègre ces deux composantes.

La performance des supports en unités de compte fait l'objet d'un suivi régulier (comparaison avec la concurrence pour les fonds ouverts à la commercialisation, modalités d'application des formules des fonds à fenêtre).

En matière de réassurance, les entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance en France et à l'international, assureurs de personnes du groupe Crédit Agricole, recourent peu à la réassurance.

En effet :

- leur activité est majoritairement tournée vers l'épargne individuelle ;
- les contrats de prévoyance qu'elles distribuent sont pour l'essentiel constitués d'un très grand nombre de petits risques, à l'exception des contrats de dépendance ;
- leur assise financière et leur gestion prudente leur permettent de couvrir avec sécurité la marge de solvabilité nécessaire à l'exercice de leur activité.

2. Les risques techniques en assurance dommages et emprunteurs

Les principales activités concernées sont l'assurance dommages et les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance emprunteurs.

Les principaux risques en assurance dommages et emprunteurs sont les suivants :

- mauvaise sélection des risques et insuffisance de tarification ;
- gestion des sinistres ;
- risque de concentration et risque catastrophique.

Les risques techniques sont gérés au travers de cinq politiques :

- la politique de souscription, propre à chaque marché ou type de contrat concerné, qui définit les règles applicables par les partenaires en matière de distribution des contrats ;
- la politique tarifaire, encadrée par la stratégie de développement de l'entité et dans le cadre de laquelle les règles et modalités de tarification sont formalisées ;
- la politique commerciale, qui s'inscrit dans la stratégie risque afin de maîtriser les équilibres financiers et la solvabilité de l'entité à long terme ;
- la politique de rémunération des partenaires, encadrée par des conventions de gestion ;
- la politique de gestion des sinistres, qui repose sur des manuels de procédures et de contrôles applicables par les responsables en charge de ces opérations ;
- la politique de réassurance.

Le résultat technique des activités non-vie se mesure principalement à l'aide d'un ratio (S/P) qui est calculé en effectuant le rapport entre les sinistres (S) et les cotisations ou primes (P) perçues dans le cadre de l'activité.

Tous les mois, les S/P sont calculés par ligne de produits et sont analysés par les actuaires du point de vue de leurs évolutions d'un trimestre à l'autre, et de leur adéquation aux ratios cibles initiaux, et sont présentés aux Comités des directions concernées.

Le suivi du S/P permet d'identifier d'une part, les produits non rentables structurellement, nécessitant donc la mise en place de solutions visant à améliorer les résultats techniques (définition d'une nouvelle grille tarifaire, redéfinition du ciblage client ou des règles de souscription, restriction des garanties couvertes, etc.) et d'autre part, les efforts tarifaires à réaliser éventuellement par exemple lorsque le volume de commercialisation d'un produit n'est pas satisfaisant.

Le suivi du risque de souscription est complété par l'analyse des portefeuilles, du point de vue de l'évolution de la production (profil des assurés, etc.) et de l'analyse des sinistres (fréquence, coût moyen, etc.) et de leur évolution par année de survenance.

Le risque de concentration, en assurance non-vie, se traduit par une concentration de risques donc d'indemnités à payer qui vont se cumuler lors d'un sinistre.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur un même objet de risque ;
- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

Ce risque est couvert, d'une part, par une politique de souscription diversifiée au sein d'un même territoire et d'autre part, par un recours à la réassurance pour limiter les conséquences financières relatives à la survenance d'événements majeurs (tempêtes, catastrophes naturelles, sinistres responsabilité civile, risque sériel, chômage, etc.). Ainsi la politique de réassurance vise un haut niveau de protection en cas d'événement systémique et/ou exceptionnel afin de réduire la volatilité du résultat et protéger les fonds propres (par le biais d'une couverture globale des rétentions et des débordements éventuels des traités individuels couvrant chaque type de risque).

3. Risque de réassurance

Les risques de réassurance sont de trois natures :

- inadéquation du programme de réassurance (couverture insuffisante ou au contraire paiement d'une prime trop élevée obérant les marges techniques et la compétitivité) ;
- risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient ;
- absence ou quasi-absence de réassurance sur une activité ou une garantie offerte.

Quatre axes de maîtrise du risque ont été mis en place :

- le suivi de la bonne adéquation de la couverture par la réassurance des engagements pris envers les assurés ;
- le suivi de la notation des réassureurs ;
- le suivi de la dispersion du risque entre les réassureurs ;
- le suivi traité par traité des résultats de la réassurance.

La politique de réassurance vise à optimiser le niveau de protection avec un bon rapport "couverture-prix".

Les conditions de réassurance (taux de primes, nature des couvertures et des limites, etc.) sont, pour l'essentiel, redéfinies chaque année lors du renouvellement des traités de réassurance.

Le plan de réassurance est revu annuellement en Conseil d'administration au niveau de la filiale.

Comme en cas de défaillance d'un des réassureurs intervenant dans un traité l'entité devrait prendre à sa charge la part qui incombait au réassureur, la solidité financière est un critère de choix du réassureur. De même, la limitation de la part individuelle de chaque réassureur globalement et dans chacun des traités, lorsque cela est possible, est de nature à réduire l'impact d'une défaillance.

Les encours nets cédés aux réassureurs (provisions cédées et comptes courants avec les réassureurs nets des dépôts espèces reçus) s'élevaient à 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2011 et s'élevaient à 0,5 milliard d'euros à fin 2010.

Leur ventilation par notation financière se présente ainsi :



V. Le risque opérationnel et le risque de non-conformité

Le suivi des risques opérationnels et de non-conformité repose sur les règles établies par le groupe Crédit Agricole S.A. et ne présente pas de spécificité liée à l'activité Assurance. (cf. section relative aux risques opérationnels ci-après).

► RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques du Groupe et du Comité de contrôle interne), rôles des responsables des Contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des responsables des Risques opérationnels) ;
- **identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- **calcul annuel** (sauf faits marquants : perte importante, changement d'organisation...) **et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique d'un **tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et contrôles permanents : les responsables des Risques opérationnels, qui couvrent désormais, pour la plupart, le suivi des contrôles permanents, sont rattachés au RCPR (responsable des Contrôles permanents et des risques) des entités.

Le groupe Crédit Agricole dispose d'un tableau de bord des risques opérationnels couvrant les grands métiers. Ce tableau de bord reprend les principales sources de risques impactant les métiers mais également des profils d'exposition différenciés par entité/type de métier : risque récurrent lié notamment à la fraude externe concernant les moyens de paiement dans la Banque de proximité ou aux erreurs de bourse dans la gestion d'actifs et les services aux investisseurs, risque d'intensité plus marqué en Banque de financement et d'investissement (litiges contreparties et marchés de capitaux) ou dans l'affacturage (fraude externe).

Le tableau de bord reflète également l'effet des plans d'actions visant à réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (renforcement des contrôles et des systèmes d'informations face à des pertes unitaires élevées portant leurs effets surtout dans le métier de la gestion d'actifs et dans l'affacturage), d'autre part la fréquence des risques récurrents (fraude monétique et surveillance renforcée de la fraude externe dans les activités de crédit à la consommation).

Le risque de fraude interne et particulièrement pour les activités de marché de capitaux, dans la continuité des actions engagées en 2007 (notamment chez Crédit Agricole CIB), a fait l'objet de la mise en place d'un dispositif visant à mieux l'encadrer (revue des procédures d'habilitations, renforcement des dispositifs d'alerte, mise en œuvre d'une cellule de lutte contre la fraude au sein de la ligne métier Conformité). À la suite de la publication des préconisations du Comité européen des superviseurs bancaires CEBS sur la gestion des risques opérationnels dans les activités de marchés en 2011, un plan d'actions a été établi pour couvrir le Groupe. Un questionnaire a été communiqué à Crédit Agricole CIB, CACEIS et les filiales ayant un portefeuille de négociation visant à établir un plan d'actions. Les autres entités feront l'objet d'une action de sensibilisation en 2012.

S'agissant de la composante **identification et évaluation qualitative des risques**, comme chaque année la campagne de cartographie des risques (complétée depuis 2010 des risques juridiques) a été menée. L'exploitation du résultat des cartographies sera effectuée par chaque entité dans le courant du premier trimestre et donnera lieu à une présentation en Comité des risques opérationnels. En 2011, des travaux méthodologiques ont été menés afin de publier deux guides pour "Présenter les résultats de la cartographie" et "Réaliser une synthèse de la cartographie" à destination des Caisses régionales.

Dans la continuité de l'amélioration des outils risques opérationnels et d'une cohérence globale du dispositif risques et contrôles permanents, le système d'information risques opérationnels alimente maintenant trimestriellement l'outil de consolidation comptable Groupe "Arpège". Les validations des états Corep RO sont réalisées dorénavant par les entités.

La plateforme RCP réunissant désormais les trois briques fondamentales des outils existants (collecte des pertes, cartographie des risques et contrôle permanents) offre le partage des mêmes référentiels et permet ainsi de confirmer les choix méthodologiques de lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.). Le déploiement a été réalisé sur 23 Caisses régionales et se poursuivra pour les restantes en 2012.

Enfin, sur la composante **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** des travaux d'industrialisation et de sécurisation de la chaîne applicative ont été menés. Le plan d'évolution du système d'information risques opérationnels s'est poursuivi en 2011 avec la réécriture et l'homologation métier du nouveau moteur de calcul des fonds propres. Ce dernier a été mis en production au mois d'août 2011 et utilisé lors du calcul réglementaire 2011.

Un Comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) a été mis en place afin d'analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Ce Comité a identifié des zones d'améliorations possibles afin de parfaire la modélisation de l'historique de pertes notamment. Des groupes de travail ont été engagés afin de sensibiliser les métiers sur les règles de collecte, contribuant ainsi à une meilleure connaissance des dispositifs déployés en local. Un nouveau plan d'actions doit être élaboré en 2012 intégrant la poursuite des travaux d'optimisation du modèle.

III. Méthodologie

Les principales entités du groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance, Agos et l'ensemble des Caisses régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007 et confirmée à nouveau (suite au changement de structure juridique) pour Amundi, Crédit Agricole Consumer Finance et Agos en 2010. Ce périmètre représente à ce jour 70 % des fonds propres au titre du risque opérationnel.

Des travaux d'intégration de Cariparma et FriulAdria en AMA se sont poursuivis. Une mission *in situ* du régulateur italien débutera en février 2012.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle.

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard ;
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 2 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "*Loss Distribution Approach*" qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital des plus grandes entités est prise en charge par celles-ci à partir de principes définis au niveau central.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution organisationnelle de l'entité ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, un travail de "veille" sur les incidents observés dans les autres établissements est réalisé à partir d'une analyse de la base consortiale ORX (base de pertes réunissant une cinquantaine de banques dans le monde) dont Crédit Agricole S.A. est adhérent. En fonction des constats, les *stress scenarios* élaborés au sein des différentes entités du Groupe sont alors revus en conséquence.

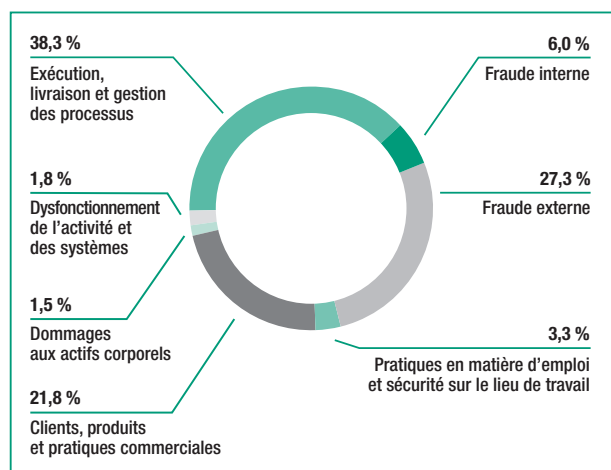
Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe. L'ensemble de la méthodologie Risques opérationnels a été présentée au Comité des normes et méthodologies du 13 décembre 2011.

IV. Exposition

RÉPARTITION DES PERTES OPÉRATIONNELLES (EN VALEUR) PAR CATÉGORIE DE RISQUES BÂLOISE (2009 À 2011)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels reflète les principales activités du groupe Crédit Agricole :

- une exposition qui reste importante sur la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement inhérentes à toute activité ;
- une exposition marquée sur la fraude externe liée au risque opérationnel frontière crédit qui traduit l'importance de l'activité banque de détail ;
- enfin, une exposition moyenne résultant de litiges commerciaux.

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour ses filiales et par la Camca pour les Caisses régionales, auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent la couverture des recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque ; elles sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation.

Les polices Pertes d'exploitation, fraude et tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2011.

Les polices “éligibles Bâle 2” sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisée).

Les risques de fréquence élevée et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par la captive de réassurance du Groupe (Crédit Agricole Réassurance CARE) dont l'intervention cumulée n'excède pas 6 % des garanties ci-dessus.

► **RISQUES DE NON-CONFORMITÉ**

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

L'organisation et les principales actions relatives à la conformité dans le Groupe sont détaillées dans la section sur les indicateurs de performance économique de la partie du Document de référence traitant des informations sociales, sociétales et environnementales du groupe Crédit Agricole S.A.

La prévention, le contrôle et la maîtrise des risques de non-conformité et de réputation sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003.

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 2

L'arrêté du 20 février 2007, transposition française de la réglementation Bâle 2, impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Facteurs de risques". Afin de présenter distinctement les exigences de la réglementation Bâle 2, le groupe Crédit Agricole a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les Facteurs de risque. La présente partie fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank réalise également pour sa part, dans son Document de référence, une présentation détaillée des exigences du Pilier 3 sur base sous-consolidée.

► CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

I. Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et entreprises d'investissement sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 4 du règlement n° 2000-03 du 6 septembre 2000.

L'Autorité de contrôle prudentiel a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous-consolidé.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par l'Autorité de contrôle prudentiel de l'assujettissement sur base individuelle dans le respect de l'article 4.2 du règlement 2000-03 susvisé. En 2009, une filiale supplémentaire a été exemptée : CA Home Loan SFH (ex-Crédit Agricole Covered Bonds).

II. Réforme des ratios de solvabilité

L'arrêté en date du 20 février 2007, modifié en date du 23 novembre 2011, transposant en France la directive européenne CRD III (*Capital Requirements Directive*), a défini les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement". Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole a intégré, dans la gestion de ses fonds propres et de ses risques, les impacts liés à la mise en œuvre de cette nouvelle directive.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le ratio CRD a valeur légale. Les établissements bancaires continuent toutefois à calculer le ratio CAD, puisque le régulateur a défini un niveau plancher (*floor*) de fonds propres de 80 % de ces exigences au moins jusqu'au 31 décembre 2011.

Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD, se base sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel. Les exigences de fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après (paragraphe "Exigences de fonds propres par type de risques").

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche "Notations Internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement ;

On distingue :

- l'approche "Notations Internes Fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut,
- l'approche "Notations Internes Avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en défaut, maturité ;

Fin 2007, l'Autorité de contrôle prudentiel a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles clientèle de détail et grandes clientèles pour l'essentiel de son périmètre.

Il est précisé que les portefeuilles de LCL et des Caisses régionales dans les tableaux présentés au titre du Pilier 3 ont été intégrés dans le périmètre IRB, y compris lorsque les notations sont obtenues à l'aide de la méthodologie de notation entreprise. L'objectif de ce choix de présentation est de fournir une information précise sur la structure de risque de ces portefeuilles. Il convient cependant de noter que ces mêmes portefeuilles sont réglementairement pondérés en méthode standard. Une correction d'emplois pondérés est par conséquent opérée afin d'intégrer la différence entre les deux approches et est reportée dans la rubrique standard du Pilier 3.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a obtenu l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel pour utiliser, au 1^{er} janvier 2008, la méthode avancée (AMA – *Advanced Measurement Approach*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche Standard, conformément à la réglementation.

Les principales entités du Groupe encore en méthode standard (notamment Cariparma, Emporiki à l'étranger, et en France Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) poursuivent leurs projets respectifs de passage progressif en méthode avancée (IRB, AMA). Le planning de *roll out* fixé avec l'Autorité de contrôle prudentiel en mai 2007 est réactualisé annuellement en fonction de la progression de chacune des entités.

► GESTION DES RISQUES

Les politiques et dispositifs de gestion de chaque catégorie de risque sont présentés dans la partie "Facteurs de risque" du rapport de gestion.

► RATIOS PRUDENTIELS

I. Périmètre prudentiel

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle :

Les entités exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée et qui sont comptablement consolidées sont les sociétés d'assurance. Ces sociétés d'assurance ne présentent pas d'insuffisance de fonds propres.

L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans l'annexe 12 aux états financiers "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011".

II. Ratios prudentiels au 31 décembre 2011

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD et détaille les risques pondérés du groupe Crédit Agricole ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculés conformément à la réglementation.

Le ratio de solvabilité global est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

(en milliards d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
FONDS PROPRES DE BASE (A)	65,0	61,2
Capital et réserves part du Groupe	70,4	69,5
Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de contrôle prudentiel	-	-
Intérêts minoritaires hors hybrides	2,7	2,3
Titres hybrides retenus en fonds propres de base sur accord de l'Autorité de contrôle prudentiel	11,8	11,6
Déduction des fonds propres de base dont notamment immobilisations incorporelles	(19,9)	(22,2)
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES (B)	24,0	25,7
FONDS PROPRES SURCOMPLÉMENTAIRES	0,0	0,0
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DE BASE ET DES FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	6,3	7,0
Déductions des fonds propres de base (C)	2,9	3,3
Déductions des fonds propres complémentaires (D)	3,4	3,7
<i>dont participations dans les établissements de crédit ou financiers supérieures à 10 % de leur capital ou donnant une influence notable sur ces établissements (à 100 %)</i>	3,7	3,7
<i>dont positions de titrisation pondérées à 1 250 %</i>	2,0	2,6
<i>dont, pour les établissements utilisant les approches notations internes, la différence négative entre la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues</i>	0,1	0,1
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	11,9	12,4
Total des fonds propres nets disponibles	70,7	67,5
<i>dont</i>		
<i>Tier 1 (A - C)</i>	62,0	57,9
<i>Tier 2 (B - D)</i>	20,6	22,0
<i>Tier 3</i>	0,0	0,0
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS HORS FLOOR	522,2	493,4
Risques de crédit	451,9	446,2
Risques de marché	32,9	10,0
Risques opérationnels	37,4	37,2
Ratio de solvabilité Tier 1	11,2 %	10,6 %
Ratio de solvabilité global	13,4 %	12,8 %
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS AVEC FLOOR APPLICABLE SUR RATIO TIER 1	590,5	591,6
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS AVEC FLOOR APPLICABLE SUR RATIO GLOBAL	605,2	575,5
Risques CAD (ou Bâle 1)	738,9	702,9
Ratio de solvabilité Tier 1	10,5 %	10,3 %
Ratio de solvabilité global	11,7 %	11,7 %
Ratio de solvabilité Tier 1 hors Floor	11,9 %	11,7 %
Ratio de solvabilité global hors Floor	13,5 %	13,7 %

Au 31 décembre 2011, le ratio de solvabilité global CRD du groupe Crédit Agricole s'établit à 13,5 % dont 11,9 % pour les fonds propres de base (*Tier 1*) en Bâle 2, ce dernier reflétant la solidité financière du Groupe. Compte tenu d'un montant de risques pondérés calculé en Bâle 2 inférieur à celui calculé en Bâle 1 (après application du *floor* qui a été abaissé à 80 % depuis le 1^{er} janvier 2009), c'est le montant des risques Bâle 1 floorés qui est retenu au dénominateur, de même qu'au 31 décembre 2010.

À données comparables, c'est-à-dire en Bâle 1 flooré, au 31 décembre 2010, le ratio global du Groupe avait atteint 11,7 % et le ratio *Tier 1* s'était inscrit à 10,3 %.

L'évolution en 2011 des différentes composantes du ratio s'analyse comme suit :

- les encours pondérés Bâle 2 s'élèvent à 522,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en progression de 5,8 % par rapport à l'encours de fin 2010 (493,4 milliards d'euros) :
 - à 451,9 milliards d'euros, les risques de crédit sont en progression de 1,3 %,
 - les risques de marché sont en hausse de 22,9 milliards d'euros, provenant de la première application de la CRD 3 au 31 décembre 2011, pesant pour 24,8 milliards d'euros,
 - les risques opérationnels augmentent de 0,5 % ;
- les fonds propres durs (*Tier 1*) s'élèvent à 62,0 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Ils sont impactés par les éléments suivants :
 - le résultat net part du Groupe s'est élevé à 812 millions d'euros, du fait particulièrement des dépréciations passées au quatrième trimestre 2011 à hauteur de 2,5 milliards d'euros, sur certaines filiales du Groupe et des participations mises en équivalence d'une part, et des dépréciations relatives aux titres d'État grecs d'autre part, qui s'élèvent sur l'exercice à 945 millions d'euros (taux de décote se situant en moyenne à 74 % suivant que les échéances sont respectivement avant ou après le 1^{er} janvier 2021),
 - sur le total des dépréciations passées au quatrième trimestre de 2,5 milliards d'euros, les dépréciations des écarts d'acquisition s'élèvent à 2,1 milliards d'euros et n'ont pas d'impact sur le *Core Tier One*, puisqu'elles réduisent en contrepartie le montant des déductions au titre des immobilisations incorporelles ;
 - le paiement du dividende en actions au titre de l'exercice 2010 s'est élevé à 0,31 milliard d'euros pour la part du Groupe,
 - les déductions des participations et des positions de titrisations à hauteur de 3,0 milliards d'euros en 2011 contre 3,6 milliards d'euros en 2010, du fait des dépréciations en fin d'année de certaines participations mises en équivalence,
 - l'acquisition au premier semestre auprès d'Intesa Sanpaolo S.p.A par la filiale de Crédit Agricole S.A., Cariparma, de 80 % de la banque Cassa di Risparmio della Spezia qui exploite un réseau de 76 agences en Italie et l'intégration de 96 agences apportées par Intesa Sanpaolo. Avec ces acquisitions, le groupe Crédit Agricole dispose d'un réseau de 902 agences dans la Banque de proximité en Italie,
 - le retrait de la cote d'Emporiki au troisième trimestre 2011 ;
- les fonds propres complémentaires nets des déductions (*Tier 2*) ont diminué au total de 1,4 milliard d'euros. La dette subordonnée de second niveau a diminué de 1,3 milliard d'euros, compte tenu des amortissements et des rachats. Quant à la dette subordonnée de premier niveau, elle diminue de 0,2 milliard d'euros ;
- les fonds propres surcomplémentaires (*Tier 3*) sont ramenés à zéro depuis le 31 décembre 2010, la dette de 500 millions d'euros ayant été remboursée au 31 mars 2010 ;
- la déduction de la valeur de mise en équivalence des entreprises d'assurance s'élève à 11,9 milliards d'euros en fin d'année. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres.

► FONDS PROPRES, EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ADÉQUATION DU CAPITAL

I. Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 23 novembre 2011 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Ils sont structurés en trois catégories : les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires, catégories desquelles sont réalisés plusieurs types de déductions.

Les catégories de fonds propres sont ventilées selon les critères suivants : degré décroissant de solidité et de stabilité, durée, degré de subordination.

1. Fonds propres de base

Ils comprennent :

A. LE NOYAU DUR (CAPITAL, RÉSERVES, INTÉRÊTS MINORITAIRES) APRÈS DÉDUCTIONS

- le capital ;
- les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En ce qui concerne les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, elles sont enregistrées comptablement directement en capitaux propres et sont retraitées de la manière suivante :

- pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes sont déduites des fonds propres de base, devise par devise, nettes du montant de l'impôt déjà déduit comptablement, et sont reprises, devise par devise, avant impôt, en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins-values latentes nettes ne sont pas retraitées,
- les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées,
- pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins-values latentes sont également neutralisées,
- les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées ;
- les primes d'émission ou de fusion ;
- le report à nouveau ;
- le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours, soit le résultat net part du Groupe diminué d'une estimation pour distribution de dividendes (sauf en cas d'anticipation de non-distribution) ;
- les intérêts minoritaires : ils incluent les quotes-parts d'intérêts minoritaires dans les participations détenues par Crédit Agricole S.A.
- les déductions sont les suivantes :
 - les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable,
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition.

B. LES TITRES HYBRIDES (Y COMPRIS ACTIONS DE PRÉFÉRENCE)

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une forte incitation au remboursement *via* notamment un saut de la rémunération (ou *step-up*). Les titres hybrides sont constitués de titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la Sécurité financière du 1^{er} août 2003, et d'actions de préférence "*preferred securities*" de droit anglo-saxon, qui proviennent de la consolidation de véhicules *ad hoc* destinés à l'émission indirecte d'instruments hybrides.

Une clause de grand-père (article 5.II du règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 29 décembre 2010) a été prévue pour les instruments hybrides à caractère non innovant et à caractère innovant déjà émis, ne respectant pas les critères d'éligibilité précisés par l'article 2.b du règlement n° 90-02 (modifié), notamment sur les conditions d'absorption des pertes. Cette clause s'applique à la totalité des instruments hybrides en stock au 31 décembre 2011 et prévoit des limites à partir de 2020 sur l'encours des instruments hybrides.

Ces instruments hybrides seront inclus dans les fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel (SGACP).

Les instruments hybrides sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base (ces derniers étant calculés avant les déductions visées au point 3 ci-dessous) :

- les instruments hybrides “innovants”, tels que définis ci-dessus, sont limités à 15 % des fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du SGACP, dès lors qu'ils respectent les critères d'éligibilité en fonds propres de base ;
- l'ensemble des instruments hybrides – “innovants et non innovants” – est limité à 35 % des fonds propres de base ;
- les instruments hybrides (y compris les actions de préférence susvisées), et les intérêts minoritaires susvisés, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

Titres super-subordonnés

Le détail des titres super-subordonnés au 31 décembre 2011 est le suivant :

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Caractère innovant (I) Non innovant (NI)	Montants prudentiels au 31/12/2011 (en millions d'euros) ⁽¹⁾
Crédit Agricole S.A.	Février 2005	600	EUR	Février 2015 puis annuel	6 % puis à compter du 04/02/2006, 10y CMS + 0,025 %, cap à 7,75 %	NI	600
Crédit Agricole S.A.	Novembre 2005	600	EUR	Novembre 2015 puis trimestriel	4,13 % puis à compter du 09/11/2015, E3M + 1,65 %	I	579
Crédit Agricole S.A.	Février 2006	500	GBP	Février 2016 puis trimestriel	5,136 % puis à compter du 24/02/2016, Libor3M GBP + 1,575 %	I	598
Crédit Agricole S.A.	Août 2006	400	CAD	Août 2016 puis trimestriel	5,5 % puis à compter du 11/08/2016, CDOR 3M Cad + 1,75 %	I	127
Crédit Agricole S.A.	Mai 2007	1 500	USD	Mai 2017 puis tous les 10 ans	6,637 % puis à compter du 31/05/2017, Libor3M USD + 1,2325 %	NI	1 155
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2007	500	USD	Octobre 2012 puis semestriel	7,375 %	NI	385
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2007	250	NZD	Décembre 2017 puis trimestriel	10,035 % (révision du taux en 2012) puis à compter du 19/12/2017, NZD 3M + 1,90 %	NI	148
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2007	650	EUR	Décembre 2012 puis trimestriel	7,625 % puis à compter du 27/12/2012, E3M + 3,10 %	NI	650
Crédit Agricole S.A.	Janvier 2008	400	GBP	Janvier 2020 puis trimestriel	7,589 % puis à compter du 30/01/2020, LIBOR 3M GBP + 3,55 %	I	478
Crédit Agricole S.A.	Mars 2008	850	EUR	Mars 2018 puis trimestriel	8,2 % puis à compter du 01/03/2018, E3M + 4,80 %	I	848
Crédit Agricole S.A.	Septembre 2008	500	EUR	Septembre 2018 puis trimestriel	10,653 % puis à compter du 30/09/2018, E3M + 6,80 %	I	499
Crédit Agricole S.A.	Juin 2009	1 350	USD	Décembre 2014 puis semestriel	9,75 %	NI	1 039
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	1 000	USD	Octobre 2019 puis trimestriel	8,375 % puis à compter du 13/10/2019, Libor 3M USD + 6,982 %	I	769
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	550	EUR	Octobre 2019 puis trimestriel	7,875 % puis à compter du 06/10/2019, E3M + 6,424 %	I	546
Crédit Agricole S.A.	Octobre 2009	300	GBP	Octobre 2019 puis trimestriel	8,125 % puis à compter du 26/10/2019, Libor 3M GBP + 6,146 %	I	357
GACEIS	Novembre 2007	40	EUR	Novembre 2017 puis trimestriel	6,315 % puis à compter du 28/11/2017, E3M + 2,80 %	I	40
Newedge	Décembre 2008	103	USD	Décembre 2013 puis trimestriel	8,60 % puis à compter du 23/12/2013, Libor3M + 6,5 %	NI	79
Cariparma	Juin 2011	30	EUR	Juin 2016 puis trimestriel	E3M + 7,29 %	NI	18
TOTAL							8 915

(1) Montants utilisés pour la déclaration COREP.

2. Fonds propres complémentaires

Ils comprennent notamment :

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée) ;
- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4d du règlement 90-02 (titres subordonnés remboursables) ;
- les plus-values latentes nettes afférentes aux instruments de capitaux propres, reprises devise par devise avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- la différence positive entre les pertes attendues calculées en utilisant les approches notations internes et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Le détail des titres subordonnés à durée indéterminée au 31 décembre 2011 est le suivant :

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Montants pruden- tiels au 31/12/2011 (en millions d'euros) ⁽¹⁾
Crédit Agricole S.A.	Juin 2003	1 050	GBP	Juin 2018 puis tous les 5 ans	5 % puis à compter du 20/06/2018, 5 Y UKT + 0,97 % + 1 %	596
Crédit Agricole S.A.	Mars 2003	636	EUR	Mars 2015 puis tous les 12 ans	5,2 % puis à compter du 07/03/2015, Taux d'emprunt d'état 12 ans + 1,50 % (révision tous les 12 ans)	585
Crédit Agricole S.A.	Juin 2003	497	EUR	Juillet 2016 puis tous les 13 ans	4,7 % puis à compter du 03/07/2016 et jusqu'au 03/07/2029, Taux d'emprunt d'état 13 ans + 1 % ensuite, à compter du 03/07/2029, taux emprunt d'état 13 ans + 1,25 % (révision tous les 13 ans)	450
Crédit Agricole S.A.	Décembre 2003	505	EUR	Décembre 2015 puis tous les 12 ans	5 % puis à compter du 24/12/2015, taux d'emprunt d'état 12 ans + 0,75 % (révision tous les 12 ans)	426
Crédit Agricole S.A.	Juin 2006	500	EUR	Juin 2011 puis trimestriel	4,61 % puis à compter du 30/06/2011 et jusqu'au 30/06/2016, E3M + 1,29 %, ensuite à compter du 30/06/2016, E3M + 2,04 %	500
LCL	Novembre 1985	229	EUR	-	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (publication INSEE) - 0,15 %	132
LCL	Janvier 1987	229	EUR	Janvier 1994 puis annuel	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (publication INSEE) - 0,30 %	143
TOTAL						2 832

(1) Montants utilisés pour la déclaration COREP.

Par ailleurs, les dettes subordonnées au 31 décembre 2011 comprennent également (cf. note annexe 6.10 aux états financiers consolidés) :

- des dépôts de garantie à caractère mutuel ;
- les titres et emprunts participatifs ;
- les titres subordonnés remboursables (TSR).

3. Déductions

Elles sont visées aux articles 6, 6 bis et 6 *quater* du règlement 90-02 relatif aux fonds propres et comprennent les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres. Elles sont effectuées pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et pour les autres 50 % sur les fonds propres complémentaires. De plus, conformément à l'article 6 bis du règlement 90-02 précité, les établissements assujettis déduisent les positions de titrisation pondérées à 1 250 % lorsque ces positions ne sont pas incluses dans le calcul des montants des expositions pondérées.

En dernier lieu, ces déductions incluent également la déduction au titre des pertes attendues sur le portefeuille actions et, le cas échéant, la différence négative pour les établissements utilisant les approches de notations internes entre les dépréciations collectives et les pertes attendues.

Le *Tier 1* est constitué des fonds propres de base après imputation de la quote-part des déductions afférentes.

Symétriquement, le *Tier 2* est constitué des fonds propres complémentaires après imputation de la quote-part des déductions afférentes.

En revanche, les participations détenues par le groupe Crédit Agricole dans des entités relevant du secteur des assurances ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres sont déduits des fonds propres globaux, comme l'autorise l'article 6 susvisé (excepté pour les opérations conclues après le 31 décembre 2006). En contrepartie, le groupe Crédit Agricole est soumis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres sur la base de l'annexe du règlement 2000-03, visant à la surveillance des conglomérats financiers.

4. Fonds propres surcomplémentaires

Ils sont composés des emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans, dans la limite des exigences réglementaires, mais le Groupe n'en détient plus.

II. Exigences de fonds propres par type de risques

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit), correspondent à 8 % (minimum réglementaire) des expositions pondérées présentées dans le tableau des ratios prudentiels. Les expositions pondérées sont obtenues en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération.

Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 41,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en augmentation de 5,8 % par rapport au 31 décembre 2010.

1. Montant des exigences de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit

(La définition des catégories d'exposition est communiquée dans le paragraphe "Exposition au risque de crédit et de contrepartie").

(en milliards d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	2,2	0,2	2,9	0,2
Établissements	13,4	1,1	13,6	1,1
Entreprises	103,0	8,2	99,9	8,0
Clientèle de détail	49,4	4,0	48,3	3,9
Actions	3,3	0,3	3,6	0,3
Titrisations	0,4	0,0	0,4	-
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	25,3	2,0	21,4	1,7
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE L'APPROCHE STANDARD DU RISQUE DE CRÉDIT	197,0	15,8	190,1	15,2

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit, en augmentation modérée par rapport à 2010 (+ 3,9 %) s'élève à 15,8 milliards d'euros et représente 38 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2011.

Sans changements majeurs par rapport à 2010, les portefeuilles Entreprises et Clientèle de détail représentent près de 80 % de l'exigence de fonds propres au titre de l'approche standard. Ils proviennent principalement des entités incluses dans le projet de passage séquentiel en méthode IRB et qui ont vocation à être traitées, selon le planning du *roll out* du Groupe, en méthode IRB.

2. Montant des exigences de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit

(La définition des catégories d'exposition est communiquée dans le paragraphe "Exposition au risque de crédit et de contrepartie").

(en milliards d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	2,0	0,2	2,0	0,2
Établissements	18,8	1,5	20,0	1,6
Entreprises	123,6	9,8	132,0	10,6
Clientèle de détail	81,4	6,5	68,9	5,5
<i>Petites ou moyennes entités</i>	24,4	2,0	21,3	1,7
<i>Expositions renouvelables</i>	4,5	0,4	4,2	0,3
<i>Prêts immobiliers</i>	33,9	2,7	25,9	2,1
<i>Autres expositions sur la clientèle de détail</i>	18,5	1,5	17,5	1,4
Actions	20,9	1,7	24,6	2,0
■ Méthode de pondération simple	20,9	1,7	24,6	2,0
<i>Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190 %)</i>	2,8	0,2	3,6	0,3
<i>Expositions sur actions cotées (pondération 290 %)</i>	8,5	0,7	10,3	0,8
<i>Autres expositions sur actions (pondération 370 %)</i>	9,6	0,8	10,7	0,9
■ Méthode de modèles internes	0,0	0,0	0,0	0,0
Titrisations	8,2	0,7	8,9	0,7
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit			-	-
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE L'APPROCHE NOTATIONS INTERNES DU RISQUE DE CRÉDIT	254,9	20,4	256,4	20,6

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit s'élève à 20,4 milliards d'euros et représente 49 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2011. Elle est en légère diminution par rapport à l'exercice précédent.

Comme pour les années précédentes, la répartition par portefeuille bâlois est caractérisée par l'importance de la catégorie d'exposition Entreprises qui représente plus de la moitié du total Ceci résulte essentiellement de l'importance de l'activité de crédit sur le marché des entreprises.

Les exigences de fonds propres pour la Clientèle de détail ont pour principales origines les activités, d'une part de LCL, et d'autre part des filiales de crédit à la consommation telles que Crédit Agricole Consumer Finance.

3. Montants des exigences de fonds propres au titre des risques de marché

(en milliards d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de marché en approche standard	7,1	0,5	6,0	0,5
<i>Risques de taux</i>	5,3	0,4	3,2	0,3
<i>Risque de variation des titres de propriété</i>	0,1	0,0	0,1	0,0
<i>Risques de change</i>	1,6	0,1	2,5	0,2
<i>Risque sur les matières premières</i>	0,1	0,0	0,2	0,0
Risque de marché évalué par modèle interne	25,8	2,1	4,0	0,3
<i>Dont Exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques</i>			0,0	0,0
TOTAL DES EXIGENCES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHÉ	32,9	2,6	10,0	0,8

L'exigence de fonds propres au titre des risques de marché s'élève à 2,6 milliards d'euros en augmentation très sensible par rapport à 2010. La part des exigences en fonds propres au titre du risque de marché par rapport au total des exigences de fonds propres du groupe Crédit Agricole passe de 2 % fin 2010 à 6,2 % fin 2011.

La forte hausse enregistrée en 2011 est due à la mise en place des nouvelles règles prudentielles applicables au 31 décembre 2011 ("CRD 3") modifiant les règles de calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de marché (IRC, CRM, VaR stressée).

4. Montants des exigences de fonds propres au titre du risque de règlement-livraison

Cette exigence est faible et s'élève pour le Groupe à 0,3 million d'euros au 31 décembre 2011 contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2010.

5. Montants des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel

(en milliards d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Approche standard du risque opérationnel	10,4	0,8	10,9	0,9
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	27,0	2,2	26,3	2,1
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL	37,4	3,0	37,2	3,0

L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel s'élève à 3,0 milliard d'euros et représente 7,2 % de l'ensemble des exigences de fonds propres du Groupe au 31 décembre 2011 (contre 8 % au 31 décembre 2010).

La part du calcul en approche de mesure avancée est en légère hausse par rapport au 31 décembre 2010, et représente 72 % de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Les principales entités contributrices sont inchangées par rapport à 2010 : les Caisses régionales, Crédit Agricole CIB, LCL et Amundi pour la méthode avancée, et Emporiki, Cariparma et Crédit Agricole Consumer Finance pour la méthode standard.

III. Évaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif d'évaluation du capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole, du groupe Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe. Le déploiement du pilier 2 dans les Caisses régionales a été finalisé au premier semestre 2011, en suivant des méthodes cohérentes avec les principes méthodologiques du Groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 de la réforme Bâle 2, plus particulièrement en matière d'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du Groupe et ceux des principales entités du Groupe sont adaptés aux risques encourus, tout en veillant à la qualité de la maîtrise des risques et des contrôles.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 de la réforme Bâle 2 (risque de crédit et de contrepartie, risques de marché, risque opérationnel) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 de la réforme Bâle 2 (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit) ;
- les risques d'assurance.

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. À défaut, au titre du capital interne, un ajustement du risque par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentale par rapport aux exigences du Pilier 1. Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

Le capital interne des expositions au risque de crédit hors banque de proximité se fonde sur un modèle interne de capital économique au seuil de 99,97 % permettant notamment d'appréhender les concentrations au sein des portefeuilles de crédit.

Pour le risque de marché qui fait l'objet d'un suivi en VaR, le capital interne prend en compte les évolutions réglementaires (VaR stressée, IRC et *Comprehensive Risk*), en utilisant un modèle quantifiant l'impact d'une migration de rating ou d'un défaut à un horizon d'un an. Comme pour le risque de crédit, le seuil retenu pour le calcul du capital interne est égal à 99,97 %.

Pour le risque de taux du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole S.A. applique dans son calcul du capital interne les chocs de taux prévus dans le Pilier 2 de la réforme Bâle 2 correspondant à des chocs instantanés et parallèles à la hausse et à la baisse de 200 points de base. Le capital interne calculé intègre l'effet compensateur du risque de la marge nette d'intérêt sur les dépôts de la clientèle.

Les risques d'assurance sont pris en compte dans le capital interne du Groupe en fonction des mesures réalisées dans le cadre des régimes prudentiels actuel et futur applicables aux compagnies d'assurance (*Solvency 1, Solvency 2*).

Les entités du groupe Crédit Agricole S.A. sont responsables du déploiement du calcul de leur capital interne selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que la démarche ICAAP fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le capital interne déterminé par les entités fait l'objet d'une remontée d'information à l'organe central.

Les Caisses régionales tiennent compte des indicateurs de Pilier 2 dans leur gestion et mettent en œuvre la gouvernance requise à leur niveau, conformément aux standards du Groupe en matière de Pilier 2.

► RISQUE DE CRÉDIT

I. Exposition au risque de crédit

On entend par :

- **probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilantiels ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **actifs pondérés (RWA)** : le montant des expositions pondérées est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit *via* un compte de correction de valeur ;
- **évaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Par ailleurs, les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- la catégorie d'exposition "Administration centrales et banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- la catégorie d'exposition "Établissements" correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;
- la catégorie d'exposition "Entreprises" distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- la catégorie d'exposition "Clientèle de détail" distingue les prêts à l'habitat, les crédits *revolving*, les autres crédits aux particuliers, les autres crédits aux TPE et professionnels ;
- la catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- la catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originateur, *sponsor* ou investisseur ;
- la catégorie d'exposition "Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit" inclut principalement les immobilisations et les comptes de régularisation.

1. Répartitions des expositions

1.1. EXPOSITIONS PAR TYPE DE RISQUE

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du groupe Crédit Agricole au risque de crédit et de contrepartie par catégorie d'exposition, pour les approches standards et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'exposition brute après effet de compensation et avant techniques de réduction du risque (garanties et sûretés).

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION : EXPOSITIONS BRUTES

(en milliards d'euros)	31/12/2011							31/12/2010		
	Standard		IRB		Total			Total		
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	65,9	7,6	105,4	4,4	171,3	12,0	173,5	175,8	49,3	153,7
Établissements	87,7	12,6	113,3	37,7	201,0	50,3	208,2	215,4	58,7	207,5
Entreprises	113,1	8,8	338,9	34,5	452,0	43,3	451,3	450,7	36,7	436,7
Clientèle de détail	98,6	0,0	439,4		538,0	0,0	528,7	519,2	0,0	505,6
Actions	4,0		7,5		11,5		12,5	13,4		13,9
Titrisations (position de titrisations)	0,8		66,5		67,3		67,2	67,1		64,7
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	36,7				36,7		41,5	46,2		43,5
TOTAL	406,9	29,0	1 071,0	76,6	1 477,8	105,6	1 482,9	1 487,8	144,7	1 425,7

VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION : EAD

(en milliards d'euros)	31/12/2011							31/12/2010		
	Standard		IRB		Total			Total		
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	62,4	7,6	104,2	4,4	166,6	12,0	168,8	171,0	49,3	149,2
Établissements	63,1	12,6	109,2	38,0	172,4	50,6	178,3	184,2	58,7	179,6
Entreprises	96,5	8,8	289,1	32,2	385,5	41,0	384,1	382,6	36,7	372,3
Clientèle de détail	77,7	0,0	431,9		509,6	0,0	498,9	488,1	0,0	476,1
Actions	2,5		7,0		9,5		10,2	11,0		10,7
Titrisations	0,8		65,7		66,5		63,2	60,0		56,0
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	35,7				35,7		40,3	45,0		42,1
TOTAL	338,7	29,0	1 007,1	74,6	1 345,8	103,6	1 343,8	1 341,9	144,7	1 285,9

ACTIFS PONDÉRÉS PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION : RWA

(en milliards d'euros)	31/12/2011							31/12/2010		
	Standard		IRB		Total			Total		
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	2,2	0,0	2,0	0,1	4,2	0,1	4,5	4,9	0,0	4,8
Établissements	13,4	2,0	18,8	4,7	32,2	6,7	32,9	33,6	6,6	33,2
Entreprises	103,0	2,7	123,6	13,3	226,6	16,0	229,2	231,9	14,7	231,1
Clientèle de détail	49,4	0,0	81,4		130,8	0,0	124,0	117,2	0,0	115,1
Actions	3,3		20,9		24,2		24,4	28,1		27,0
Titrisations	0,4		8,2		8,6		8,9	9,3		6,3
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	17,9				17,9		15,9	13,9		14,4
TOTAL	189,6	4,7	254,9	18,1	444,5	22,8	439,8	438,9	21,3	431,9

Le montant moyen par catégorie d'exposition au 31 décembre 2011 représente la moyenne arithmétique entre les expositions au 31 décembre 2011 et celles au 31 décembre 2010.

Le portefeuille crédits atteint 1 478 milliards d'euros en exposition brute à fin décembre 2011, quasiment stable sur un an. Contrairement à l'année 2010 qui avait été marquée par la croissance de tous les portefeuilles hors actions, l'évolution 2011 est plus différenciée, avec une hausse des encours sur la clientèle de détail (+ 3,6 %) et une stabilité du financement du portefeuille entreprise. Par contraste, les encours sur les portefeuilles "administrations centrales et banques centrales" et "établissements" sont en baisse, reflétant la politique générale du Groupe de réduction des encours sur ces catégories d'expositions.

La contribution du portefeuille de risque de contrepartie est en réduction sensible en 2011 : les encours s'élèvent en exposition brute à 106 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 145 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Cette baisse s'explique principalement par une réduction de 37,3 milliards d'euros des opérations de pension avec les Administrations et banques centrales.

Risque de contrepartie sur opérations de marché

Les établissements traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans la transposition française de la directive européenne (arrêté du 20 février 2007). Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise la méthode d'évaluation au prix du marché.

Les valeurs exposées au risque au titre du risque de contrepartie, mesurées en expositions au défaut, s'élèvent à 104 milliards d'euros au 31 décembre 2011 (sous forme d'instruments dérivés : 64,8 milliards d'euros et sous forme d'opérations de financement de titres : 38,7 milliards d'euros).

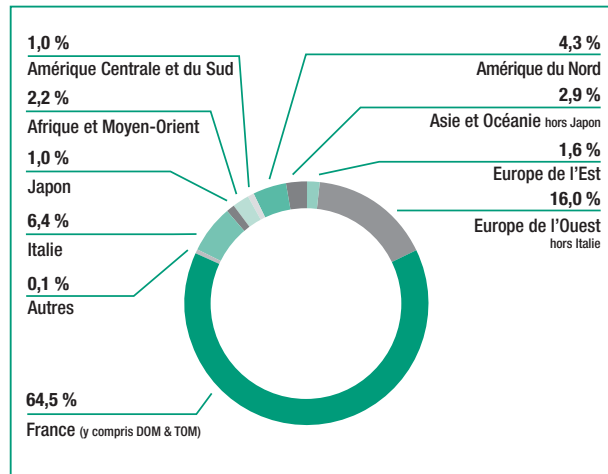
L'information sur les expositions sur opérations sur instruments financiers à terme est présentée par ailleurs dans l'annexe 3.1 aux états financiers "Risque de crédit".

1.2. EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La répartition par zone géographique est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole, hors opérations de titrisation et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit.

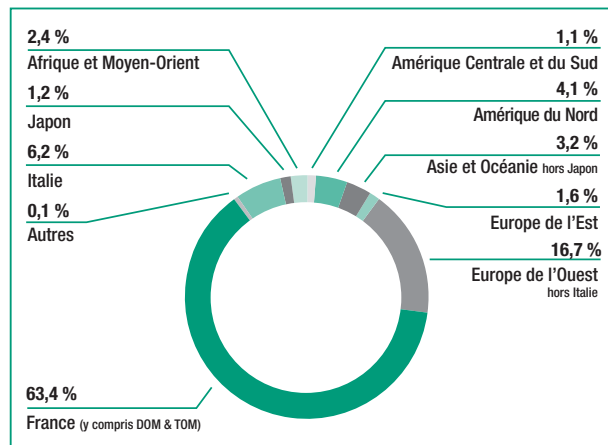
Au 31 décembre 2011, le montant ventilé par zone géographique est de 1 379,7 milliards d'euros (contre 1 385,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

VENTILATION DU PÉRIMÈTRE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2011



Périmètre prudentiel défini ci-dessus, hors titrisation et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit.

VENTILATION DU PÉRIMÈTRE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 31 DÉCEMBRE 2010



Périmètre prudentiel défini ci-dessus, hors titrisation et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit.

Le portefeuille crédits est concentré sur la France (64,5 %) et sur l'Europe de l'Ouest en général (86,9 %), reflétant comme en 2010 l'implantation européenne prépondérante du groupe Crédit Agricole. Cette concentration s'est encore accrue en 2011 avec une augmentation du poids relatif de la France (+ 1,1 point) et sur l'Italie (+ 0,6 %), compensé par une réduction des encours sur l'Europe de l'Ouest hors Italie (- 0,7 point).

L'exposition sur la France se compose à hauteur de 48,9 % du portefeuille clientèle de détail (+ 0,9 point sur un an) et de 23,9 % du portefeuille entreprises (+ 0,2 point sur un an). L'exposition sur l'Italie, second marché du groupe Crédit Agricole, est composée à hauteur de 54,9 % de crédits sur la clientèle de détail (+ 0,6 point) et a été marquée en 2011 par une baisse notable de la part du portefeuille souverain (- 3 points). La zone Europe de l'Ouest hors France et hors Italie se caractérise principalement par la réduction du portefeuille Établissements alors que la part du portefeuille Entreprises est en progression (46,5 % au 31 décembre 2011, contre 45 % au 31 décembre 2010).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE PAR PORTEFEUILLE

Zone géographique de risque	Administrations et banques centrales		Établissements		Entreprises		Clientèle de détail		Actions	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Afrique et Moyen-Orient	1,3 %	1,7 %	2,3 %	2,5 %	4,5 %	4,9 %	0,5 %	0,5 %	0,1 %	0,3 %
Amérique centrale et du Sud	1,0 %	1,1 %	0,4 %	0,4 %	2,5 %	2,7 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %
Amérique du Nord	10,3 %	6,8 %	4,5 %	4,6 %	7,1 %	7,6 %	0,0 %	0,0 %	0,9 %	1,0 %
Asie et Océanie hors Japon	1,5 %	2,0 %	4,4 %	3,7 %	6,1 %	6,8 %	0,2 %	0,1 %	1,7 %	0,4 %
Autres	0,9 %	0,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Europe de l'Est	0,7 %	0,8 %	0,9 %	0,8 %	3,0 %	2,9 %	1,0 %	1,2 %	0,0 %	0,0 %
Europe de l'Ouest hors Italie	12,2 %	15,0 %	25,6 %	27,2 %	22,6 %	22,8 %	8,4 %	8,0 %	3,6 %	3,6 %
France (y compris Dom & Tom)	65,8 %	61,7 %	57,9 %	57,7 %	46,7 %	45,7 %	80,8 %	80,9 %	92,3 %	93,3 %
Italie	4,5 %	5,7 %	1,8 %	1,7 %	6,2 %	5,5 %	9,0 %	9,2 %	1,2 %	1,2 %
Japon	1,8 %	4,4 %	2,2 %	1,4 %	1,3 %	1,2 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %	0,2 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

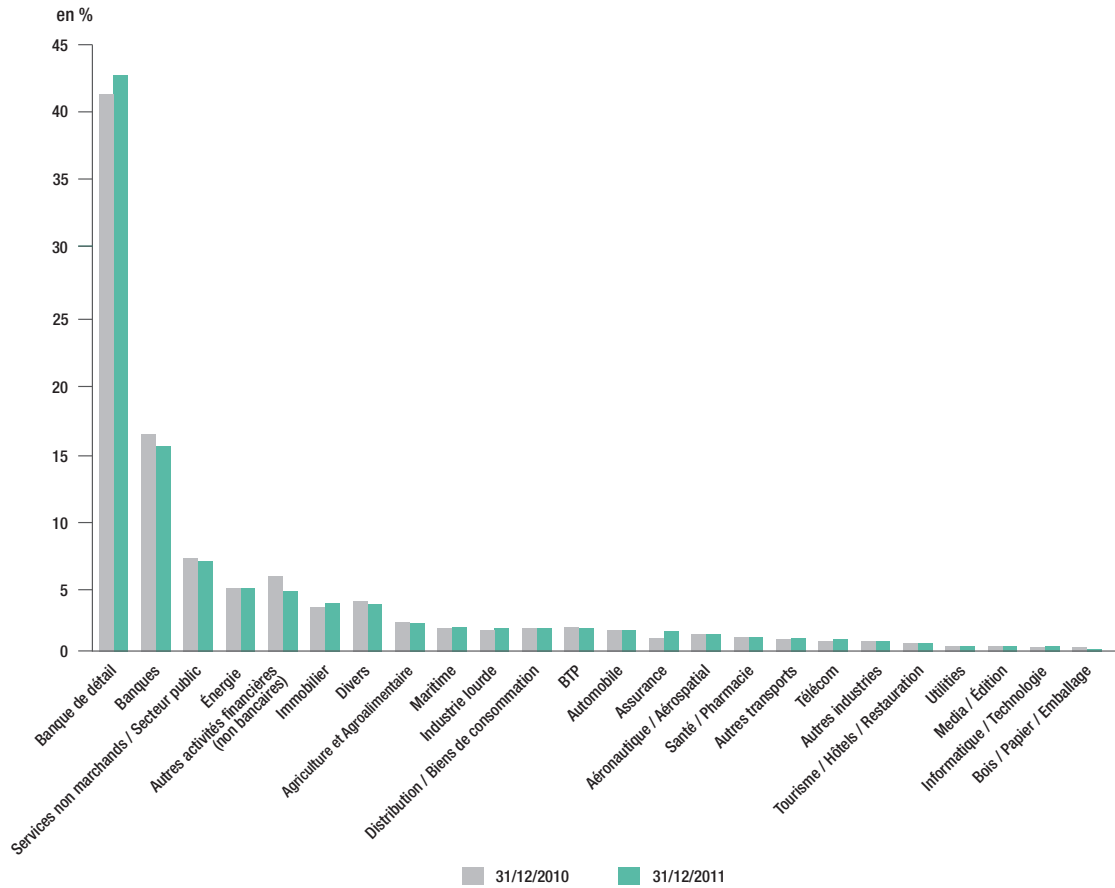
Périmètre prudentiel défini ci-dessus, hors titrisation et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit.

1.3. EXPOSITIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole pour le périmètre des administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises et clientèle de détail. Le portefeuille clientèle de détail est également ventilé par sous-portefeuille bâlois (prêts à l'habitat, crédit revolving, autres crédits aux TPE, agriculteurs et professionnels, autres crédits aux particuliers).

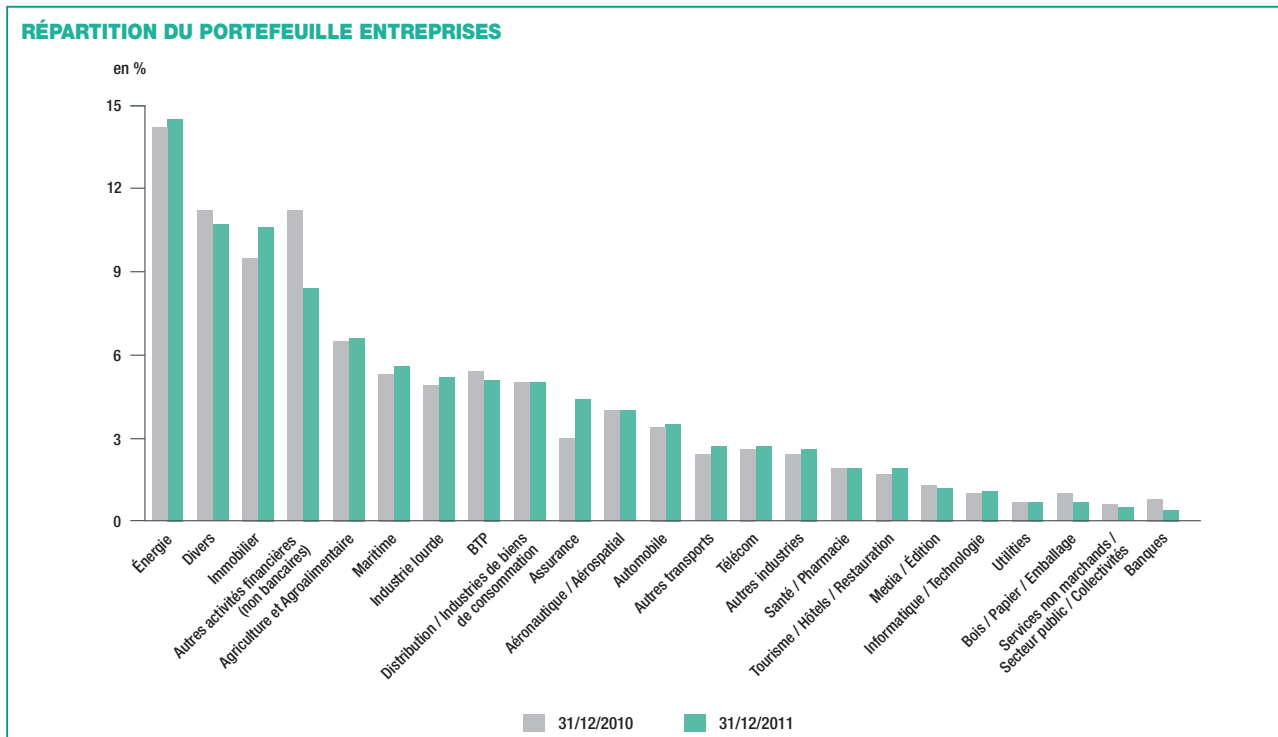
Au 31 décembre 2011, le montant total des expositions sur le périmètre indiqué ci-dessus est de 1 362,4 milliards d'euros, contre 1 361,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Le montant ventilé par secteur d'activité est de 1 260,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011 (contre 1 266,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.



Périmètre prudentiel défini ci-dessus, incluant administrations et banques centrales, établissements, entreprises et clientèle de détail.

La ventilation du portefeuille crédits par secteur d'activité économique montre un bon niveau de diversification du risque. Hors clientèle de détail, secteurs financier et public, le portefeuille Entreprises présente un niveau de diversification satisfaisant, les cinq principales filières économiques de risque offrant un niveau de risque de crédit en montant globalement stable par rapport à fin 2010 (73,7 % du portefeuille).

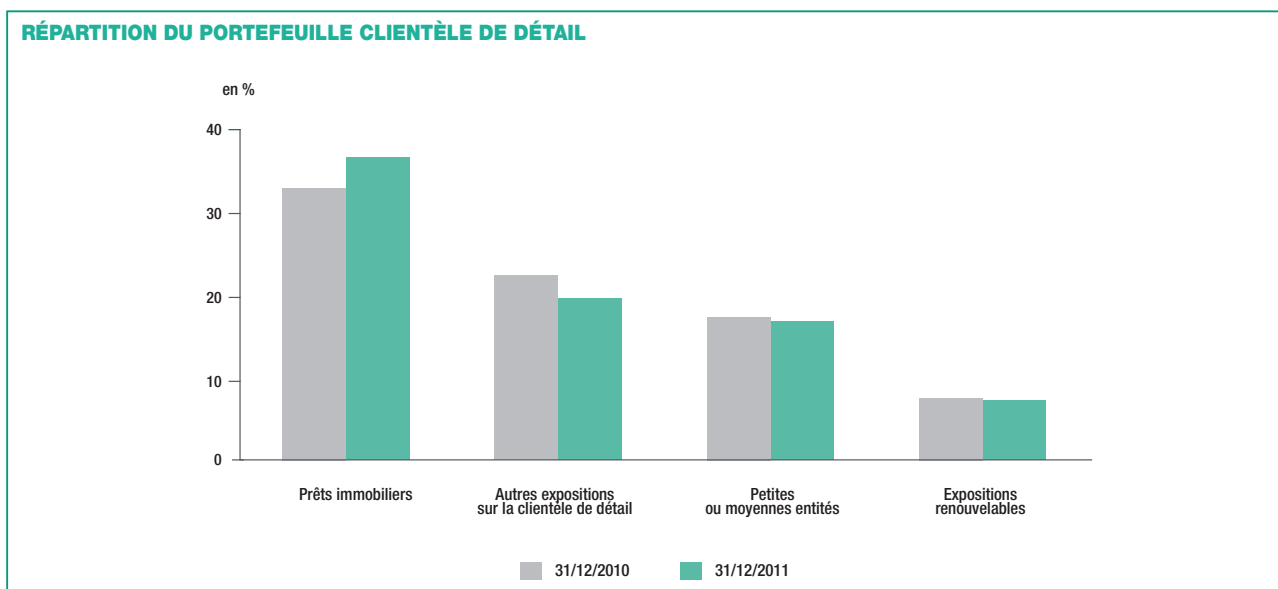


Les variations des concentrations sectorielles enregistrées en 2011 sont peu significatives. En cohérence avec la baisse des encours constatée sur le portefeuille "établissements", la part des encours sur le secteur des activités financières non bancaires continue sa décroissance en 2011 (- 2,8 points) compensée par une hausse sur le secteur des assurances (+ 1,4 point) consécutif à plusieurs opérations significatives menées avec des contreparties de ce secteur.

La hausse de la concentration observée sur la filière assurance s'explique essentiellement par un nombre limité d'opérations significatives réalisées avec des contreparties de ce secteur au cours de l'année 2011.

Répartition du portefeuille Clientèle de détail

La ventilation ci-dessous indique la répartition des expositions sur la clientèle de détail du groupe Crédit Agricole par sous-portefeuille bâlois. Le montant total est de 538 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 519 milliards d'euros au 31 décembre 2010.



La ventilation du portefeuille clientèle de détail par sous-portefeuille bâlois présente un portefeuille globalement équilibré entre les prêts immobiliers (45,7 % des encours à la clientèle de détail au 31 décembre 2011) et les autres types d'exposition. Le portefeuille immobilier reste dynamique en 2011 avec une hausse de 4,6 points en part relative des encours à la clientèle de détail.

1.4. EXPOSITIONS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instrument financier est disponible sur une base comptable dans l'annexe 3.3 aux états financiers "Risque de liquidité et de financement".

2. Qualité des expositions

2.1. QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE STANDARD

Expositions au risque de crédit en approche standard

Pour les catégories d'exposition Administrations centrales et banques centrales ainsi que les établissements, le groupe Crédit Agricole a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain, et la table de correspondance avec les échelons de qualité de crédit définis par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Concernant la catégorie d'exposition Entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. De ce fait, conformément à la réglementation, les entreprises sont pondérées à 100 % ou 150 % lorsque les expositions sur l'État dans lequel l'entreprise est établie sont pondérées à 150 %, à l'exception du périmètre de LCL et des Caisses régionales, où le calcul du complément de l'exigence en fonds propres en méthode standard prend en compte la cote Banque de France.

Ventilation des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit

ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

(en milliards d'euros) Échelon de qualité de crédit	31/12/2011		31/12/2010	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	56,1	52,9	74,7	71,2
2	6,9	6,9	0,4	0,4
3	0,4	0,4	0,6	0,5
4	0,4	0,4	3,4	3,2
5	1,3	1,3	0,5	0,5
6	0,8	0,5		
MONTANT TOTAL	65,9	62,4	79,6	75,8

L'exposition sur les administrations centrales et banques centrales en approche standard a enregistré une baisse sensible en 2011 (- 17,4 %), en raison des choix stratégiques du Groupe, mais reste fortement concentrée sur des expositions de très bonne qualité avec une part supérieure à 85 % des expositions sur le premier échelon de crédit.

ÉTABLISSEMENTS

(en milliards d'euros) Échelon de qualité de crédit	31/12/2011		31/12/2009	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	83,5	59,2	97,2	70,9
2	2,2	2,2	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,4	0,4	2,5	1,8
5	0,9	0,8	0,2	0,1
6	0,7	0,5		
MONTANT TOTAL	87,7	63,1	99,9	72,8

De manière similaire au portefeuille "Administrations et banques centrales", l'exposition sur les établissements en approche standard s'est sensiblement réduite en 2011, mais reste quasi exclusivement concentrée sur le premier échelon, reflétant l'importance des activités réalisées avec des établissements de très bonne qualité.

2.2. QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE NOTATIONS INTERNES

Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie "Facteurs de risques – Risque de Crédit – Méthodologies et systèmes de mesure des risques".

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIES D'EXPOSITION ET NOTES INTERNES AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	1	100 023,4	100 614,6	95 270,6	5 343,9	420,5	0,3	0,4	0,2
	2	553,0	568,0	522,9	45,1	51,5	0,2	9,1	0,1
	3	3 819,5	2 566,9	1 915,2	651,7	793,0	0,3	30,9	2,0
	4	666,0	298,6	240,0	58,7	291,5	0,4	97,6	1,7
	5	72,6	12,0	2,4	9,6	30,8	0,6	257,4	0,4
	6	207,3	109,0	63,6	45,5	398,7	0,6	365,6	13,5
Sous-total		105 341,8	104 169,1	98 014,7	6 154,4	1 986,0	0,3	1,9	17,8
Établissements	1	70 339,1	70 667,5	49 355,5	21 312,0	7 921,0	0,4	11,2	6,6
	2	19 288,2	18 361,8	8 263,7	10 098,2	2 010,3	0,3	10,9	2,5
	3	20 017,7	17 396,0	8 762,0	8 634,1	6 192,1	0,3	35,6	15,9
	4	2 050,6	1 674,2	693,3	980,8	1 082,7	0,3	64,7	5,6
	5	108,1	46,8	8,1	38,6	80,1	0,5	171,2	1,2
	6	881,1	496,3	270,1	226,3	1 504,3	0,5	303,1	50,7
Sous-total		112 684,8	108 642,6	67 352,7	41 290,0	18 790,5	0,3	17,3	82,5
Entreprises	1	55 162,5	64 509,6	33 881,0	30 628,6	4 419,1	0,3	6,9	3,0
	2	62 520,1	49 330,6	20 626,0	28 704,6	9 642,3	0,4	19,5	9,9
	3	143 929,9	112 941,7	72 889,5	40 052,1	52 209,1	0,4	46,2	135,8
	4	57 375,4	45 004,5	32 651,9	12 352,6	38 152,8	0,4	84,8	213,2
	5	5 703,4	4 731,6	3 583,1	1 148,5	5 932,0	0,4	125,4	90,2
	6	8 326,8	7 073,4	5 593,3	1 480,2	13 124,8	0,4	185,6	451,7
Sous-total		333 018,1	283 591,4	169 224,8	114 366,6	123 480,1	0,4	43,5	903,8
Clientèle de détail	1	522,2	522,1	521,1	1,0	7,7	0,1	1,5	0,0
	2	6 139,6	5 268,1	2 783,2	2 484,9	76,8	0,2	1,5	0,6
	3	229 091,4	223 658,0	208 383,7	15 274,4	17 769,0	0,1	7,9	102,6
	4	47 263,8	46 350,2	42 230,9	4 119,3	8 585,3	0,2	18,5	66,8
	5	100 061,2	99 737,4	91 396,7	8 340,6	30 729,9	0,2	30,8	465,1
	6	43 127,1	43 128,9	39 640,4	3 488,5	24 144,6	0,2	56,0	1 376,1
Sous-total		426 205,3	418 664,7	384 956,0	33 708,7	81 313,3	0,2	19,4	2 011,2
TOTAL		977 250,0	915 067,8	719 548,2	195 519,7	225 569,9	0,3	24,7	3 015,3

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIES D'EXPOSITION ET NOTES INTERNES AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	1	91 351,2	92 007,1	86 687,0	5 320,1	615,1	24,7	0,7	0,4
	2	823,2	845,5	711,0	134,5	109,6	25,2	13,0	0,1
	3	2 951,1	1 746,3	1 322,6	423,7	420,7	21,9	24,1	1,1
	4	680,6	292,2	250,8	41,4	311,2	42,1	106,5	1,5
	5	128,7	59,0	54,8	4,2	117,4	61,0	198,8	1,8
	6	278,4	162,6	117,2	45,4	385,0	40,9	236,9	6,5
Sous-total		96 213,2	95 112,7	89 143,4	5 969,3	1 959,0	24,8	2,1	11,4
Établissements	1	73 006,7	72 954,6	48 221,6	24 733,0	8 012,0	33,7	11,0	7,2
	2	17 957,6	17 231,0	8 295,1	8 935,9	2 210,2	27,5	12,8	2,6
	3	20 887,3	18 428,2	9 368,0	9 060,2	6 786,3	33,4	36,8	17,5
	4	1 679,0	1 294,6	765,5	529,1	1 136,1	49,5	87,8	6,3
	5	52,4	19,2	9,6	9,6	49,9	81,0	259,1	0,8
	6	1 284,6	714,9	536,6	178,3	1 725,9	43,4	241,4	59,8
Sous-total		114 867,6	110 642,5	67 196,4	43 446,1	19 920,4	33,0	18,0	94,2
Entreprises	1	46 705,3	57 831,2	28 203,0	29 628,2	5 383,2	27,2	9,3	4,8
	2	54 053,8	42 007,6	19 231,7	22 775,9	7 872,5	39,5	18,7	9,7
	3	146 006,7	116 261,0	70 908,4	45 352,6	51 005,0	37,9	43,9	131,6
	4	64 291,5	50 434,8	35 869,4	14 565,4	42 710,9	31,9	84,7	237,0
	5	7 769,6	5 838,7	4 141,1	1 697,6	7 441,7	39,3	127,5	114,0
	6	11 317,2	9 714,9	7 450,5	2 264,5	17 415,3	37,1	179,3	592,5
Sous-total		330 144,1	282 088,2	165 804,1	116 284,2	131 828,6	36,2	46,7	1 089,6
Clientèle de détail	1	531,4	526,3	510,4	15,9	3,6	6,4	0,7	0,0
	2	4 550,6	4 887,6	2 985,4	1 902,1	38,0	10,2	0,8	0,2
	3	216 975,6	210 289,9	194 060,5	16 229,3	13 994,8	10,9	6,7	81,7
	4	45 251,0	44 400,0	39 362,3	5 037,6	7 500,7	15,6	16,9	61,9
	5	91 026,6	90 450,4	82 286,5	8 163,9	24 442,2	16,3	27,0	368,4
	6	51 853,3	51 714,6	47 382,0	4 332,6	22 841,3	16,3	44,2	1 252,8
Sous-total		410 188,5	402 268,8	366 587,1	35 681,4	68 820,6	13,3	17,1	1 765,0
TOTAL		951 413,4	890 112,2	688 731,0	201 381,0	222 528,6	24,2	25,0	2 960,2

La décomposition des portefeuilles grande clientèle (catégories d'exposition administrations centrales et banques centrales, établissements et entreprises) par niveau de note interne s'est améliorée en 2011 par rapport au 31 décembre 2010, reflétant la qualité globale du portefeuille du Groupe : 86 % (contre 84 % en 2010) des expositions sont classées en catégorie *Investment grade* (notes internes de 1 à 3).

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	EAD	EAD bilan	EAD hors bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts immobiliers	3	148 033,5	148 033,5	142 094,5	5 938,8	11 739,8	0,1	7,9	66,0
	4	14 451,9	14 451,9	13 749,7	702,3	1 861,3	0,1	12,9	13,3
	5	37 846,1	37 846,1	36 136,3	1 709,9	11 812,2	0,2	31,2	115,2
	6	13 224,0	13 224,0	12 894,0	330,0	8 520,0	0,1	64,4	240,8
	Sous-total		213 555,5	213 555,5	204 874,5	8 681,0	33 933,3	0,1	15,9
	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	2	3 206,1	2 315,4	21,8	2 293,6	29,2	0,3	1,3	0,4
Expositions renouvelables	3	11 768,7	6 291,8	736,9	5 554,9	319,7	0,4	5,1	6,2
	4	3 229,2	2 320,6	1 247,0	1 073,6	346,6	0,4	14,9	8,4
	5	4 536,5	4 182,3	2 656,2	1 526,1	1 547,7	0,4	37,0	50,6
	6	2 385,6	2 397,7	1 725,8	671,8	2 285,8	0,5	95,3	185,5
Sous-total		25 126,1	17 507,8	6 387,7	11 120,0	4 529,0	0,4	25,9	251,1
	1	521,6	521,4	521,0	0,4	7,6	0,1	1,5	0,0
	2	2 933,4	2 952,6	2 761,4	191,2	47,6	0,1	1,6	0,2
Autres crédits particuliers	3	53 110,3	53 167,2	50 946,1	2 221,0	3 961,5	0,1	7,5	23,1
	4	9 513,2	9 534,1	9 139,5	394,7	2 155,4	0,2	22,6	19,5
	5	22 220,4	22 307,6	21 579,2	728,5	7 541,3	0,2	33,8	149,3
	6	10 292,9	10 308,4	10 117,9	190,5	4 757,0	0,2	46,1	363,9
Sous-total		98 591,8	98 791,4	95 065,1	3 726,3	18 470,4	0,2	18,7	556,0
	1	0,7	0,7	0,1	0,6	0,1	0,9	9,3	0,0
	2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,2	1,7	
TPE et professionnels	3	16 179,1	16 165,5	14 606,0	1 559,5	1 748,1	0,1	10,8	7,3
	4	20 069,4	20 043,6	18 094,8	1 948,8	4 222,1	0,2	21,1	25,6
	5	35 458,1	35 401,3	31 025,1	4 376,1	9 828,5	0,2	27,8	150,0
	6	17 224,6	17 198,8	14 902,6	2 296,2	8 581,8	0,2	49,9	585,9
Sous-total		88 932,0	88 810,0	78 628,6	10 181,3	24 380,6	0,2	27,5	768,8
TOTAL		426 205,4	418 664,7	384 955,9	33 708,6	81 313,3	0,2	19,4	2 011,2

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT POUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en millions d'euros)	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts immobiliers	3	128 815,9	128 815,9	122 706,7	6 109,2	8 491,9	9,6	6,6	48,0
	4	12 750,1	12 750,1	11 744,6	1 005,4	1 575,4	9,6	12,4	11,5
	5	34 438,9	34 438,9	32 146,3	2 292,5	8 983,7	12,1	26,1	89,1
	6	12 996,2	12 996,2	12 495,5	500,7	6 889,9	10,8	53,0	195,1
	Sous-total		189 001,1	189 001,1	179 093,1	9 907,8	25 940,9	10,2	13,7
	1	-	-	-	-	-	-	-	-
	2	1 462,4	1 769,9	27,7	1 742,2	10,6	18,7	0,6	0,1
Expositions renouvelables	3	13 271,4	6 541,0	731,2	5 809,7	286,6	36,5	4,4	5,3
	4	3 831,1	2 975,1	1 371,9	1 603,2	364,0	33,3	12,2	8,8
	5	4 727,4	4 164,1	2 779,6	1 384,5	1 465,3	41,2	35,2	48,0
	6	2 463,7	2 351,4	1 862,6	488,8	2 066,8	43,9	87,9	147,0
Sous-total		25 756,0	17 801,5	6 773,0	11 028,4	4 193,3	36,3	23,6	209,2
	1	531,0	525,9	510,4	15,5	3,6	6,3	0,7	0,0
	2	3 087,3	3 116,5	2 957,7	158,8	27,4	5,4	0,9	0,1
Autres crédits particuliers	3	60 139,9	60 195,2	57 241,4	2 953,8	3 674,8	10,6	6,1	21,9
	4	10 106,5	10 135,9	9 623,3	512,5	2 130,3	20,0	21,0	19,5
	5	23 188,4	23 217,2	22 404,4	812,8	6 768,0	20,6	29,2	129,6
	6	12 127,0	12 140,2	11 859,7	280,5	4 831,4	21,0	39,8	365,8
Sous-total		109 180,1	109 330,9	104 596,9	4 733,9	17 435,5	14,6	15,9	536,9
	1	0,4	0,4	-	0,4	0,0	87,9	9,2	0,0
	2	0,9	1,2	0,0	1,1	0,0	14,6	1,7	-
TPE et professionnels	3	14 748,3	14 737,8	13 381,2	1 356,6	1 541,5	12,2	10,5	6,5
	4	18 563,3	18 538,9	16 622,5	1 916,4	3 431,0	14,5	18,5	22,1
	5	28 671,9	28 630,2	24 956,2	3 674,0	7 225,3	14,4	25,2	101,7
	6	24 266,3	24 226,8	21 164,1	3 062,6	9 053,2	14,2	37,4	544,9
Sous-total		86 251,1	86 135,3	76 124,0	10 011,1	21 251,0	14,0	24,7	675,2
TOTAL		410 188,3	402 268,8	366 587,0	35 681,2	68 820,7	13,3	17,1	1 765,0

L'évolution du portefeuille Banque de proximité en 2011 est marquée par une hausse globale du ratio EL / EAD, particulièrement sur les portefeuilles "expositions renouvelables" et "autres crédits aux particuliers". Les écarts en termes de contribution au niveau d'EL global du portefeuille Banque de détail restent forts par catégorie d'exposition avec un ratio EL / EAD de 0,20 % sur les prêts immobiliers mais s'élevant jusqu'à 1,5 % sur le portefeuille de crédits renouvelables.

3. Expositions dépréciées et ajustements de valeur

EXPOSITIONS DÉPRÉCIEES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliards d'euros)	31/12/2011					
	Expositions brutes	Expositions dépréciées			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard ⁽¹⁾	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	171,3	0,1	0,0	0,1	0,0	
Établissements	201,0	0,0	0,6	0,6	0,6	
Entreprises	452,0	5,2	5,9	11,1	6,2	
Clientèle de détail	538,1	11,4	13,3	24,7	14,4	
<i>Petites et moyennes entités</i>	112,6	2,1	4,6	6,7	4,2	
<i>Expositions renouvelables</i>	48,5	2,3	0,7	3,0	2,0	
<i>Prêts immobiliers</i>	245,8	2,8	3,0	5,8	2,0	
<i>Autres expositions</i>	131,2	4,1	5,0	9,2	6,2	
TOTAL	1 362,4	16,7	19,8	36,5	21,2	5,6

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

EXPOSITIONS DÉPRÉCIEES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliards d'euros)	31/12/2010					
	Expositions brutes	Expositions dépréciées			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard ⁽¹⁾	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	175,8	0,0	0,0	0,0	0,0	
Établissements	215,4	0,0	0,6	0,6	0,6	
Entreprises	450,7	3,6	6,5	10,1	5,2	
Clientèle de détail	519,2	10,2	13,3	23,5	12,5	
<i>Petites et moyennes entités</i>	112,1	2,2	4,7	6,9	4,3	
<i>Expositions renouvelables</i>	48,8	1,4	0,7	2,1	1,3	
<i>Prêts immobiliers</i>	213,5	2,8	2,7	5,5	1,8	
<i>Autres expositions</i>	144,8	3,8	5,2	9,0	5,1	
TOTAL	1 361,1	13,8	20,4	34,2	18,3	5,5

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

L'exposition dépréciée, qui s'élève à 36,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011, présente une augmentation de 6,1 % par rapport à décembre 2010, sensiblement supérieure à l'évolution des expositions brutes qui est restée quasiment stable sur la période (+ 0,1 %). L'exposition dépréciée sur la clientèle de détail a augmenté de 5 % alors que le portefeuille Entreprises a enregistré une hausse de 9,9 % de son niveau d'expositions dépréciées.

Parallèlement, les ajustements de valeur individuels ont augmenté de 15,8 %, rythme nettement supérieur aux ajustements de valeur collectifs en hausse de 1,5 % sur la période.

EXPOSITIONS DÉPRÉCIÉES ET AJUSTEMENTS DE VALEUR PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

31/12/2011 (en milliards d'euros)	Approche standard	Approche notations internes
	Arriérés de paiement ⁽¹⁾	Expositions en défaut
Afrique et Moyen-Orient	0,3	0,7
Amérique centrale et du Sud	0,0	0,3
Amérique du Nord	0,0	0,4
Asie et Océanie hors Japon	0,0	0,1
Europe de l'Est	0,8	0,3
Europe de l'Ouest hors Italie	9,1	0,9
France (y compris Dom & Tom)	2,3	14,8
Italie	4,1	2,1
Japon	0,0	0,0
MONTANT TOTAL	16,6	19,6

31/12/2010 (en milliards d'euros)	Expositions dépréciées	
	Approche standard	Approche notations internes
	Arriérés de paiement ⁽¹⁾	Expositions en défaut
Europe de l'Ouest hors Italie	0,3	0,9
France (y compris DOM & TOM)	0,0	0,4
Italie	0,0	0,4
Amérique centrale et du Sud	0,0	0,2
Afrique et Moyen-Orient	0,8	0,2
Europe de l'Est	7,1	0,9
Amérique du Nord	2,4	15,0
Asie et Océanie hors Japon	3,3	2,1
Japon	0,0	0,1
MONTANT TOTAL	13,9	20,2

(1) Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

L'exposition globale en défaut (en approches standards et notation interne) se répartit principalement sur la France, l'Europe de l'Ouest hors Italie et l'Italie. Ces zones géographiques représentent respectivement 47 %, 28 % et 17 % de l'ensemble de cette exposition avec une hausse notable des encours en défaut sur l'Europe de l'Ouest hors Italie (+ 26 %), reflétant la dégradation de la conjoncture économique enregistrée sur cette zone en 2011.

4. Comparaison entre les données estimées et réalisées

Le ratio Pertes attendues (EL) / Valeurs exposées au risque (EAD) s'élève à 1,85 % au 31 décembre 2011, en hausse sensible par rapport au 31 décembre 2010 (+ 1,68 %). Ce ratio est calculé sur les portefeuilles administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises, clientèle de détail et actions. Contrairement aux années précédentes où la clientèle entreprise avait été le principal facteur d'évolution du ratio EL / EAD, c'est le portefeuille de détail qui explique, en 2011, la quasi-totalité de la hausse observée. Le ratio EL / EAD calculé sur la banque de détail passe de 2,26 % fin 2010 à 2,54 % fin 2011.

Le groupe de travail Pilier 3 de la Fédération Bancaire Européenne (cf. "Final Version of the EBF Report on the Alignment of Pillar 3 Disclosures") suggère de mettre en regard du ratio EL / EAD, les montants des provisions par rapport aux expositions brutes. Ce dernier ratio s'élève à 2,02 % au 31 décembre 2011, en progression par rapport à fin 2010 (1,86 %).

II. Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- **sûreté réelle** : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujéti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- **sûreté personnelle** : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

1. Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie "Facteurs de risque – Risque de crédit – Garanties reçues et sûretés" du rapport de gestion.

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement *a minima*.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 2) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

Concernant les sûretés réelles immobilières, la valorisation initiale des actifs immobiliers est établie à partir de la valeur d'acquisition ou de construction. Par la suite, la revalorisation peut être basée sur une approche statistique utilisant des indices de marché ou reposer sur une expertise et une fréquence au minimum annuelle.

Pour la banque de proximité (LCL, Cariparma, Emporiki), la revalorisation est automatique en fonction de l'évolution des indices de marché de l'immobilier. À l'inverse, pour les financements immobiliers de type projet, la revalorisation est principalement basée sur une approche d'expert qui combine différentes approches (valeur du bien, valeur locative, etc.) et intègre des benchmarks externes.

Pour les taux de couverture minimaux (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 2), Crédit Agricole CIB réalise une projection de la valorisation de l'actif immobilier entre la date de revalorisation et la date de mise en œuvre de la garantie grâce à une modélisation de la valeur de l'actif, et intègre les coûts de repossession durant cette période. Les hypothèses de délai de revente prises en compte sont fonctions du type de financement (projet, fonciers, professionnels, etc.).

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des *middle office* dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

2. Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intragroupe) : les assurances de crédit export souscrites par la banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit – cf. *paragraphe ci-dessous*) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain de bonne qualité. Les trois plus importantes sont la Coface (France), Korea Export Insur (Corée), et Sace SPA (Italie).

À noter également les garanties reçues de sociétés de caution mutuelle de type Crédit Logement ou Interfimo, qui couvrent des créances de faible montant, mais qui globalement représentent un transfert de risque significatif.

3. Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie "Facteurs de risques – Risque de crédit – Mécanismes de réduction du risque de crédit – Utilisation de dérivés de crédit".

III. Opérations de titrisation

Les exigences prudentielles de la directive européenne transposées dans l'arrêté du 20 février 2007 pour les opérations de titrisation sont distinctes des opérations de crédit classiques. Deux méthodes sont utilisées pour mesurer l'exposition au risque des opérations de titrisation : l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Les catégories de pondération pour l'approche standard et les méthodes de notations internes divergent des opérations de crédit classiques et nécessitent un traitement particulier.

On entend par :

- **titrisation : une opération ou un montage par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :**
 - les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions,
 - la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage ;
- **titrisation classique :** une titrisation impliquant le transfert économique des expositions titrisées à une entité *ad hoc* qui émet des titres. L'opération ou le montage implique le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement assujéti originaire ou *via* une sous-participation. Les titres émis ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement assujéti originaire ;
- **titrisation synthétique :** une titrisation où le transfert de risque de crédit est réalisé par l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où le portefeuille d'expositions est conservé au bilan de l'établissement assujéti originaire ;
- **tranche :** une fraction du risque de crédit établie contractuellement et qui est associée à une exposition ou à un certain nombre d'expositions. Chaque fraction comporte un risque de crédit qui lui est spécifique compte tenu du rang de subordination, indépendamment de la protection de crédit directement obtenue de tiers ;
- **position de titrisation :** une exposition sur une opération ou un montage de titrisation. Les positions de titrisation comprennent les expositions sur une titrisation résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change ;
- **ligne de liquidité :** la position de titrisation qui résulte d'un contrat de financement visant à assurer la ponctualité des flux de paiement aux investisseurs ;
- **programme de papier commercial adossé à des actifs (ABCP) :** programme de titrisation émettant de façon prédominante des titres sous la forme de papier commercial d'une durée initiale inférieure ou égale à un an.

Les critères de comptabilisation dans les comptes consolidés de ces opérations sont décrits dans l'annexe 1.4 aux états financiers "Principes et méthodes de consolidation". En application de ces critères, une opération de titrisation n'est pas considérée comme un montage déconsolidant et est réintégrée dans les comptes consolidés lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit Agricole S.A. même en l'absence de lien capitalistique.

Des informations complémentaires concernant les conduits sponsorisés par Crédit Agricole CIB pour compte de tiers sont présentées dans la partie Facteurs de risques, section relative aux risques particuliers induits par la crise financière.

1. Finalité et stratégie

1.1. OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Crédit Agricole CIB a deux natures d'exposition sur les opérations de titrisation pour compte propre :

- la première consiste à utiliser les titrisations pour gérer activement le portefeuille de financements des entreprises. Ces titrisations sont des achats de protection en complément d'un ensemble d'instruments de transfert de risque (*cf. chapitre "Gestion des risques" du rapport de gestion, partie Risque de crédit – Utilisation de dérivés de crédit*).

Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises et l'abaissement des niveaux de pertes. Cette activité est gérée par l'équipe *Credit Portfolio Management* (CPM). L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode fondée sur les notations. Dans cette activité, la banque n'achète ou ne conserve pas de protection sur la totalité des tranches : les expositions de la banque correspondent ainsi soit aux parts conservées des titrisations pour compte propre soit à des ventes de protection sur des tranches sur lesquelles la banque ne souhaite pas conserver de protection ;

- la deuxième correspond principalement à des investissements qui :
 - soit sont gérés en extinction,
 - soit sont des expositions dont le risque est considéré comme faible et que Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme, qui ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de *banking book* prudentiel dédié.

1.2. OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE

Le groupe Crédit Agricole S.A. réalise pour le compte de la clientèle des opérations de titrisation dans lesquelles :

- il sponsorise des conduits *multisellers* (ABCP) et des véhicules émetteurs de titres long terme *via* des lignes de liquidité et de lettres de crédit ;
- il participe directement au financement par la détention des titres commerciaux ABCP et ABS.

Les sous-jacents financés sont diversifiés à la fois au regard des catégories d'actifs et des pays d'origine. La catégorie d'actifs la plus importante est la créance commerciale suivie par les crédits automobiles. Les pays d'origine des actifs sont principalement la France, les États-Unis et l'Italie.

1.3. SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ EN 2011

L'activité de titrisation du groupe Crédit Agricole S.A. *via* sa filiale CACIB s'est caractérisée en 2011 par :

- l'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux États-Unis et sa réouverture en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (*arrangeur and bookrunner*) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients "Institutions financières" notamment dans le secteur automobile et dans le financement à la consommation.
- sur le marché des conduits ABCP, Crédit Agricole CIB a maintenu son rang parmi les leaders de ce segment, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement Corporate, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la Banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement encore compétitives en dépit du contexte de marché peu favorable depuis le mois d'août 2011.

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR RÔLE

(en millions euros)	EAD titrisés au 31/12/2011						TOTAL
	Classique			Synthétique			
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
Prêts immobiliers résidentiels	507	-	272	435	-	-	1 214
Prêts immobiliers commerciaux	121	63	308	93	-	-	585
Créances sur cartes de crédit	1	-	-	-	-	-	1
<i>Leasing</i>	-	-	1 580	-	-	-	1 580
Prêts aux entreprises et PME	685	1 728	-	29 933	3 060	-	35 406
Prêts à la consommation	30	37	1 499	-	-	-	1 566
Créances commerciales	-	4 943	4 942	-	-	-	9 885
Retitrisation	260	673	-	72	102	-	1 107
Autres actifs	1 770	447	4 364	27	-	-	6 608
TOTAL	3 374	7 891	12 965	30 560	3 162	-	57 952

2. Opérations de titrisation traitées en approche IRB

L'essentiel des positions de titrisation du groupe Crédit Agricole est traité selon les approches du cadre IRB-titrisation à savoir :

- la méthode fondée sur les notations externes *Rating Based Approach* (RBA) pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) de notation externe publique. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poors, Moody's, FitchRatings et Dominion Bond Rating Services (DBRS) ;
- l'approche évaluation interne *Internal Assessment Approach* (IAA) ;
- la méthode de la formule réglementaire : *Supervisory Formula Approach* (SFA) pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR MÉTHODE DE PONDÉRATION

(en millions euros)	EAD Titrisés au 31/12/2011			
	SFA	IAA	RBA	TOTAL
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	1 214	1 214
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	585	585
Créances sur cartes de crédit	-	-	1	1
Leasing	-	1 558	22	1 580
Prêts aux entreprises et PME	32 301	-	3 107	35 408
Prêts à la consommation	-	650	916	1 566
Créances commerciales	104	9 781	-	9 885
Retitrisation	-	-	1 107	1 107
Autres actifs	1 772	2 429	2 406	6 607
TOTAL	34 177	14 418	9 358	57 953

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR PONDÉRATION

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE	57 953	56 716
Méthode fondée sur les notations externes	9 358	12 434
Pondération 6-10 %	6 393	8 723
Pondération 12-35 %	1 163	1 724
Pondération 40-75 %	547	360
Pondération 100-650 %	1 183	1 580
Pondération = 1 250 %	73	46
Approche évaluation interne	14 418	12 815
Pondération moyenne (%)	11,03	9,53
Méthode de la formule réglementaire	34 177	31 467
Pondération moyenne (%)	8,85	9,48
Encours pondérés	8 207	8 885
Exigence de fonds propres	657	711

Parts déductibles des fonds propres

Au 31 décembre 2011, le montant total des parts conservées déductibles des fonds propres Bâle 2 s'élève à 2 018 millions d'euros.

3. Opérations de titrisation traitées en approche standard

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
ENCOURS TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES	812,8	714,9
Titrisations classiques	812,8	714,9
Titrisations synthétiques	-	-

L'encours brut des expositions titrisées en méthode standard est marginal par rapport à l'exposition brute en approche fondée sur les notations internes (cf. paragraphe "Approche fondée sur les notations internes").

MONTANTS AGRÉGÉS DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES (VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE) PAR CATÉGORIE DE PONDÉRATION

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
MONTANT AGRÉGÉ DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES	801,2	701,4
Bénéficiaire d'une évaluation externe de crédit	786,5	683,3
Pondération 20 %	751,3	671,3
Pondération 40 %	-	-
Pondération 50 %	22,0	4,0
Pondération 100 %	6,6	5,8
Pondération 225 %	-	-
Pondération 350 %	6,6	2,2
Pondération 650 %	-	-
Pondération = 1 250 %	14,6	18,1
Approche par transparence	-	-

L'essentiel de ces positions correspond au compartiment "titrisation" d'OPCVM détenu en portefeuille bancaire et traité par transparence.

IV. Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les expositions sur actions du groupe Crédit Agricole S.A., hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus "conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire". Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés.

L'objectif poursuivi dans le cadre de prises de participations non consolidées est l'intention de gestion (actifs financiers à la juste valeur par résultat ou sur option, actifs financiers disponibles à la vente, placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) telle qu'elle est décrite dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables – Instruments financiers".

Les techniques comptables et les méthodes de valorisation utilisées sont décrites dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

(en milliards d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque
Expositions sur actions en approche notations internes	7,5	7,0	8,7	8,3
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	1,5	1,5	1,9	1,9
Montants des expositions sur actions cotées	3,0	2,9	3,6	3,5
Montants des autres expositions sur actions	3,0	2,6	3,2	2,9
Expositions sur actions en approche standard	4,0	2,5	4,7	2,7
TOTAL DES EXPOSITIONS SUR ACTIONS	11,5	9,5	13,4	11,0

L'exposition sur actions en approche standard comprend notamment les engagements de garantie donnés par Ségespar Finance, filiale d'Amundi, au profit de certains OPCVM gérés par Amundi. Compte tenu du facteur de conversion (CCF) réglementaire sur cette exposition, la valeur exposée au risque global est nettement inférieure à l'exposition brute.

L'exposition sur actions en approche notations internes correspond essentiellement aux portefeuilles des Caisses régionales, de Crédit Agricole S.A., de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole Investissement et Finance. Elle s'élève à 7,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011 (contre 8,7 milliards au 31 décembre 2010).

La fraction de gains latents sur instruments de capitaux propres neutralisée dans les fonds propres de base s'élève à 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2011 (contre un gain latent de 0,7 milliard d'euros déduit des fonds propres de base au 31 décembre 2010).

Le montant cumulé des plus-values ou moins-values réalisées sur les ventes et liquidations sur la période sous revue est présenté dans l'annexe 4 aux états financiers "Notes relatives au compte de résultat".

► RISQUE DE MARCHÉ

I. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie "Facteurs de risques – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché" du rapport de gestion.

II. Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie "Facteurs de risques – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché" du rapport de gestion.

III. Risque de taux lié aux opérations autres que celles incluses dans le portefeuille de négociation – Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie "Facteurs de risques – Gestion du bilan – Le risque de taux d'intérêt global" du rapport de gestion.

► RISQUE OPÉRATIONNEL

I. Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie "Facteurs de risques – Risques opérationnels – Méthodologie" du rapport de gestion.

II. Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie "Facteurs de risques – Assurance et couverture des risques opérationnels" du rapport de gestion.

Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole

2

au 31 décembre 2011 arrêtés par le Conseil d'administration
de Crédit Agricole S.A. en date du 22 février 2012

► Cadre général	122
LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	122
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	122
PARTIES LIÉES	124
► États financiers consolidés	126
COMPTE DE RÉSULTAT	126
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	127
BILAN ACTIF	128
BILAN PASSIF	129
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	130
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	131
► Notes annexes aux états financiers	134
Note 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	134
Note 2 Informations significatives de l'exercice	155
Note 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	163
Note 4 Notes relatives au compte de résultat	179
Note 5 Informations sectorielles	187
Note 6 Notes relatives au bilan	193
Note 7 Avantages au personnel et autres rémunérations	215
Note 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties	222
Note 9 Reclassements d'instruments financiers	224
Note 10 Juste valeur des instruments financiers	226
Note 11 Événements postérieurs à la clôture	232
Note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011	233
► Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	247

Cadre général

► LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Composé de 2 531 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central "Crédit Agricole S.A." et de leurs filiales, le groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE 77/780) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que l'ensemble que constituent l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de *reporting* représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du réseau Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au Règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de *reporting* sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de *reporting* est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central "Crédit Agricole S.A."

► RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole – Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ("FRBLS") destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 609,8 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2011 à 904 millions d'euros, dont une dotation de l'année pour 28 millions d'euros et est comptabilisé dans les réserves consolidées du Groupe.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties *Switch*

Le dispositif *Switch*, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

► PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Autres conventions entre actionnaires

Aucun nouveau protocole ayant fait l'objet d'une information publique et impliquant Crédit Agricole n'a été mis en place au 31 décembre 2011.

Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole est présentée en note 12. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au Groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2011 sont relatifs aux groupes Newedge, UBAF, Menafinance, FGA Capital et Forso, pour les montants suivants : prêts et créances sur les établissements de crédit : 2 709 millions d'euros ; prêts et créances sur la clientèle : 2 186 millions d'euros ; dettes envers les établissements de crédit : 2 768 millions d'euros ; dettes envers la clientèle : 592 millions d'euros.

Les effets de ces transactions sur le compte de résultat de l'exercice 2011 ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans les principes comptables (note 1.3), les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations" définies.

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Compte tenu de la structure mutualiste du groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l'entité de *reporting*, la notion de dirigeant tel que définie par IAS 24 n'est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole.

À ce titre, l'information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n'est pas présentée.

États financiers consolidés

► COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	4.1	45 024	42 180
Intérêts et charges assimilés	4.1	(22 038)	(19 796)
Commissions (produits)	4.2	14 883	14 774
Commissions (charges)	4.2	(4 150)	(3 978)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(3)	2 298
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	(3 435)	3 330
Produits des autres activités	4.5	34 551	31 435
Charges des autres activités	4.5	(29 703)	(36 037)
Produit net bancaire		35 129	34 206
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	(20 517)	(19 725)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(1 112)	(1 124)
Résultat brut d'exploitation		13 500	13 357
Coût du risque	4.8	(6 708)	(5 191)
Résultat d'exploitation		6 792	8 166
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	2.2	(789)	(900)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	10	(181)
Variations de valeur des écarts d'acquisition ⁽²⁾	2.5	(2 049)	(477)
Résultat avant impôt		3 964	6 608
Impôts sur les bénéfices	4.10	(2 851)	(2 538)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		14	21
Résultat net		1 127	4 091
Intérêts minoritaires		315	480
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		812	3 611

(1) Au 31 décembre 2011, comprend l'impact des dépréciations des valeurs de mises en équivalence de BES et de Bankinter (cf. note 2.2). Au 31 décembre 2010, comprend l'impact net de la déconsolidation d'Intesa Sanpaolo pour - 1 243 millions d'euros.

(2) Au titre de 2011, correspond à la dépréciation des écarts d'acquisition en lien avec la mise en œuvre du plan d'adaptation du Groupe et à l'évolution des paramètres de valorisation (cf. note 2.5).

► RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Les montants sont présentés net d'impôts.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du Groupe		812	3 611
Gains et pertes sur écarts de conversion		79	151
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(1 950)	(900)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		190	(98)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		14	(51)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		(1 667)	(898)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		55	(62)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	(1 612)	(960)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		(800)	2 651
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		305	540
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(495)	3 191

► BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, banques centrales	6.1	31 370	31 749
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2	487 617	412 165
Instruments dérivés de couverture	3.1-3.2-3.4	35 905	25 205
Actifs financiers disponibles à la vente	3.1-6.4-6.6	245 184	244 646
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	102 780	101 759
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	799 005	759 452
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		10 936	5 853
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.9	21 649	26 186
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	8 298	8 671
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	97 042	74 916
Actifs non courants destinés à être cédés	6.13	303	1 610
Participation aux bénéfices différée	6.16	4 273	1 477
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.2	3 693	4 359
Immeubles de placement	6.14	3 146	3 112
Immobilisations corporelles	6.15	7 999	7 939
Immobilisations incorporelles	6.15	2 011	1 876
Écarts d'acquisition	2.5	18 325	19 871
TOTAL DE L'ACTIF		1 879 536	1 730 846

► **BILAN PASSIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales	6.1	355	979
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	435 835	341 366
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	38 191	27 404
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	126 395	123 189
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	666 740	623 299
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3	166 288	188 463
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 299	3 019
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	3 043	2 390
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	86 885	70 623
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.13	39	1 472
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.16	232 126	231 994
Provisions	6.17	6 517	6 187
Dettes subordonnées	3.2-3.3	33 068	33 028
Total dettes		1 802 781	1 653 413
Capitaux propres		76 755	77 433
Capitaux propres part du Groupe		70 651	71 483
Capital et réserves liées		23 720	23 169
Réserves consolidées		46 964	43 936
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(845)	767
Résultat de l'exercice		812	3 611
Intérêts minoritaires		6 104	5 950
TOTAL DU PASSIF		1 879 536	1 730 846

▶ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées		Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2010 ⁽²⁾	7 297	59 743	67 040	1 740		68 780	5 921	74 701
Augmentation de capital	513	86	599			599		599
Variation des titres autodétenus		10	10			10		10
Dividendes versés en 2010		(1 609)	(1 609)			(1 609)	(331)	(1 940)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		932	932			932		932
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires		(20)	(20)			(20)	(150)	(170)
Mouvements liés aux paiements en actions		48	48			48		48
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	513	(553)	(40)			(40)	(481)	(521)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(898)		(898)	60	(838)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence ⁽²⁾		6	6	(62)		(56)		(56)
Résultat au 31/12/2010					3 611	3 611	480	4 091
Autres variations		99	99	(13)		86	(30)	56
Capitaux propres au 31 décembre 2010 ⁽²⁾	7 810	59 295	67 105	767	3 611	71 483	5 950	77 433
Affectation du résultat 2010		3 611	3 611		(3 611)			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	7 810	62 906	70 716	767	-	71 483	5 950	77 433
Augmentation de capital	408	146	554			554		554
Variation des titres autodétenus		22	22			22		22
Dividendes versés en 2011		(1 677)	(1 677)			(1 677)	(332)	(2 009)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		981	981			981		981
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires		(33)	(33)			(33)	(134)	(167)
Mouvements liés aux paiements en actions		5	5			5		5
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	408	(556)	(148)			(148)	(466)	(614)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(1 667)		(1 667)	(10)	(1 677)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence ⁽²⁾		9	9	55		64		64
Résultat au 31/12/2011					812	812	315	1 127
Autres variations		107	107			107	315	422
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011	8 218	62 466	70 684	(845)	812	70 651	6 104	76 755

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Les montants publiés en 2010 ont été modifiés par la réaffectation en réserves latentes de la quote-part des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence pour - 86 millions d'euros au 31 décembre 2009, et par une variation de - 62 millions sur l'exercice 2010.

► TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts	3 964	6 608
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 166	1 430
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	2 049	476
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	11 416	3 547
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	789	900
Résultat net des activités d'investissement	241	191
Résultat net des activités de financement	4 613	4 067
Autres mouvements	2 471	108
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	22 745	10 719
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	13 556	(2 818)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(15 679)	(184)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(19 086)	(40 169)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(6 889)	17 612
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	117	136
Impôts versés	(1 113)	(4 770)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(29 094)	(30 193)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	(2 385)	(12 866)
Flux liés aux participations	(1 389)	249
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 203)	(1 282)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(2 592)	(1 033)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(185)	(729)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	17 471	503
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	17 286	(226)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	774	1 507
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	13 083	(12 618)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	39 096	51 716
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾	31 092	35 317
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	8 004	16 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	52 179	39 096
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾	31 009	31 092
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	21 170	8 004
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	13 083	(12 620)

(1) Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 et de la trésorerie des entités reclassées en Activités destinées à être cédées.

(2) Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence

Pour l'année 2011, ce montant comprend, notamment, le versement des dividendes d'Eurazeo pour 25 millions d'euros, de Bank Saudi Fransi pour 26 millions d'euros et de Banco Espirito Santo pour 16 millions d'euros.

Flux liés aux participations

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.1.

L'impact net des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) sur la trésorerie du Groupe s'établit à - 1 107 millions d'euros, portant notamment sur l'acquisition de titres Carispezia pour - 293 millions d'euros, la rémunération des apports d'agences par Intesa Sanpaolo S.p.A. à Cariparma pour - 288 millions d'euros et à FriulAdria pour - 69 millions d'euros ainsi que la cession des titres de Crédit Uruguay Banco (- 132 millions d'euros nets de la trésorerie cédée) et de SCB Cameroun (- 123 millions d'euros nets de la trésorerie cédée).

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions des titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 282 millions d'euros portant principalement sur l'acquisition des titres d'Eurosic pour - 130 millions d'euros, l'acquisition des titres Altarea pour - 56 millions d'euros et l'acquisition des titres de la SCI holding Dahlia pour - 40 millions d'euros compensées par la cession des droits préférentiels de souscription Intesa Sanpaolo S.p.A pour 64 millions d'euros.

Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires

Ce poste inclut à hauteur de - 719 millions d'euros les dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le groupe Crédit Agricole à ses actionnaires et sociétaires et aux actionnaires minoritaires des filiales, l'augmentation de capital des Caisses locales pour 235 millions d'euros, de Cariparma souscrite par les minoritaires à hauteur de 53 millions d'euros, l'augmentation de capital de Bes Vida souscrite par les minoritaires à hauteur de 63 millions d'euros ainsi que la quote-part d'augmentation de capital souscrite par les minoritaires dans Emporiki Bank Cyprus pour 33 millions d'euros.

Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours de l'année 2011, les émissions de la dette obligataire s'élèvent à 33 018 millions d'euros et les remboursements s'élèvent à - 11 519 millions d'euros. Les émissions des dettes subordonnées s'élèvent à 469 millions d'euros et les remboursements à 393 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

Notes annexes aux états financiers

Note 1

Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve-out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2010 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'État	19 juillet 2010 (UE n° 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies	19 juillet 2010 (UE n° 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC 13	18 février 2011 (UE n° 149/2011)	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

Le Groupe n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R.04.

1.3 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat/affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, le groupe Crédit Agricole a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en *mark-to-market*.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Le groupe Crédit Agricole enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "Actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "Prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie “Actifs financiers détenus à des fins de transaction” vers les catégories “Actifs financiers disponibles à la vente” ou “Actifs financiers détenus jusqu’à l’échéance”, si les critères d’éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l’actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole en application de l’amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l’IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d’IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les éléments d’actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l’égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *pro rata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie “Prêts et créances”. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l’initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d’intérêt effectif. Le taux d’intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l’encours net d’origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d’intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie “Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature” et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d’intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n’a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en “Prêts et créances” sont dépréciées lorsqu’elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l’objet d’une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l’enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d’intérêt effectif d’origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s’agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s’agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n’entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L’évaluation d’une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d’un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le groupe Crédit Agricole constitue les dépréciations correspondant en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

■ Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre du projet Bâle 2, chaque entité du groupe Crédit Agricole détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle 2, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

■ Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations d'émissions structurées du groupe Crédit Agricole sont comptabilisées comme des passifs financiers de *trading* à la juste valeur par nature. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe, telles que constatées au cours du semestre précédent. Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés. Dans l'environnement actuel, nous avons estimé que cette méthodologie, qui utilise la référence à une période semestrielle, constitue une approche prudente et la plus représentative de la juste valeur de nos passifs.

Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve-out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et ;
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.17.

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

Les principes de détermination et de versement de la rémunération différée appliqués par le groupe Crédit Agricole respectent les dispositions réglementaires encadrant les rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques du Groupe (l'arrêté ministériel publié le 3 novembre 2009 et les Normes professionnelles de mise en œuvre pratique émises par la FBF). Ils prévoient une rémunération variable différée sur plusieurs années et payable en espèces indexées sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. ou en actions Crédit Agricole S.A.

La charge est constatée linéairement en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits (comprise entre 3 et 4 ans) pour tenir compte des conditions de présence et/ou de performance. Pour les rémunérations réglées en trésorerie, la dette correspondante est révisée jusqu'à son règlement pour tenir compte de l'éventuelle non-réalisation de ces conditions et de la variation de valeur du titre Crédit Agricole S.A. Pour les rémunérations réglées en actions Crédit Agricole S.A. la charge correspondante est révisée si les conditions d'acquisitions ne sont pas réalisées.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turn-over*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Crédit Agricole n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 1^{er} janvier 2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

Plans de retraite – régimes à cotisations définies :

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07 novembre 2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique "frais de personnel" en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paiements à base d'actions".

Une augmentation de capital réservée aux salariés a été effectuée par le Groupe en 2011.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des "réserves consolidées part du Groupe".

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du *goodwill* ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

■ les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (accord de distribution par exemple).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat ;

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêt et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans l'annexe 4.5 "Produits et charges nets des autres activités".

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité miroir" au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif ("Provisions techniques des contrats d'assurance") ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

La participation aux bénéfices différée est déterminée en deux étapes :

- en affectant les plus ou moins-values latentes des actifs aux contrats d'assurance avec participation bénéficiaire sur une moyenne historique de trois ans ;
- puis dans un deuxième temps, en appliquant aux revalorisations portant sur les contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, une clé de partage historique observée sur les trois dernières années pour les titres amortissables, et une clé de 100 % pour les autres actifs financiers.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008. Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole incluent :

- les comptes de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central ;
- les comptes des établissements affiliés à l'organe central en application de la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, qui constituent avec Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales "l'entité de reporting" ;
- et toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales disposent d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales détiennent, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales détiennent la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présumées avoir une influence notable lorsqu'ils détiennent, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Consolidation des entités *ad hoc*

La consolidation des entités *ad hoc* (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité *ad hoc* est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par l'entité de *reporting*, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit Agricole selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité *ad hoc* ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique", cette société a délégué ses pouvoirs de décision ;
- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ; ou
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par l'entité de *reporting* sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de l'entité de *reporting* ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de l'entité de *reporting* ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises.

À la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, pour les opérations réalisées après le 1^{er} janvier 2010, comptabilisées pour leur juste valeur (si celle-ci peut être déterminée de manière fiable) même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat.

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, ces clauses n'étaient intégrées dans le coût d'acquisition de l'entité acquise que quand leur réalisation devenait probable même après la période d'affectation de douze mois.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, le coût d'acquisition contenait également les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

Pour les opérations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2010, les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique "Écarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste "Réserves consolidées part du Groupe" ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, la valeur de l'écart d'acquisition à l'actif reste inchangée mais il fait l'objet d'une réallocation entre les capitaux propres part du Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Note 2

Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2011 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 Événements significatifs de la période

2.1.1 PLAN D'ADAPTATION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Au 31 décembre 2011, l'environnement macro-économique dans lequel évolue le Crédit Agricole est significativement affecté par :

- une crise sans précédent qui, après avoir pendant près de trois ans affecté les institutions financières, remet désormais en cause la solvabilité des États et touche par conséquent les dettes souveraines de certains États de la zone Euro. La défiance des investisseurs pèse sur l'ensemble des refinancements ;
- des exigences réglementaires qui s'intensifient et s'accroissent (liquidité et solvabilité – Tests EBA – Bâle 2.5 et Bâle 3).

Dans ce contexte, la Direction générale de Crédit Agricole S.A., afin de répondre aux nouvelles contraintes économiques et réglementaires, visibilité économique réduite, accès contraint à la liquidité, refinancement sous tension, exigences prudentielles renforcées, a annoncé lors de la conférence Cheuvreux du 28 septembre 2011 des objectifs d'adaptation du Groupe, à savoir une réduction structurelle de 50 milliards d'euros de l'endettement du Groupe entre juin 2011 et décembre 2012 et un programme de refinancement moyen/long terme 2012 de 12 milliards d'euros sur les marchés à comparer à un programme initial de 22 milliards d'euros sur 2011.

Les métiers du groupe Crédit Agricole ont procédé à l'identification des arbitrages à réaliser pour atteindre ces objectifs (réduction ou cession de certaines activités, focalisation sur les métiers à forte rentabilité intrinsèque et/ou sources de liquidités...), à la définition des modalités pratiques de leur mise en œuvre. Les différentes mesures prises et les impacts financiers et comptables attendus ont été présentés le 14 décembre 2011 pour affirmer et démontrer que le groupe Crédit Agricole s'adapte et relève les défis dans cet environnement fortement contraint.

Au 31 décembre 2011, l'impact de ces décisions se traduit, pour les entités impactées par ce Plan d'adaptation par :

- la dotation de provisions pour restructuration à hauteur de 393 millions d'euros (cf. note 4.6) ;
- une diminution des valeurs d'utilité des filiales qui, compte tenu de l'évolution des paramètres de valorisation, conduit à la dépréciation des écarts d'acquisition sur les UGT pour 1 671 millions d'euros (hors dépréciation de 379 millions d'euros de l'écart d'acquisition sur Emporiki Bank comptabilisée au 1^{er} semestre 2011) (cf. note 2.5) ;
- l'ajustement de la valorisation de portefeuilles de créances engagés dans un processus de cession et l'effet des cessions effectives des portefeuilles de créances, soit un impact négatif de 357 millions d'euros en produit net bancaire ou en coût du risque (selon la classification comptable des créances).

2.1.2 VALORISATION DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La valeur d'utilité des sociétés mises en équivalence, déterminée selon une méthode identique à celle retenue pour la valorisation des écarts d'acquisition, a conduit à une dépréciation des titres mis en équivalence à hauteur de 617 millions d'euros sur Bankinter et 269 millions d'euros sur BES (cf. annexe 2.2). Ces dépréciations reflètent la dégradation du consensus de marché et l'évolution des paramètres de valorisation, fonds propres alloués et taux d'actualisation.

2.1.3 EXPOSITION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE À LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN GRÈCE

Exposition du groupe Crédit Agricole à la dette souveraine grecque

L'exposition du Groupe passe de 349 millions d'euros au 30 juin 2011 à 115 millions d'euros au 31 décembre 2011 sur l'activité bancaire et de 4 974 millions d'euros à 1 890 millions d'euros sur l'activité Assurance (cf. annexe 6.7).

Pour l'activité bancaire, les informations sont présentées en valeur nette des dépréciations et effet brut et net des couvertures. Pour l'activité d'assurance, elles sont présentées en valeur nette de dépréciation et elles correspondent à l'exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance-vie de partage entre assureurs et assurés.

Exposition au risque de crédit en Grèce

En dehors de l'exposition à la dette souveraine de l'État grec, le groupe Crédit Agricole est exposé à hauteur de 25 687 millions d'euros au 31 décembre 2011 sur les portefeuilles suivants :

(en millions d'euros)	Encours de crédit	Dont Encours de crédit douteux	Dépréciation	Taux de dépréciation	Encours de crédit net
Particuliers & Professionnels	13 009	5 536	2 827	21,73 %	10 182
Entreprises	2 930	953	536	18,29 %	2 394
Grandes Entreprises	9 748	1 214	1 048	10,75 %	8 700
Dont Maritime	3 692	86	119	3,22 %	3 572
TOTAL GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	25 687	7 703	4 411	17,17 %	21 276
Dont Emporiki Bank ⁽¹⁾	22 291	7 268	3 980	17,85 %	18 311

(1) Dont 1,1 milliard d'euros d'exposition aux entreprises publiques et aux collectivités locales grecques, dont 415 millions d'euros au titre des expositions sur trois entreprises publiques (Hellenic Railways Org – OSE, Hellenic Defense Systems – EAS et Athens Urban Transport Org – OASA)

Dépréciation de l'écart d'acquisition d'Emporiki Bank

La dégradation de la situation en Grèce a eu pour conséquence de revoir les perspectives de résultats d'Emporiki Bank, et dès le premier semestre 2011, d'en tirer toutes les conséquences :

- dépréciation totale de l'écart d'acquisition de Crédit Agricole dans Emporiki Bank, soit une dépréciation complémentaire de 379 millions d'euros. Les dépréciations de 2009 et 2010 s'étaient élevées à respectivement 525 millions d'euros et 445 millions d'euros ;
- dépréciation des impôts différés actifs pour un montant de 148 millions d'euros. Le stock résiduel des impôts différés actifs ressort à 133 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Refinancement par Crédit Agricole S.A. de sa filiale Emporiki Bank

Emporiki poursuit la politique de refinancement mise en place depuis le début de l'année 2011 visant à se procurer davantage de ressources propres et à réduire ainsi son refinancement auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, dans un contexte de forte concurrence, Emporiki Bank est parvenu à augmenter sa part de marché sur la collecte et a, par ailleurs, mobilisé des réserves éligibles auprès de la BCE à hauteur de 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2011. Ces mesures ont permis de ramener à 5,5 milliards d'euros le montant de refinancement accordé par Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2011. Début 2012, Emporiki a bénéficié d'une augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. permettant de restaurer sa solvabilité. À l'issue de la recapitalisation de sa filiale, l'exposition de Crédit Agricole S.A. en capital s'élève à 1,3 milliard euros.

Emporiki Bank a communiqué à la Banque de Grèce l'actualisation de son *business plan* pour la période 2012-2015 construit sur la base des dernières données économiques disponibles. Crédit Agricole S.A. va mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ce *business plan* et a, par ailleurs, décidé de participer au plan de soutien du secteur privé à la Grèce dont les principaux termes ont été rendus publics suite à la réunion de l'*Eurogroup* du 20 février 2012. Si certaines incertitudes entourant les perspectives de la Grèce devaient se traduire par une détérioration significative de la situation économique et politique du pays ou des conditions d'exploitation d'Emporiki Bank, Crédit Agricole S.A. pourrait être amené à envisager toutes les solutions susceptibles de permettre d'y faire face pour préserver ses intérêts.

Offre publique de rachat des minoritaires d'Emporiki Bank

Crédit Agricole S.A. a déposé en mai 2011 auprès de la Commission Hellénique des Marchés de Capitaux (CHMC) un projet d'offre publique volontaire d'achat portant sur le solde du capital (soit 4 %) de sa filiale grecque Emporiki Bank of Greece S.A. non encore détenu par Crédit Agricole S.A. et Sacam International SAS, pour retirer la banque de la Bourse d'Athènes.

À l'issue de son offre publique sur les titres Emporiki Bank (1,76 euro par action) réalisée en juillet 2011 et après une procédure de retrait obligatoire, le groupe Crédit Agricole a porté sa détention à 100 % au capital de sa filiale grecque. Au terme de cette opération, la banque a demandé le retrait des titres Emporiki Bank à la Bourse d'Athènes.

L'opération de retrait a été approuvée le 26 octobre 2011 par le Conseil d'administration de la Commission Hellénique des Marchés des Capitaux (CHMC).

Le rachat des minoritaires s'est traduit dans les comptes par un impact de - 47 millions sur la part Groupe des capitaux propres.

Avance de Crédit Agricole S.A. à sa filiale Emporiki Bank

Afin de permettre à sa filiale Emporiki Bank de respecter les ratios réglementaires en fin d'année, Crédit Agricole S.A. a réalisé une avance complémentaire de 1,6 milliard d'euros, portant le montant de son avance à 2 milliards d'euros, qui ont été convertis en augmentation de capital le 24 janvier 2012.

2.1.4 ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition, et ce, pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent, les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Sur les opérations de la période, les intérêts minoritaires ont été comptabilisés pour leur quote-part dans les actifs et passifs identifiables, conformément à IFRS 3.

Développement du groupe Crédit Agricole en Italie

Conformément aux modalités prévues par l'accord passé avec Intesa Sanpaolo et annoncé le 18 février 2010, le groupe Crédit Agricole poursuit l'extension de sa présence en Italie avec la finalisation au 1^{er} semestre 2011, de l'acquisition par Cariparma et FriulAdria de Carispezia et d'un réseau d'agences d'Intesa Sanpaolo, portant le total du réseau du groupe Crédit Agricole en Italie à 902 agences.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole, au travers de sa filiale Cariparma détenue à 85 %, a acquis, aux conditions de marché, pour un montant total en numéraire de 740 millions d'euros :

- le 3 janvier 2011, 80 % du capital de Cassa di Risparmio della Spezia (ou Carispezia), filiale du groupe Intesa Sanpaolo pour 288 millions d'euros. À l'issue de cette acquisition, le groupe Crédit Agricole détient 68 % du capital de Carispezia et en assure donc le contrôle exclusif ;
- par ailleurs, le 27 mars 2011, un premier ensemble de 11 agences acquises auprès de Banca CR Firenze S.p.A., filiale d'Intesa Sanpaolo, a également été transféré à Cariparma. Cet apport est rémunéré par une augmentation de capital de 52 millions d'euros ;
- le 30 juin 2011, un second ensemble de 85 agences a été transféré à Cariparma (70 agences) et à sa filiale FriulAdria (15 agences). Cet apport est rémunéré par une augmentation de capital de 331 millions d'euros chez Cariparma et 69 millions d'euros chez FriulAdria.

Après comptabilisation à leur juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables de Carispezia et des 96 agences, un écart d'acquisition total a été enregistré pour 512 millions d'euros, dont 425 millions d'euros part du Groupe. Cet écart d'acquisition est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Banque de Proximité à l'International".

Acquisition de Centea

Le groupe belge de bancassurance KBC et le Crédit Agricole de Belgique (dont Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales Nord-Est et Nord de France détiennent ensemble 50 % du capital) ont finalisé le 1^{er} juillet 2011 l'accord de cession de la banque d'épargne Centea pour un montant total de 525 millions d'euros.

Centea a été consolidé en intégration globale à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du Groupe est de 13,8 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Cette acquisition représente une étape importante dans la politique de croissance et de diversification poursuivie par le Crédit Agricole de Belgique depuis quelques années. Le nouvel ensemble constituera un acteur important du paysage bancaire belge avec le deuxième plus grand réseau d'agents indépendants du pays.

2.1.5 CÉSSIONS DE L'EXERCICE

Cession de Credit Uruguay Banco (IFRS 5)

Poursuivant son désengagement des pays non coopératifs en matière fiscale, Crédit Agricole S.A. avait signé le 4 mai 2010 un accord portant sur la vente par Crédit Agricole S.A. à Banco Bilbao Vizcaya Argentaria Uruguay de 100 % du capital de Credit Uruguay Banco, sa filiale de banque de détail en Uruguay, pour 74 millions d'euros.

La réalisation effective de cette opération est intervenue au cours du premier trimestre 2011 à l'issue de la validation des autorités financières et réglementaires uruguayennes et espagnoles à laquelle était soumise cette opération.

La cession a dégagé une moins-value nette d'impôt et de frais de cession de 4 millions d'euros, présentée en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession", avec un effet négatif non significatif sur le résultat dilué par action des activités abandonnées (cf. note 6.18 Résultat par action).

Cession de SCB Cameroun (IFRS 5)

La cession de 51 % du capital de la SCB Cameroun à Attijariwafa Bank a été finalisée le 8 avril 2011. Cette opération complète la cession de 14 % du capital de la SCB à l'État camerounais réalisée le 7 avril 2011.

Avec ces opérations, se termine la mise en œuvre du projet engagé il y a plus de deux ans, à savoir la cession par le groupe Crédit Agricole de ses participations dans des banques subsahariennes au groupe Attijari en contrepartie de la montée au capital du Crédit du Maroc et de Wafasalaf.

Les cessions ont dégagé une plus-value de 13 millions d'euros, présentée en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession".

Cession d'Eurofactor UK (IFRS 5)

En application de la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", les éléments de compte de résultat, actifs et passifs d'Eurofactor UK avaient été reclassés au premier semestre 2011 en Résultat, Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés.

La cession effective, qui est intervenue le 29 juillet 2011, a dégagé un résultat de cession de 4,8 millions d'euros, présentée en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession".

Cession de Winchester Global Trust Company Ltd (IFRS 5)

La cession de Winchester Global Trust Company Ltd a eu lieu au 30 novembre 2011 au profit des dirigeants actuels de la compagnie. L'impact en résultat est non significatif.

Accord de cession de Crédit Agricole Private Equity et des fonds de Crédit Agricole Capital Investment Finance gérés par Crédit Agricole Private Equity (IFRS 5)

Crédit Agricole et Coller Capital ont annoncé le 16 décembre 2011 la signature d'un accord portant sur la cession par Crédit Agricole S.A. à Coller Capital de 100 % du capital de Crédit Agricole Private Equity et de la majeure partie des fonds détenus par Crédit Agricole Capital Investment Finance.

La finalisation de cette opération est soumise à l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités compétentes et devrait intervenir au cours du premier trimestre 2012.

Le groupe Crédit Agricole Private Equity ainsi que les fonds de Crédit Agricole Capital Investment Finance gérés par Crédit Agricole Private Equity sont classés en "Actifs non courants destinés à être cédés" dans les comptes du Groupe.

2.1.6 AUTRES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE**Restructuration de BFT**

Les activités de la Banque de Financement et Trésorerie ont été rattachées aux différents métiers du Groupe en 2011 (Crédit Agricole S.A., CACEIS, Amundi et Crédit Agricole CIB). Cette réorganisation est réalisée sur le plan juridique par des transferts d'équipes et d'actifs vers les différents métiers du Groupe.

Après transferts de ces actifs, les titres BFT détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à Crédit Agricole CIB pour les activités restantes dont principalement les financements aux collectivités locales, pour préparer la fusion, prévue courant 2012, de BFT avec Crédit Agricole CIB. Cette activité sera ainsi filialisée chez Crédit Agricole CIB.

Les transferts internes d'actifs et de titres vers des entités du Groupe non détenues à 100 % par le groupe Crédit Agricole (Amundi à 75 %) se traduisent par une dilution de Crédit Agricole constatée par capitaux propres pour un montant non significatif.

Accord de partenariat avec CITIC Securities

L'année 2011 a été marquée par la signature d'un accord de partenariat avec CITICS visant à la création d'un leader mondial du courtage, doté d'une solide présence locale afin de mieux servir les clients et investisseurs partout dans le monde. CITICS deviendrait ainsi actionnaire minoritaire de CLSA et de Crédit Agricole Cheuvreux avec des participations de 19,9 % à leur capital. L'activation de cet accord est sujette à l'obtention des autorisations réglementaires d'usage et sa conclusion devrait intervenir en 2012.

Dilution de la participation de Crédit Agricole S.A. dans BES

Dans un objectif de renforcement de son ratio de solvabilité, BES a réalisé au 4^e trimestre 2011 une offre d'échange en actions des dettes subordonnées et d'actions préférentielles détenues par des investisseurs particuliers et institutionnels. La conversion de ces émissions s'est traduite par une augmentation de capital de 530 millions d'euros.

À l'issue de cette opération, le taux de détention du Groupe dans BES est porté à 20,5 % contre 23,85 % avant l'OPE. L'impact de cette dilution de la participation de Crédit Agricole S.A. sur le résultat net part du Groupe est de - 95 millions d'euros, dont l'effet a été enregistré dans la rubrique "Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence".

2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2011					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières	2 999					(767)
Bank Al Saudi Al Fransi	1 229	1 952	28 951	873	554	134
B.E.S.	888					(329)
Bankinter	555	555	59 491	1 104	181	(597)
Autres	327					25
Sociétés non financières	694					(22)
Eurazeo ⁽¹⁾	637	311	14 454	193	(100)	(24)
Autres	57					2
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	3 693					(789)

(1) Les données Total actif, Produit net bancaire et Résultat net sont celles publiées par la société Eurozeo au titre du 30 juin 2011.

La quote-part de résultat de BES intègre la constatation d'une perte de valeur de 269 millions d'euros et un effet dilutif de 95 millions d'euros soit un montant global de 364 millions d'euros.

La quote-part de résultat de Bankinter est impactée par une perte de valeur de 617 millions d'euros.

Ces pertes de valeur sont liées à la prise en compte de la dégradation du consensus et à l'évolution des paramètres de marché retenus pour la valorisation de la valeur d'utilité de ces investissements (cf. note 2.5).

(en millions d'euros)	31/12/2010					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières	3 659					(896)
Bank Al Saudi Al Fransi	1 067	2 007	24 589	887	566	141
B.E.S.	1 273	801	83 655	2 367	511	118
Bankinter ⁽¹⁾	1 084	486	54 025	1 102	151	(19)
Intesa Sanpaolo S.p.A. ⁽²⁾						(1 153)
Autres	235					17
Sociétés non financières	700					(4)
Eurazeo ⁽³⁾	634	599	15 032	2 959	10	(5)
Autres	66					1
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	4 359					(900)

La variation du poste "Participations dans les entreprises mises en équivalence" sur l'exercice 2010 est principalement due à la déconsolidation de la participation dans Intesa Sanpaolo, suite à la décision du Groupe, le 16 décembre 2010, de mettre fin au dispositif assurant sa représentation au Conseil de surveillance de cette société.

(1) Y compris une dépréciation de la valeur de mise en équivalence de 209 millions d'euros dont 57 millions d'euros dotés sur l'exercice.

(2) La participation dans Intesa Sanpaolo S.p.A., consolidée par la méthode de la mise en équivalence depuis le 30 juin 2009, a été reclassée en titres de participation non consolidés ("Actifs financiers disponibles à la vente") en décembre 2010. Le résultat mis en équivalence en 2010 de - 1 153 millions d'euros intègre la réévaluation par résultat de cette participation à sa juste valeur le 17 décembre 2010 (date de la perte d'influence notable).

(3) Les données Total actif sont celles publiées par la Société au titre du 30 juin 2010. Les données Produit net bancaire et Résultat net sont celles publiées par la société Eurazeo au deuxième semestre 2009 et premier semestre 2010.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2011. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence ont fait l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition, c'est-à-dire en exploitant les estimations de flux futurs attendus des sociétés concernées et en utilisant les paramètres de valorisation décrits dans la note 2.5.

2.3 Opérations de titrisation

OPÉRATIONS DE TITRISATION ASSURÉES POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE

Les informations sur les opérations de titrisation assurées pour le compte de la clientèle sont détaillées dans la partie Facteurs de risques – Risques particuliers induits par la crise financière.

OPÉRATIONS DE TITRISATION ASSURÉES POUR COMPTE PROPRE

Le groupe CA Consumer Finance procède à des opérations de titrisation pour compte propre. Au 31 décembre 2011, le groupe CA Consumer Finance gère en Europe 15 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 3 206 millions d'euros au 31 décembre 2011. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 9 044 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe CA Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

2.4 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs financiers disponibles à la vente" sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste (y compris créances rattachées) s'élève à 6 776 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 7 324 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, la moins-value latente sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Intesa Sanpaolo s'élève à 452 millions d'euros pour une juste valeur de 785 millions d'euros contre 1 237 millions d'euros au 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2011, Crédit Agricole S.A. considère qu'il n'y a pas d'indice objectif de dépréciation dans la mesure où cette moins-value latente n'est ni significative ni prolongée. Par conséquent, la variation de valeur de ces titres depuis le 17 décembre 2010 (date de la perte d'influence notable) est enregistrée en "gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres".

Au 31 décembre 2011, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La détention du Groupe s'élève à 480 millions d'euros.

Ces titres sont représentatifs de 33 % du capital de Crédit Logement mais ne confèrent pas d'influence notable sur cette entité codétenue par les différentes banques françaises.

Sur l'exercice 2011, le montant comptabilisé en résultat de dotations nettes sur dépréciations durables des titres de participation non consolidés est de 105 millions d'euros.

2.5 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2010 Brut	31/12/2010 Net	Augmentations (acquisitions) ⁽²⁾	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2011 Brut	31/12/2011 Net
Banque de proximité en France	5 593	5 587	2		(1)			5 595	5 588
■ dont Groupe LCL	5 558	5 558						5 558	5 558
■ dont Caisses régionales	35	29	2		(1)			37	30
Services financiers spécialisés	3 511	3 365			(247)		1	3 512	3 119
■ dont crédit à la consommation	3 047	3 047						3 047	3 047
■ dont <i>leasing & factoring</i>	464	318			(247)		1	465	72
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	4 708	4 708	9			5	(23)	4 699	4 699
■ dont gestion d'actifs	2 132	2 132				4	(2)	2 134	2 134
■ dont services aux institutionnels	665	665					(22)	643	643
■ dont assurances	1 274	1 274	4				(2)	1 276	1 276
■ dont banque privée internationale	637	637	5			1	3	646	646
Banque de financement et d'investissement	2 525	2 511			(1 137)	3	(2)	2 526	1 375
Banque de proximité à l'international	4 966	3 628	512		(665)	(4)	1	5 481	3 472
■ dont Grèce	1 628	379			(379)			1 628	
■ dont Italie	2 618	2 618	512		(226)			3 130	2 904
■ dont Pologne	264	264					1	265	265
■ dont Ukraine	124	63			(60)	(3)		127	
■ dont autres pays	332	304				(1)		331	303
Compte propre et divers	72	72						72	72
TOTAL	21 375	19 871	523		(2 050)	4	(23)	21 885	18 325
Part Groupe	21 154	19 650	437		(2 032)	4	(23)	21 578	18 036
Part Minoritaires	221	221	86		(18)			307	289

(1) Dont 22 millions d'euros liés à l'application de clauses d'ajustements de prix stipulées dans le contrat d'acquisition de 35 % complémentaires de CACEIS S.A. auprès de Natixis.

(2) L'acquisition de Carispezia et de 96 agences d'Intesa Sanpaolo a généré un écart d'acquisition de 512 millions d'euros après ajustement dans le délai d'affectation de l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles à 3 ans établies dans le cadre du Plan d'adaptation du Groupe annoncé fin septembre 2011. Des données prévisionnelles à 5 ans peuvent être utilisées pour certaines UGT afin de prendre en compte le cycle économique plus long des UGT concernées ;
- taux d'allocation des fonds propres alloués aux différents métiers : 7 % des emplois pondérés au 31 décembre 2011 pour les activités bancaires et 100 % de la marge de solvabilité pour les activités d'assurance ;
- taux de croissance à l'infini : taux différenciés par UGT, se répartissant selon le tableau ci-après ;

- taux d'actualisation : taux différenciés par UGT, se répartissant selon le tableau ci-après :

En 2011	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Banque de proximité en France	2,0 %	9,2 %
Banque de proximité à l'international	2,0 % à 3,0 %	10,0 % à 15,7 %
Services financiers spécialisés	2,0 % à 2,5 %	9,2 % à 12,2 %
Gestion d'actif, assurances et banque privée	2,0 %	9,7 % à 10,1 %
Banque de financement et d'investissement	2,0 %	12,6 %
Compte propre et divers	2,0 %	11,8 %

Les taux d'actualisation retenus pour les UGT et participations mises en équivalence en Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal) ont été augmentés entre 50 points de base et 110 points de base afin de prendre en compte les évolutions observées sur le risque souverain de ces pays et des conséquences de ces évolutions sur notre appréciation de la valeur des entités dans ces pays.

Sur l'exercice 2011, ces tests de dépréciation ont conduit à l'enregistrement d'une charge de dépréciation d'un montant total de 2 050 millions d'euros dont 18 millions pour la dépréciation des écarts d'acquisition - part des minoritaires, se décomposant comme suit :

- 1 137 millions d'euros au titre de l'UGT Banque de financement et d'investissement ;
- 379 millions d'euros au titre de l'UGT Emporiki ;
- 247 millions d'euros sur l'UGT crédit-bail et affacturage (dont 3 millions d'euros sur l'écart d'acquisition – part des minoritaires) ;
- 226 millions d'euros sur l'UGT Cariparma (dont 15 millions d'euros sur l'écart d'acquisition – part des minoritaires) ;
- 60 millions d'euros sur l'UGT CA Ukraine ;
- 1 million d'euros sur l'UGT Banque de proximité en France.

Les tests de sensibilité effectués sur les écarts d'acquisition – part du Groupe démontrent que :

- une variation de +/- 50 points de base des taux d'actualisation ou de +/- 50 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à une variation de l'ordre de +/- 50 % de la charge de dépréciation part du Groupe enregistrée fin 2011 ;
- une variation de +/- 100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à une variation de l'ordre de +/- 70 % de la charge de dépréciation part du Groupe enregistrée fin 2011 ;
- une variation de +/- 50 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à une variation de l'ordre de +/- 10 % de la charge de dépréciation part du Groupe enregistrée fin 2011.

La charge de dépréciation complémentaire résultant de ces scénarii affecterait essentiellement les UGT déjà dépréciés au 31 décembre 2011.

2.6 Participations dans les co-entreprises

LISTE ET DESCRIPTION DES PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

Au 31 décembre 2011, les principales participations dans les co-entreprises sont les suivantes :

- Newedge, consolidée à 50 %, dont la contribution au bilan consolidé s'élève à 24 832 millions d'euros, 1 640 millions d'euros en charges et 1 341 millions d'euros en produits ;
- FGA Capital S.p.A, consolidée à 50 %, dont la contribution au bilan consolidé s'élève à 7 856 millions d'euros, 831 millions d'euros en charges et 918 millions d'euros en produits.

Note 3

Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif, du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des Risques et Contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant la gestion de ces risques.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le chapitre "facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Chapitre "Facteurs de risques – Risque de crédit")

Le **risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	430 064	344 189
Instruments dérivés de couverture	35 905	25 205
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	220 554	215 115
Prêts et créances sur les établissements de crédit	102 780	101 759
Prêts et créances sur la clientèle	799 005	759 452
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 649	26 186
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 609 957	1 471 906
Engagements de financement donnés	216 793	232 646
Engagements de garantie financière donnés	97 384	102 894
Provisions - Engagements par signature	(379)	(416)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	313 798	335 124
TOTAL EXPOSITION NETTE	1 923 755	1 807 030

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en millions d'euros)	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7 457
Prêts et créances sur la clientèle	431 332
Engagements de financement donnés	14 577
Engagements de garantie financière donnés	4 563

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en millions d'euros)	31/12/2011				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	7 490	212	84	21	7 385
Banques centrales	23 214				23 214
Établissements de crédit	80 135	612	570		79 565
Institutions non établissements de crédit	121 409	2 630	1 386	1 166	118 857
Grandes entreprises	242 954	10 761	6 846	2 564	233 544
Clientèle de détail	454 602	21 293	11 900	3 482	439 220
Total ^{(1) (2)}	929 804	35 508	20 786	7 233	901 785
VALEUR AU BILAN					901 785

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 4 094 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

(en millions d'euros)	31/12/2010				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	10 047	173	98	30	9 919
Banques centrales	19 800				19 800
Établissements de crédit	82 145	561	493	10	81 642
Institutions non établissements de crédit	98 164	2 083	1 184	986	95 994
Grandes entreprises	253 646	10 210	5 507	2 553	245 586
Clientèle de détail	418 233	18 398	9 802	3 248	405 183
Total ⁽¹⁾	882 035	31 425	17 084	6 827	858 124
Créances rattachées nettes					2 904
VALEUR AU BILAN					861 028

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3 017 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	4 730	4 675
Institutions non établissements de crédit	31 323	28 030
Grandes entreprises	111 280	121 816
Clientèle de détail	58 209	64 034
TOTAL	205 542	218 555
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	2 275	494
Institutions non établissements de crédit	5 041	5 343
Grandes entreprises	44 002	46 421
Clientèle de détail	35 602	39 888
TOTAL	86 920	92 146

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales	11 136	3 006
Institutions non établissements de crédit	100 856	100 851
Grandes entreprises	151 874	131 451
Clientèle de détail	402 875	385 895
Total ⁽¹⁾	666 740	621 203
Dettes rattachées		2 096
VALEUR AU BILAN	666 740	623 299

(1) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	596 230	15 731	10 320	4 547	581 363
Autres pays de l'UE	181 983	16 736	8 461	1 159	172 363
Autres pays d'Europe	15 993	581	275	100	15 618
Amérique du Nord	64 016	462	353	916	62 747
Amériques centrale et du Sud	14 645	913	607	23	14 015
Afrique et Moyen-Orient	20 441	912	659	331	19 451
Asie et Océanie (hors Japon)	15 235	117	68	83	15 084
Japon	21 230	56	40	74	21 116
Organismes supra-nationaux	28				28
Total (1) (2)	929 801	35 508	20 783	7 233	901 785
VALEUR AU BILAN					901 785

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 4 094 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

(en millions d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	561 557	14 443	8 974	4 564	548 019
Autres pays de l'UE	182 552	13 815	6 220	978	175 354
Autres pays d'Europe	17 230	448	257	138	16 835
Amérique du Nord	44 835	419	307	787	43 741
Amériques centrale et du Sud	18 156	856	553	33	17 570
Afrique et Moyen-Orient	24 688	1 137	620	181	23 887
Asie et Océanie (hors Japon)	22 030	264	137	99	21 794
Japon	10 987	44	15	48	10 924
Organismes supra-nationaux					
Total (1)	882 035	31 426	17 083	6 828	858 124
Créances rattachées nettes					2 904
VALEUR AU BILAN					861 028

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3 017 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	118 912	121 927
Autres pays de l'UE	44 561	49 665
Autres pays d'Europe	7 125	7 096
Amérique du Nord	20 160	19 822
Amériques centrale et du Sud	4 754	5 808
Afrique et Moyen-Orient	2 273	3 797
Asie et Océanie (hors Japon)	6 739	9 407
Japon	1 018	1 033
TOTAL	205 542	218 555
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	57 753	61 561
Autres pays de l'UE	13 355	13 328
Autres pays d'Europe	1 819	2 249
Amérique du Nord	5 705	6 479
Amériques centrale et du Sud	682	1 209
Afrique et Moyen-Orient	1 992	2 509
Asie et Océanie (hors Japon)	4 528	4 023
Japon	1 086	788
TOTAL	86 920	92 146

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	462 438	433 263
Autres pays de l'UE	101 235	87 284
Autres pays d'Europe	10 927	6 722
Amérique du Nord	62 299	59 350
Amériques centrale et du Sud	3 394	6 422
Afrique et Moyen-Orient	13 525	15 214
Asie et Océanie (hors Japon)	10 793	9 338
Japon	2 129	3 610
Organismes supra-nationaux		
Total ⁽¹⁾	666 740	621 203
Dettes rattachées		2 096
VALEUR AU BILAN	666 740	623 299

(1) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2011						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres						2 898	2 239
Instruments de dettes	176				176	2 743	5 849
<i>Administrations centrales ⁽¹⁾</i>	1				1	2 005	5 120
<i>Banques centrales</i>							
<i>Établissements de crédit</i>	1				1	25	63
<i>Institutions non établissements de crédit</i>						494	417
<i>Grandes entreprises</i>	174				174	219	249
<i>Clientèle de détail</i>							
Prêts et avances	15 399	612	459	152	16 622	14 722	28 019
<i>Administrations centrales</i>	47	1	2		50	129	105
<i>Banques centrales</i>							
<i>Établissements de crédit</i>	252	65		30	347	42	570
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	2 028	49	10	1	2 088	1 244	2 552
<i>Grandes entreprises</i>	5 459	180	353	114	6 106	3 915	9 410
<i>Clientèle de détail</i>	7 613	317	94	7	8 031	9 393	15 382
TOTAL	15 575	612	459	152	16 798	20 363	36 107

(1) Les titres d'État grecs valorisés à l'aide d'un modèle interne ont été dépréciés à hauteur de 74 % en moyenne pour un montant total de 5,1 milliards d'euros. Après application des mécanismes propres à l'assurance-vie et constatation des impôts différés, l'impact sur le résultat net part du Groupe est de 943 millions d'euros. La valeur nette comptable au 31 décembre 2011 s'élève à 2 milliards d'euros (cf. note 6.7).

31/12/2010							
Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							
(en millions d'euros)					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres						3 131	1 575
Instruments de dettes						141	298
Administrations centrales						13	2
Banques centrales							
Établissements de crédit						59	93
Institutions non établissements de crédit							32
Grandes entreprises						69	171
Clientèle de détail							
Prêts et avances	15 547	621	368	345	16 881	14 468	25 330
Administrations centrales	126	6	4	19	155	77	128
Banques centrales							
Établissements de crédit	201	8	48	58	315	69	566
Institutions non établissements de crédit	1 096	63	5	4	1 168	902	2 190
Grandes entreprises	4 965	138	189	238	5 530	4 745	8 474
Clientèle de détail	9 159	406	122	26	9 713	8 675	13 972
TOTAL	15 547	621	368	345	16 881	17 740	27 203

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS – RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel ⁽¹⁾	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel ⁽¹⁾	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	3 781	2 781	6 562	2 488	2 339	4 827
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	175 016	81 742	256 758	132 113	78 419	210 532
Risques sur les autres contreparties	28 103	17 237	45 339	20 634	13 241	33 875
Total	206 900	101 760	308 660	155 235	93 999	249 234
Risques sur contrats de :						
■ taux d'intérêt, change et matières premières	183 213	83 288	266 501	132 316	70 143	202 459
■ dérivés actions et sur indices	9 488	4 751	14 239	9 148	5 721	14 869
■ dérivés de crédit	14 199	13 721	27 920	13 771	18 135	31 906
Total	206 900	101 760	308 660	155 235	93 999	249 234
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	177 323	65 386	242 709	130 912	54 007	184 919
TOTAL APRÈS EFFETS DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRIALISATION	29 577	36 374	65 951	24 323	39 992	64 315

(1) Calculé selon les normes prudentielles Bâle 2.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2 Risque de marché

(cf. Chapitre "Facteurs de risques – Risques de marché")

Le **risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(en millions d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :				4 238	11 340	18 929	34 507	24 188
■ Swaps de taux d'intérêts				4 208	11 069	18 420	33 697	23 383
■ Options de taux				1		160	161	79
■ Caps-floors-collars				29	271	268	568	648
■ Autres instruments conditionnels						81	81	78
Instruments de devises et or :				378	382	52	812	553
■ Opérations fermes de change				353	382	52	787	553
■ Options de change				25			25	
Autres instruments :				3	13	2	18	155
■ Dérivés sur actions & indices boursiers				3	13	2	18	155
Sous-total				4 619	11 735	18 983	35 337	24 896
■ Opérations de change à terme				336	17	215	568	309
VALEUR NETTE AU BILAN				4 955	11 752	19 198	35 905	25 205

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :				3 380	11 335	22 380	37 095	26 127
■ Swaps de taux d'intérêts				3 328	11 171	22 045	36 544	25 678
■ Options de taux						71	71	37
■ Caps-floors-collars				51	164	192	407	370
■ Autres instruments conditionnels				1		72	73	42
Instruments de devises et or :				290	33		323	262
■ Opérations fermes de change				265	33		298	262
■ Options de change				25			25	
Autres instruments :				14	3	2	19	54
■ Dérivés sur actions & indices boursiers				14	3	2	19	54
Sous-total								
■ Opérations de change à terme				592	89	73	754	961
VALEUR NETTE AU BILAN				4 276	11 460	22 455	38 191	27 404

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	2			15 171	78 058	195 244	288 475	178 293
■ Futures	2						2	1
■ FRA				691	75		766	322
■ Swaps de taux d'intérêts				13 212	62 197	162 466	237 875	140 315
■ Options de taux				184	4 182	31 438	35 804	23 846
■ Caps-floors-collars				1 084	11 604	1 340	14 028	13 754
■ Autres instruments conditionnels								55
Instruments de devises et or :	19			3 079	3 906	4 019	11 023	9 876
■ Opérations fermes de change	19			1 084	1 702	2 006	4 811	2 986
■ Options de change				1 995	2 204	2 013	6 212	6 890
Autres instruments :	2 245	2 902	156	6 695	15 870	3 998	31 866	35 002
■ Dérivés sur actions & indices boursiers	1 738	2 748	156	3 422	4 291	454	12 809	14 502
■ Dérivés sur métaux précieux				74	13		87	
■ Dérivés sur produits de base	507	151		1 547	551	133	2 889	4 188
■ Dérivés de crédits				1 652	11 015	3 410	16 077	16 278
■ Autres		3				1	4	34
■ Opérations de change à terme				11 147	3 321	171	14 639	12 030
VALEUR NETTE AU BILAN	2 266	2 902	156	36 092	101 155	203 432	346 003	235 201

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en millions d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	1			15 021	75 650	197 677	288 349	177 587
■ Futures	1						1	4
■ FRA				659	87		746	296
■ Swaps de taux d'intérêts				13 195	56 767	162 985	232 947	135 160
■ Options de taux				98	5 085	31 917	37 100	25 330
■ Caps-floors-collars				1 065	13 710	2 773	17 548	16 788
■ Autres instruments conditionnels				4	1	2	7	9
Instruments de devises et or :				3 333	3 838	3 491	10 662	10 280
■ Opérations fermes de change				994	1 457	1 521	3 972	2 879
■ Options de change				2 339	2 381	1 970	6 690	7 401
Autres instruments :	2 479	3 456	270	7 087	13 780	4 560	31 632	33 017
■ Dérivés sur actions & indices boursiers	2 063	3 264	261	2 658	3 225	745	12 216	13 061
■ Dérivés sur métaux précieux				70	14		84	
■ Dérivés sur produits de base	416	188	6	1 463	541	122	2 736	4 318
■ Dérivés de crédits				2 873	9 893	3 688	16 454	15 324
■ Autres		4	3	23	107	5	142	314
■ Opérations de change à terme				9 596	2 116	187	11 899	9 270
VALEUR NETTE AU BILAN	2 480	3 456	270	35 037	95 384	205 915	342 542	230 154

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011 Total encours notionnel	31/12/2010 Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	11 932 121	12 991 352
■ Futures	248 848	415 168
■ FRA	1 404 735	1 044 016
■ Swaps de taux d'intérêts	7 162 604	8 234 630
■ Options de taux ⁽¹⁾	1 835 650	1 900 386
■ Caps-floors-collars	1 278 832	1 393 042
■ Autres instruments conditionnels ⁽¹⁾	1 452	4 110
Instruments de devises et or :	2 336 636	2 344 425
■ Opérations fermes de change	1 674 695	1 620 662
■ Options de change	661 941	723 763
Autres instruments :	1 014 194	1 086 387
■ Dérivés sur actions & indices boursiers	172 453	208 230
■ Dérivés sur métaux précieux	1 220	205
■ Dérivés sur produits de base	69 786	59 888
■ Dérivés de crédits	769 255	817 118
■ Autres	1 480	946
Sous-total	15 282 951	16 422 164
■ Opérations de change à terme	652 933	863 509
TOTAL	15 935 884	17 285 673

(1) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés en 2010 : les autres instruments conditionnels ont été reclassés en options de taux pour un montant de 1 899 352 millions d'euros.

RISQUE DE CHANGE

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 464 566	1 464 284	1 354 889	1 337 206
Autres devises de l'UE	25 045	23 944	29 896	31 085
USD	286 189	308 633	227 518	260 920
JPY	42 262	42 927	44 508	42 322
Autres devises	61 474	39 748	74 035	59 313
TOTAL	1 879 536	1 879 536	1 730 846	1 730 846

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	65 019	20 563	3 786	54 395	20 602	4 145
Autres devises de l'UE	1 045	1 462	2 109	93	1 173	1 950
USD	5 553	871	3 511	30	732	3 086
JPY	2 161					
Autres devises	2 569	180	278	159	140	283
TOTAL	76 347	23 076	9 684	54 677	22 647	9 464

Les montants sont présentés hors dettes rattachées.

Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte, ne sont pas éliminées. Ceci est sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Chapitre "Facteurs de risques – Gestion du bilan")

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	76 558	3 095	18 862	4 834	103 349
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	175 622	76 482	255 713	318 638	826 455
Sous-total (1)	252 180	79 577	274 575	323 472	929 804
Dépréciations					(28 019)
VALEUR NETTE AU BILAN					901 785

(1) Au 31 décembre 2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

(en millions d'euros)	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	81 088	6 703	13 129	1 209	102 129
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	153 292	79 535	249 486	297 776	780 089
Sous-total	234 380	86 238	262 615	298 985	882 218
Créances rattachées	4 048	14	15	246	4 323
Dépréciations					(25 330)
VALEUR NETTE AU BILAN					861 211

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit	86 666	4 792	21 221	13 716	126 395
Dettes envers la clientèle	537 284	42 043	59 769	27 644	666 740
Sous-total ⁽¹⁾	623 950	46 835	80 990	41 360	793 135
VALEUR AU BILAN					793 135

(1) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

(en millions d'euros)	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit	94 745	10 939	7 690	9 417	122 791
Dettes envers la clientèle	467 654	59 169	69 214	25 168	621 205
Sous-total	562 399	70 108	76 904	34 585	743 996
Dettes rattachées					2 492
VALEUR AU BILAN					746 488

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	475	856	1 682	307	3 320
Titres du marché interbancaire		128	1 616	4 262	6 006
Titres de créances négociables	58 083	13 087	2 422	3 139	76 731
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	5 075	8 355	38 635	24 282	76 347
Autres dettes représentées par un titre	1 228	1 145		1 511	3 884
Sous-total ⁽²⁾	64 861	23 571	44 355	33 501	166 288
VALEUR AU BILAN					166 288
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	615	1 419	3 829	17 213	23 076
Dettes subordonnées à durée indéterminée		106		9 578	9 684
Dépôt de garantie à caractère mutuel			1	127	128
Titres et emprunts participatifs	3	17	40	120	180
Sous-total ⁽²⁾	618	1 542	3 870	27 038	33 068
VALEUR AU BILAN					33 068

(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte, ne sont pas éliminées. Ceci est sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

(2) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées et sont présentés dans les maturités "≤ 3 mois" et "> 3 mois à ≤ 1 an".

(en millions d'euros)	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	213	319	1 021	161	1 714
Titres du marché interbancaire	61	569	1 612	3 801	6 043
Titres de créances négociables	84 915	30 718	3 028	3 220	121 881
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	1 856	8 795	29 263	14 763	54 677
Autres dettes représentées par un titre	776	252		1 634	2 662
Sous-total	87 821	40 653	34 924	23 579	186 977
Dettes rattachées					1 486
VALEUR AU BILAN					188 463
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	254	37	5 227	17 129	22 647
Dettes subordonnées à durée indéterminée				9 464	9 464
Dépôt de garantie à caractère mutuel				120	120
Titres et emprunts participatifs	2			197	199
Sous-total	256	37	5 227	26 910	32 430
Dettes rattachées					598
VALEUR AU BILAN					33 028

(1) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte, ne sont pas éliminées. Ceci est sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties Financières données	199	426			625

(en millions d'euros)	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties Financières données	206	45			251

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Chapitre "Facteurs de risques – Gestion du bilan")

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur ;
- de couverture de résultats futurs ;
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises autres que l'euro.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur marché		Montant notionnel	Valeur marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	34 676	37 921	924 928	24 574	27 111	1 146 284
Taux d'intérêt	33 289	37 000	846 463	23 560	26 009	1 029 236
Capitaux propres	18	5	184	155	21	996
Change	1 369	916	77 490	859	1 081	115 147
Crédit						
Matières premières						2
Autres			791			903
Couverture de flux de trésorerie	1 219	135	14 783	629	178	16 014
Taux d'intérêt	1 219	95	14 653	629	118	15 740
Capitaux propres		13	1		33	116
Change		27	129		27	158
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	10	135	6 203	2	115	4 825
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	35 905	38 191	945 914	25 205	27 404	1 167 123

3.5 Risques opérationnels

(cf. Chapitre "Facteurs de risques – Risques opérationnels")

Le **risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", le groupe Crédit Agricole est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudeniels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (*Capital Requirements Directive*) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (*Tier 1*) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents ;
- les fonds propres complémentaires (*Tier 2*), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées ;
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (*Tier 3*) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du *Tier 1* et du *Tier 2*, conformément à la réglementation.

L'application de la "directive conglomérat" entraîne pour le groupe Crédit Agricole la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1^{er} janvier 2007.

En application de la réglementation, le groupe Crédit Agricole doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2011, comme en 2010, le groupe Crédit Agricole a répondu aux exigences réglementaires.

Le ratio de solvabilité est apprécié par les régulateurs au niveau du groupe Crédit Agricole. La recommandation du 8 décembre 2011 de l'Autorité bancaire européenne (ABE) requiert l'atteinte d'un ratio *Core Tier 1* minimum de 9 %, calculé selon la méthodologie figurant dans cette recommandation à compter du 30 juin 2012. Au 31 décembre 2011, le groupe Crédit Agricole répond d'ores et déjà à cette exigence.

Note 4 Notes relatives au compte de résultat
4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 967	1 578
Sur opérations internes au Crédit Agricole	2	2
Sur opérations avec la clientèle	28 959	27 372
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	8 530	7 640
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 151	1 197
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	3 028	3 040
Sur opérations de location-financement	1 344	1 325
Autres intérêts et produits assimilés	43	26
PRODUITS D'INTÉRÊTS ⁽¹⁾	45 024	42 180
Sur opérations avec les établissements de crédit	(2 119)	(1 930)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(3)	(2)
Sur opérations avec la clientèle	(9 139)	(8 142)
Sur dettes représentées par un titre	(4 796)	(3 867)
Sur dettes subordonnées	(1 986)	(1 956)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(3 761)	(3 556)
Sur opérations de location-financement	(314)	(325)
Autres intérêts et charges assimilées	80	(18)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(22 038)	(19 796)

(1) Dont 546 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 637 millions d'euros au 31 décembre 2010.

4.2 Commissions nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	165	(71)	94	195	(62)	133
Sur opérations internes au Crédit Agricole	0	(1)	(1)	3	(3)	0
Sur opérations avec la clientèle	3 524	(225)	3 299	3 424	(197)	3 227
Sur opérations sur titres	1 288	(774)	514	1 194	(547)	647
Sur opérations de change	54	(18)	36	50	(17)	33
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	2 214	(684)	1 530	2 174	(583)	1 591
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	4 802	(1 997)	2 805	4 869	(2 045)	2 824
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 836	(380)	2 456	2 865	(524)	2 341
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	14 883	(4 150)	10 733	14 774	(3 978)	10 796

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	627	320
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par nature ⁽¹⁾	1 694	(174)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par option	(1 837)	1 584
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) ⁽¹⁾	(448)	572
Résultat de la comptabilité de couverture	(39)	(4)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT ⁽²⁾	(3)	2 298

(1) En 2010, le résultat des performances swaps était comptabilisé sur la ligne plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature pour - 741 millions d'euros et sur la ligne Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) pour + 741 millions d'euros. En 2011, l'intégralité du résultat des performances swaps est comptabilisée en Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger).

(2) Dont - 2,3 milliards d'euros en 2011 et 1 milliard d'euros en 2010 sur les actifs financiers détenus par les sociétés d'assurance. Ce poste comprend notamment la variation de valeur des actifs sur contrats en unités de compte (- 2,0 milliards en 2011 contre + 1,4 milliard en 2010). Un mouvement opposé est enregistré sur la variation des provisions techniques de ces contrats dans les "Produits nets des autres activités". Par ailleurs, la perte de valeur des autres actifs valorisés en juste valeur par résultat est également en partie compensée par la variation de la provision pour participation aux bénéfices différée, également inscrite en Produits nets des autres activités.

L'évolution du *spread* émetteur a engendré un produit en produit net bancaire de 671 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre une charge de - 33 millions d'euros au 31 décembre 2010 sur les émissions structurées évaluées à la juste valeur.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	8 232	(8 136)	96
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 380	(3 885)	(505)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4 852	(4 251)	601
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	23 587	(23 722)	(135)
Variations de juste valeur des éléments couverts	12 434	(11 866)	568
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	11 153	(11 856)	(703)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	2	(2)	
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	31 821	(31 860)	(39)

(en millions d'euros)	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	8 562	(8 589)	(27)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 426	(5 298)	(872)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4 136	(3 291)	845
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	9 102	(9 079)	23
Variations de juste valeur des éléments couverts	4 778	(4 205)	573
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	4 324	(4 874)	(550)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	17 664	(17 668)	(4)

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	937	749
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	1 011	2 779
Pertes sur titres dépréciés durablement	(5 160)	(160)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	(223)	(38)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ⁽²⁾	(3 435)	3 330

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

(2) La variation des gains et pertes nets sur les actifs disponibles à la vente est principalement générée par les activités d'assurance (- 3 545 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre + 3 032 millions d'euros au 31 décembre 2010). Après application du mécanisme de partage entre assureur et assurés propre aux assurances (comptabilisé dans les Produits et charges nets des autres activités), les compagnies d'assurance du Groupe conservent, sur la dépréciation des titres grecs, un coût du risque de 1 081 millions d'euros.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	61	39
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance ⁽¹⁾		(5 179)
Autres produits nets de l'activité d'assurance ^{(1) (2)}	4 270	18 199
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽³⁾	35	(18 371)
Produits nets des immeubles de placement	145	66
Autres produits (charges) nets	337	644
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	4 848	(4 602)

(1) La participation au résultat des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance est désormais directement incluse dans les "Autres produits nets de l'activité d'assurance" pour la partie versée avec les prestations et dans les "Variations des provisions techniques des contrats d'assurance" pour la partie incorporée dans les engagements au passif. La charge de l'exercice 2011 s'élève à 4 857 millions d'euros, à comparer aux 5 100 millions d'euros présentés en 2010. Les montants ont été ajustés par rapport aux montants publiés en 2010.

(2) La variation porte essentiellement sur la baisse des primes émises d'assurance-vie pour - 4,2 milliards d'euros et la hausse des prestations versées au titre des sinistres pour - 3 milliards d'euros.

(3) La variation des charges et produits sur les provisions techniques reflète l'évolution de la collecte nette (réduction de la dotation aux provisions mathématiques de 7,4 milliards d'euros) ainsi que la variation de la valorisation des contrats en unités de compte (réévaluation en hausse de 2,5 milliards d'euros). Par ailleurs, du fait des mécanismes de partage des résultats financiers entre assurés et assureur, l'évolution des marchés financiers et le provisionnement constaté sur la Grèce entraînent une variation significative des autres provisions techniques : elles présentent une reprise nette de + 4,7 milliards d'euros en 2011 contre une dotation de - 1,7 milliard d'euros en 2010, soit une variation sur la période de 6,4 milliards d'euros.

4.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	(12 312)	(11 929)
Impôts et taxes	(840)	(632)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(7 365)	(7 164)
CHARGES D'EXPLOITATION ⁽¹⁾	(20 517)	(19 725)

(1) Les provisions pour restructuration constatées dans le cadre du Plan d'adaptation du Groupe s'élèvent à 393 millions d'euros (dont 286 millions d'euros comptabilisés en provision sur engagements sociaux).

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. intégrées globalement et proportionnellement comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxes)	2011							2010
	Ernst & Young	Pricewaterhouse Coopers	Mazars et Guerard	KPMG	Deloitte	Autres	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	20 222	16 991	2 678	1 761	1 338	3 015	46 005	46 077
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	4 861	5 216	312	32	436	36	10 893	11 518
TOTAL	25 083	22 207	2 990	1 793	1 774	3 051	56 898	57 595

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements	(1 108)	(1 118)
Immobilisations corporelles	(831)	(822)
Immobilisations incorporelles	(277)	(296)
Dotations aux dépréciations	(4)	(6)
Immobilisations corporelles	1	2
Immobilisations incorporelles	(5)	(8)
TOTAL	(1 112)	(1 124)

4.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(11 024)	(9 029)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe ⁽¹⁾	(1 145)	(42)
Prêts et créances	(8 664)	(8 249)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ⁽²⁾	(194)	
Autres actifs	(102)	(44)
Engagements par signature	(254)	(255)
Risques et charges	(665)	(439)
Reprises de provisions et de dépréciations	4 742	4 138
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	58	56
Prêts et créances	3 949	3 496
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		21
Autres actifs	88	12
Engagements par signature	274	205
Risques et charges	373	348
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(6 282)	(4 891)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	(48)	(52)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(372)	(312)
Récupérations sur prêts et créances amorties	225	250
Décotes sur crédits restructurés	(61)	(75)
Pertes sur engagements par signature	(4)	(44)
Autres pertes	(166)	(67)
COÛT DU RISQUE	(6 708)	(5 191)

(1) Dont - 1 136 millions d'euros de dépréciations sur les titres d'État grecs classés en actifs financiers disponibles à la vente.

(2) Correspond en totalité à la dépréciation sur les titres d'État grecs classés en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	12	9
Plus-values de cession	27	29
Moins-values de cession	(15)	(20)
Titres de capitaux propres consolidés	2	(190)
Plus-values de cession	7	6
Moins-values de cession ⁽¹⁾	(5)	(196)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	(4)	
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	10	(181)

(1) Les moins-values de cession de l'année 2010 correspondaient essentiellement à la moins-value de cession de 0,8 % des titres Intesa Sanpaolo.

4.10 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt courant	(1 709)	(1 575)
Charge d'impôt différé	(1 142)	(963)
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	(2 851)	(2 538)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

Au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	6 802	36,10 %	(2 456)
Effet des différences permanentes ⁽¹⁾		2,71 %	(184)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères ⁽²⁾		2,71 %	(184)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires ⁽³⁾		5,07 %	(345)
Effet de l'imposition à taux réduit		(1,65) %	112
Effet des autres éléments ⁽⁴⁾		(3,03) %	206
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		41,91 %	(2 851)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

(1) Dont - 133 millions d'euros liés à des provisions pour risques et charges.

(2) Dont - 208 millions d'euros liés à Emporiki.

(3) Dont - 380 millions d'euros liés à la non-activation et la dépréciation des impôts différés sur des provisions pour risques et charges non déductibles d'Emporiki.

(4) Dont 89 millions d'euros liés à l'application du dispositif de l'affranchimento sur les opérations d'apports d'agences à Cariparma et FriulAdria.

Au 31 décembre 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	7 985	34,43 %	(2 749)
Effet des différences permanentes ⁽¹⁾		(2,93) %	234
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(1,35) %	108
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires ⁽²⁾		1,43 %	(114)
Effet de l'imposition à taux réduit ⁽³⁾		0,44 %	(35)
Effet des autres éléments		(0,23) %	18
TAUX ET CHARGE EFFECTIF D'IMPÔT		31,79 %	(2 538)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2010.

(1) Dont 442 millions d'euros liés aux nouvelles règles de fiscalisation de la réserve de capitalisation des assurances et - 97 millions d'euros liés à des provisions pour risques et charges.

(2) Dont - 211 millions d'euros liés à la non-activation des impôts différés sur des provisions pour risques et charges non déductibles d'Emporiki Bank.

(3) Dont - 50 millions d'euros liés à la cession de 0,8 % des titres d'Intesa Sanpaolo.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, nets d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Quote-part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Variation de juste valeur ⁽²⁾		(2 755)	185		(2 570)	
Transfert en compte de résultat ⁽¹⁾		805	5		810	
Variation de l'écart de conversion	79				79	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				14	14	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	37	(30)	47	1	55	55
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	116	(1 980)	237	15	(1 612)	55
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)	102	(117)	5		(10)	
TOTAL DES GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2011 ⁽⁴⁾	218	(2 097)	242	15	(1 622)	55
Variation de juste valeur		(704)	(109)		(813)	
Transfert en compte de résultat ⁽¹⁾		(196)	11		(185)	
Variation de l'écart de conversion	151				151	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi				(51)	(51)	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence ⁽³⁾						(62)
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	151	(900)	(98)	(51)	(898)	(62)
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)	125	(66)	3	(2)	60	
TOTAL DES GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES EXERCICE 2010 ⁽⁴⁾	276	(966)	(95)	(53)	(838)	(62)

(1) En 2011, ce montant intègre principalement le recyclage en résultat des plus-values de cession pour - 1,0 milliard d'euros (cf. note 4.4) ; le recyclage en résultat des pertes sur titres dépréciés durablement pour 5,8 milliards d'euros, la participation aux bénéfices des assurés pour - 2,6 milliards d'euros et l'impôt pour - 1,3 milliard d'euros.

En 2010, ce montant intègre les plus-values de cession pour 2,8 milliards d'euros (cf. note 4.4), la participation aux bénéfices des assurés pour - 2,3 milliards d'euros et la charge d'impôt associée pour - 0,2 milliard d'euros.

(2) Dont - 316 millions d'euros correspondant à la moins-value latente relative aux titres reclassés de titres détenus jusqu'à échéance vers titres disponibles à la vente.

(3) En 2010, la ventilation des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence n'était pas disponible.

(4) Le total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente se décompose comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Montant brut	(2 961)	(1 337)
Impôt	864	371
TOTAL NET	(2 097)	(966)

Note 5

Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein du groupe Crédit Agricole, les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

■ **les six pôles métiers suivants :**

- Banque de proximité en France – Caisses régionales,
- Banque de proximité en France – réseau LCL,
- Banque de proximité à l'international,
- Services financiers spécialisés,
- Gestion d'actifs, assurance et banque privée,
- Banque de financement et d'investissement ;

■ auxquels s'ajoute un pôle "**Compte propre et divers**".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS**1. Banque de proximité en France – Caisses régionales**

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

2. Banque de proximité en France – Réseau LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et participations étrangères - intégrées globalement ou par mise en équivalence - dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Emporiki Bank en Grèce, Cariparma, FriulAdria et Carispezia en Italie, Crédit Agricole Polska en Pologne, Banco Espírito Santo au Portugal, Bankoia et Bankinter en Espagne, Centea et Crédit Agricole Belge en Belgique, PJSC Crédit Agricole Bank en Ukraine, Crédit Agricole Banka Srbija a. d. Novi Sad en Serbie) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Crédit Agricole Egypt, etc.). Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services financiers spécialisés".

4. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de CA Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos-Ducato, Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Dan Aktiv, Interbank Group, Emporiki Credicom, FGA Capital S.p.A) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

5. Gestion d'actifs, assurance et banque privée

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- les services financiers aux institutionnels : Caceis Bank pour la fonction conservation et Caceis Fastnet pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie et Bes Vida au Portugal) ;
- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica ainsi que par Bes Seguros au Portugal) ;
- les activités d'assurance aux emprunteurs (exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI) et par des filiales de Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, etc.).

6. Banque de financement et d'investissement

Elle se décompose en trois grandes activités pour l'essentiel réalisées par Crédit Agricole CIB :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international ;
- la banque de marchés et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, commodities, dérivés de taux, marché de la dette et dérivés actions), celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ainsi que les activités de courtage sur actions réalisées par CA Chevreux et CLSA et sur *futures* par Newedge ;
- depuis la mise en œuvre du plan de recentrage de Crédit Agricole CIB en septembre 2008, les activités en extinction regroupent les dérivés exotiques, les activités de corrélation et les portefeuilles de CDO, CLO, ABS.

7. Compte propre et divers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (Uni-édition, Foncaris, etc.).

Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole ainsi que les écarts de taux d'imposition "normatifs" des métiers par rapport aux taux d'impôts réels des filiales.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011							
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de Financement et d'Investissement	Compte propre et divers	Total
	Caissees régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire	13 981	3 822	3 482	3 926	5 243	5 436	(761)	35 129
Charges d'exploitation	(7 743)	(2 497)	(2 403)	(1 744)	(2 508)	(3 784)	(950)	(21 629)
Résultat brut d'exploitation	6 238	1 325	1 079	2 182	2 735	1 652	(1 711)	13 500
Coût du risque ⁽¹⁾	(1 024)	(286)	(1 873)	(1 606)	(1 075)	(504)	(340)	(6 708)
Résultat d'exploitation	5 214	1 039	(794)	576	1 660	1 148	(2 051)	6 792
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3		(926)	14	11	133	(24)	(789)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	1	8		(1)	1	(4)	10
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(1)		(664)	(247)		(1 137)		(2 049)
Résultat avant impôt	5 221	1 040	(2 376)	343	1 670	145	(2 079)	3 964
Impôts sur les bénéfices	(1 800)	(330)	(267)	(242)	(620)	(383)	791	(2 851)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			14	5			(5)	14
Résultat net de l'exercice	3 421	710	(2 629)	106	1 050	(238)	(1 293)	1 127
Intérêts minoritaires			34	18	95	(19)	187	315
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 421	710	(2 663)	88	955	(219)	(1 480)	812
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	78		1 457	178	82	1 261	638	3 694
dont écarts d'acquisition	30	5 558	3 472	3 119	4 699	1 375	72	18 325
TOTAL ACTIF	515 514	109 586	101 529	117 333	352 281	1 011 296	(328 003)	1 879 536

(1) Le coût du risque du "Compte propre et divers" contient notamment les provisions comptabilisées par Crédit Agricole S.A. au titre des garanties octroyées à ses filiales (Crédit Agricole CIB, Emponiki et Emponiki Leasing).

(en millions d'euros)	31/12/2010							
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de Financement et d'Investissement	Compte propre et divers	Total
	Caisse régionale	Réseau LCL						
Produit net bancaire	13 807	3 945	3 292	3 945	4 978	5 315	(1 076)	34 206
Charges d'exploitation	(7 477)	(2 575)	(2 165)	(1 734)	(2 488)	(3 507)	(903)	(20 849)
Résultat brut d'exploitation	6 330	1 370	1 127	2 211	2 490	1 808	(1 979)	13 357
Coût du risque	(1 382)	(359)	(1 475)	(1 298)	(24)	(623)	(30)	(5 191)
Résultat d'exploitation	4 948	1 011	(348)	913	2 466	1 185	(2 009)	8 166
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2		98	12	3	139	(1 154)	(900)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(5)	(2)	8		(8)	(6)	(168)	(181)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(5)		(472)					(477)
Résultat avant impôt	4 940	1 009	(714)	925	2 461	1 318	(3 331)	6 608
Impôts sur les bénéfices	(1 637)	(303)	(203)	(330)	(800)	(305)	1 040	(2 538)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			21		1		(1)	21
Résultat net de l'exercice	3 303	706	(896)	595	1 662	1 013	(2 292)	4 091
Intérêts minoritaires	1		66	59	147	17	190	480
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 302	706	(962)	536	1 515	996	(2 482)	3 611
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	62		2 389	163	17	1 095	633	4 359
dont écarts d'acquisition	30	5 557	3 629	3 364	4 708	2 511	72	19 871
TOTAL ACTIF	470 842	116 613	111 564	124 870	351 810	890 573	(335 426)	1 730 846

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en millions d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Résultat net part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	2 409	24 992	1 529 809	12 256	2 928	24 050	1 362 935	13 505
Autres pays de l'Union européenne	(2 408)	6 777	192 207	5 284	(206)	6 693	216 473	5 524
Autres pays d'Europe	145	799	16 315	519	116	730	18 850	581
Amérique du Nord	257	923	83 299	27	252	951	62 508	25
Amériques centrale et du Sud		58	88	23	15	62	1 799	22
Afrique et Moyen-Orient	242	461	10 396	174	215	486	13 086	175
Asie et Océanie (hors Japon)	191	921	27 876	2	294	1 033	34 571	2
Japon	(24)	198	19 546	40	(3)	201	20 624	37
TOTAL	812	35 129	1 879 536	18 325	3 611	34 206	1 730 846	19 871

5.3 Spécificité de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Activité Assurance (en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Primes émises	24 759	29 191
Variation des primes non acquises	(132)	(168)
Primes acquises	24 627	29 023
Autres produits d'exploitation	33	236
Produits des placements	8 606	7 410
Charges des placements	(315)	(441)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	802	2 546
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(3 149)	984
Variation des dépréciations sur placements	(6 164)	(23)
Produits des placements nets de charges	(220)	10 476
Charges de prestations des contrats ⁽¹⁾	(20 191)	(34 713)
Produits des cessions en réassurance	270	391
Charges des cessions en réassurance	(473)	(517)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(203)	(126)
Frais d'acquisition des contrats	(1 945)	(2 017)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(8)	(9)
Frais d'administration	(1 249)	(1 083)
Autres produits et charges opérationnels courants	10	(122)
Autres produits et charges opérationnels	(1)	(31)
Résultat opérationnel	853	1 634
Charge de financement	(170)	(116)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		
Impôts sur les résultats	(299)	(491)
Résultat net de l'ensemble consolidé	384	1 027
Intérêts minoritaires	(49)	15
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	433	1 012

(1) La variation des charges de prestation des contrats s'explique par la hausse des prestations versées au titre des sinistres pour - 3 milliards d'euros et par la variation des provisions techniques (cf. note 4.5).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Classification IFRS (en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur nette	Plus-value latente	Valeur nette	Plus-value latente
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	149 058		140 389	
Actions	16 793		19 974	
Obligations	105 415		70 588	
Effets publics et valeurs assimilées	26 850		49 827 ⁽⁴⁾	
Actifs détenus à l'échéance ⁽²⁾	15 322	1 564	21 225	506
Obligations	3 187	408	139	3
Effets publics et valeurs assimilées	12 135	1 156	21 086	503
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	22 885		25 444	
Actions	6 935		8 302	
Obligations	10 441		8 724	
Effets publics et valeurs assimilées	4 755		7 477	
Instruments dérivés	754		941	
Autres actifs à la juste valeur	40 411		41 389	
Actifs de contrats en unités de compte ⁽³⁾	40 372		41 496	
Instruments dérivés de couverture	39		(107)	
Prêts et créances	6 670		3 483	
Immobilier de placement	2 501	2 013	2 468	1 782
TOTAL DES PLACEMENTS ASSURANCES	236 847	3 577	234 398	2 288

(1) Dont reclassement du portefeuille des titres disponibles à la vente vers le portefeuille des titres détenus jusqu'à l'échéance de lignes de titres de dettes souveraines pour 256 millions d'euros. Ce reclassement est intervenu en raison d'un changement d'intention de gestion de la filiale assurance au Portugal.

(2) Dont reclassement du portefeuille des titres détenus jusqu'à l'échéance vers le portefeuille des titres disponibles à la vente de lignes de titres de dettes souveraines pour lesquelles une cession est envisagée pour 2 991 millions d'euros (juste valeur au 31 décembre 2011). Ce reclassement est intervenu suite à la décision prise dans le cadre de la volonté du Groupe d'alléger son bilan du poids des dettes souveraines pour lesquelles un abaissement significatif de rating long terme a été constaté après la date d'acquisition. Les actifs transférés ont été évalués à leur juste valeur et la différence entre le montant préalablement comptabilisé (coût amorti à la date de transfert) et la juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres recyclables (gains et pertes latents sur titres disponibles à la vente) pour un montant de - 316 millions d'euros.

(3) Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte, ne sont pas éliminées. Ceci est sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

(4) Ce montant comprenait au 31 décembre 2010 13,6 milliards d'euros reclassés en obligations au 31 décembre 2011.

Note 6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	3 074		3 227	
Banques centrales	28 296	355	28 522	979
VALEUR AU BILAN	31 370	355	31 749	979

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	444 021	366 983
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	43 596	45 182
VALEUR AU BILAN	487 617	412 165
<i>Dont Titres prêtés</i>	<i>720</i>	<i>2 999</i>

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur la clientèle	263	435
Titres reçus en pension livrée	21 684	35 556
Titres détenus à des fins de transaction	76 071	95 791
■ Effets publics et valeurs assimilées	31 046	42 634
■ Obligations et autres titres à revenu fixe	28 894	28 061
■ Actions et autres titres à revenu variable	16 131	25 096
Instruments dérivés	346 003	235 201
VALEUR AU BILAN	444 021	366 983

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur la clientèle	82	5
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	40 372	41 496
Titres à la juste valeur par résultat sur option	3 142	3 681
■ Effets publics et valeurs assimilés	60	22
■ Obligations et autres titres à revenu fixe	2 031	2 276
■ Actions et autres titres à revenu variable	1 051	1 383
VALEUR AU BILAN	43 596	45 182

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	435 250	340 764
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	585	602
VALEUR AU BILAN	435 835	341 366

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres vendus à découvert	26 258	25 797
Titres donnés en pension livrée	36 013	54 601
Dettes représentées par un titre	30 437	30 212
Instruments dérivés	342 542	230 154
VALEUR AU BILAN	435 250	340 764

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette	585	7	602	25
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
VALEUR AU BILAN	585	7	602	25

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Juste valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées ⁽⁹⁾	61 992	607	(4 319)	88 442	780	(3 212)
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽⁹⁾	158 283	3 818	(4 342)	126 533	2 243	(1 041)
Actions et autres titres à revenu variable	17 855	1 070	(2 121)	22 207	807	(112)
Titres de participation non consolidés	6 776	1 340	(835)	7 324	1 168	(355)
Total des titres disponibles à la vente	244 906	6 835	(11 617)	244 506	4 998	(4 720)
Créances disponibles à la vente	278			140		
Total des créances disponibles à la vente	278			140		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	245 184	6 835	(11 617)	244 646	4 998	(4 720)
Impôts		(2 039)	3 611		(1 411)	1 383
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET D'IS)⁽²⁾		4 796	(8 006)		3 587	(3 337)

(1) La valeur au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 2 205 millions d'euros (140 millions d'euros au 31 décembre 2010) et la valeur au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 2 932 millions d'euros (3 131 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Dont reclassement du portefeuille des titres disponibles à la vente vers le portefeuille des titres détenus jusqu'à l'échéance de lignes de titres de dettes souveraines pour 256 millions d'euros. Ce reclassement est intervenu en raison d'un changement d'intention de gestion de la filiale assurance au Portugal.

(2) Au 31 décembre 2011, le montant des moins-values nettes latentes de 3 210 millions d'euros (plus-values nettes latentes de 250 millions d'euros au 31 décembre 2010) est compensé par la participation aux bénéfices différée active nette d'impôt de 1 919 millions d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (523 millions d'euros au 31 décembre 2010) ; le solde de 1 295 millions d'euros correspond au montant de moins-values nettes latentes enregistrées au 31 décembre 2011 en capitaux propres recyclables (773 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Dont reclassement du portefeuille des titres détenus jusqu'à l'échéance vers le portefeuille des titres disponibles à la vente de lignes de titres de dettes souveraines pour lesquelles une cession est envisagée pour 2 991 millions d'euros (juste valeur au 31 décembre 2011). Ce reclassement est intervenu suite à la décision prise dans le cadre de la volonté du Groupe d'alléger son bilan du poids des dettes souveraines pour lesquelles un abaissement significatif de rating long terme a été constaté après la date d'acquisition. Les actifs transférés ont été évalués à leur juste valeur et la différence entre le montant préalablement comptabilisé (coût amorti à la date de transfert) et la juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres recyclables (gains et pertes latents sur titres disponibles à la vente) pour un montant de - 316 millions d'euros.

(3) Au 31 décembre 2010, la juste valeur au bilan des Effets publics et valeurs assimilées comprenait 13,6 milliards d'euros, reclassés en Obligations et autres titres à revenu fixe au 31 décembre 2011.

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	65 877	52 313
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	23 727	19 874
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	10 872	6 062
Titres de participation non consolidés	285	290
Titres reçus en pension livrée	36 196	48 445
Prêts subordonnés	500	525
Titres non cotés sur un marché actif	420	482
Autres prêts et créances	71	74
Sous-total ⁽¹⁾	103 349	102 129
Créances rattachées		186
Dépréciations	(569)	(556)
TOTAL	102 780	101 759

(1) Au 31 décembre 2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	14 666	13 704
Autres concours à la clientèle	702 236	670 850
Titres reçus en pension livrée	53 327	42 172
Prêts subordonnés	699	499
Titres non cotés sur un marché actif	10 717	11 790
Créances nées d'opérations d'assurance directe	666	514
Créances nées d'opérations de réassurance	267	223
Avances en comptes courants d'associés	1 056	1 069
Comptes ordinaires débiteurs	22 876	19 954
Sous-total ⁽¹⁾	806 510	760 775
Créances rattachées		3 757
Dépréciations	(26 882)	(24 444)
TOTAL	779 628	740 088
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	7 973	7 552
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	11 972	11 761
Sous-total ⁽¹⁾	19 945	19 313
Créances rattachées		381
Dépréciations	(568)	(330)
TOTAL	19 377	19 364
VALEUR AU BILAN	799 005	759 452

(1) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les créances rattachées.

6.6 Dépréciations en déduction des actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit	556		37	(40)	16		569
Créances sur la clientèle ⁽¹⁾	24 444	136	8 554	(6 311)	51	8	26 882
dont dépréciations collectives	6 827	19	1 251	(945)	74	8	7 234
Opérations de location-financement ⁽²⁾	330		471	(221)	(1)	(11)	568
Titres détenus jusqu'à l'échéance ⁽³⁾	23		749			(688)	84
Actifs disponibles à la vente ⁽⁴⁾	1 850	(1)	5 728	(490)	7	679	7 773
Autres actifs financiers	168	1	115	(110)	(5)	(1)	168
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	27 371	136	15 654	(7 172)	68	(13)	36 044

Variations de périmètre

(1) Les 136 millions d'euros de variation de périmètre correspondent principalement à l'entrée de Carispezia pour 64 millions, à celle de Centea pour 65 millions d'euros et aux apports d'agences chez Cariparma pour 7 millions d'euros.

Dotations

(3) et (4) Dont dépréciations durables sur titres d'État grecs dans le cadre du plan d'aide à la Grèce, constatées principalement dans les activités d'assurance, et partiellement compensées par une reprise des provisions techniques d'assurance comptabilisée au passif.

(4) L'appréciation de la nécessité de constituer des dépréciations durables sur les titres de capitaux propres classés en Actifs disponibles à la vente au-delà des critères de dépréciations définis dans les Principes et méthodes comptables (cf. note 1.3) a conduit à la constatation de 185 millions d'euros de dépréciations (avant application des mécanismes de partage entre assureur et assurés propres aux assurances).

Reprises et utilisations

(4) Les reprises et utilisations sur dépréciations d'actifs disponibles à la vente correspondent essentiellement à des cessions intégrales ou partielles de titres disponibles à la vente ou d'OPCVM.

Autres mouvements

(1) Dont 4 millions d'euros de reclassements à l'actif chez CAL&F.

(2) Dont principalement un transfert pour 9,5 millions d'euros vers les immobilisations chez CAL&F.

(3) Transfert de titres détenus jusqu'à l'échéance vers les actifs financiers disponibles à la vente de - 688 millions d'euros de titres souverains de l'assurance.

(4) Dont principalement le transfert de 688 millions d'euros de titres détenus jusqu'à l'échéance vers les titres disponibles à la vente et - 18 millions d'euros transférés entre l'encours et la dépréciation des titres du portefeuille de CA Vita.

(en millions d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit	485		91	(36)	25	(9)	556
Créances sur la clientèle ⁽¹⁾	21 805	(39)	8 399	(5 911)	188	2	24 444
dont dépréciations collectives	6 581	(8)	1 190	(1 049)	98	15	6 827
Opérations de location-financement	307	(7)	245	(213)	1	(3)	330
Titres détenus jusqu'à l'échéance	44			(21)			23
Actifs disponibles à la vente ⁽²⁾	2 606	4	202	(835)	(149)	22	1 850
Autres actifs financiers	165		55	(50)	1	(3)	168
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	25 412	(42)	8 992	(7 066)	66	9	27 371

Variations de périmètre

(1) Les 39 millions d'euros de variation de périmètre intègrent essentiellement la sortie des dépréciations sur créances clientèle de BIMR (12 millions d'euros) cédée en 2010 ainsi que les dépréciations de SSF et Credigen (18 millions d'euros) déconsolidées en 2010.

Reprises et utilisations sur dépréciations d'actifs disponibles à la vente

(2) Les reprises et utilisations sur dépréciations d'actifs disponibles à la vente correspondent essentiellement à des cessions intégrales ou partielles de titres ou d'OPCVM.

Autres mouvements

(2) Ces mouvements comprennent principalement des transferts vers les dépréciations sur titres disponibles à la vente : chez Crédit Agricole CIB (7 millions d'euros issus des dépréciations de créances sur établissements de crédit), chez Emponki (6 millions d'euros issus des dépréciations créances clientèle) ainsi que 2 millions d'euros d'ajustement de juste valeur du portefeuille CA Vita.

6.7 Exposition au risque souverain

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition du groupe Crédit Agricole sur certains pays européens est présentée ci-après :

EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN SUR LA GRÈCE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE ET L'ESPAGNE

Activité bancaire

Pour l'activité bancaire, les informations sont présentées selon la méthodologie qui a été retenue pour réaliser les *stress tests* à la demande de l'EBA (Autorité bancaire européenne). Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, à la SFEF, au Trésor Public et Agence France Trésor.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

(en millions d'euros)	Expositions Activité bancaire nettes de dépréciations						
	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité Banque brute de couverture	Couverture Actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	Total activité Banque nette de couverture
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances ⁽¹⁾				
Grèce	3	111		1	115		115
Irlande	14	146			160	(6)	154
Portugal	13	589	18	8	628	(14)	614
Italie	54	3 588	192	128	3 962	(256)	3 706
Espagne	80	77	124		281		281
TOTAL	164	4 511	334	137	5 146	(276)	4 870

(1) Hors créances d'impôts différés.

(2) Pas de couvertures sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.

Sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance-vie de partage entre assureurs et assurés.

(en millions d'euros)	Expositions brutes Activité Assurances
Grèce	1 890
Irlande	1 309
Portugal	1 877
Italie	7 078
Espagne	3 155
TOTAL	15 309

L'exposition brute correspond à la valeur des titres au bilan.

Exposition avant mécanisme de partage entre assurés et assureurs.

Conformément à ce que permet le paragraphe 51 de la norme IAS 39, et compte tenu de l'abaissement significatif de rating long terme constaté après l'acquisition, le Groupe a procédé à un reclassement des titres de dettes souveraines de la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance à la catégorie titres disponibles à la vente pour un montant de 2 991 millions (juste valeur au 31 décembre 2011). Par ailleurs, et conformément à ce que permet le paragraphe 54 de la norme IAS 39, et compte tenu du changement d'intention de gestion de la filiale assurance au Portugal, le Groupe a procédé à un reclassement des titres de dettes souveraines de la catégorie titres disponibles à la vente à la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance pour un montant de 256 millions.

La politique de solidarité européenne a conduit à définir un dispositif de soutien à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande. En l'absence de situation de défaut et compte tenu des plans mis en place, aucun de ces titres n'a fait l'objet de dépréciation, à l'exception du cas particulier de la Grèce décrit ci-après.

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA GRÈCE

Contexte

Le groupe Crédit Agricole s'est engagé à participer au plan d'aide à la Grèce signé le 21 juillet 2011 par les chefs d'État et de gouvernement européens et l'a annoncé dans son communiqué de presse du 28 juillet à la suite du Conseil d'administration du même jour.

Toutefois, les modalités initialement prévues ont été très rapidement rediscutées entre les différents acteurs. En effet, celles-ci ont été jugées insuffisantes, dans un contexte économique qui ne cesse de se dégrader, pour corriger la trajectoire de la dette publique grecque et ce, en l'absence de rebond rapide de la croissance et de respect des objectifs de réduction du déficit public et sans avancée notable du programme de privatisations.

Dans ce contexte, de nouvelles mesures de soutien à la Grèce ont été prises lors du sommet de Bruxelles du 26 octobre 2011 avec une participation accrue, sur base de volontariat, du secteur privé. Dans la perspective de cette participation, *Institute for International Finance* (IIF) a entamé de nouvelles négociations avec les autorités grecques, européennes et le Fonds Monétaire International (FMI) sur la base d'une renonciation à 50 % du nominal sur l'ensemble des échéances des titres détenus, sans qu'à ce stade, les modalités précises soient encore totalement déterminées.

Ces négociations ont abouti, mardi 21 février 2012, avec l'annonce par l'*Eurogroup* d'un deuxième plan d'aide à la Grèce, atteignant 237 milliards d'euros soit une nouvelle aide publique de 130 milliards d'euros et un "abandon" volontaire de créances à hauteur de 107 milliards d'euros par les créanciers du secteur privé, qui consentent désormais une décote de 53,5 % de la valeur nominale des titres actuellement détenus. A très court terme, le défaut de la Grèce est évité, en lui permettant de faire face à une échéance de remboursement le 20 mars de 14,5 milliards d'euros et à moyen terme, ce second plan de soutien a pour effet de ramener son ratio dette/PIB à 120 % en 2020.

Méthode de valorisation

Au 31 décembre 2011, l'appréciation de la juste valeur des titres de dette publique grecque en *Mark to model* de niveau 3 (à l'exception des titres du portefeuille de négociation restés en "juste valeur" de niveau 1 compte tenu de leur nature et de leur maturité) se justifie toujours par la très forte illiquidité du marché secondaire. Cet élément, associé à l'engagement pris par les établissements bancaires, auprès des pouvoirs publics de conserver leurs titres, ne permet plus de considérer que les prix relevés sur ce marché sont représentatifs de la juste valeur des instruments émis.

Afin de tenir compte dans la valorisation retenue de la prime d'illiquidité reflétée dans la "juste valeur" des obligations d'État grecques, le modèle interne repose sur une pondération entre les prix de marché au 31 décembre 2011 (pour 30 %) et une valorisation fondée sur des hypothèses macro-économiques (ratio cible dette/PIB, réalisation du programme de privatisation, participation des différents créanciers de l'État grec...) (pour 70 %).

En application de ce modèle interne, une décote moyenne de 74 % sur tous les titres d'État grecs, quelle que soit leur maturité, a été comptabilisée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2011.

Ainsi, les comptes du groupe Crédit Agricole enregistrent au 31 décembre 2011 une dépréciation, nette des mécanismes de participation aux bénéfices des assurés propres à l'assurance-vie, de 1 330 millions d'euros en coût du risque (*cf.* note 4.8). Cette dépréciation est affectée aux secteurs opérationnels détenteurs des titres inclus dans le plan, en l'occurrence la Banque de proximité à l'international et les Assurances.

DETTES SOUVERAINES BRUTES DE COUVERTURE ACTIVITÉ BANQUE ET ASSURANCES - MATURITÉ

BANQUE (portefeuille bancaire)

Expositions brutes <i>(en millions d'euros)</i>	Maturités résiduelles						Total
	Un an	Deux ans	Trois ans	Cinq ans	Dix ans	Dix ans et plus	
Grèce	7	1		102	1	3	114
Irlande	12		145			3	160
Portugal	493	127					620
Italie	193	40	87	470	1 971	1 073	3 834
Espagne	128	19	4	8	88	34	281
TOTAL GÉNÉRAL							5 009

ASSURANCES

Expositions brutes <i>(en millions d'euros)</i>	Maturités résiduelles						Total
	Un an	Deux ans	Trois ans	Cinq ans	Dix ans	Dix ans et plus	
Grèce	12	31	22	29	876	920	1 890
Irlande		37	19	6	992	237	1 291
Portugal	671	99	35	27	179	862	1 873
Italie	123	157	428	881	4 224	1 265	7 078
Espagne	3	1	1 017	30	120	1 984	3 155
TOTAL GÉNÉRAL							15 287

DETTES SOUVERAINES ACTIVITÉ BANQUE - VARIATIONS ENTRE LE 30 JUIN 2011 ET LE 31 DÉCEMBRE 2011

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 30 juin 2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves sur titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	Créances rattachées	Dépréciation	Tombées d'échéance	Cessions	Acquisitions ⁽²⁾	Solde au 31 décembre 2011
Grèce	19				(7)		(9)		3
Irlande	24						(10)		14
Portugal	13								13
Italie	67			1		(14)			54
Espagne	92			1		(13)			80
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	215			2	(7)	(27)	(19)		164
Grèce	279		4	2	(174)				111
Irlande	120	20		6					146
Portugal	645	15		1			(72)		589
Italie	7 584	(523)				(169)	(3 304)		3 588
Espagne	1 582					(632)	(873)		77
Actifs financiers disponibles à la vente	10 210	(488)	4	9	(174)	(801)	(4 249)		4 511
Grèce									
Irlande									
Portugal							(11)	29	18
Italie	200					(200)		192	192
Espagne	95							29	124
Prêts et créances	295					(200)	(11)	250	334
Grèce	51					(50)			1
Irlande									
Portugal	169						(161)		8
Italie	885						(757)		128
Espagne	29						(29)		
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	1 134					(50)	(947)		137
TOTAL ACTIVITÉ BANQUE	11 854	(488)	4	11	(181)	(1 078)	(5 226)	250	5 146

(1) Valorisation des titres dont l'échéance est supérieure à 2020, présents au deuxième trimestre 2011 et qui ont fait l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2011.

(2) Dont + 192 millions d'euros de créances acquises au titre de l'activité DAS Investissement de Crédit Agricole CIB en Italie et + 58 millions d'euros de créances d'affacturage au titre de l'activité leasing au Portugal et en Espagne.

DETTES SOUVERAINES ACTIVITÉ ASSURANCES - VARIATIONS ENTRE LE 30 JUIN 2011 ET LE 31 DÉCEMBRE 2011

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 30 juin 2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves sur titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	Créances rattachées	Dépréciation	Tombées d'échéance	Cessions	Effet périmètre	Solde au 31 décembre 2011
Grèce	4 974		920	85	(4 098)			9	1 890
Irlande	1 444	(67)					(74)	6	1 309
Portugal	2 207	(318)				(16)	(8)	12	1 877
Italie	14 287	(1 220)				6	(6 151)	156	7 078
Espagne	3 822		45			(5)	(747)	40	3 155
TOTAL ACTIVITÉ ASSURANCES	26 734	(1 605)	965	85	(4 098)	(15)	(6 980)	223	15 309

(1) Valorisation des titres dont l'échéance est supérieure à 2020, présents au deuxième trimestre 2011 et qui ont fait l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2011.

6.8 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	90 901	78 674
dont comptes ordinaires créditeurs	10 226	5 765
dont comptes et emprunts au jour le jour	3 314	12 002
Valeurs données en pension	12 195	11 936
Titres donnés en pension livrée	23 298	32 183
Sous-total ⁽¹⁾	126 395	122 793
Dettes rattachées		396
TOTAL	126 395	123 189

(1) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	206 497	183 019
Comptes d'épargne à régime spécial	237 335	222 530
Autres dettes envers la clientèle	148 821	153 729
Titres donnés en pension livrée	72 075	59 602
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 111	1 927
Dettes nées d'opérations de réassurance	414	389
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	486	7
Sous-total ⁽¹⁾	666 740	621 203
Dettes rattachées		2 096
VALEUR AU BILAN	666 740	623 299

(1) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

6.9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées ^{(1) (2)}	13 479	22 078
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 254	4 131
Sous-total	21 733	26 209
Dépréciations	(84)	(23)
VALEUR NETTE AU BILAN	21 649	26 186

(1) Dont reclassement du portefeuille des titres détenus jusqu'à l'échéance vers le portefeuille des titres disponibles à la vente de lignes de titres de dettes souveraines pour lesquelles une cession est envisagée pour 2 991 millions d'euros (juste valeur au 31 décembre 2011). Ce reclassement est intervenu suite à la décision prise dans le cadre de la volonté du Groupe d'alléger son bilan du poids des dettes souveraines pour lesquelles un abaissement significatif de rating long terme a été constaté après la date d'acquisition. Les actifs transférés ont été évalués à leur juste valeur et la différence entre le montant préalablement comptabilisé (coût amorti à la date de transfert) et la juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres recyclables (gains et pertes latents sur des titres disponibles à la vente) pour un montant de - 316 millions d'euros.

Dont reclassement du portefeuille des titres disponibles à la vente vers le portefeuille des titres détenus jusqu'à l'échéance de lignes de titres de dettes souveraines pour 256 millions d'euros. Ce reclassement est intervenu en raison d'un changement d'intention de gestion de la filiale assurance au Portugal.

(2) Dont au 31 décembre 2010, 13,6 milliards d'euros reclassés en obligations au 31 décembre 2011.

6.10 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	3 320	1 714
Titres du marché interbancaire	6 006	6 043
Titres de créances négociables	76 731	121 881
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	76 347	54 677
Autres dettes représentées par un titre	3 884	2 662
Sous-total ⁽⁴⁾	166 288	186 977
Dettes rattachées		1 486
VALEUR AU BILAN	166 288	188 463
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽²⁾	23 076	22 647
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽³⁾	9 684	9 464
Dépôt de garantie à caractère mutuel	128	120
Titres et emprunts participatifs	180	199
Sous-total ⁽⁴⁾	33 068	32 430
Dettes rattachées		598
VALEUR AU BILAN	33 068	33 028

(1) - Les émissions de dettes liées aux actifs détenus par les sociétés d'assurance du Groupe pour le compte des assurés, inclus dans des contrats en unités de compte, ne sont pas éliminées. Ceci est sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

- Ce poste comprend les émissions de type "Covered bonds".

(2) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(3) Ce poste comprend les émissions de titres super subordonnés "TSS" et de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI".

(4) Au 31 décembre 2011, les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

Au 31 décembre 2011, l'encours des titres super-subordonnés est de 7 226 millions d'euros.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du Groupe qui ne sont pas éliminés pour la partie en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré, du fait de la nature de ces contrats, est de 5 294 millions d'euros.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du groupe Crédit Agricole.

La gestion des fonds propres prudentiels est marquée par d'importantes évolutions réglementaires, notamment par la mise en œuvre des nouvelles règles Bâle 3 à travers les projets de directive et de règlement CRD 4 qui doivent entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2013. Les projets de directive et de règlement CRD 4 prévoient des conditions à remplir par les nouveaux instruments émis plus restrictives pour bénéficier du statut de fonds propres réglementaires ainsi qu'une disqualification progressive prévue entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2019 d'anciens instruments qui ne rempliront plus les nouveaux critères.

À la lumière de ces évolutions réglementaires et afin de renforcer la qualité de ses fonds propres de base, Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur huit séries de ses obligations subordonnées en circulation. Ces offres ont abouti au rachat de 610 072 000 dollars US en montant nominal de Titres super-subordonnés à durée indéterminée émis le 31 mai 2007, et au rachat de 1 635 818 651,08 euros en montant nominal de sept séries de titres libellées en euro, livre sterling et en dollars canadiens (six séries de Titres super subordonnés à durée indéterminée et une série de Titres subordonnés à durée indéterminée). Le gain estimé au titre de cette opération s'élève, net d'impôt, à environ 550 millions d'euros.

Le groupe Crédit Agricole a émis les différents types de dettes subordonnées présentés ci-après et qui sont toujours en circulation.

Émissions de Titres subordonnés remboursables (TSR)

Les Titres subordonnés remboursables (TSR) émis par le groupe Crédit Agricole sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés soit sur le marché français dans le cadre de la législation française soit sur les marchés internationaux sous droit anglais dans le cadre du programme EMTN (*euro medium term-notes*).

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui ainsi que les titres "super-subordonnés" prévus par l'article L. 228-97 du Code de commerce. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la Société.

Depuis sa constitution, la société Radian émet des Titres subordonnés remboursables servant essentiellement à lever des fonds propres pour le compte des Caisses régionales. Au 31 décembre 2011, 17 émissions restent en vie pour un encours de 2 467,5 millions d'euros.

Émissions de Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Les Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

À noter que les TSDI ont un rang senior par rapport aux actions, TSS et prêts et titres participatifs émis par l'émetteur, *pari passu vis-à-vis* des TSR et subordonnés à toutes les autres dettes.

Émissions de Titres super-subordonnés (TSS)

Les Titres super-subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées.

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé en faveur de l'émetteur à partir de cette échéance.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en dessous du ratio de fonds propres minimum légal, ou si l'ACP anticipe cet événement dans un avenir proche.

Compte tenu des nouvelles exigences Bâle 3, les modalités de reconnaissance des TSS devraient évoluer. Toutefois, l'ACP n'a pas encore défini les nouveaux critères devant être remplis par les TSS émis par les banques françaises pour être qualifiés comme fonds propres réglementaires au titre du régime Bâle 3.

Remboursements anticipés au gré de l'émetteur

Concernant la dette subordonnée, les titres subordonnés remboursables (TSR) de même que les Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et les Titres super subordonnés (TSS) peuvent faire l'objet de remboursements anticipés, par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré, sous réserve de l'accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, selon les clauses contractuelles de chaque émission.

Par ailleurs, pour les contrats comportant des clauses particulières de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur (*call option*), Crédit Agricole S.A. se réserve également le droit, après accord du régulateur, de procéder à un remboursement anticipé de ses titres subordonnés par l'exercice d'une clause de rachat par anticipation au gré de l'émetteur (*call option*), dans les conditions et aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

Exigibilité anticipée

Les instruments de dette existants peuvent devenir immédiatement exigibles dans un nombre restreint de cas, notamment le non-paiement des intérêts et du principal après un délai de grâce prédéterminé au-delà de la date à laquelle ils deviennent exigibles et payables, l'insolvabilité de Crédit Agricole S.A. en tant qu'émetteur, et le manquement de Crédit Agricole S.A. à ses autres obligations contractuelles. Les TSS ne contiennent pas de clause d'exigibilité anticipée, sauf en cas de liquidation de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSIONS DE TYPE COVERED BONDS

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type *Covered bonds* par l'intermédiaire de sa filiale Crédit Agricole Home Loan SFH. L'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, 22 149 millions en contre-valeur euros ont ainsi été levés au 31 décembre 2011.

6.11 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	1 446	1 715
Impôts différés	6 852	6 956
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	8 298	8 671
Impôts courants	1 187	1 027
Impôts différés	1 856	1 363
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	3 043	2 390

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Décalages temporaires comptables-fiscaux	5 570	6 470
Charges à payer non déductibles	365	434
Provisions pour risques et charges non déductibles	5 094	4 462
Autres différences temporaires ⁽¹⁾	111	1 574
Impôts différés/Réserves latentes	843	255
Actifs disponibles à la vente	292	12
Couvertures de Flux de Trésorerie	525	221
Gains et Pertes/Écarts actuariels	26	22
Impôts différés/Résultat	(1 417)	(1 132)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	4 996	5 593

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 825 millions d'euros pour 2011 contre 996 millions d'euros en 2010.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

En particulier, la revue des perspectives de résultats d'Emporiki Bank a eu pour conséquence la dépréciation des impôts différés actifs pour un montant de 148 millions d'euros et la non-activation d'impôts différés actifs sur les pertes comptabilisées en 2011.

Le stock résiduel des impôts différés actifs d'Emporiki Bank s'élève à 133 millions d'euros au 31 décembre 2011.

6.12 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs	79 525	58 873
Comptes de stocks et emplois divers	290	464
Gestion collective des titres Livret développement durable		50
Débiteurs divers	51 152	45 222
Comptes de règlements	26 770	11 778
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance	357	341
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	956	1 018
Comptes de régularisation	17 517	16 043
Comptes d'encaissement et de transfert	11 787	9 665
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 225	967
Produits à recevoir	2 089	2 273
Charges constatées d'avance	448	460
Autres comptes de régularisation	1 968	2 678
VALEUR NETTE AU BILAN	97 042	74 916

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs ⁽¹⁾	59 261	47 331
Comptes de règlements	23 970	14 048
Créditeurs divers	34 901	32 863
Versement restant à effectuer sur titres	288	324
Autres passifs d'assurance	102	96
Autres		
Comptes de régularisation	27 624	23 292
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	11 204	9 411
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	5 186	3 179
Produits constatés d'avance	4 505	4 066
Charges à payer	5 248	4 791
Autres comptes de régularisation	1 481	1 845
VALEUR AU BILAN	86 885	70 623

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.13 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs non courants destinés à être cédés	303	1 610
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ⁽¹⁾	39	1 472

(1) Au 31 décembre 2010, ces rubriques concernent SCB Cameroun, Crédit Uruguay Banco et Winchester Global Trust Company Ltd.

Au 31 décembre 2011, ce poste est constitué des actifs destinés à être cédés suite à l'accord sur la cession de la société de gestion Crédit Agricole Private Equity et des fonds qu'elle gère pour le compte de CACIF.

6.14 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽²⁾	Solde 31/12/2011
Immeubles de placement							
Valeur brute	3 498	4	241	(252)		80	3 571
Amortissements et dépréciations	(386)	(1)	(45)	25		(18)	(425)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	3 112	3	196	(227)		62	3 146

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(2) Chez Predica, reclassement du compte-courant de SCI Imefa 128 portant sur l'immeuble Procession de la catégorie Immeuble d'exploitation vers la catégorie Immeuble de placement pour 38 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽²⁾	Solde 31/12/2010
Immeubles de placement							
Valeur brute	3 446	(2)	225	(291)		120	3 498
Amortissements et dépréciations	(339)	1	(34)	23		(37)	(386)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	3 107	(1)	191	(268)		83	3 112

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(2) - Chez Predica, reclassement d'immeubles de placement vers immeubles d'exploitation pour - 110 millions d'euros suite à l'installation de Crédit Agricole Assurance, et reclassement des comptes-courants de SCI d'immeubles d'exploitation vers immeubles de placement pour 128 millions d'euros.

- Entrée des immeubles de placement temporairement non loués correspondant aux contrats de locations financement arrivés à échéance ou résiliés pour 55 millions d'euros.

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 5 372 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 5 156 millions d'euros au 31 décembre 2010.

6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre ⁽²⁾	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽³⁾	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	16 545	188	1 414	(1 321)	1	285	17 112
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(8 606)	(85)	(1 029)	780	(2)	(171)	(9 113)
VALEUR NETTE AU BILAN	7 939	103	385	(541)	(1)	114	7 999
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 635	142	439	(19)	3	51	5 251
Amortissements et dépréciations	(2 759)		(408)	(21)	(2)	(50)	(3 240)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 876	142	31	(40)	1	1	2 011

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(2) Chez Cariparma, FriulAdria et Carispezia, affectation de l'écart d'acquisition en immobilisation incorporelle correspondant au Purchase Price Allocation (PPA) pour un montant global de 133 millions d'euros. Les immobilisations incorporelles provenant de la juste valeur des actifs et passifs acquis sont amorties suivant la même durée et la même méthode que les autres immobilisations incorporelles de même nature.

Chez Carispezia, entrée des immobilisations corporelles pour une valeur brut de 108 millions d'euros et des amortissements liés pour - 63 millions d'euros.

(3) Entrée des immobilisations corporelles nettes temporairement non louées correspondant aux contrats de locations financement arrivés à échéance ou résiliés pour 146 millions d'euros.

Chez Predica, reclassement du compte-courant de SCI Imefa 128 portant sur l'immeuble Procession de la catégorie Immeuble d'exploitation vers la catégorie Immeuble de placement pour un montant de - 38 millions d'euros brut.

Chez Amundi, décompensation pour 53 millions d'euros des amortissements sur les immobilisations incorporelles comptabilisés antérieurement en valeur nette.

(en millions d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽²⁾	Solde 31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	15 861	1	1 424	(1 109)	91	277	16 545
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(8 088)	44	(1 039)	687	(40)	(170)	(8 606)
VALEUR NETTE AU BILAN	7 773	45	385	(422)	51	107	7 939
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾							
Valeur brute	4 271	34	356	(188)	25	137	4 635
Amortissements et dépréciations	(2 441)	3	(413)	122	(15)	(15)	(2 759)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 830	37	(57)	(66)	10	122	1 876

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(2) Entrée des immobilisations corporelles temporairement non louées correspondant aux contrats de locations financement arrivés à échéance ou résiliés pour 279 millions d'euros.

Identification chez Amundi d'une immobilisation incorporelle correspondant à la juste valeur du contrat de distribution dans les réseaux du groupe Société Générale pour 161 millions d'euros. Les immobilisations incorporelles provenant de l'identification de la juste valeur des actifs et passifs acquis sont amorties suivant la même durée et la même méthode que les autres amortissements d'immobilisations incorporelles de même nature.

6.16 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2011				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	107 797	3 654	8 878	1 381	121 710
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	97 992		6 422		104 414
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 743		4 163		5 906
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾		23			23
Autres provisions techniques					
Total des provisions techniques ventilées	207 532	3 677	19 463	1 381	232 053
Participation aux bénéfices différée active ⁽¹⁾	(3 872)		(401)		(4 273)
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(498)	(190)	(38)	(293)	(1 019)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES⁽²⁾	203 162	3 487	19 024	1 088	226 761

(1) Dont participation différée active sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 2,6 milliards d'euros avant impôts, soit 1,3 milliard net d'impôts (cf. note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

(en millions d'euros)	31/12/2010				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	101 334	3 321	8 509	1 302	114 466
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	103 442		6 451		109 893
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 749		5 710		7 459
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾		19			19
Autres provisions techniques					
Total des provisions techniques ventilées	206 525	3 340	20 670	1 302	231 837
Participation aux bénéfices différée active ⁽¹⁾	(1 353)		(143)		(1 496)
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(444)	(205)	(100)	(270)	(1 019)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES⁽²⁾	204 728	3 135	20 427	1 032	229 322

(1) Dont participation différée active sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 0,8 milliard d'euros avant impôts, soit 0,5 milliard net d'impôts (cf. note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

La participation aux bénéfices différée active au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée active	31/12/2011	31/12/2010
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente	(2 561)	(792)
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	(2 034)	(870)
Autres participations différées (annulation PRE)	345	185
TOTAL⁽¹⁾⁽²⁾	(4 250)	(1 477)

(1) Participation différée active sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 2,6 milliards d'euros avant impôts, soit 1,9 milliard net d'impôts au 31 décembre 2011 contre 0,8 milliard d'euros avant impôt soit 0,5 milliard net d'impôts au 31 décembre 2010 (cf. note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) L'écart avec la rubrique "Participation aux bénéfices différée" au bilan actif provient de la participation aux bénéfices différée passive de CAMCA.

Le caractère recouvrable de cet actif a fait l'objet de tests tels que décrit dans la note 1.3 sur les activités d'assurance, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

6.17 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre ⁽⁴⁾	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽⁵⁾	31/12/2011
Risques sur les produits épargne-logement	871		38		(169)			740
Risques d'exécution des engagements par signature	416		254	(12)	(274)	(5)		379
Risques opérationnels ⁽¹⁾	512	3	182	(23)	(94)		1	581
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽²⁾	1 874	36	420	(258)	(196)	1	69	1 946
Litiges divers	1 252	4	395	(87)	(166)	4	48	1 450
Participations	29		12		(3)			38
Restructurations ⁽³⁾	18		79	(15)	(2)			80
Autres risques	1 215	15	605	(230)	(277)	4	(29)	1 303
TOTAL	6 187	58	1 985	(625)	(1 181)	4	89	6 517

(1) Les principaux contributeurs sont LCL et les Services financiers spécialisés (leasing, affacturage et services financiers aux institutionnels) et les Caisses Régionales.

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies et les provisions sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité chez LCL et au plan d'adaptation chez Crédit Agricole CIB pour 286 millions d'euros.

(3) La provision pour restructuration comprend notamment 57 millions d'euros chez Crédit Agricole Consumer Finance dans le cadre du plan d'adaptation et 10 millions d'euros chez BFT.

(4) Variations de périmètre

Les mouvements de variation de périmètre concernent essentiellement l'entrée de Carispezia pour 32 millions d'euros, celle de Centea dans Crédit Agricole Belgique pour 9 millions d'euros et les apports d'agences chez Cariparma pour 16 millions d'euros.

(5) Autres mouvements :

- Engagements sociaux (retraites) et assimilés : les 69 millions d'euros sont principalement liés aux écarts actuariels sur les régimes à prestations définies ;
- Litiges divers et autres risques : dont 48 millions d'euros correspondant principalement à des transferts des autres risques vers les litiges divers.

(en millions d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽⁴⁾	31/12/2010
Risques sur les produits épargne-logement	843		243		(215)			871
Risques d'exécution des engagements par signature	684		255	(247)	(206)	1	(71)	416
Risques opérationnels ⁽¹⁾	554	2	172	(147)	(68)		(1)	512
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽²⁾	2 075	(3)	193	(389)	(111)	21	88	1 874
Litiges divers	1 104	(2)	321	(82)	(201)	17	95	1 252
Participations	27	4	1	(1)	(4)		2	29
Restructurations ⁽³⁾	45		2	(15)	(14)			18
Autres risques	1 236	5	527	(142)	(341)	3	(73)	1 215
TOTAL	6 568	6	1 714	(1 023)	(1 160)	42	40	6 187

(1) Les principaux contributeurs sont les Services financiers spécialisés (leasing et affacturage) la gestion d'actifs, LCL et les Caisses Régionales.

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies tels que détaillés dans la note 7.4, mais également les provisions sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité chez LCL.

(3) La provision pour restructuration comprend 21 millions d'euros chez Sofinco relatifs essentiellement à des dépenses entraînées par le rapprochement Sofinco-Finaref et qui ne sont pas liées aux activités futures. Elle comprend également 13 millions d'euros comptabilisés par Caceis Bank Deutschland.

(4) Cette ligne comprend les provisions pour risques divers, dont notamment celles liées au nouveau schéma directeur immobilier en Ile-de-France de LCL. En 2009, les autres mouvements comprennent pour 69 millions d'euros un reclassement vers les provisions pour impôt différé social par la CR Nord de France.

CONTRÔLES FISCAUX

Contrôle fiscal Predica

Predica avait fait l'objet, en 2009, d'un contrôle fiscal, avec une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007.

Une proposition de rectification concernant un poste de provision a été reçue fin décembre 2009.

Ce redressement s'inscrit dans le contexte d'un récent contentieux de place et Predica l'a intégralement contesté de façon motivée. En attendant la résolution de ce contentieux de place Predica a, par prudence, provisionné ce redressement.

Aucun développement nouveau n'est intervenu en 2011.

Contrôle fiscal LCL

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières de ces contrôles a été couvert par les provisions constituées précédemment par la banque et les points de désaccord ont donné lieu à contestation auprès de la Direction des vérifications nationales et internationales (DVNI).

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Italie

Crédit Agricole CIB a, en 2010 puis 2011 suite à vérifications de comptabilité, reçu des propositions de rectification sur les exercices 2005 et 2006 émises par les autorités fiscales italiennes. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée la totalité des points redressés et d'ores et déjà engagé un recours à l'arbitrage des autorités franco-italiennes concernant l'exercice 2005.

La provision comptabilisée à ce titre tient compte du risque total estimé par la Direction fiscale de Crédit Agricole CIB.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, a été intégralement contesté. Il n'a pas été provisionné, compte tenu de l'avis de la Direction Fiscale du Groupe.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010 ⁽¹⁾
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 545	24 992
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	48 657	23 244
Ancienneté de plus de 10 ans	19 160	20 904
Total plans d'épargne-logement	70 362	69 140
Total comptes épargne-logement	13 826	14 032
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	84 188	83 172

(1) Montants ajustés à l'ouverture de + 24 992 millions d'euros sur les plans d'ancienneté de moins de 4 ans et de - 24 992 millions d'euros sur les plans d'ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans.

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010, et hors prime d'État.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	785	1 027
Comptes épargne-logement	3 032	3 447
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	3 817	4 474

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	116	104
Ancienneté de plus de 10 ans	535	663
Total plans d'épargne-logement	651	767
Total comptes épargne-logement	89	104
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	740	871

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	767	33	(149)		651
Comptes épargne-logement	104	5	(20)		89
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	871	38	(169)	-	740

6.18 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminé".

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	31 370					31 370
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	61 857	29 048	119 344	226 119	51 249	487 617
Instruments dérivés de couverture	3 278	1 677	11 752	19 126	72	35 905
Actifs financiers disponibles à la vente	23 669	25 785	50 926	113 841	30 963	245 184
Prêts et créances sur les établissements de crédit	76 232	3 090	18 862	1 106	3 490	102 780
Prêts et créances sur la clientèle	160 797	74 869	251 822	305 495	6 022	799 005
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					10 936	10 936
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	248	1 020	6 336	13 952	93	21 649
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	357 451	135 489	459 042	679 639	102 825	1 734 446
Banques centrales	195		160			355
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	68 047	25 831	120 834	221 122	1	435 835
Instruments dérivés de couverture	2 904	1 372	11 460	22 455		38 191
Dettes envers les établissements de crédit	86 666	4 792	21 221	10 927	2 789	126 395
Dettes envers la clientèle	537 284	42 043	59 769	11 800	15 844	666 740
Dettes représentées par un titre	64 861	23 571	44 355	32 727	774	166 288
Dettes subordonnées	618	1 542	3 870	17 307	9 731	33 068
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					7 299	7 299
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	760 575	99 151	261 669	316 338	36 438	1 474 171

(en millions d'euros)	31/12/2010					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	31 749					31 749
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	75 121	43 229	102 807	123 705	67 303	412 165
Instruments dérivés de couverture	2 647	1 670	9 535	11 200	153	25 205
Actifs financiers disponibles à la vente	9 676	19 047	52 968	121 339	41 616	244 646
Prêts et créances sur les établissements de crédit	80 728	6 694	13 133	1 045	159	101 759
Prêts et créances sur la clientèle	143 359	78 378	246 146	285 401	6 168	759 452
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ⁽¹⁾					5 853	5 853
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	104	2 530	5 389	18 163		26 186
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	343 384	151 548	429 978	560 853	121 252	1 607 015
Banques centrales	979					979
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	83 913	31 849	97 710	127 870	24	341 366
Instruments dérivés de couverture	2 264	2 215	9 776	13 103	46	27 404
Dettes envers les établissements de crédit	94 853	11 044	7 699	9 486	107	123 189
Dettes envers la clientèle	469 589	59 185	69 273	14 124	11 128	623 299
Dettes représentées par un titre	88 061	40 867	35 169	24 365	1	188 463
Dettes subordonnées ⁽²⁾	307	36	5 071	17 860	9 754	33 028
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ⁽¹⁾					3 019	3 019
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	739 966	145 196	224 698	206 808	24 079	1 340 747

(1) Par rapport à la publication des comptes au 31 décembre 2010, l'écart de réévaluation jusque-là affecté en "≤ 3 mois" a été réaffecté à la colonne "indéterminé".

(2) Par rapport à la publication des comptes au 31 décembre 2010, les dettes subordonnées à durée indéterminée ont été reclassées de "> 5 ans" à "indéterminé" (cf. note 3.3).

Note 7

Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(7 935)	(7 728)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(723)	(675)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(167)	(97)
Autres charges sociales	(2 089)	(2 050)
Intéressement et participation	(755)	(761)
Impôts et taxes sur rémunération	(643)	(618)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(12 312)	(11 929)

(1) Les salaires et traitements comprennent les charges relatives aux paiements à base d'action pour les montants suivants :

- au titre des rémunérations par actions, le groupe Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge de 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 1,2 million d'euros de charges correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites) contre 21,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 ;
- au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge de 69 millions d'euros en 31 décembre 2011.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE PUBLICS EN GRÈCE (EMPORIKI BANK)

La soumission du régime de retraite complémentaire (TEAPETE) des salariés d'Emporiki Bank aux dispositions des lois 3371/2005 et 3455/2006 a entraîné a) la réduction des désavantages pour Emporiki Bank liés au paiement de cotisations sociales plus élevées et b) la transparence de l'estimation des pertes actuarielles d'Emporiki Bank.

Conformément aux dispositions de la nouvelle loi 3371/2005, une étude économique a été réalisée par des actuaires spécialisés indépendants, afin de déterminer le coût lié à l'inclusion du régime TEAPETE dans les régimes complémentaires susmentionnés (IKA-ETEAM et ETAT). Achevée au cours du premier trimestre 2006, elle a été approuvée par le comité compétent du ministère de l'Économie et des Finances grec et a été ratifiée par la loi 3455/2006. Selon cette étude, Emporiki Bank versera aux plans IKA-ETEAM et ETAT, au titre de ses salariés retraités, une cotisation spéciale d'un total de 786,3 millions d'euros (versement d'avance ou sur une période de 10 ans à un taux d'intérêt de 3,53 %). En outre, Emporiki Bank sera tenu de verser des cotisations supplémentaires par rapport à celles définies par la réglementation de l'ETEAM, au titre de ses employés embauchés avant le 31 décembre 2004 jusqu'à leur retraite. Les conditions de versement des cotisations supplémentaires n'ont pas été définies par la loi 3371/2005, mais établies par arrêté ministériel IKA Φ20203/19189/931/7.11.06. Emporiki Bank procède aux versements prévus, comme ceux-ci ont été définis dans l'étude économique susmentionnée. L'encours des obligations au 31 décembre 2011 était de 262 millions d'euros.

Le syndicat a contesté cette opération et, en conséquence, a intenté des actions en justice. Pour l'une d'elles, jugée par la juridiction de première instance d'Athènes, la décision rendue (n° 116/2008) a conclu à l'inconstitutionnalité de la loi 3455/2006 et au caractère abusif de la dénonciation des contrats liant Emporiki Bank, le syndicat et TEAPETE. Emporiki Bank a formé un appel de la décision, qui a été jugé le 24 mars 2009. Pendant le procès, l'État grec est intervenu en faveur d'Emporiki Bank. L'arrêt de la cour d'appel n° 4007/2009 (publié le 30 juin 2009) a rejeté l'appel d'Emporiki Bank et a confirmé la décision rendue en première instance. En décembre 2009, Emporiki Bank a fait appel de cette décision devant la Cour suprême. À ce jour, Emporiki Bank est en attente de la décision de la Cour suprême. Une audience devrait avoir lieu en mars 2012. L'impact économique de la décision ne peut pas, actuellement, être évalué.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2011	31/12/2010
France	114 902	113 786
Étranger	47 188	47 490
TOTAL	162 090	161 276

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises AGIRC/ARRCO, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2011	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2010
Pôles fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 072	3 284
Pôles fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art 83	218	
Pôle Banque de proximité France	LCL	Régime cadres dirigeants art 83	299	
Pôle Banque de financement et d'investissement	Crédit Agricole CIB	Régime type art 83	4 584	4 493
Pôle Banque de financement et d'investissement	BGPI	Régime type art 83	428	445
Pôle Assurances	Predica/CAA/CAAGIS	Régime professionnel agricole 1,24 %	1 415	1 260
Pôle Assurances	Predica/CAA/CAAGIS	Régime cadres dirigeants art 83	46	
Pôle Assurances	Pacifica/Sirca	Régime professionnel agricole 1,24 %	1 630	1 362
Pôle Assurances	Pacifica/CACI	Régime cadres dirigeants art 83	18	11
Pôle Assurances	CACI	Régime type art 83	181	

Effectifs payés en nombre.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	3 091	2 962
Écart de change	34	99
Coût des services rendus sur la période	131	129
Coût financier	114	128
Cotisations employés	12	11
Modifications et liquidations de régime	(36)	(38)
Variation de périmètre	99	68
Prestations versées (obligatoire)	(203)	(360)
(Gains)/pertes actuariels	(12)	92
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	3 230	3 091

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Détail de la charge comptabilisée au résultat		
Coût des services rendus	131	128
Coût financier	114	127
Rendement attendu des actifs	(85)	(82)
Amortissement du coût des services passés	(10)	6
Gains/(pertes) actuariels nets		
Amortissements des gains/(pertes) générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	(23)	(40)
Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	127	139

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1	1 995	1 773
Écart de change	29	90
Rendement attendu des actifs	77	83
Gains/(pertes) actuariels	39	11
Cotisations payées par l'employeur	127	183
Cotisations payées par les employés	12	11
Modifications/réductions et/liquidations de régime	(4)	
Variation de périmètre	(19)	19
Prestations payées par le fonds	(109)	(175)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	2 147	1 995

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Position nette		
Dette actuarielle fin de période	3 230	3 091
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	10	(2)
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	2 147	1 995
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIF FIN DE PÉRIODE	(1 073)	(1 098)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global		
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(50)	79
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement de SoRIE dans l'année	(50)	79
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	88	138

Information sur les actifs des régimes	31/12/2011	31/12/2010
Composition des actifs		
■ % d'obligations	83,9 %	83,6 %
■ % d'actions	7,4 %	9,6 %
■ % autres actifs	6,7 %	6,8 %

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	4,30 % à 5,50 %	3,65 % à 4,01 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,20 % à 4,50 %	3,50 % à 3,60 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,00 % à 4,50 %	3,50 % à 3,60 %
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	0,76 % à 6,00 %	2,50 % à 5,20 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	N/A	N/A

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

Au 31 décembre 2011, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,2 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,8 %.

7.5 Autres avantages sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du résultat net part du Groupe (RNPG) de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de RNPG donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres avantages sociaux : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

7.6 Paiements à base d'actions

Dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées générales extraordinaires du 21 mai 2003 et du 17 mai 2006, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2011, cinq plans d'options d'achat d'actions ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2011.

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Plans d'attribution d'options de l'année 2005

Le Conseil d'administration du 25 janvier 2005, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à une attribution de 25 296 options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., résultant de la transformation de plans d'options existants dans la filiale CL Suisse, au prix d'exercice de 22,57 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil. Le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 a procédé au profit d'un salarié venant rejoindre le Groupe, à l'attribution de 5 000 options au prix d'exercice de 20,99 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Plan d'attribution d'options de l'année 2006

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a fixé les modalités d'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions et donné pouvoir au Président pour procéder à la mise en œuvre.

Ainsi, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales portant sur 12 029 500 options au prix unitaire de 33,61 euros, au profit de 1 745 attributaires.

Plan d'attribution d'options de l'année 2007

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 17 juillet 2007 a procédé à l'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 6 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 29,99 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Plan d'attribution d'options de l'année 2008

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 15 juillet 2008 a procédé à l'attribution, le 16 juillet 2008, d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de trois salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 14,42 euros correspondant au prix le plus élevé des deux prix obtenus, soit par la moyenne des cours d'ouverture, sans décote, des 20 dernières séances de bourse ayant précédé la réunion du conseil, soit par 80 % du cours moyen d'acquisition des actions Crédit Agricole S.A. autodétenues.

À la suite des opérations sur le capital de janvier 2007 et juin 2008, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a procédé à des ajustements sur le nombre d'options et le prix d'exercice des plans mis en place en 2004, 2005, 2006 et 2007.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2011 sont décrites dans les tableaux ci-après :

DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2005		2006	2007	2008	Total
Date de l'Assemblée générale autorisant les plans	21/05/2003	21/05/2003	17/05/2006	17/05/2006	17/05/2006	
Date du Conseil d'administration	25/01/2005	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	15/07/2008	
Date d'attribution des options	25/01/2005	19/07/2005	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008	
Date de durée du plan	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	
Durée de la période d'incessibilité	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	
Date de départ de l'exercice des options	25/01/2009	19/07/2009	06/10/2010	17/07/2011	16/07/2012	
Date d'expiration des options	25/01/2012	19/07/2012	05/10/2013	16/07/2014	15/07/2015	
Nombre d'attributaires	17	1	1 745	6	3	
Nombre d'options attribuées	27 600	5 452	13 116 803	136 992	74 000	13 360 847
Prix d'exercice (en euros)	20,70	19,25	30,83	27,91	14,42	
Conditions de performance	non	non	non	non	non	
Conditions en cas de départ du Groupe						
Démission	perte	perte	perte	perte	perte	
Licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	
Retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	
Décès	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	
Nombre d'options						
Attribuées aux mandataires sociaux			185 336			
Attribuées aux 10 plus gros attributaires	29 150		861 262	136 992	74 000	
Levées en 2011						
Annulées et levées depuis l'origine	2 532		1 577 253	32 233		1 612 018
NOMBRE D'OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2011	25 068	5 452	11 539 550	104 759	74 000	11 748 829
Juste valeur (en % du prix d'acquisition)	18,30 %	18,30 %	28,60 %	22,70 %	24,30 %	
Méthode de valorisation utilisée	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2005		2006	2007	2008	Total
	25/01/2005	19/07/2005	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008	
Options existantes au 31 décembre 2010	25 068	5 452	11 539 550	104 759	74 000	11 748 829
Options annulées ou échues en 2011						
Options exercées en 2011						
OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2011	25 068	5 452	11 539 550	104 759	74 000	11 748 829

Couverture des plans d'option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

La couverture du plan d'options 2006, échéance 2013 est assurée à travers des options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

Les autres plans d'options ont fait l'objet d'une couverture par détention directe d'actions Crédit Agricole S.A.

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'option

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

Plans

Date d'attribution	25/01/2005	19/07/2005	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008
Durée de vie estimée	5 ans		7 ans	7 ans	7 ans
Taux de perte de droit	5 %		1,25 %	1,25 %	1,25 %
Taux de dividende estimé	3,22 %		3,03 %	4,20 %	6,37 %
Volatilité à la date d'attribution	25 %		28 %	28 %	40 %

Le modèle de *Black & Scholes* a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

7.6.2 PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe Crédit Agricole S.A. au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82 000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France et dans quelques pays, la période d'acquisition dure deux ans et la période de conservation aussi. Dans d'autres pays, la durée de ces périodes a été adaptée aux particularités locales : période de conservation de 3 ans (Espagne et en Italie), période d'acquisition de 4 ans (dans ce cas, il n'y a pas de période de conservation).

Les actions attribuées au terme de la période d'acquisition seront des actions nouvelles à émettre.

La charge du plan a été calculée sur la base du cours de l'action au 9 novembre 2011 (5,02 euros), après décotes liées à la période d'incessibilité des titres et aux hypothèses de *turn-over* établies à partir des historiques. Elle a été étalée sur la durée de la période d'acquisition. Son montant est de 1,2 million d'euros en 2011.

7.6.3 SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS PROPOSÉES AUX SALARIÉS DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Entre le 21 juin et le 4 juillet 2011, les salariés du Groupe ont eu la possibilité de souscrire à une augmentation de capital Crédit Agricole S.A. réservée, à un cours de 8,24 euros décoté de 20 % par rapport à la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. précédant le 21 juin 2011. Compte tenu de la baisse significative du cours de l'action et de la volatilité particulièrement élevée des marchés dans les jours qui ont suivi la période de souscription, Crédit Agricole S.A. a décidé exceptionnellement de permettre aux salariés et retraités du Groupe ayant souscrit à l'augmentation de capital de se rétracter et de révoquer leur souscription. Cette option ayant été choisie par la majorité des souscripteurs, le montant finalement souscrit a été de 0,399 million d'euros (hors frais d'émissions).

7.6.4 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée au titre des services rendus en 2010 et mis en œuvre au sein du Groupe, sont de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2012, mars 2013 et mars 2014.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance) ;
- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole SA et des "*vesting conditions*" (conditions de présence et de performance).

Note 8

Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés		
Engagements de financement	216 793	232 646
■ Engagements en faveur des établissements de crédit	11 251	14 091
■ Engagements en faveur de la clientèle	205 542	218 555
■ Ouverture de crédits confirmés	171 088	176 406
■ Ouverture de crédits documentaires	12 064	12 745
■ Autres ouvertures de crédits confirmés	159 024	163 661
■ Autres engagements en faveur de la clientèle	34 454	42 149
Engagements de garantie	97 384	102 894
■ Engagements d'ordre des établissements de crédit	10 465	10 748
■ Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	3 048	2 726
■ Autres garanties	7 417	8 022
■ Engagements d'ordre de la clientèle	86 919	92 146
■ Cautions immobilières	5 725	4 989
■ Garanties financières	7 286	7 848
■ Autres garanties d'ordre de la clientèle	73 908	79 309
Engagements reçus		
Engagements de financement	55 665	82 254
■ Engagements reçus des établissements de crédit	52 579	69 820
■ Engagements reçus de la clientèle	3 086	12 434
Engagements de garantie	300 791	242 514
■ Engagements reçus des établissements de crédit	59 368	54 197
■ Engagements reçus de la clientèle	241 423	188 317
■ Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	37 086	35 810
■ Autres garanties reçues	204 337	152 507

Actifs donnés en garantie de passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres prêtés	4 942	10 557
Dépôts de garantie sur opérations de marché	26 087	18 428
Titres et valeurs donnés en pension	143 583	158 317
TOTAL	174 612	187 302

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent à 225,7 milliards d'euros au 31 décembre 2011 et sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole CIB pour 104,8 milliards d'euros. La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage. Crédit Agricole S.A. dispose également d'actifs reçus en garantie pour 105 milliards d'euros. Il s'agit pour l'essentiel de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes.

À l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 111,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 126,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010, et des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 114,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 121 milliards d'euros au 31 décembre 2010, les garanties détenues par le groupe Crédit Agricole et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Groupe.

La politique du groupe Crédit Agricole consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2011.

Créances reçues et apportées en garantie

Le groupe Crédit Agricole participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF). Dans le cadre de cette opération, les Caisses régionales et certaines filiales du Groupe apportent des créances en garantie à Crédit Agricole S.A., qui les apporte ensuite à la SFEF pour garantir les prêts que cette dernière octroie au Groupe. Au cours de l'année 2011, 25 milliards d'euros de créances ont été apportés en garantie à la SFEF dans le cadre de cette opération, contre 30,8 milliards d'euros en 2010. Les Caisses régionales et filiales conservent l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Les 25 milliards d'euros de créances apportées en garantie à la SFEF en 2011, dont 14,6 milliards par les Caisses régionales, ont permis à la SFEF d'accorder des prêts pour 15,9 milliards d'euros à Crédit Agricole S.A., reversés pour 9,5 milliards d'euros aux Caisses régionales sous forme d'avances et répartis proportionnellement aux montants des créances apportées en garantie.

Le groupe Crédit Agricole a apporté 61,1 milliards d'euros de créances au 31 décembre 2011 dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Banque de France par l'intermédiaire de Crédit Agricole S.A., contre 54,5 milliards d'euros en 2010. Enfin, 10 milliards d'euros de créances au 31 décembre 2011 ont été apportées directement par des filiales auprès de la Banque de France.

Le groupe Crédit Agricole a apporté 18,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011 dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par l'intermédiaire de Crédit Agricole S.A., contre 16,4 milliards d'euros en 2010. Enfin, 8,5 milliards d'euros de créances ont été apportées au 31 décembre 2011 directement par LCL auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

Note 9

Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

En application de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008, le Groupe a réalisé en 2011, comme il l'avait fait au cours des exercices précédents, des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39.

Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous.

NATURE, JUSTIFICATION ET MONTANT DES RECLASSEMENTS OPÉRÉS

Le Groupe a opéré en 2011 des reclassements des catégories "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" vers la catégorie "Prêts et créances" pour les actifs financiers pour lesquels le Groupe a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible, et non plus de les céder à court terme.

Ces reclassements au cours de la période concernent des opérations de syndication.

Pour les actifs reclassés au cours de l'année 2011, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur à la clôture. De même, est reprise dans le tableau la valeur au 31 décembre 2011 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date.

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2011			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/2011	Valeur de marché estimée au 31/12/2011	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2011	Valeur de marché estimée 31/12/2011	Valeur au bilan 31/12/2011	Valeur de marché estimée 31/12/2011	Valeur au bilan 31/12/2010	Valeur de marché estimée 31/12/2010
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	5 902	5 322	169	169	160	5 733	5 162	7 647	7 061
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	5 902	5 322	169	169	160	5 733	5 162	7 647	7 061

VARIATION DE JUSTE VALEUR COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT RELATIVE AUX ACTIFS RECLASSÉS

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés en 2011 est reprise dans le tableau ci-dessous.

	Variation de juste valeur comptabilisée	
	En 2011, à la date de reclassement	En 2010
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	(1)
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	-	(1)

CONTRIBUTION DES ACTIFS TRANSFÉRÉS AU RÉSULTAT DEPUIS LE RECLASSEMENT

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
	Actifs reclassés en 2011				Actifs reclassés antérieurement à 2011			
	Impact 2011		Impact cumulé au 31/12/2010		Impact 2011		Impact cumulé au 31/12/2011	
	Produits et charges réels comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réels comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réels comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réels comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	1	(3)	28	(598)	(65)	(74)	(37)	(672)
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	1	(3)	28	(598)	(65)	(74)	(37)	(672)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

À la date de reclassement, les actifs financiers reclassés sur 2011 présentent des taux d'intérêts effectifs compris entre 1,29 % et 1,61 % avec des flux de trésorerie futurs non actualisés estimés à 145 millions d'euros.

Note 10

Juste valeur des instruments financiers

La **juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	102 780	103 066	101 759	101 824
Prêts et créances sur la clientèle	799 005	809 158	759 452	773 510
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 649	23 218	26 186	26 759
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	126 395	127 440	123 189	122 766
Dettes envers la clientèle	666 740	666 793	623 299	623 460
Dettes représentées par un titre	166 288	173 040	188 463	189 623
Dettes subordonnées	33 068	30 046	33 028	32 876

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Crédit Agricole prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en millions d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Total	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	Total	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	444 021	66 391	367 134	10 496	366 983	90 202	266 428	10 353
Créances sur la clientèle	263		263		435		435	
Titres reçus en pension livrée	21 684		21 684		35 556		35 556	
Titres détenus à des fins de transaction	76 071	60 959	12 108	3 004	95 792	83 965	8 772	3 055
<i>Effets publics et valeurs assimilées ⁽¹⁾</i>	31 046	31 032	14		42 634	42 631	3	
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	28 894	19 933	7 996	965	28 061	22 197	4 651	1 213
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	16 131	9 994	4 098	2 039	25 097	19 137	4 118	1 842
Instruments dérivés	346 003	5 432	333 079	7 492	235 200	6 237	221 665	7 298
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	43 596	29 173	12 943	1 480	45 182	31 579	11 982	1 621
Créances sur la clientèle	83			83	5			5
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	40 372	28 744	11 178	450	41 496	30 869	10 261	366
Titres à la juste valeur par résultat sur option	3 141	429	1 765	947	3 681	710	1 721	1 250
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	60	60			22	22		
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	2 030	345	1 664	21	2 276	655	1 611	10
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	1 051	24	101	926	1 383	33	110	1 240
Actifs financiers disponibles à la vente	245 184	190 773	50 669	3 742	244 646	207 595	35 228	1 823
Effets publics et valeurs assimilées	61 992	58 867	1 158	1 967	88 442	88 194	235	13
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 283	117 908	39 869	506	126 533	100 130	26 098	305
Actions et autres titres à revenu variable	24 631	13 998	9 364	1 269	29 531	19 271	8 755	1 505
Créances disponibles à la vente	278		278		140		140	
Instruments dérivés de couverture	35 905	2 426	33 471	8	25 205	166	25 039	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	768 706	288 763	464 217	15 726	682 016	329 542	338 677	13 797

(1) Ce montant comprenait au 31 décembre 2010 13,6 milliards d'euros reclassés en obligations au 31 décembre 2011.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

(en millions d'euros)	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments			Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments			
		identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	435 250	30 962	401 655	2 633	340 764	31 400	305 322	4 042
Titres vendus à découvert	26 259	24 724	1 535		25 796	25 796 ⁽¹⁾		
Titres donnés en pension livrée	36 013		36 013		54 601		54 601	
Dettes représentées par un titre	30 436		30 436		30 212		30 212	
Instruments dérivés	342 542	6 238	333 671	2 633	230 155	5 604	220 509	4 042
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	585		585		602		602	
Instruments dérivés de couverture	38 191	756	37 435		27 404	230	27 174	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	474 026	31 718	439 675	2 633	368 770	31 630	333 098	4 042

(1) Montants ajustés par rapport à la publication 2010.

Les paramètres utilisés pour les modèles de valorisation sont jugés observables si le Département des risques de marché peut obtenir des données indépendantes de celles fournies par les *front offices*, à partir de plusieurs sources de façon régulière (quotidienne si possible), par exemple auprès de *brokers* ou auprès de systèmes organisant la contribution de données de la part d'un nombre suffisant d'acteurs. Une équipe dédiée rattachée au Département des risques de marché, vérifie régulièrement la pertinence des données ainsi obtenues, et la documente formellement.

À l'inverse, certains produits complexes, à composante de paniers, dont la valorisation requiert par exemple des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché, peuvent être classés comme non observables.

INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SELON UN MODÈLE DE NIVEAU 3

Les instruments valorisés selon un modèle de niveau 3 sont pour l'essentiel des produits complexes de taux, des structurés de crédit (certains produits de corrélation dont la valorisation intègre des *spreads* de crédit non observables), des dérivés actions (certains produits multi-sous-jacents), voire des produits hybrides et des instruments liés à l'activité de capital risque, et dans une moindre mesure des produits de change et de commodities. Certains instruments de marché même traditionnels mais à maturité longue peuvent également être classés en niveau 3 lorsque les paramètres de valorisation ne sont disponibles sur le marché que sur des durées inférieures à leur maturité contractuelle et nécessitent d'être extrapolés pour le calcul de la juste valeur.

Au 31 décembre 2011, les instruments financiers dont la valorisation repose sur des données non observables (niveau 3) comprennent essentiellement :

- des parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains ;
- des couvertures sur certains des CDO à sous-jacents immobiliers américains mentionnés ci-dessus ;
- des produits de type CDO indexés sur du risque de crédit *corporates* (activités de corrélation) ;
- des FCPR ;
- des dettes souveraines grecques ;
- dans une moindre mesure, des parts de SCI et SCPI, et d'autres produits dérivés de taux, d'actions et de crédit.

MÉTHODE DE VALORISATION

- La méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains est décrite dans la section "Facteurs de risque", paragraphe "Risques particuliers induits par la crise financière".
- La valorisation des CDO *corporates* est faite à l'aide d'un modèle de *pricing* qui distribue les pertes anticipées en fonction de la subordination des transactions. Ce modèle utilise à la fois des données observables (marges sur les *Credit Default Swaps*) et des données dont l'observabilité s'est fortement dégradée depuis 2008 (corrélations issues de CDO sur panier type de noms *corporates*). Crédit Agricole CIB a adapté depuis 2009 son modèle pour tenir compte de cette dégradation. En particulier, sur les tranches seniors les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions.
- La juste valeur des FCPR est déterminée à partir de la valorisation des participations en portefeuille.

S'agissant d'investissements dans des sociétés non cotées, l'évaluation est basée sur des modèles utilisant des paramètres tels que les flux de trésorerie actualisés, un multiple de résultat, l'actif net réévalué, etc.

La valeur liquidative des FCPR est obtenue à partir de la somme des valorisations des participations retraitée des passifs éventuels.

CHANGEMENTS DE MODÈLES DE VALORISATION

Le contexte spécifique décrit dans la note 6.7 et la liquidité très faible du marché de la dette grecque a conduit le groupe Crédit Agricole S.A. à valoriser, au 31 décembre 2011, ces instruments en *mark to model* et à les classer en niveau 3, à l'exception des titres du portefeuille de négociation restés en *mark-to-market* niveau 1 compte tenu de leur nature et de leur maturité (inférieure à 6 mois). En effet le volume de transaction très faible observé ces derniers mois et l'engagement pris par les établissements bancaires, auprès des pouvoirs publics, de conserver leurs titres, ne permet plus de considérer que les prix relevés sur ce marché sont représentatifs de la juste valeur des instruments émis.

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture
		Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Créances sur la clientèle	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	
Solde d'ouverture (01/01/2011)	13 797	1 213	1 842	3 055	7 298	5	366	10	1 240	1 250	13	305	1 505	
Gains/pertes de la période	(1 214)	(246)	170	(76)	1 906		(86)	11	(91)	(80)	(2 549)	(246)	(83)	
Comptabilisés en résultat ⁽¹⁾	(3 325)	(246)	170	(76)	1 906		(86)	11	(91)	(80)	(4 731)	(254)	(4)	
Comptabilisés en capitaux propres ⁽²⁾	2 111										2 182	8	(79)	
Achats de la période	1 460		605	605	229	78	277	4		4	17	10	235	5
Ventes de la période	(2 018)	(2)	(578)	(580)	(1 114)		(106)	(4)		(4)	(22)	(50)	(142)	
Émissions de la période	(2)													(2)
Dénouements de la période	(388)				(387)		(1)							
Reclassements de la période	(223)								(223)	(223)				
Variations liées au périmètre de la période	7											2	2	3
Transferts	4 307				(440)						4 508	485	(246)	
Transferts vers niveau 3	5 035				1						4 528	485	21	
Transferts hors niveau 3	(728)				(441)						(20)		(267)	
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2011)	15 726	965	2 039	3 004	7 492	83	450	21	926	947	1 967	506	1 269	8

(1) Les gains et pertes de la période comptabilisés en résultat provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture s'élèvent à - 3 073 millions d'euros.

(2) Les gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture s'élèvent à 2 214 millions d'euros.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction Instruments dérivés
Solde d'ouverture (01/01/2011)	4 042	4 042
Gains/pertes de la période	(163)	(163)
<i>Comptabilisés en résultat ⁽¹⁾</i>	(163)	(163)
Achats de la période	139	139
Ventes de la période	(636)	(636)
Dénouements de la période	(234)	(234)
Reclassements de la période	(1)	(1)
Transferts	(514)	(514)
<i>Transferts hors niveau 3</i>	(514)	(514)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2011)	2 633	2 633

(1) Les gains et pertes de la période comptabilisés en résultat provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture s'élèvent à 279 millions d'euros.

Les gains et pertes de la période provenant des actifs et passifs détenus au bilan à la date de la clôture (- 0,6 milliard d'euros environ) comprennent essentiellement :

- l'effet des variations de valeurs constatées sur les parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains et leurs couvertures, à hauteur de + 41 millions d'euros environ ;
- la variation de valeur d'autres produits dérivés de taux, de crédit ou d'actions, et en particulier des CDO *corporates* valorisés sur la base de données devenues non observables, à hauteur de + 2 milliards d'euros environ.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus ;

- l'effet des variations de valeur des encours de la dette grecque couplé à l'impact de leur dépréciation, pour un montant net de - 2,5 milliards d'euros.

Durant la période, le montant de juste valeur des instruments financiers transférés hors du niveau 3 s'élève à 1,2 milliard d'euros environ. Ces transferts résultent principalement de l'écoulement du temps, de l'arrivée dans des horizons d'observabilité de la maturité de certains paramètres de valorisation et de la revue de la cartographie d'observabilité.

Le montant de juste valeur des instruments financiers transférés vers le niveau 3 s'élève à 5 milliards d'euros. Ces transferts sont liés au changement de méthode de valorisation de la dette souveraine grecque décrit précédemment.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Au 31 décembre 2011, chez Crédit Agricole CIB, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles selon des hypothèses alternatives raisonnables s'élève à 134 millions d'euros environ (portant majoritairement sur les activités en cours d'arrêt : 50 millions d'euros sur les CDO à sous-jacents résidentiels américains et 73 millions d'euros sur les activités de CDO *corporates*).

Le calibrage des sensibilités est effectué de manière indépendante du *Front Office*, à partir notamment de données de consensus :

- CDO *corporates* : l'ampleur de l'incertitude de la corrélation de défaut (paramètre non observable) est déterminée à partir de l'écart-type entre les données de consensus relatives à des indices standards ;
- tranches super senior de CDO d'ABS : l'ampleur de l'incertitude est estimée de manière forfaitaire (modification de 10 % des scénarios de pertes) ;
- produits dérivés actions : l'ampleur de l'incertitude est estimée à partir de l'écart type des données de consensus ; cette mesure s'applique d'une part aux dividendes, d'autre part à la corrélation ;
- produits dérivés de taux : un choc de 2 % est appliqué sur les corrélations principales (taux/change et taux/taux).

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA PRISE EN COMPTE DE LA MARGE À L'ORIGINE

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Marge différée au 1^{er} janvier	241	297
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	27	51
Comptabilisée en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(106)	(107)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant l'année		
MARGE DIFFÉRÉE AU 31 DÉCEMBRE	162	241

Note 11

Événements postérieurs à la clôture

Rachat de dettes subordonnées émises par le Groupe

Compte tenu des évolutions réglementaires applicables dès le 1er janvier 2013, notamment les nouvelles règles Bâle 3, et afin de renforcer la qualité de ses fonds propres de base, Crédit Agricole S.A. a lancé le 26 janvier 2012 des offres de rachat portant sur ses obligations subordonnées en circulation (cf. note 6.10).

Annnonce par l'Eurogroup du deuxième plan d'aide à la Grèce

Le mardi 21 février 2012, l'Eurogroup a annoncé la mise en place d'un second plan de soutien à la Grèce pour un montant total de 237 milliards d'euros. La valeur d'échange qui peut être estimée à 74 % environ compte tenu des modalités de l'échange et en retenant un taux d'actualisation de 12 % est en ligne avec la valorisation au 31 décembre 2011 de l'exposition à la dette souveraine grecque de Crédit Agricole (cf. note 6.7).

Activité de corrélation

L'accord entre Crédit Agricole CIB et Blue Mountain a été signé, en vue du transfert à partir de 2012 de l'exposition au risque de marché de l'activité de corrélation. Cette transaction n'a pas d'impact financier en 2011.

Note 12

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1) Implantation	Méthode 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Banque de proximité en France						
Établissements bancaires et financiers						
2 531 Caisses locales	France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
39 Caisses régionales	France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Chalus	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Thémis	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BforBank S.A.	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cofam	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Interfimo	France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
LCL	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mercagentes	Espagne	Globale	82,4	82,4	82,4	82,4
Sircam	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de crédit-bail et location						
Locam	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement						
Bercy Participations	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Centre France Développement	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Immobilier	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CADS Développement	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixte Investissement	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cofinep	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
L'Immobilière d'À Côté	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Capital Investissement	France	Globale	97,7	96,9	97,7	97,5
Nord Est Champagne Agro Partenaires	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prestimmo	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sequana	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Socadif	France	Globale	100,0	91,3	100,0	91,3
Vauban Finance	S5	France		100,0		97,5
Assurances						
Groupe CAMCA	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers						
Adret Gestion	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Alsace Elite	France	Globale	94,9	94,9	94,9	94,9
Anjou Maine Gestion	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Aquitaux Rendement	E2	France	100,0		100,0	
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Aquitaine Agences Immobilières	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Aquitaine Immobilier	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1) Implantation	Méthode 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt		
			31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	
Crédit Agricole Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
Caapimmo 6		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Actions 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Obligataire		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Régulier 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAPIC Centre-Est (ex Sparkway)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caryatides Finance		France	Globale	88,0	88,0	88,0	88,0
Centre France Location Immobilière		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CMDS Opportunités	E2	France	Globale	100,0		100,0	
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Preferred Capital		États-Unis	Globale	100,0	100,0	0,0	0,0
Créer S.A.S.	S2	France	Équivalence		30,0		30,0
Europimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière PCA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finarmor Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds dédié Elstar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds diversifiés Centre Loire	S2	France	Globale		100,0		100,0
Force Alsace		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Crédit Agricole Consumer Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Charente Maritime Deux Sèvres		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Iroise		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Languedoc		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Lorraine Duo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Profile 20		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Force Run		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Toulouse Diversifié		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force 4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green Island		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Immobilière de Picardie (ex-Société Immobilière de Picardie)	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Inforsud Gestion		France	Globale	88,9	88,9	88,9	88,9
Morbihan Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NACARAT		France	Équivalence	30,8	30,8	30,8	30,8
NMP Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord de France Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NS Immobilier Finance	E2	France	Globale	100,0		100,0	
Ozenne Institutionnel		France	Globale	99,7	100,0	99,7	100,0
PCA Immo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PG Immo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Altitude	E2	France	Globale	100,0		100,0	

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1) Implantation	Méthode 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt		
			31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	
Pyrénées Gascogne Gestion	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
S.A.S. Immnord	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Capimo	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Euralliance Europe	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Les Fauvins	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Scica HL	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SNC Kaliste Assur	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Société Picarde de Développement	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Sud Rhône Alpes Placement	France	Globale	100,0	98,7	99,9	98,7	
Toulouse 31 Court Terme	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Toulouse 31 Obligations	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Val de France Rendement	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Voix du Nord Investissement	E3	France	Équivalence	25,0	25,0		
Développement touristique-immobilier							
Franche Comté Développement Foncier	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Franche Comté Développement Immobilier	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Nord Est Optimmo S.A.S.	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
S.A. Foncière de l'Erable	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
S.A.S. Arcadim Fusion	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Crystal Europe	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Quartz Europe	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Banque de proximité à l'international							
Établissements bancaires et financiers							
Banca Popolare Friuladria S.p.A.		Italie	Globale	80,2	79,1	68,1	67,2
Bankinter		Espagne	Équivalence	24,5	24,7	24,5	24,7
Bankoa		Espagne	Globale	99,7	99,6	99,7	99,6
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Équivalence	9,4	10,8	20,5	23,8
BNI Madagascar		Madagascar	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Cariparma		Italie	Globale	85,0	85,0	85,0	85,0
Carispezia	E3	Italie	Globale	80,0		68,0	
Centea	E3	Belgique	Globale	50,0		66,7	
Crédit Agricole Bank Polska S.A. (ex Lukas Bank)	D1	Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad		Serbie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.		Égypte	Globale	60,5	60,5	60,5	60,5
Crédit Agricole Financement		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Polska S.A. (ex Lukas S.A.)	D1	Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	77,0	76,7	77,0	76,7
Crédit Uruguay Banco	S2	Uruguay	Globale		100,0		100,0
Emporiki Bank		Grèce	Globale	100,0	96,0	100,0	96,0
Emporiki Bank Albania S.A.		Albanie	Globale	100,0	100,0	100,0	96,0
Emporiki Bank Bulgaria E.A.D.		Bulgarie	Globale	100,0	100,0	100,0	96,0
Emporiki Bank Cyprus		Chypre	Globale	73,3	96,6	73,3	92,7

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1) Implantation	Méthode 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Emporiki Bank Romania S.A.	Roumanie	Globale	99,7	99,6	99,7	95,6
Europabank	Belgique	Globale	50,0	50,0	66,7	66,7
PJSC Crédit Agricole (ex JSC Index Bank HVB)	D1 Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A. Crédit Agricole (Belgique)	Belgique	Globale	50,0	50,0	66,7	66,7
SCB Cameroun	S2 Cameroun	Globale		65,0		65,0
Divers						
Belgium Crédit Agricole S.A.S.	Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bespar	Portugal	Équivalence	32,6	32,6	32,6	32,6
Emporiki Development & Real Estate Management	S3 Grèce	Globale		100,0		96,0
Emporiki Group Finance P.I.c.	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	96,0
IUB Holding	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade	Belgique	Globale	50,0	50,0	66,7	66,7
Services financiers spécialisés						
Établissements bancaires et financiers						
Aetran Administratieve Dientverlening B.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos S.p.A.	Italie	Globale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia	France	Équivalence	20,0	20,0	20,0	20,0
Antera Incasso B.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assfibo Financieringen B.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BC Finance	France	Globale	55,0	55,0	55,0	55,0
BCC Credito Consumo	E1 Italie	Équivalence	40,0		24,4	
CREALFI	France	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom	Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credicom Consumer Finance Bank S.A.	Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij "De Ijssel" B.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Commercial Finance Polska S.A.	E2 Pologne	Globale	100,0		100,0	
Crédit Agricole Consumer Finance	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lift S.p.A.	Italie	Globale	100,0	100,0	61,0	61,0
Creditplus Bank AG	Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credium Slovakia, a.s.	Slovaquie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dan-Aktiv	Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.	D3 Pays-Bas	Globale	100,0		100,0	
Dealerservice B.V.	D3 Pays-Bas	Globale	100,0		100,0	
DMC Groep N.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DNV B.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services	Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor AG (Allemagne)	Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor France	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Hispania S.A.	Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.	Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A./NV (Belgique)	Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1) Implantation		Méthode 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Eurofactor UK (Angleterre)	S2	Royaume-Uni	Globale		100,0		100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Euroleenlijn B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FC France S.A.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank Germany GmbH		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Belgium S.A.		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital IFIC		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Ireland Plc		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Lux S.A.	S4	Luxembourg	Proportionnelle		50,0		50,0
FGA Capital Netherlands B.V.		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Re Limited		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Spain EFC S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Distribuidora		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Insurance Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing Polska		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Wholesale UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fiat Bank Polska S.A.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance Polska Sp. Zo.o.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance S.A.		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finalia		Belgique	Équivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Financierings Data Netwerk B.V.	D3	Pays-Bas	Globale	44,0		44,0	
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Bank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FL Auto S.N.C		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location S.N.C.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Denmark		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Finland		Finlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Norway		Norvège	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Sweden		Suède	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.		Chine	Équivalence	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1) Implantation	Méthode 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt		
			31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	
IDM Finance B.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
IDM Financieringen B.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
IDM lease maatschappij N.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
lebe Lease B.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
InterBank N.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Krediet '78 B.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Logos Finanziaria S.p.A.	Italie	Globale	94,8	94,8	57,8	57,8	
Mahuko Financieringen B.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Matriks N.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
MENAFINANCE	France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0	
Money Care B.V.	D3 Pays-Bas	Globale	100,0		100,0		
New Theo	Royaume-Uni	Globale	100,0	50,0	100,0	50,0	
NVF Voorschotbank B.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Regio Kredietdesk B.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Ribank	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Sedef	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Tunisie Factoring	Tunisie	Équivalence	36,4	36,4	36,4	36,4	
VoordeelBank B.V.	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Wafasalaf	Maroc	Équivalence	49,0	49,0	49,0	49,0	
Sociétés de crédit-bail et location							
Auxifip	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Carefleet S.A.	Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Climauto	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Leasing & Factoring	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Leasing Italia	Italie	Globale	100,0	100,0	87,2	87,2	
Crédit du Maroc Leasing	Maroc	Globale	100,0	100,0	84,7	84,5	
Credium	République Tchèque	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Emporiki Leasing S.A.	Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Emporiki Rent Long Term Leasing of Vehicles S.A.	Grèce	Globale	99,7	99,6	99,7	99,6	
Etica	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
FAL Fleet Services S.A.S.	France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0	
FGA Capital Services Spain S.A.	Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0	
FGA Contracts UK Ltd.	Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0	
Finamur	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Leasys S.p.A.	Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0	
Lixxbail	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Lixxcourtage	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Lixxcredit	France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	
NVA (Négoce Valorisation des Actifs)	France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	
Ucallease	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1) Implantation	Méthode 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Unifergie	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement						
Argence Investissement S.A.S.	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Argence Participation	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finance A/S (ex Nordic Consumer Finans)	D1 Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurances						
ARES Reinsurance Ltd. (ex Arès)	D1 Irlande	Globale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers						
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)	France	Équivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Clientys	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit LIFT	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eda	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.	Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Credicom Insurance Brokers S.A.	Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GEIE Argence Développement	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Valris	S4 France	Globale		100,0		100,0
Gestion d'actifs, assurances et banque privée						
Établissements bancaires et financiers						
ABC-CA Fund Management CO	E1 Chine	Équivalence	33,3		25,0	
Aguadana S.L.	Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Amundi	France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi (UK) Ltd.	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi AI Holding	France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi AI LLC (ex Amundi Investment Solutions Americas Holding Inc.)	D1 États-Unis	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi AI S.A.S.	France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Alternative Investments Inc.	S4 États-Unis	Globale		100,0		75,0
Amundi Alternative Investments Ltd.	Bermudes	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Finance	France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Group	France	Globale	75,0	75,0	75,0	75,0
Amundi Hellas MFMC S.A.	Grèce	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Hong Kong Ltd.	Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Iberia S.G.I.I.C S.A.	Espagne	Globale	100,0	100,0	86,2	86,2
Amundi Immobilier	France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi India Holding	E1 France	Globale	100,0		75,0	
Amundi Intermédiation	France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Investment Solutions	France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Investment Solutions Americas LLC	S4 États-Unis	Globale		100,0		75,0
Amundi Japan	Japon	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Japan Holding	Japon	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Japan Securities Cy Ltd.	Japon	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1) Implantation		Méthode 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Amundi Luxembourg S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Private Equity Funds		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Real Estate Italia SGR S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi SGR S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Singapore Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Suisse	E1	Suisse	Globale	100,0		75,0	
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole (Suisse) S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Brasil DTVM		Brésil	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS (Bermuda) Ltd.		Bermudes	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (Canada) Ltd.		Canada	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (Cayman) Ltd. (ex Olympia Capital Ltd. Cayman)	D1	Îles Cayman	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (USA) Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Belgium (ex Fastnet Belgique)	D1	Belgique	Globale	100,0	52,2	85,0	44,4
CACEIS Corporate Trust		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Fund Administration (ex Caceis Fastnet)	D1	France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Irland (ex Caceis Fastnet Irlande Ltd.)	D1	Irlande	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Netherlands (ex Fastnet Pays-Bas)	D1	Pays-Bas	Globale	100,0	52,2	85,0	44,3
CACEIS Switzerland (ex Caceis Fastnet Suisse)	D1	Suisse	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CPR AM		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd. (ex CA (Suisse) Bahamas)	D1	Bahamas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	70,1	70,1	68,9	69,0
Creelia		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Etoile Gestion		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
European Partners in Emerging Markets Inc. (ex E.P.E.M. Inc.)	D1	États-Unis	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Fastnet Luxembourg	S4	Luxembourg	Globale		100,0		85,0
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fund Channel		Luxembourg	Équivalence	50,0	50,0	37,5	37,5
Gestion Privée Indosuez (G.P.I)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ideam	S4	France	Globale		100,0		75,0
IKS KB		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Investor Service House S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
NH-CA Asset Management Ltd.		Corée du Sud	Équivalence	40,0	40,0	30,0	30,0
Partinvest S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
SGAM Deutschland	S3	Allemagne	Globale		100,0		75,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
SGAM Iberia	S4	Espagne	Globale		100,0		86,2
SGAM Singapore Ltd	S3	Singapour	Globale		100,0		75,0
Société Générale Gestion (S2G)		France	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
State Bank of India Fund Management	E3	Inde	Équivalence	37,0		27,7	
Winchester Fiduciary Services Ltd.	S2	Bermudes	Globale		100,0		85,0
Winchester Global Trust Company Ltd.	S2	Bermudes	Globale		100,0		85,0
Sociétés de Bourse							
Crédit Agricole Van Moer Courtens	E3	Luxembourg	Globale	85,0		85,0	
Sociétés d'investissement							
CACEIS S.A.		France	Globale	85,0	85,0	85,0	85,0
CAI BP Holding	S5	France	Globale		100,0		100,0
Lyra Capital LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Assurances							
Assurances Mutuelles Fédérales		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BES Seguros		Portugal	Globale	50,0	50,0	55,1	56,0
BES Vida		Portugal	Globale	50,0	50,0	60,2	61,9
BFT opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assicurazioni		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Non Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd. (ex CACI RE)	D1	Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances Italia Holding		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Reinsurance S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	92,5	92,5
Dolcea Vie		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Edram opportunités		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Life		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA Compart. Part. A1	E2	France	Globale	100,0		100,0	
FCPR CAA Compart. Part. A2	E2	France	Globale	100,0		100,0	
FCPR CAA Compart. Part. A3	E2	France	Globale	100,0		100,0	
FCPR Roosevelt Investissements		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Federal		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière Hypersud		France	Proportionnelle	51,4	51,4	51,4	51,4
GRD1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1) Implantation	Méthode 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
GRD11	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD2	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD3	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD8	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD9	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Médicale de France	France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
Pacifica	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR A	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR C	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A2	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A3	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A2	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A3	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires I A1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires II A1	E2	France	100,0		100,0	
Predica Secondaires I B1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires II B1	E2	France	100,0		100,0	
Prediquant actions Amérique	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant actions Asie	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant actions Europe	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant reflex 100	S2	France		100,0		100,0
Prediquant Stratégies	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited	Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica	E3	France	100,0		100,0	

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1) Implantation	Méthode 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt		
			31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	
Divers							
Amundi Alternative Investments Services Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	75,0	75,0
Amundi Informatique Technique Services (ex Segespar Informatique Technique Services)	D1	France	Globale	99,8	99,8	77,2	77,2
CACI Gestion		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Crédit Agricole Private Banking	E2	France	Globale	100,0		100,0	
C.A.P.B. Levante		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
C.A.P.B. Norte		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CAAGIS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Via Vita		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque de financement et d'investissement							
Établissements bancaires et financiers							
Al BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	31,1	31,1
Calyon Algérie		Algérie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB ZAO Russia		Russie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Yatirim Bankasi Turk A.S.		Turquie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Himalia P.l.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
INCA SARL		Luxembourg	Globale	65,0	65,0	65,0	65,0
LF Investments	D2	États-Unis	Globale		99,0		99,0
LYANE BV		Luxembourg	Globale	65,0	65,0	65,0	65,0
Newedge Group		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
PJSC Crédit Agricole CIB Ukraine		Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de Bourse							
Cheuvreux/CLSA Global Portfolio Trading Pte Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux Espana S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux North America Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Cardinalimmo		France	Globale	49,6	49,6	49,6	49,6
Financière Immobilière Crédit Agricole CIB		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.		Brésil	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cafi KEDROS	S5	France	Globale		100,0		100,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1) Implantation	Méthode 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
CALYCE P.I.c.	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Capital Market International (CCMI)	S5 France	Globale		100,0		100,0
CLIFAP	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CLINFIM	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Capital Market Asia BV	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.	Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.	Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CIB Global Banking	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Global Partners Inc. Group	États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB UK IH	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities USA Inc.	États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Securities Asia BV	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	98,9	98,9
Doumer Finance S.A.S.	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ester Finance	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fininvest	France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,3
Fletirec	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
I.P.F.O.	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mescas	S5 France	Globale		100,0		100,0
Safec	Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Shaun	S3 France	Globale		100,0		100,0
Assurances						
CAIRS Assurance S.A.	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers						
Alcor	Hong-Kong	Globale	100,0	98,8	100,0	98,8
Aylesbury	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bletchley Investments Limited	S2 Royaume-Uni	Globale		82,2		100,0
Crédit Agricole Conseil S.A.	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixis Finance	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calliope SRL	Italie	Globale	100,0	100,0	67,0	67,0
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	France	Globale	99,8	99,7	99,8	99,7
Crédit Agricole CIB LP	S5 France	Globale		100,0		100,0
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC	États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC	États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DGAD International SARL	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
European NPL S.A.	Luxembourg	Globale	60,0	60,0	67,0	67,0
Immobilière Sirius S.A.	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Finance Limited	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding SCA II	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1) Implantation	Méthode 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Indosuez Management Luxembourg II	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Island Refinancing SRL	Italie	Globale	100,0	100,0	67,0	67,0
Korea 21st Century Trust	S1 Corée du Sud	Globale		100,0		100,0
LSF Italian Finance Cpy SRL	Italie	Globale	100,0	100,0	67,0	67,0
Merisma	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sagrantino	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	67,0	67,0
Sagrantino Italy SRL	Italie	Globale	100,0	100,0	67,0	67,0
SNC Doumer	France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SPV LDF 65	Luxembourg	Globale	64,9	64,9	64,9	64,9
UBAF	France	Proportionnelle	47,0	47,0	47,0	47,0
Compte propre et divers						
Crédit Agricole						
Crédit Agricole S.A.	France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissements bancaires et financiers						
BFC Antilles Guyane	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT (Banque Financement et Trésorerie)	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Home Loan SFH (ex-Crédit Agricole Covered Bonds)	D1 France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FIA-NET	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Radian	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Développement	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam International	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Courcelles	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement						
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Equity	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo	France	Équivalence	25,4	25,0	18,6	19,2
IDIA-Sodica	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. La Boetie	France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
SACAM Fia Net Europe	E3 France	Globale	100,0		100,0	
Sacam Assurance Cautions	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers						
CA Grands Crus	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Preferred Funding LLC	États-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
Cedicam	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Holding (CPRH)	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Investissement (INVT)	S5 France	Globale		100,0		100,0
Crédit Agricole Immobilier	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FIA-NET Europe	E2 Luxembourg	Globale	100,0		100,0	

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	(1) Implantation	Méthode 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt		
			31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	
Finasic	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
GIE Silca	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
S.A.S. Evergreen Montrouge	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
S.A.S. SACAM AVENIR	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI D2 CAM	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Max Hymans	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Pasteur 3	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Quentyvel	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Raspail	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SIS (Société Immobilière de la Seine)	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
UI Vavin 1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Unibiens	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Uni-Édition	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Développement touristique-immobilier							
Crédit Agricole Immobilier Promotion	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
France Capital S.A.	S4	France		100,0		100,0	
Monné-Decroix Courtage S.A.S.	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Monné-Decroix Gestion S.A.S.	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Monné-Decroix Promotion S.A.S.	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Monné-Decroix Résidences S.A.S.	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Selexia S.A.S.	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	

(1) Périmètre de consolidation Crédit Agricole

• Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

• Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée hors Groupe ou perte de contrôle

S3 : Entités déconsolidées en raison de leur caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

• Divers :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entités nouvellement présentées dans la note de périmètre

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Comme indiqué dans la note « cadre général » des états financiers, les comptes consolidés de l'entité de reporting groupe Crédit Agricole, réseau doté d'un organe central, sont établis sur la base d'une communauté d'intérêts constituée de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central Crédit Agricole S.A.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le groupe Crédit Agricole constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans les notes 1.3, 6.7 et 10.2 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole utilise des modèles internes pour la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif, dont la dette souveraine grecque en 2011. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.

- Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole est exposé à la situation économique et financière en Grèce, notamment au travers de sa filiale Emporiki Bank. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour en évaluer les risques et à apprécier le caractère approprié des estimations comptables qui en découlent ainsi que la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers.
- Comme indiqué dans les notes 1.3, 2.2 et 2.5 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole a procédé à des tests de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition et des participations dans les entreprises mises en équivalence. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et hypothèses utilisés et nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers.
- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole a procédé pour déterminer la juste valeur des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat, à des estimations du risque de crédit émetteur du groupe Crédit Agricole. Nous avons examiné les méthodes et hypothèses retenues et vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les états financiers.
- Le groupe Crédit Agricole procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations de titres de capitaux propres non consolidés, les engagements liés aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques, les actifs d'impôts différés et la comptabilisation d'un actif de participation aux bénéfices différée des assurés et la justification de son caractère recouvrable. Le groupe Crédit Agricole a également procédé en 2011 à l'estimation de provisions pour restructuration comme exposé en notes 2.1 et 4.6 de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Crédit Agricole.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Catherine Pariset

ERNST & YOUNG et Autres
Valérie Meeus

Personne responsable du Document de référence et de ses actualisations

3

M. Jean-Paul Chifflet, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence et de l'actualisation A01.

Fait à Paris, le 27 mars 2012

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Jean-Paul CHIFFLET

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Société représentée par Valérie Meeus

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

PricewaterhouseCoopers Audit

Société représentée par Catherine Pariset

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés

Société représentée par Denis Picarle

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Pierre Coll

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Barbier Frinault et Autres a été désigné en tant que Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans puis renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

La Société est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

Elle a pris le nom de **Ernst & Young et Autres** depuis le 1^{er} juillet 2006.

Ernst & Young et Autres est représenté par Valérie Meeus.

Alain Grossmann avait été nommé Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans puis renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000. Ce mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

La société **Picarle et Associés** a été nommée Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres, pour une durée de 6 exercices, par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Catherine Pariset.

Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

